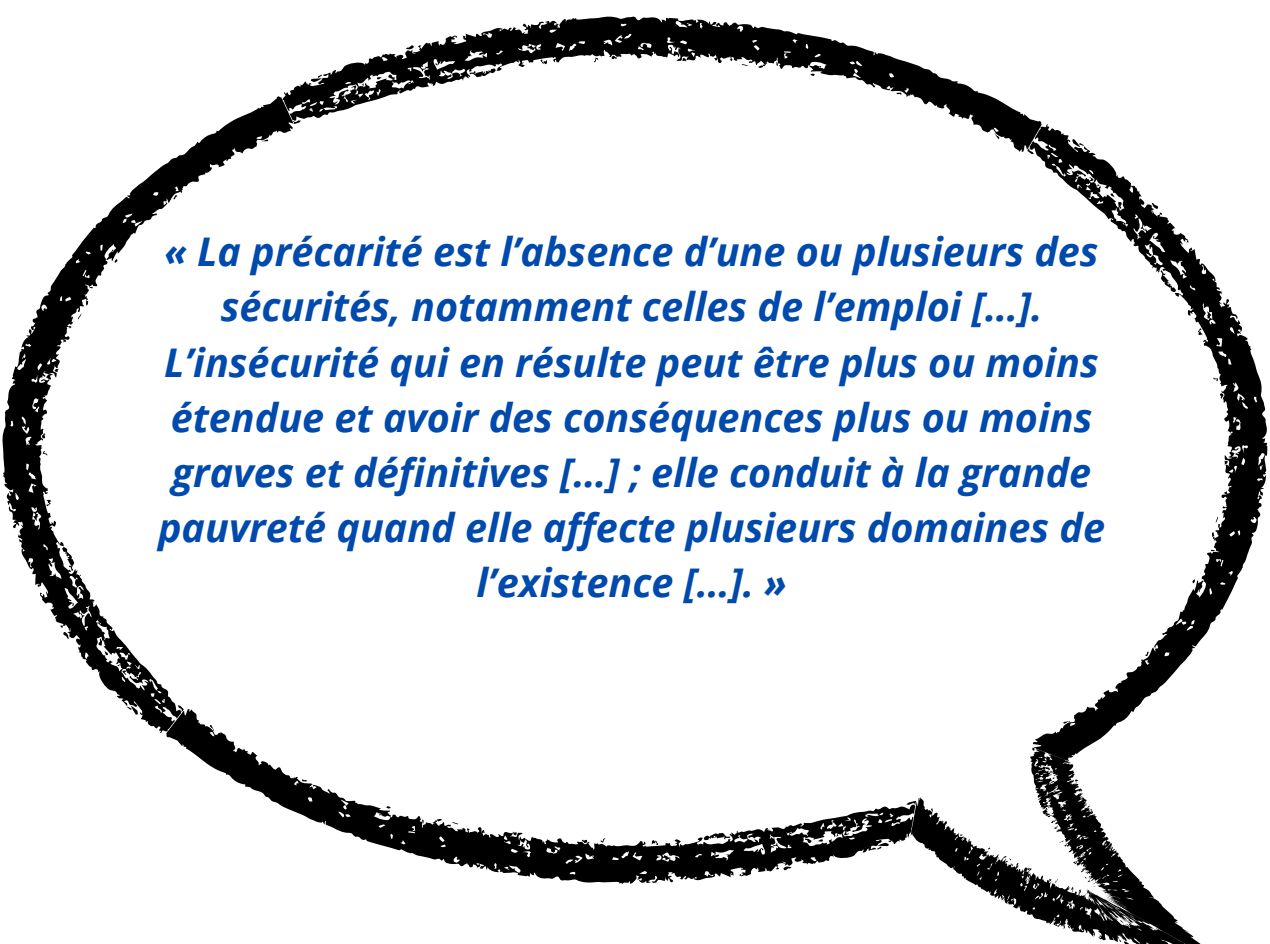


Analyse des besoins sociaux
Focus 2022

Les précarités à Fontaine

CCAS de Fontaine
32 bis rue de la Liberté
38600 FONTAINE



*« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des
sécurités, notamment celles de l'emploi [...].
L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins
étendue et avoir des conséquences plus ou moins
graves et définitives [...] ; elle conduit à la grande
pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de
l'existence [...]. »*

Joseph Wresinsky dans un rapport du
Conseil Economique et Social
(2004).

Joseph Wresinsky est le fondateur du mouvement des droits de l'homme ATD Quart Monde et membre du Conseil Economique et Social (actuellement CESE).

LES PRÉCARITÉS

L'analyse des besoins sociaux (ABS) 2022 fait suite à l'ABS 2021 généraliste, qui a été contrainte par les mesures barrières rigoureuses imposées dans le cadre de la crise sanitaire.

Ce complément est consacré à l'observation et l'analyse des précarités à Fontaine. C'est dans un contexte international bouleversé et dans un contexte de crise sanitaire que cette édition entreprend d'éclairer les différentes formes de précarités repérées, à l'aulne des données disponibles au moment de sa rédaction.

Les données du présent document doivent permettre d'apporter un nouveau regard sur l'action publique locale, et d'approfondir les pistes de réflexion au bénéfice d'une action globale en faveur de la cohésion sociale du territoire.

Franck LONGO,
Président du CCAS,
Maire de Fontaine

Monique KASSIOTIS,
Vice-Présidente du CCAS

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes et des partenaires qui ont participé à la réalisation de l'ABS 2022 sur les précarités, et remercions tout particulièrement :

- Les partenaires extérieurs :

L'APASE, Alpes Isère Habitat, EAJE, RESF, SLS, Viltäis.

- Les Services de la Ville et le CCAS :

L'Espace Santé, Maison des Habitants, Police Municipale, Service Démocratie Participative, Service Égalité Citoyenneté, Service Extrascolaire, Service Social Personnes Âgées, Service Jeunesse, Service Logement, Service Petite Enfance, Service Prévention-Médiation, Service Santé.

- Les habitant-e-s fontainois-e-s ayant pris part à la collecte de données via les questionnaires.

**Nous vous remercions pour votre
contribution à l'ABS 2022
Précarités.**

Cheffe du service des Interventions sociales : Catherine LEPAGE ;

Rédaction de l'ABS : Inès ZAABOUB

Précautions de lecture

Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques.

01 - Le recensement de l'INSEE est annuel

Le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes. Pour les communes de 100 000 habitant-e-s ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année. 40% des logements sont donc enquêtés sur 5 ans.

A la date de cette ABS, les dernières données disponibles au niveau de l'INSEE sont de 2018 pour les données communales et infracommunales.

02 - La prise en compte de différentes données

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette ABS, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent, les données collectées permettent cependant de réparer les dynamiques de territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une cartographie de territoire pertinente.

03 - Choix des indicateurs

Les indicateurs présentés dans ce document ont été sélectionnés ou conçus pour comprendre la réalité économique et sociale de la commune. L'utilisation des données implique cependant quelques précautions. Certaines populations n'apparaissent pas ou très succinctement dans les enquêtes. C'est le cas pour les personnes sans logis, les gens du voyage ou les étranger-ère-s sans papier. L'INSEE mesure mal ces populations. Et surtout, nous ne disposons pas de tous les indicateurs dans tous les domaines.

04 - La population et l'âge

Toutes les données relatives à l'âge portent sur l'âge révolu - âge atteint lors du dernier anniversaire.

Sommaire

01.	Préambule	p.16
02.	La pauvreté monétaire	p.24
2.1.	Chiffres-clés	p.30
2.2.	Approche théorique	p.32
2.3.	Analyse quantitative	p.36
2.4.	Analyse qualitative	p.44
2.5.	Synthèse	p.52
03.	Qu'est-ce que la précarité ?	p.56
04.	La précarité de l'emploi	p.64
4.1.	Chiffres-clés	p.70
4.2.	Approche théorique	p.72

4.3.	Analyse quantitative	p.78
4.4.	Analyse qualitative	p.94
4.5.	Synthèse	p.104
05.	La précarité de l'éducation et de la formation	p.108
5.1.	Chiffres-clés	p.114
5.2.	Approche théorique	p.116
5.3.	Analyse quantitative	p.120
5.4.	Analyse qualitative	p.136
5.5.	Synthèse	p.144
06.	La précarité de la situation familiale et la précarité infantile	p.148
6.1.	Chiffres-clés	p.156
6.2.	Approche théorique	p.158
6.3.	Analyse quantitative	p.164
6.4.	Analyse qualitative	p.188

6.5.	Synthèse	p.204
07.	La précarité liée au logement	p.208
7.1.	Chiffres-clés	p.214
7.2.	Approche théorique	p.216
7.3.	Analyse quantitative	p.220
7.4.	Analyse qualitative	p.232
7.5.	Synthèse	p.246
08.	La précarité liée aux soins	p.250
8.1.	Chiffres-clés	p.256
8.2.	Approche théorique	p.258
8.3.	Analyse quantitative	p.262
8.4.	Analyse qualitative	p.276
8.5.	Synthèse	p.286
09.	La précarité liée au handicap	p.290

9.1.	Chiffres-clés	p.296
9.2.	Approche théorique	p.298
9.3.	Analyse quantitative	p.304
9.4.	Analyse qualitative	p.312
9.5.	Synthèse	p.316
10.	Focus QPV - QVA	p.320
10.1.	Chiffres-clés	p.326
10.2.	Approche théorique	p.328
10.3.	Analyse quantitative et qualitative	p.334
10.4.	Synthèse	p.380
11.	Les structures et dispositifs d'accompagnement	p.384
11.1.	...à destination des adultes	p.390
11.2.	...à destination de la jeunesse	p.402
11.2.	...à destination des enfants et des familles	p.410

11.3.	...permettant l'accès au logement	p.420
11.4.	...permettant l'accès aux soins	p.426
11.5.	...à destination des personnes en situation de handicap	p.432
11.6.	...spécifiques au QPV - QVA	p.444
11.7.	...Synthèse des services présents	p.450
12.	Les besoins identifiés	p.456
12.1.	Récapitulatif du contexte territorial	p.458
12.2.	Les besoins identifiés pour l'enfance et la famille	p.466
12.3.	"..." pour la jeunesse	p.470
12.4.	"..." pour les adultes	p.474
12.5.	"..." au regard de la santé	p.478
12.6.	"..." au regard du logement	p.482
12.7.	"..." au regard du handicap	p.486
12.	Sources	p.490
13.	Lexique	p.496

Préambule



PRÉAMBULE

Depuis le décret du 21 juin 2016, les centres communaux et les centres intercommunaux d'action sociale doivent produire **une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur territoire à raison d'une fois par mandat municipal**, et la présenter au conseil d'administration « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » (Art R123-1 du Code de l'action sociale et des familles).

Au-delà d'une stricte obligation légale pour le CCAS, pilote de la démarche, l'ABS est avant tout **un outil qui permet de mieux comprendre notre territoire**, d'avoir une meilleure prise en compte des spécificités locales. Elle repose sur l'observation concertée des besoins d'une population, dans **une approche transversale avec les partenaires de l'intervention sociale sur le territoire**. Outil levier d'une politique sociale adaptée, elle doit permettre d'adapter les actions à entreprendre pour mieux répondre aux besoins des populations.

A Fontaine, une analyse des besoins sociaux complète est réalisée chaque mandat et une actualisation des données est réalisée chaque année. Ce travail s'intègre ainsi dans **une démarche globale et collective d'observation et de veille sociale**, permettant de mettre en lumière ainsi que d'analyser les spécificités, évolutions et enjeux du territoire en matière démographique, sociale et économique.

L'OBSERVATION SOCIALE DE LA POPULATION FONTAINOISE

STRUCTURE DU DOCUMENT

Le présent document est structuré en plusieurs parties distinctes. Chacune des parties se concentre sur une thématique particulière. Elles se distinguent par un jeu de couleur.

Toutes les parties se divisent en plusieurs sous-sections. Elles débutent par un sommaire et une présentation des chiffres-clés de la thématique. Elles mobilisent ensuite une réflexion théorique afin de faciliter la compréhension du ou de la lecteur-trice.

La théorie est suivie de l'analyse chiffrée, purement quantitative puis de l'analyse davantage qualitative, qui met en exergue la parole des partenaires ainsi que celle des habitant-e-s. Chaque thématique s'achève par une synthèse.

Le document se poursuit par le recensement de l'ensemble des structures et dispositifs d'accompagnement concernés par la thématique pour se clôturer sur les besoins identifiés et les préconisations d'actions afin d'y répondre.

La structure du document

1.

Quelques éléments
théoriques
permettant une
recontextualisation

2.

Analyse chiffrée
avec des
données
purement
quantitative

3.

Analyse
qualitative
permettant de
confronter les
chiffres aux
réalités de
terrain

4.

Recensement de
l'ensemble des
structures
d'accompagnement
afin cibler ce qui
est déjà mis en
place sur le
territoire

5.

Les besoins
identifiés et les
préconisations
d'actions

MÉTHODOLOGIE : UNE ÉTUDE PARTICIPATIVE

Une approche quantitative

Collecte d'informations avec :

- les données d'activités des différents services de la Ville et du CCAS ;
- les données issues de la statistique publiques aux dernières dates disponibles.



Des rencontres partenaires

Mise en place de groupes de réflexion avec l'ensemble des acteurs et actrices de solidarité du territoire fontainois.



Des rencontres habitantes

Réalisation d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon aléatoire de 100 fontainois-e-s.



CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

La réalisation de cette ABS a impliqué la réalisation de choix méthodologiques. Il ne s'agit pas, dans ce paragraphe, de démontrer l'infailibilité des choix méthodologiques effectués, mais de montrer les raisons qui les sous-tendent et les rendent pertinents, eu égard, entre autres, aux contraintes matérielles et temporelles.

Le choix des thématiques

Le choix des différentes thématiques de cette ABS a été réalisé au regard de nos éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous avons choisi de nous concentrer sur les thèmes les plus pertinents au regard de la thématique des précarités sur le territoire fontainois.

La réalisation d'une enquête par questionnaire

L'objectif de cette enquête est de recueillir, auprès des personnes à interroger, des éléments de diagnostic afin de compléter nos analyses quantitatives et qualitatives. Le questionnaire a été construit autour des thématiques spécifiques ainsi que des analyses possibles identifiées. Ainsi, chaque question posée est en lien avec les constats chiffrés et qualitatifs de chacune des thématiques.

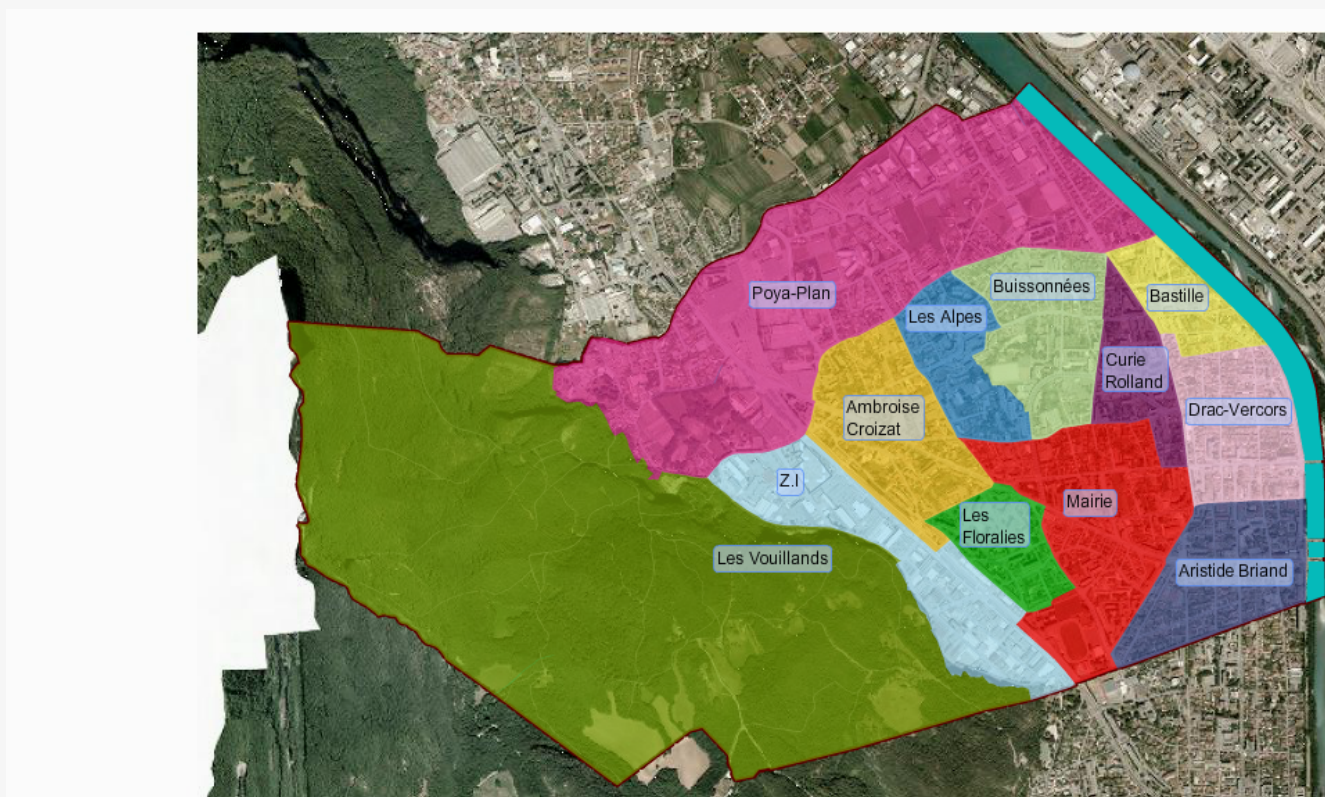
Le questionnaire était composé de 33 questions qui combinaient questions ouvertes et fermées. Ces questions sont tenues d'apporter un complément aux analyses notamment en sondant le ressenti et les perceptions des habitant-e-s fontainois-e-s.

Le questionnaire et son analyse ont été réalisés sur le logiciel Sphinx.

L'échantillon d'enquête

Nos passations de questionnaires se sont réalisées sur la voie publique et lors d'évènements organisés par les Maisons des Habitants. Par conséquent, nous avons fait le choix d'un échantillon aléatoire. Ce hasard a toutefois été orienté, notamment via la diversification des lieux de passation.

A PROPOS DU TERRITOIRE DE FONTAINE



QUELQUES INFORMATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

Fontaine est une commune française située en région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Isère (38). D'une superficie de 673 hectares, la densité démographique de Fontaine s'élève à 3318,4 habitants/km² en 2015, sachant que la commune comporte 265 hectares d'espaces verts sur sa surface totale.

Territoire stratégique, la commune se situe dans la métropole Grenoble-Alpes. Loin d'être un ensemble homogène, les territoires qui composent la ville de Fontaine sont variés et renvoient à une histoire et des réalités sociales différentes. Fontaine se compose de 12 IRIS (Îlots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques) selon le découpage infra-communal de l'INSEE. La ville de Fontaine peut être identifiée avec deux grands secteurs géographiques, Nord et Sud.

LES CHIFFRES CLÉS DE FONTAINE

40 %

de fontainois-e-s âgé-e-s de 15 à 44 ans. Une démographie plutôt dynamique avec une population en hausse depuis 2018, un nombre de naissances élevé, un vieillissement stable et une population jeune.

19 %

de taux de pauvreté. Une ville aux ressources peu élevées, un faible taux de ménages imposés et une population allocataire CAF fragile.

35 %

des enfants fontainois-e-s de moins de 6 ans vivent dans des familles pauvres (contre 26% dans l'agglomération et 20% dans le département).



La pauvreté monétaire

2

Sommaire

01.	Chiffres clés	p.30
02.	Approche théorique	p.32
2.1.	Les différentes approches de la pauvreté	p.34
2.2.	Les tendances nationales	p.35
03.	Analyse quantitative	p.36
3.1.	Une forte proportion de bas revenus	p.38
3.2.	Des allocataires en situation de précarité	p.41
04.	Analyse qualitative	p.44
4.1.	La parole habitante	p.46
04.	Synthèse	p.52

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Pauvreté, précarité, fragilité, vulnérabilité, exclusion,
grande pauvreté, extrême pauvreté, misère...

Autant de dénominations qui viennent désigner les formes de dénuement et l'instabilité des conditions de vie. Le dénominateur commun des situations citées réside dans **la non présence de garanties futures.**

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

19 820 €

Ce chiffre correspond à la médiane du revenu déclaré par unité de consommation en 2019 (contre 22 900€ dans la métropole grenobloise et 23 030€ dans le département de l'Isère). Ce chiffre s'élevait à 18 603 en 2014 sur Fontaine.

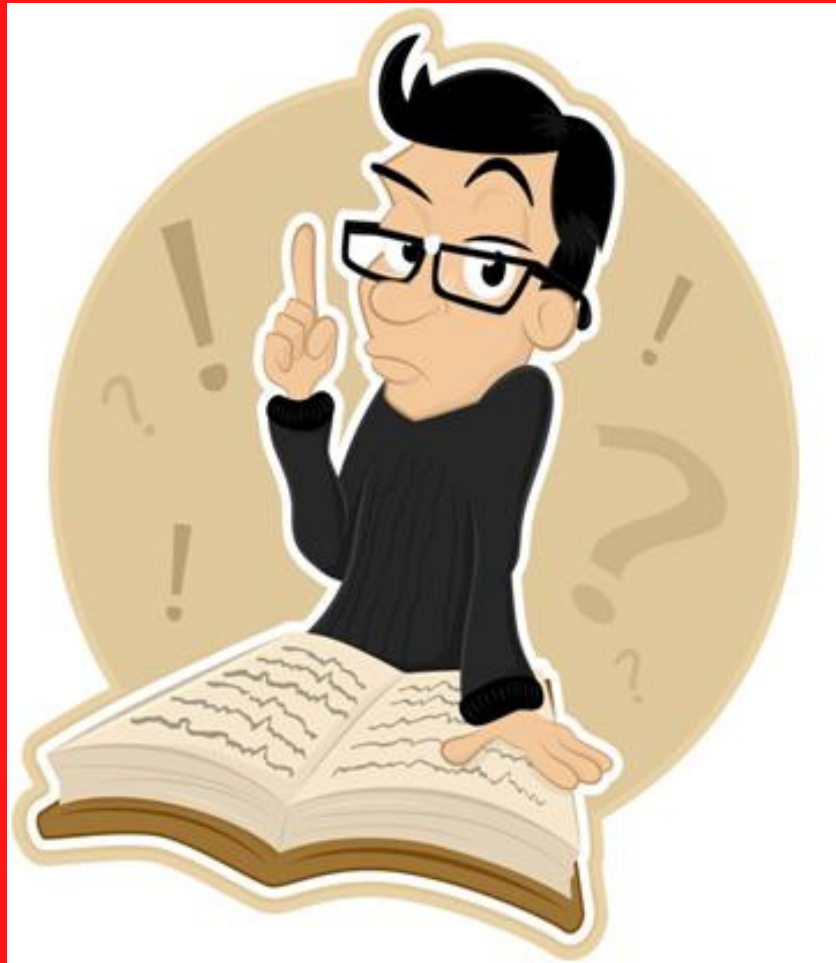
19 %

de taux de pauvreté à Fontaine en 2018 (contre 14,3% en Isère en 2018). Ce taux évolue positivement entre 2014 et 2018 (+3,2%).

40 %

des fontainois-e-s sont en situation de précarité, c'est-à-dire allocataires fragiles, dépendant-e-s ou à bas revenus, selon la CAF 2021.





APPROCHE THÉORIQUE

LES DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA PAUVRETÉ

De manière restrictive, la pauvreté s'entend comme l'absence ou l'insuffisance de ressources monétaires. Selon l'approche retenue, les effectifs de population comptabilisés seront différents.

UNE APPROCHE ABSOLUE

Elle s'appuie sur un seuil de ressources fixes englobant les besoins primaires jugés indispensables (alimentation, logement, habillement). Seuil reflétant un minimum de subsistance, il permet des comparaisons internationales.

UNE APPROCHE RELATIVE

Elle mobilise un seuil de ressources défini par rapport aux conditions de vie d'une population donnée. Cette approche est celle qui est le plus communément utilisée en France et dans l'Union européenne, avec le seuil de 60 %, 50 % voire 40 % du niveau de vie médian.

UNE APPROCHE ADMINISTRATIVE

Elle considère comme en situation de pauvreté les personnes bénéficiant des prestations sociales visant à atténuer la pauvreté, comme les minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adultes handicapés, allocation de solidarité aux personnes âgées, complémentaire santé solidaire), en fonction d'un plafond de niveau de revenu.

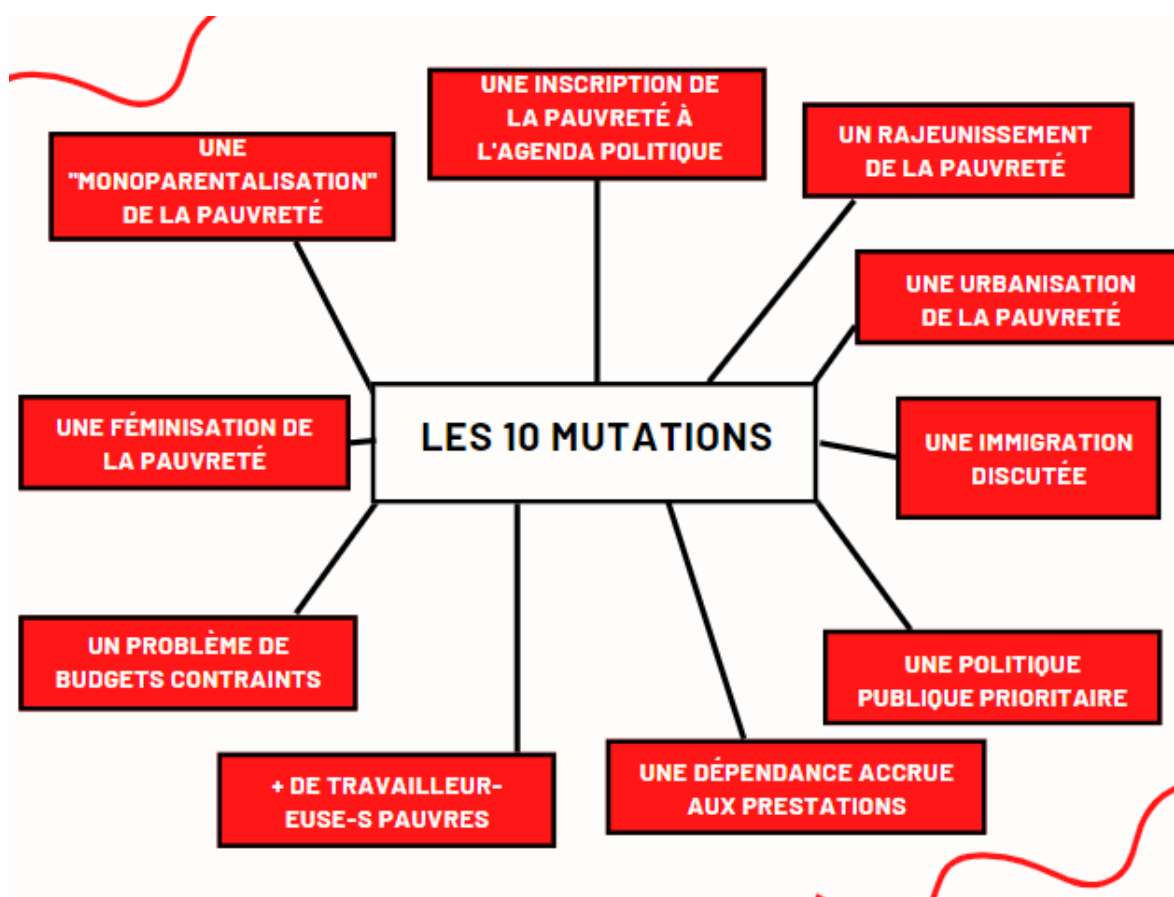
UNE APPROCHE RESSENTIE

Elle consiste à interroger les personnes sur leur perception de la pauvreté et de leur propre positionnement dans l'échelle des ressources et des conditions de vie. A l'échelle nationale, cette notion fait l'objet d'une mesure annuelle au travers du baromètre du Secours populaire réalisé par Ipsos. En 2020, le seuil de pauvreté subjectif s'élève à 1 228 euros nets par mois pour une personne seule, soit environ le niveau du SMIC et davantage que le seuil de pauvreté relative utilisée par l'Insee.

LES 10 MUTATIONS SOCIÉTALES

Selon l'INSEE, le taux de pauvreté en 2020 resterait stable par rapport à 2019, avec 14,6 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. **Bien que l'on ne puisse parler d'une explosion de la pauvreté, une intensification de celle-ci reste toutefois à souligner.** En effet, les données ne permettent pas de connaître les évolutions de la très grande pauvreté qui, elle, semble s'être aggravée.

Julien Damon (2016) a proposé une synthèse des **dix mutations qui ont affecté les questions et phénomènes de pauvreté/précarité depuis une dizaine d'années** :



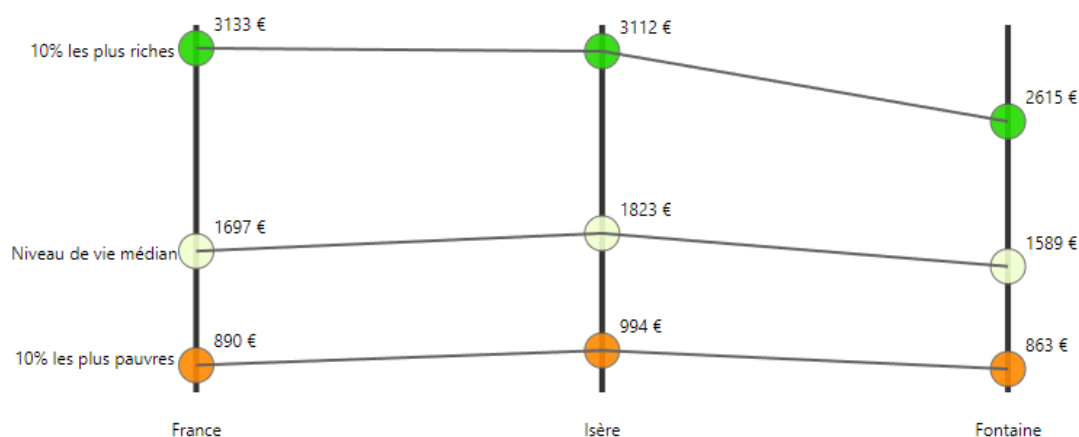
Julien Damon est professeur associé à Sciences Po, chroniqueur aux Échos et au Point, dirigeant de la société d'études et de conseils Éclairs.



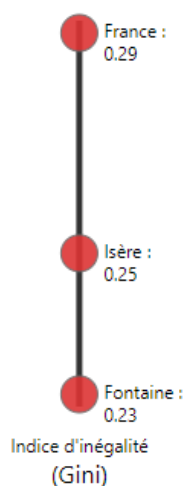
ANALYSE QUANTITATIVE

UNE FORTE PROPORTION DE BAS REVENUS

Fontaine se situe dans les mêmes tendances que le département de l'Isère et la France pour le revenu des 10 % les plus pauvres avec 863€ par unité de consommation. Ce chiffre reste sensiblement identique à celui de 2012 (860€).

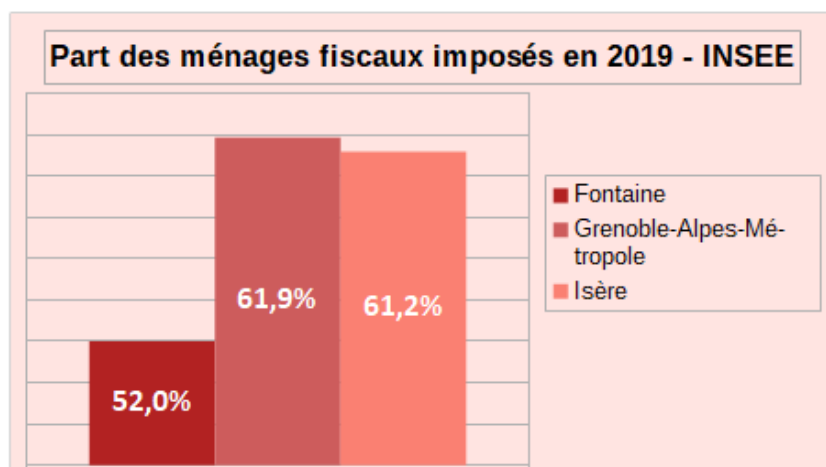


Entre 2012 et 2016, le revenu médian de la population fontainoise a légèrement augmenté, une hausse de 88€ est à noter. Celui-ci s'élève à 1 589€. Toutefois, ce revenu est inférieur à celui du département de l'Isère (1 823€, soit -234€) ainsi qu'à celui de la France (1 697€, soit -108€). Fontaine se caractérise notamment par la caractéristique du revenu des 10 % les plus riches (2 615€). En effet, il est nettement moins élevé que sur les différents territoires de comparaison : -497 avec l'Isère et -518 avec la France. **Ainsi, la population fontainoise se caractérise par des revenus que nous pouvons qualifier de faibles à moyens supérieurs.**

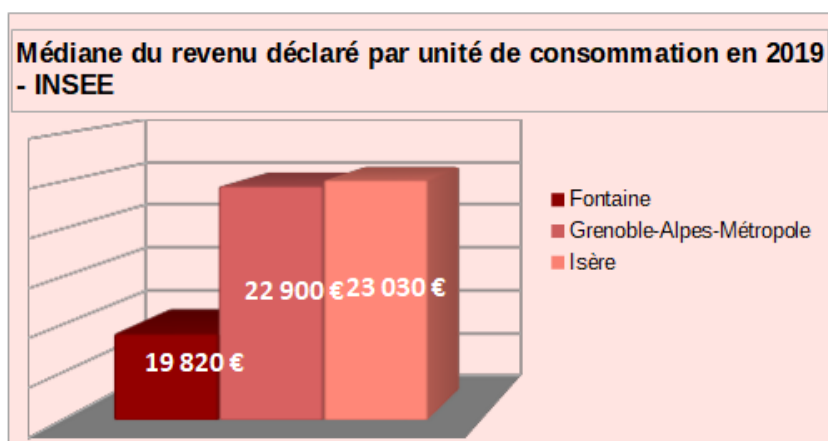


Par ailleurs, **l'indice de Gini, qui permet de mesurer les inégalités, nous révèle que Fontaine est une ville plutôt homogène.** Avec un indice de GINI à 0,23, Fontaine est en effet plus homogène que le département de l'Isère ou que la France. Le rapport interdécile de la ville de Fontaine s'élève à 3 en 2018, il est alors inférieur à celui de l'Isère (3,1) et celui de la France (3,4). **Toutefois, certains quartiers s'avèrent plus marqués par les inégalités que d'autres, c'est notamment le cas des secteurs Aristide Briand, Bastille, Buissonnées, Alpes et Floralties.**

Fontaine est une ville peu marquée par les inégalités, mais avec des publics plus exposés à des difficultés sociales, professionnelles.

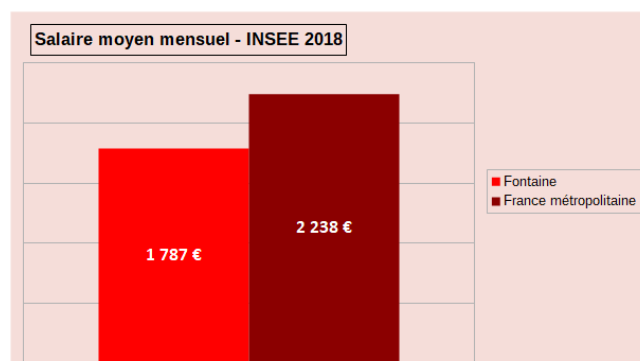


La part des ménages fiscaux imposés en 2019 s'élève à 52 % tandis qu'elle atteint 61,9 % dans la métropole grenobloise et 61,2 % dans le département de l'Isère.



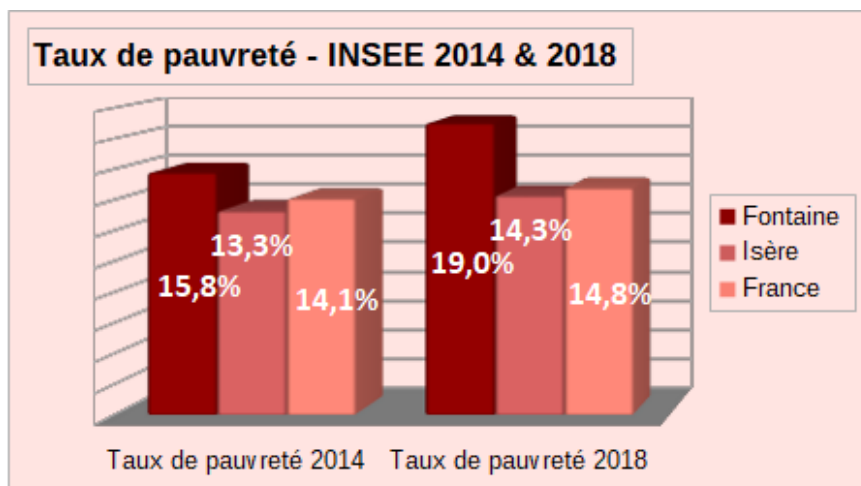
De plus, la médiane du revenu déclaré par unité de consommation en 2019 s'élève à 19 820€ tandis qu'elle atteint 22 900€ dans la métropole grenobloise et 23 030€ dans le département de l'Isère. Toutefois, ce chiffre est en hausse depuis 2014, où il s'élevait à 18 603€ (+1 217€).

Plus précisément, le salaire mensuel d'un-e fontainois-e s'élève à 1 787€, contre 2 238€ pour la moyenne mensuelle française.



La population fontainoise se caractérise alors par des revenus que nous pouvons qualifier de faibles à moyens. L'analyse des revenus des fontainois-e-s correspond à l'image ouvrière associée à la ville de Fontaine.

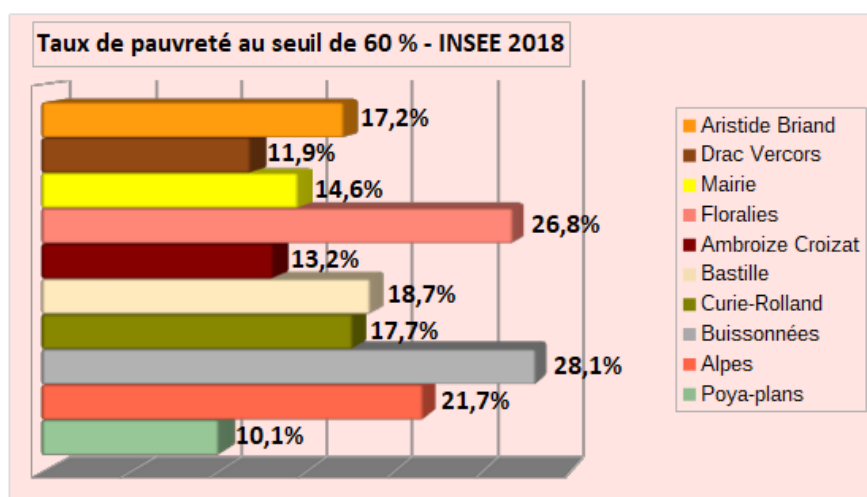
Fontaine est une ville marquée par un taux de pauvreté important, qui connaît une progression.



Le taux de pauvreté de la commune fontainoise s'élève à 19%.

Il est plus important comparativement au département de l'Isère (14,3%) ou à la France (14,8%). De plus, ce taux évolue positivement entre 2014 et 2018 (+3,2%).

Au sein du territoire fontainois, la pauvreté est disparate. En effet, certains quartiers concentrent plus de pauvreté que d'autres.



Alors que le taux de pauvreté s'élève à 19% sur la commune de Fontaine, les Buissonnées (28,1%), Floralies (26,8%) et les Alpes (21,7%) sont les Iris les plus pauvres de la commune. Ils sont suivis de près par Bastille (18,7%), Curie-Rolland (17,7%) et Aristide Briand (17,2%).

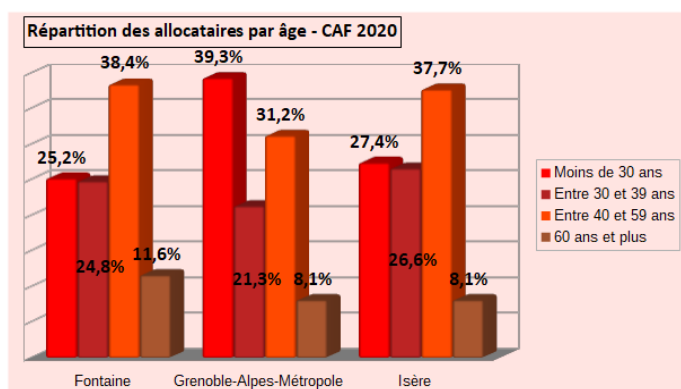
Ainsi, Fontaine est une ville marquée par une pauvreté en augmentation.

DES ALLOCATAIRES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

En 2020, à Fontaine, 5 310 personnes sont allocataires de la CAF, pour un nombre de personnes couvertes de 12 075. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2013 (+ 955 personnes allocataires de la CAF et + 720 personnes couvertes).

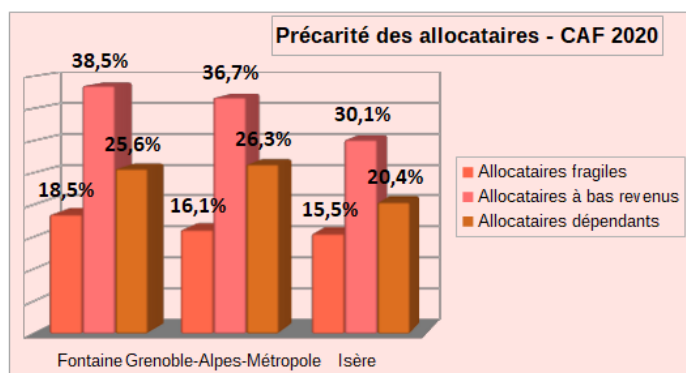
Une forte proportion d'allocataires est alors à déplorer sur le territoire.

En effet, en 2020, les personnes allocataires de la CAF représentent $\frac{1}{4}$ de la population fontainoise. Cependant, ce quart concerne plus de 50% de la population en nombre de bénéficiaires. **Cela signifie que les prestations versées par la CAF impactent plus de la moitié de la population de la ville.**



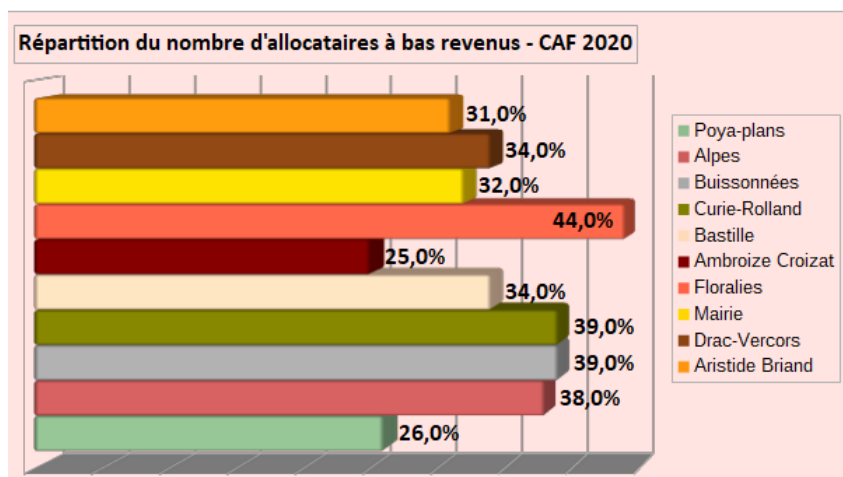
Parmi les allocataires fontainois-e-s, 38,4% sont âgé-e-s de 40 à 59 ans (contre 31,2% dans l'agglomération grenobloise et 37,7% dans le département de l'Isère). Les seniors allocataires sont également plus nombreux sur la commune fontainoise (11,6% contre 8,1% sur la métropole et le département).

Fontaine se caractérise par un nombre élevé d'allocataires à bas revenus (38,5%), mais également d'allocataires fragiles (18,5%) ou dépendant-e-s (25,5%).



Par conséquent, sur 5 310 allocataires habitant Fontaine, plus de 70 % font partie des allocataires en situation de précarité. Ces taux sont localement supérieurs aux taux de l'agglomération grenobloise et départementaux et se caractérisent par une hausse.

A nouveau, la part des allocataires à bas revenus n'est pas homogène au sein du territoire. Nous constatons une concentration de ces allocataires au sein de certains quartiers.



Alors que la part d'allocataires à bas revenus s'élève à 33,1% sur la commune de Fontaine, les Floralies en comptabilisent 44%, Curie-Rolland et les Buissonnées en comptabilisent 39%, suivi de près par les Alpes où la part s'élève à 38%.

Il est à constater que 40 % des habitant-e-s de Fontaine sont en situation de précarité.

Les personnes bénéficiaires de prestations versées par la CAF sont en augmentation générale. Les principales prestations (RSA, aide au logement), ne sont pas les plus impactantes, puisqu'en 2017 les bénéficiaires du RSA sont inférieur-e-s à 2013. L'augmentation des personnes bénéficiant d'une aide au logement ne constitue pas un élément de réponse.

Bien qu'elle soit une manifestation des inégalités existantes, la pauvreté monétaire ne traduit qu'une dimension de la précarité. D'autres facteurs de précarités sont ainsi à prendre en compte, facteurs qui permettent de mettre en exergue un cumul des différentes formes de précarité sur le territoire fontainois.



ANALYSE QUALITATIVE

LA PAROLE HABITANTE

La pauvreté monétaire constatée par les chiffres se confirment via notre enquête auprès des habitant-e-s fontainois-e-s.

15. Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

	Effectifs	% Obs.
Vous êtes à l'aise	5	5%
Ca va	22	22%
C'est juste	14	14%
Vous y arrivez difficilement	29	29%
Vous ne pouvez pas y arriver sans avoir recours à des aides	30	30%
Total	100	100%



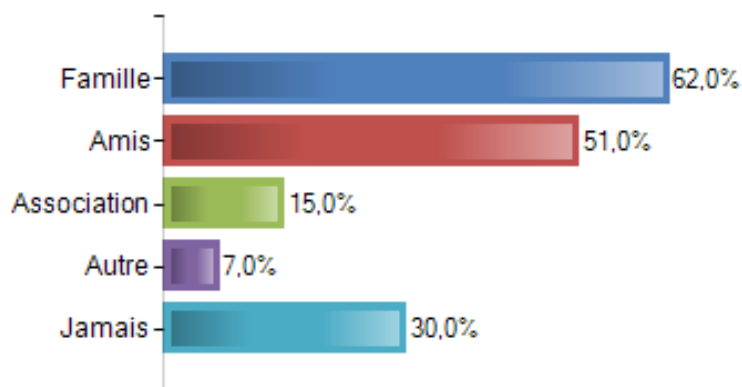
59% de nos enquêté-e-s semblent rencontrer des difficultés financières au sein de leur foyer. En effet, 29% de nos enquêté-e-s nous révèlent avoir des difficultés financières et 30% révèlent être dépendant-e-s des aides sociales.

Les aides sociales auxquelles nos enquêté-e-s ont le plus recours sont les allocations familiales et les APL.

20. Avez-vous déjà fait appel à quelqu'un pour vous apporter de l'aide ?

	Effectifs	% Obs.
Famille	62	62%
Amis	51	51%
Association	15	15%
Autre	7	7%
Jamais	30	30%
Total	100	

Bien que 30% de nos enquêté-e-s semblent dépendant-e-s des prestations sociales, 70% d'entre eux et elles semblent dépendant-e-s d'aides extérieures.

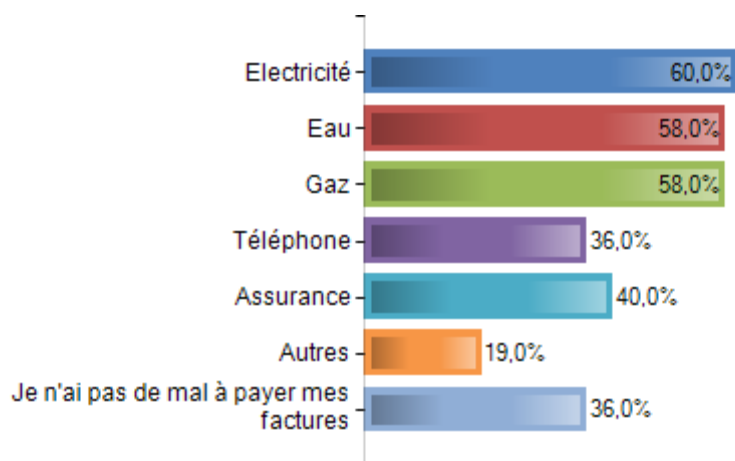


Parmi nos enquêté-e-s, 62% ont déjà fait appel à de la famille pour une aide financière, 51% ont déjà fait appel à des ami-e-s et 15% ont déjà fait appel à une association.

Les difficultés financières évoquées se traduisent directement dans les difficultés rencontrées par les habitant-e-s à payer leurs factures.

21. Avez-vous du mal à payer vos factures ?

	Effectifs	% Obs.
Electricité	60	60%
Eau	58	58%
Gaz	58	58%
Téléphone	36	36%
Assurance	40	40%
Autres	19	19%
Je n'ai pas de mal à payer mes factures	36	36%
Total	100	



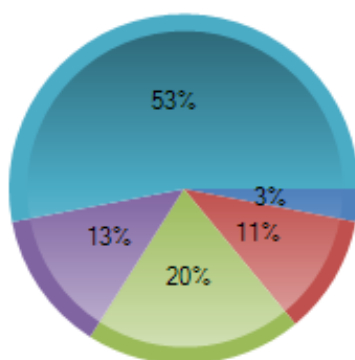
Seul-e-s 36% de nos enquêté-e-s révèlent ne pas avoir de difficultés à payer leurs différentes factures. Les factures engendrant le plus de difficultés sont l'électricité (60%), l'eau (58%) et le gaz (58%), suivies par l'assurance (40%) et le téléphone (36%).

Ces difficultés financières se traduisent également dans les difficultés rencontrées par les habitant-e-s à s'alimenter.

17. Avez-vous des difficultés pour acheter de la nourriture ?

	Effectifs	% Obs.
Très régulièrement (presque tous les mois)	3	3%
Régulièrement (2 à 6 fois dans l'année)	11	11%
Parfois (plus de 6 fois dans l'année)	20	20%
Assez rarement (1 à 2 fois dans l'année)	13	13%
Jamais	53	53%
Total	100	100%

■ Très régulièrement (presque tous les mois)
■ Régulièrement (2 à 6 fois dans l'année)
■ Parfois (plus de 6 fois dans l'année)
■ Assez rarement (1 à 2 fois dans l'année)
■ Jamais



Lors de la passation de questionnaires, parmi ceux et celles ayant déclaré ne jamais avoir rencontré de difficultés alimentaires, un nombre important a toutefois précisé qu'ils et elles devaient se restreindre.

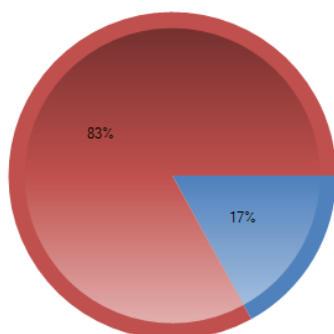
47% de nos enquêté-e-s nous révèlent avoir déjà rencontré des difficultés en termes alimentaires. Parmi eux et elles, 3% en ont rencontré très régulièrement (soit presque tous les mois), 11% ont en rencontré régulièrement (soit 2 à 6 fois dans l'année), 20% en ont rencontré parfois (soit plus de 6 fois dans l'année) et 13% en ont rencontré assez rarement (soit 1 à 2 fois dans l'année).

Malgré ce nombre important d'enquêté-e-s rencontrant des difficultés en termes alimentaires, peu d'entre eux et elles fréquentent des associations œuvrant contre l'exclusion en organisant de la distribution alimentaire.

18. Fréquentez-vous des associations caritatives de distribution alimentaire ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	17	17%
Non	83	83%
Total	100	100%

■ Oui
■ Non

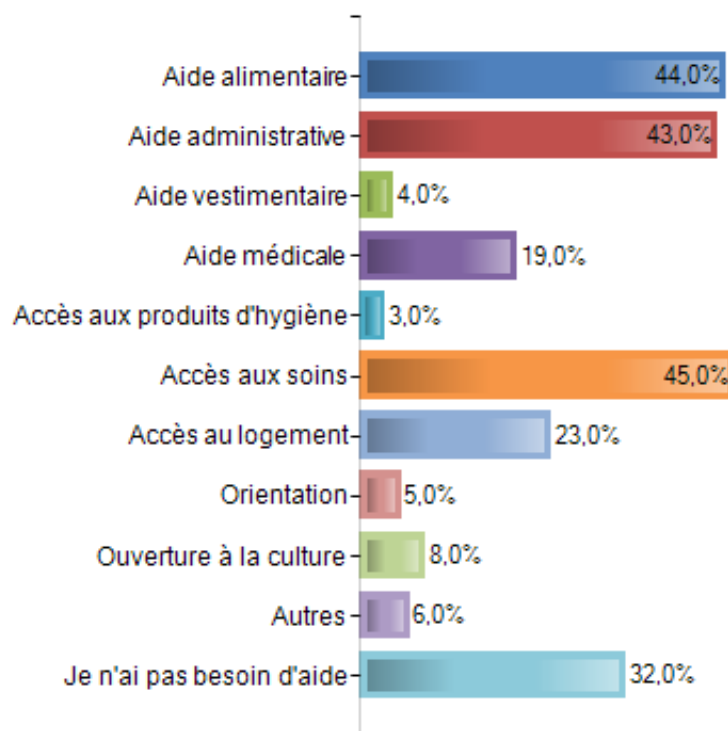


En effet, seul-e-s 17% d'entre eux et elles déclarent fréquenter des associations organisant de la distribution alimentaire, **questionnant alors un possible phénomène de non-recours qui pourrait potentiellement être lié à une forme de honte sociale.**

Face à ces difficultés, nos enquêté-e-s ont mis en exergue les 3 principales aides dont ils et elles ont le plus besoin.

22. Parmi ces aides, citez les 3 aides dont vous pensez avoir le plus besoin ?

	Effectifs	% Obs.
Aide alimentaire	44	44%
Aide administrative	43	43%
Aide vestimentaire	4	4%
Aide médicale	19	19%
Accès aux produits d'hygiène	3	3%
Accès aux soins	45	45%
Accès au logement	23	23%
Orientation	5	5%
Ouverture à la culture	8	8%
Autres	6	6%
Je n'ai pas besoin d'aide	32	32%
Total	100	



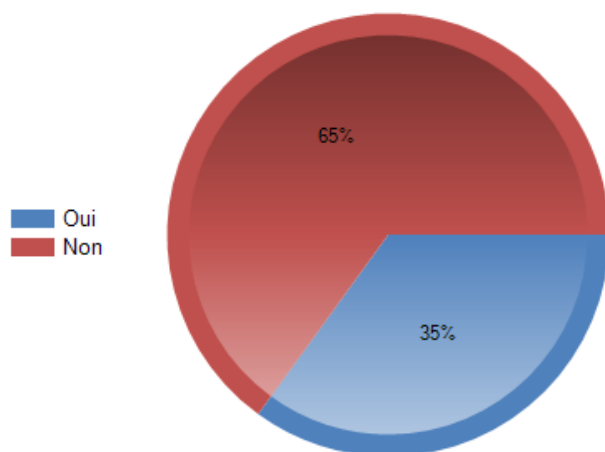
Seul-e-s 32% de nos enquêté-e-s nous révèlent ne pas avoir besoin d'aide.

Les 3 principales aides dont nos enquêté-e-s révèlent avoir besoin sont, dans l'ordre, l'accès aux soins (45%), l'aide alimentaire (44%) et l'aide administrative (43%).

Toutefois, malgré ces difficultés financières accrues, notre enquête nous révèle que la population fontainoise ne se sent pas pour autant en situation de pauvreté.

23. Pensez-vous être en situation de pauvreté ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	35	35%
Non	65	65%
Total	100	100%



En effet, 65% de nos enquêté-e-s déclarent ne pas se sentir en situation de pauvreté malgré les réponses précédentes qui témoignent de difficultés financières accrues.

Nos enquêté-e-s justifient ce ressenti par le fait que leurs besoins primaires fondamentaux sont remplis, à savoir le fait d'être logé et de pouvoir s'alimenter, comme en témoignent les réponses ci-dessous à la question « Pourquoi ne vous sentez-vous pas en situation de pauvreté ? » :

- « Je ne suis pas à la rue » ;
- « J'arrive toujours à manger » ;
- « Je me restreins mais j'arrive toujours à régler toutes mes factures » ;
- « J'arrive à nourrir mes enfants et à avoir un toit sur la tête »
- « On n'est pas à la rue ».

A l'inverse, nos enquêté-e-s ayant déclaré se sentir en situation de pauvreté sont ceux et celles qui ne parviennent pas, ou seulement partiellement, à remplir leurs besoins primaires fondamentaux, comme en témoignent les réponses ci-dessous à la question « Pourquoi vous sentez-vous en situation de pauvreté ? » :

- « Je ne peux pas toujours nourrir mes enfants » ;
- « Je mange pas tous les jours et je suis presque à la rue » ;
- « Je risque de bientôt finir à la rue » ;
- « Je ne peux pas acheter tout ce dont mes enfants ont besoin ».

La population fontainoise semble percevoir la pauvreté sous l'angle de l'extrême pauvreté, à savoir le fait d'être sans domicile fixe. Néanmoins, la population fontainoise déclare être inquiète vis-à-vis de l'avenir, qui leur paraît incertain en raison du contexte économique et sanitaire actuel.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

19 820 €

Ce chiffre correspond à la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019 (contre 22 900€ dans la métropole grenobloise et 23 030€ dans le département de l'Isère).

19 %

de taux de pauvreté à Fontaine en 2018 (contre 14,3% en Isère en 2018). Ce taux évolue positivement entre 2014 et 2018 (+3,2%).

40 %

des fontainois-e-s sont en situation de précarité.

- Une forte proportion de bas revenus et d'allocataires ;
- Des allocataires en situation de précarité ;
- Une forte dépendance aux prestations sociales et aux aides extérieures ;
- Des situations disparates selon les quartiers ;
- Des fontainois-e-s qui ne se sentent pas pour autant en situation de pauvreté ;
- Une perception de la pauvreté sous l'angle de l'extrême-pauvreté.

Qu'est-ce-que la précarité ?

3

LA PRÉCARITÉ

La précarité est « **l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités** permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. **L'insécurité** qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. »

(J. Wresink, 1987)

QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ ?

Aucune définition de la précarité ne s'impose, la précarité de 2022 n'est plus la même que celle de 1970 en raison des mutations démographiques, sociales et économiques.

Dans nos sociétés occidentales contemporaines, **le terme « précarité » décrit des phénomènes sociaux divers et renvoie à une pluralité de situations** (P. Cingolani, 2006).

UN CONSENSUS AUTOUR DE LA NOTION D'INSÉCURITÉ

Ne relevant pas nécessairement d'une réalité économique, il existe un consensus autour de la notion d'insécurité, renvoyant à ce qui est instable, incertain voire délicat ou fragile (M. Graigner, 2012). Il s'agit d'**une instabilité subie et non maîtrisée, qui peut renvoyer à celle des revenus perçus de l'emploi, de la situation personnelle, des conditions de logement ou encore de la santé** (Loisy, 2000). La conséquence est alors l'impossibilité de prévoir ou de planifier sa vie à moyen et long terme ainsi qu'une vulnérabilité accrue face à de potentiels « accidents de parcours » (C. Loisy, 2000). Ainsi, **la précarité renvoie à l'absence de choix et à la faiblesse des marges de manœuvre dans les conditions d'existence** (V. Hélarlot, 2005). De ce fait, elle souligne la fragilité des revenus et des positions sociales. Il ne s'agit pas d'un état de fait mais d'**un processus**.

UN ÉLARGISSEMENT DU PUBLIC

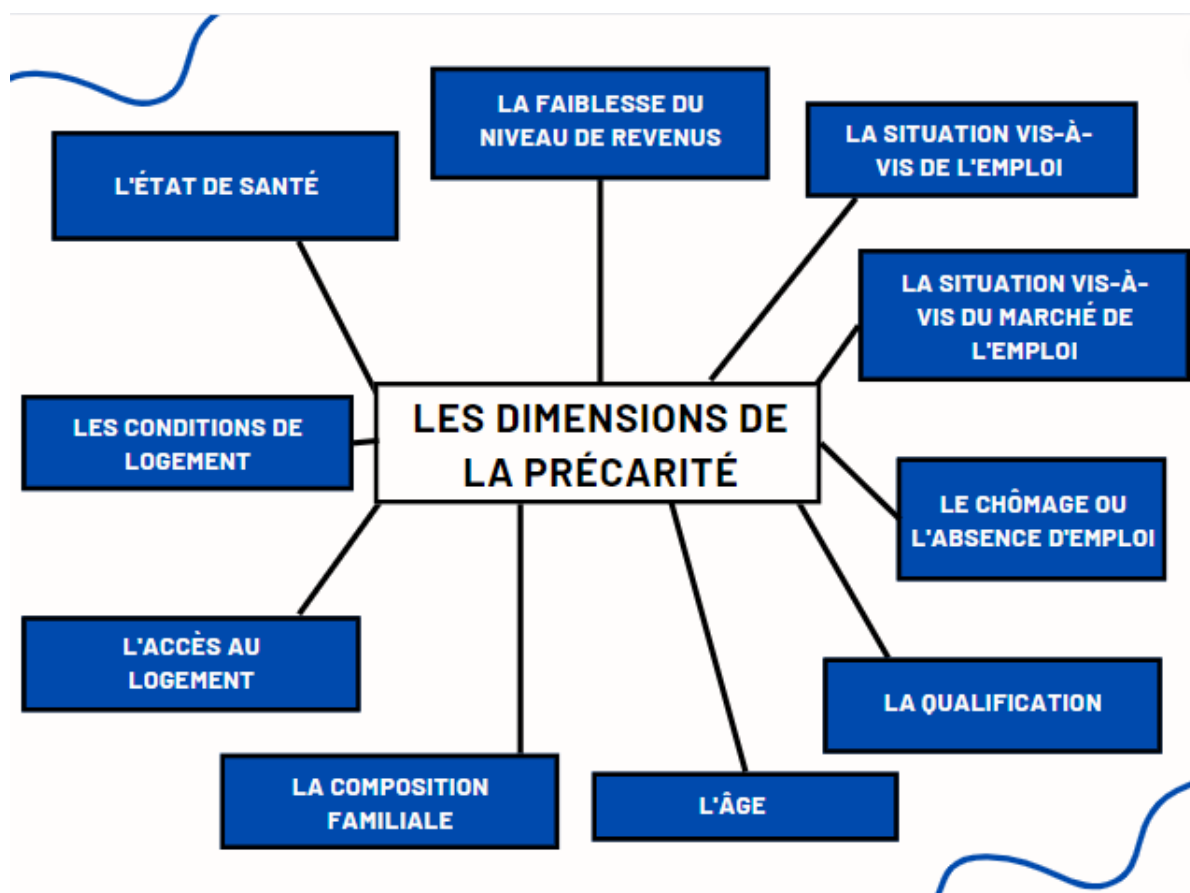
La notion de précarité est celle qui englobe le mieux l'ensemble des enjeux. Multiforme, elle peut aussi bien être sociale que économique, financière ou encore énergétique. Par conséquent, **le public concerné se voit élargi car chaque individu peut, à un moment de son existence, avoir besoin d'une aide ou d'un accompagnement**. Comme le dit Julien Damon (2016), « Si l'on doit lui donner un visage, éloigné des chiffres froids, autrefois le pauvre était âgé, issu d'une famille nombreuse, et habitait dans une zone rurale. Aujourd'hui, il est jeune – on devrait dire elle est jeune –, vient d'une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail ». En plus d'un élargissement du public, ce portrait de la pauvreté monétaire doit également être élargi à l'analyse des conditions de vie pour pouvoir cibler, de manière à la fois élargie et plus exacte, les fragilités. Cette approche implique alors de se concentrer non seulement sur les ressources monétaires nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux mais également les facteurs pouvant empêcher les individus de se réaliser. Ainsi, **il s'agit de repérer les facteurs de bascule, tout en prêtant une attention particulière à certains indicateurs démographiques et marqueurs de pauvreté**.

LES DIMENSIONS DE LA PRÉCARITÉ

Au-delà du seul taux de pauvreté, **la mobilisation de plusieurs facteurs apparaît plus à même de rendre compte des multiples dimensions de la précarité**. En raison de son caractère multiforme, la précarité, contrairement à la pauvreté, est difficilement mesurable. En effet, il n'existe pas d'indicateurs de précarités à proprement parlé en raison du caractère flou des contours de la population précaire. Par conséquent, **pour identifier les personnes en situation de précarité, il faut analyser certains aspects liés aux caractéristiques des individus ou des ménages, en lien avec leur environnement**.

Sur la base de la théorie, des données locales ainsi que d'études nationales sur différents publics, il est ainsi possible d'**identifier des marqueurs de la pauvreté et des facteurs de bascule**.

Plusieurs dimensions relatives aux situations de vulnérabilité peuvent être citées :



LES PRÉCARITÉS

Les situations de précarité économique et sociale sont diverses et souvent cumulatives. Le caractère multidimensionnel de la précarité exige une **approche transversale**, de nombreux champs d'intervention sont en effet traversés. Le principal objectif des politiques publiques réside dans **le repérage des facteurs de bascule ainsi que l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de précarité**.

PAUVRETÉ VS PRÉCARITÉ

Afin d'éviter toute confusion, il convient de distinguer la pauvreté de la précarité, deux concepts intimement liés et souvent confondus. La pauvreté, facilement mesurable et mesurée, se distingue de la précarité car les deux ne se situent pas dans la même temporalité. En effet, il est souvent dit que **la précarité et la pauvreté renvoient à des temporalités différentes car la combinaison de facteurs de risques et d'insécurité peut faire évoluer les personnes concernées vers des situations d'extrême pauvreté** (C. Loisy, 2000). Néanmoins, cela ne signifie pas non plus qu'il s'agit d'une pauvreté amoindrie, **l'approche reste différente car, outre les conditions de vie, la précarité peut être appréhendée par l'incertitude vis-à-vis de l'avenir**.

CHOIX MÉTHODOLOGIQUE

A Fontaine, la précarité prend différentes formes, **nous parlerons alors « des précarités »**. Nos choix méthodologiques, notamment notre grille d'analyse, nous ont conduits à **nous concentrer sur 7 thématiques : la précarité de l'emploi, la précarité de l'éducation et de la formation, la précarité de la situation familiale et la précarité infantile, la précarité du logement, la précarité liée à la santé, la précarité liée au handicap, la précarité au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**. Ces thématiques ont été retenus car elles correspondent aux traits saillants repérés dans le territoire fontainois. Avant de commencer par approfondir les spécificités du territoire fontainois, il convient d'abord d'explicitier chacune de ces thématiques ainsi que d'exposer un portrait général.

La précarité de l'emploi

4

Sommaire

01.	Chiffres clés	p.70
02.	Approche théorique	p.72
2.1.	Mesurer la qualité de l'emploi	p.74
2.2.	Les tendances nationales	p.75
03.	Analyse quantitative : des adultes précarisé-e-s	p.78
3.1.	Des difficultés d'insertion sur le marché du travail	p.82
3.2.	Une dégradation de l'emploi	p.88
3.2.	Une forte proportion de travailleur-euse-s non qualifi-é-es	p.91
04.	Analyse qualitative	p.94

4.1.	Des populations exclues de la statistique et des observations	p.96
4.2.	Une fracture numérique qui peut entraîner le non recours	p.97
4.3.	Un territoire englobant qui profite aux fontainois-e-s	p.98
4.4.	La parole habitante	p.99
05.	Synthèse	p.104

LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

Les situations de précarité économique et sociale sont en grande partie liées à la dégradation du marché du travail et de l'emploi (C. Loisy, 2000).

De ce fait, il semble que l'emploi, pouvant entraîner une précarisation des conditions de vie, soit l'une des premières variables à prendre en compte.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

14,9 %

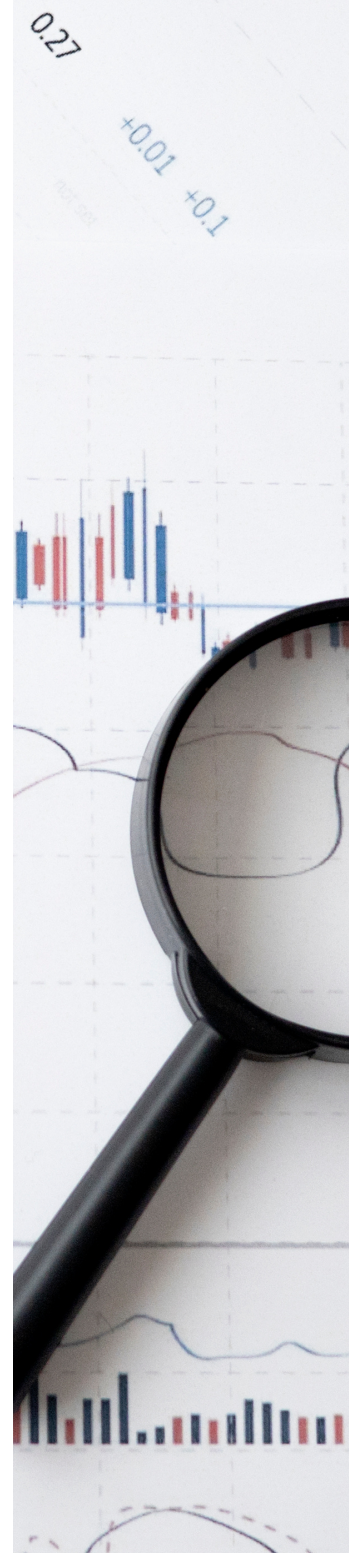
de taux de chômage en 2018 à Fontaine (contre 13,4% dans le département de l'Isère en 2018).

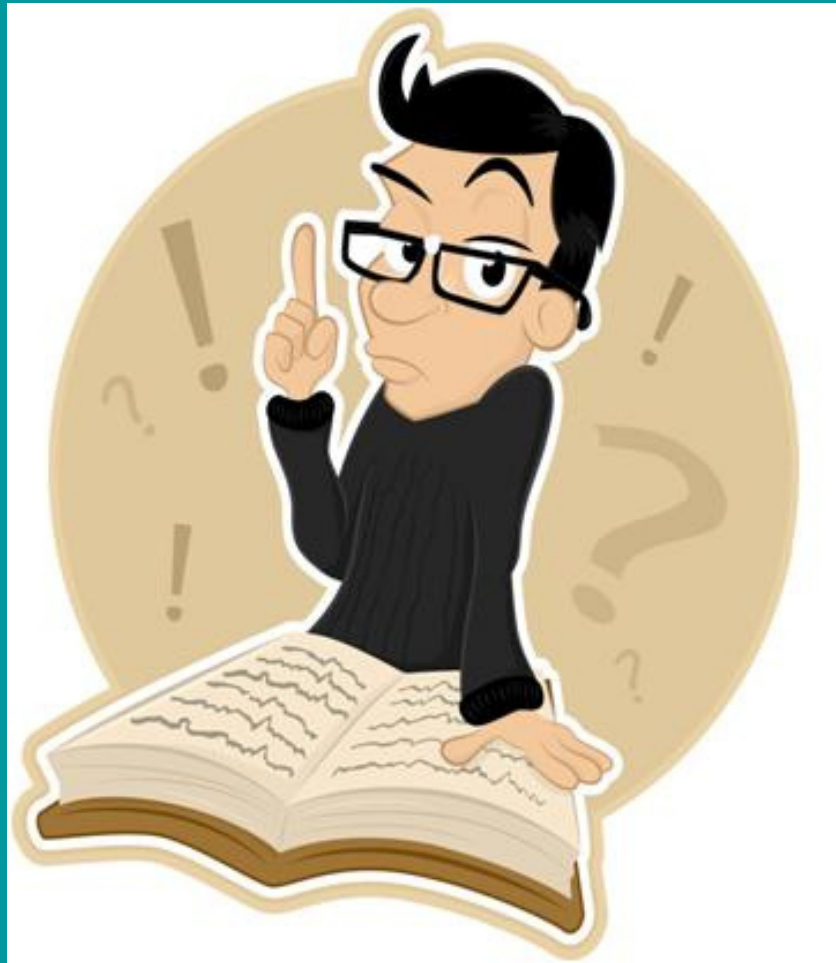
18,3 %

d'emplois précaires sur Fontaine en 2018. Ce taux est en hausse par rapport à 2013 où il s'élevait à 15,7%.

32 %

de fontainois-e-s avec un emploi sont ouvrier-ère-s ou employé-e-s (contre 24,3% dans l'agglomération grenobloise et 27,3% dans le département de l'Isère) et seulement 9% sont cadres.





APPROCHE THÉORIQUE

MESURER LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

La qualité de l'emploi se mesure par six descripteurs :



Ces indicateurs réunissent à la fois des aspects relevant de **la qualité du travail** et ceux relevant de la **qualité des situations**.

LES RÉCENTES MUTATIONS

Ces dernières décennies, le marché du travail et de l'emploi se sont profondément restructurés, en lien avec les évolutions des structures économiques ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre mondial globalisé. **Alors que la société salariale avait apportée stabilité durant les Trente Glorieuses, la précarisation d'aujourd'hui fait renaître des incertitudes et des instabilités (V. Hélardot, 2005).**

UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI À NUANCER

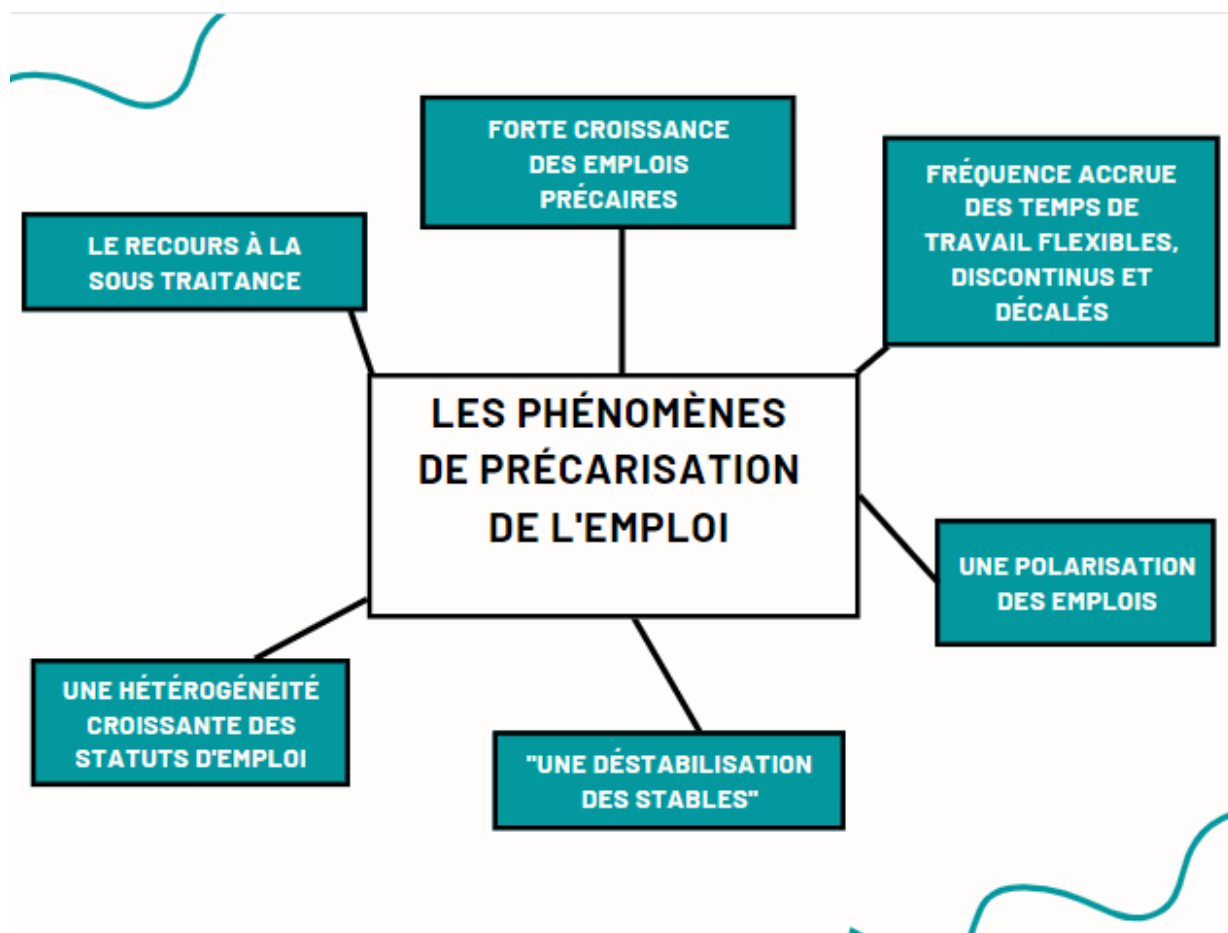
Globalement, il est à constater que la qualité de l'emploi tend à s'améliorer avec une réduction des écarts de taux d'emploi selon le genre, une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail, une hausse des taux de participation à la formation ainsi qu'une diminution des arrêts de travail. Néanmoins, ce diagnostic est contrebalancé par le **constat d'une relative dégradation de la qualité de l'emploi pour certaines catégories d'emploi avec un développement des formes d'emploi atypiques, une polarisation des emplois et une intensification du travail.**

LES MUTATIONS DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES

Les mutations récentes des structures économiques que nous pouvons retracer depuis les années 1970, notamment à travers le passage progressif de la grande entreprise à la petite et moyenne entreprise ainsi que le passage de la spécialisation à la flexibilité pour le monde de l'entreprise, nous renseignent sur un changement de paradigme économique. Cette transition s'est accompagnée par de nombreuses mutations au sein de l'entreprise mais également au sein du monde managérial, qui veulent se structurer sur les principes d'efficacité et d'efficience. En effet, les entreprises, qui se veulent réactives à cet environnement mouvant, se doivent de s'adapter en fonction des innovations et des bouleversements extérieurs. De ce fait, des changements majeurs ont alors lieu dans la gestion des ressources humaines, impliquant alors restructurations constantes et politiques de turn over au gré de l'offre et de la demande. **Bien qu'on ne puisse pas parler d'emplois précarisés en France aujourd'hui, nous pouvons toutefois parler d'une précarisation structurelle de l'emploi c'est-à-dire d'une tendance à l'instabilité ou à la flexibilité sous le prisme des mutations économiques.**

LA PRÉCARISATION STRUCTURELLE DE L'EMPLOI

Plusieurs phénomènes, liés entre eux, contribuent à la précarisation structurelle de l'emploi :





ANALYSE QUANTITATIVE

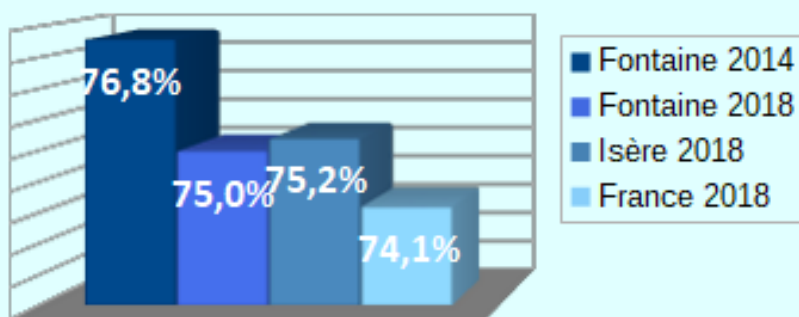
DES ADULTES PRÉCARISÉ-E-S

La pauvreté monétaire constatée à Fontaine s'explique en partie par la précarité de l'emploi, qui se caractérise par un cumul de facteurs d'instabilité agissant simultanément.

DES DIFFICULTÉS D'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Au-delà même de la pauvreté monétaire, les fontainois-e-s se trouvent en situation de précarité face à l'emploi. Les fontainois-e-s ne sont pas égaux face à ces difficultés, qui sont plus marquées pour les femmes, plus fréquemment en retrait du marché du travail, ainsi que pour les jeunes, particulièrement touché-e-s par le chômage.

Taux d'activité des 15-64 ans - INSEE 2014 & 2018

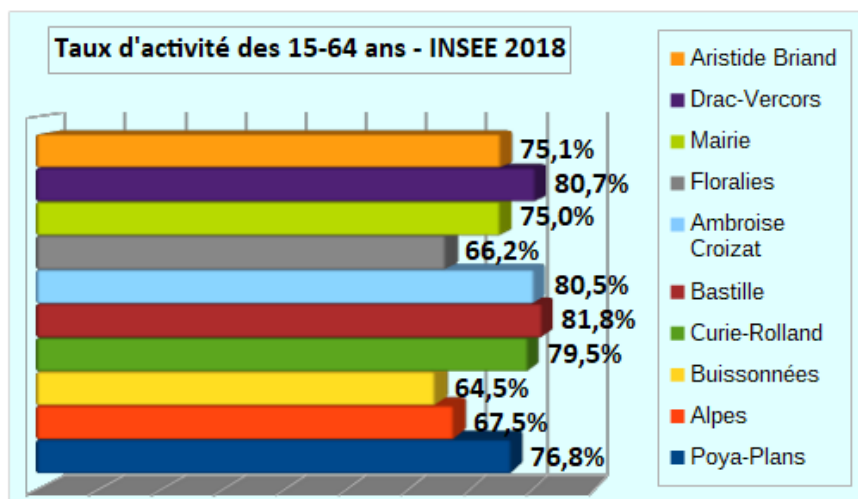


Taux d'activité des 15-64 ans

Le taux d'activité des 15-64 ans du territoire fontainois s'élève à 75% en 2018. Il s'inscrit dans les tendances générales, il est sensiblement identique à celui du département de l'Isère (75,2%).

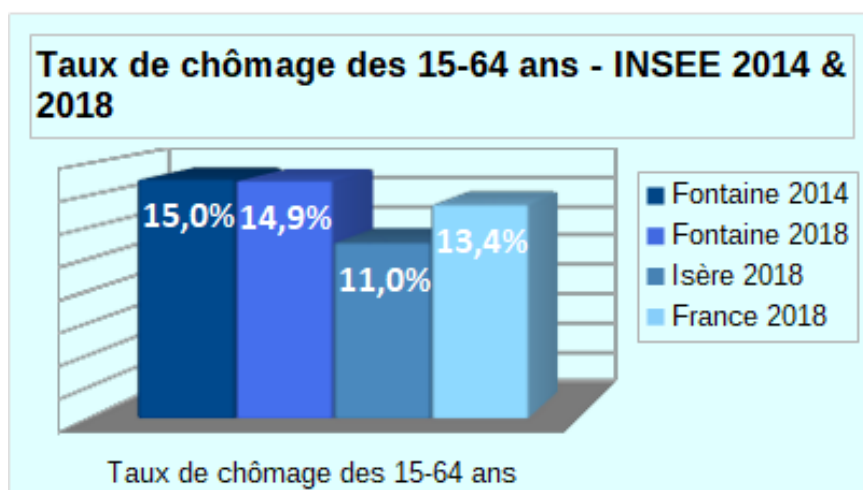
Il est à noter qu'il est plus élevé que la moyenne nationale (74,1%). Toutefois, nous observons que ce chiffre connaît une baisse de 1,8 % entre 2014 et 2018.

Nous observons également que le taux d'activité des 15-64 ans est plus ou moins important selon les quartiers.



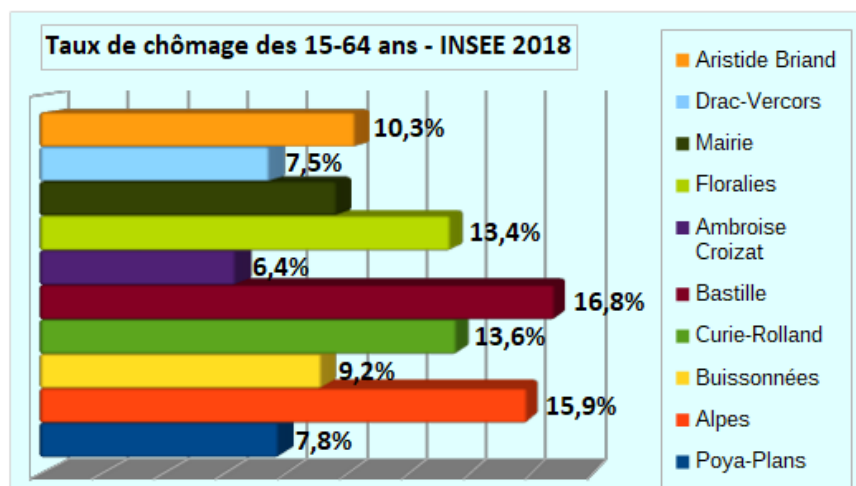
Les quartiers où le taux d'activité est le plus faible sont les Buissonnées (64,5%) et les Floralies (66,2%) et les Alpes (67,5%),

Cette répartition correspond aux quartiers les plus précarisés de la commune.



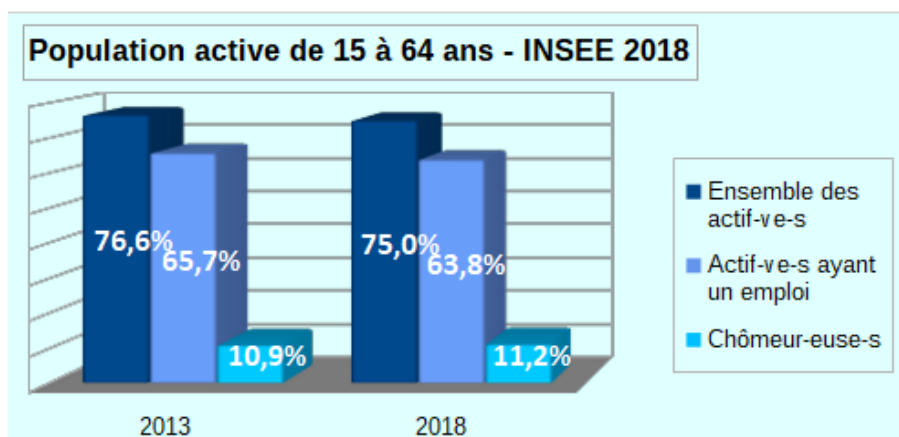
En 2018, le taux de chômage à Fontaine est de 14,9% alors que celui-ci s'élève à 11% dans le département de l'Isère et à 13,4 % en France.

Nous observons également que le taux de chômage des 15-64 ans est plus ou moins important selon les quartiers.



Les écarts entre quartiers en termes de chômage sont d'autant plus significatifs. En effet, nous observons de forts taux de chômage au sein de la Bastille (16,8%), des Alpes (15,9%), de Curie-Rolland (13,6%) et des Floralties (13,4%).

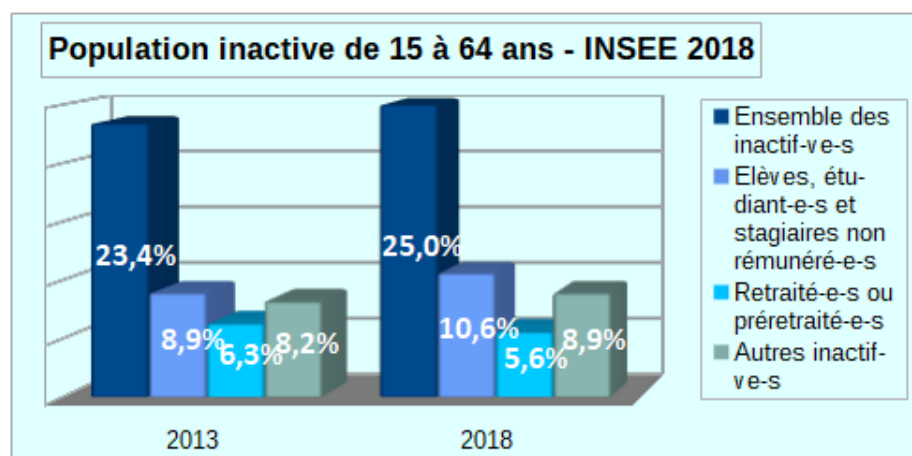
En 2018, 9 330 fontainois-e-s occupent un emploi.



Ce chiffre représente **63,8 % des actif-ve-s** tandis que **11,8 % sont des chômeur-euse-s en 2018**. Quelques années plus tôt, en 2013, la part des actif-ve-s occupant un emploi était plus élevée (65,7%) tandis que celle des chômeur-euse-s était plus faible (10,9%).

34,5% des fontainois-e-s âgé-e-s de 15 à 25 ans ont un emploi, 77,7% pour les 25 à 54 ans et 51,7% pour les 55 à 64 ans.

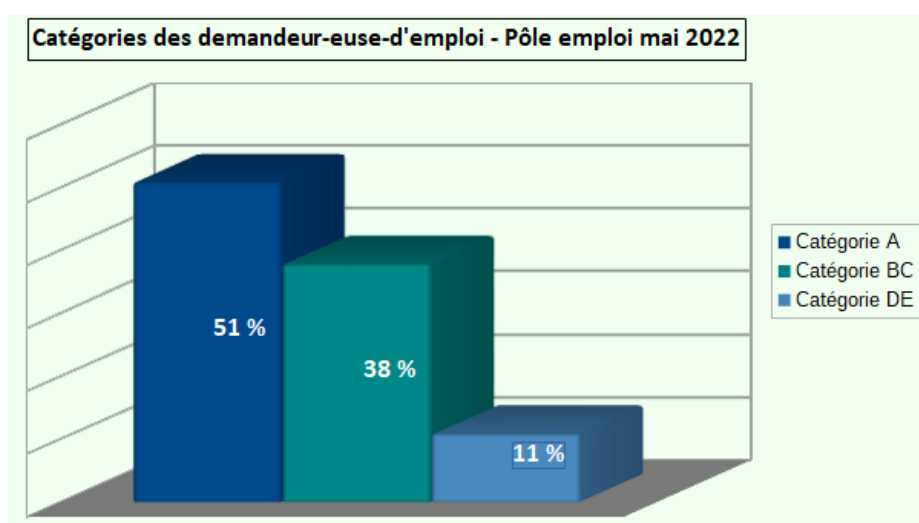
Entre 2013 et 2018, la part des inactif-ve-s a augmenté (+1,6%).



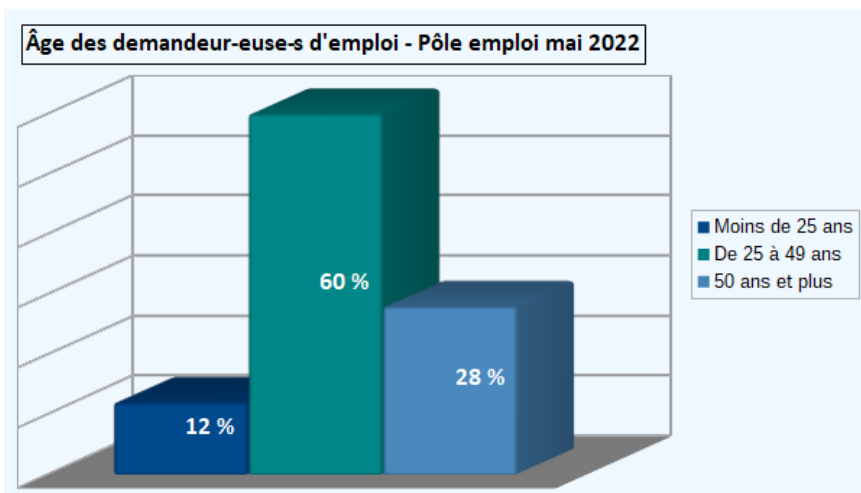
Cette augmentation est principalement liée à une augmentation des élèves, étudiant-e-s et stagiaires non rémunéré-e-s (+1,7%) ainsi qu'à une légère augmentation des autres inactif-ve-s (+0,7%). La part des retraité-e-s ou des préretraité-e-s est en baisse (-0,7%).

Ces résultats sont cohérents avec la démographie dynamique de la ville de Fontaine, composée d'une population jeune avec 40% de fontainois-e-s âgé-e-s de 15 à 44 ans.

En mai 2022, Fontaine compte 2 050 demandeur-euse-s d'emploi de catégorie A, B et C inscrit-e-s à Pôle emploi (contre 2 230 en mai 2021 et 2 380 en mai 2020).

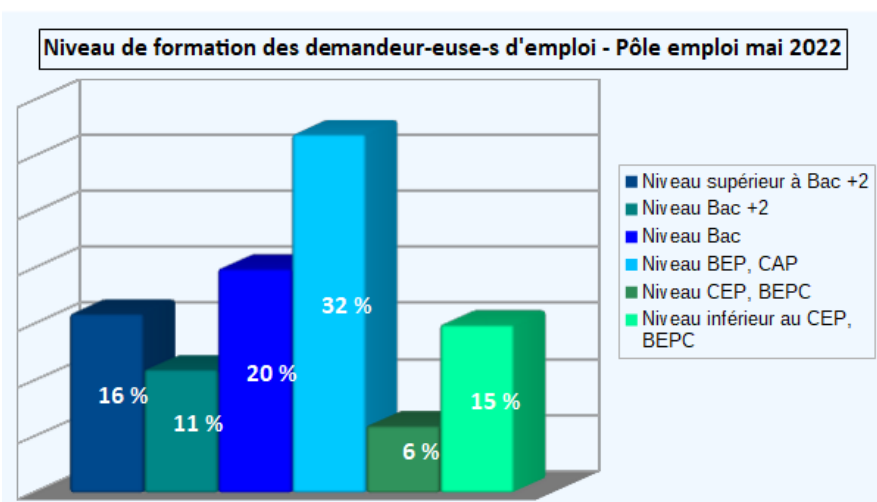


89% des demandeur-euse-s d'emploi de Fontaine sont inscrit-e-s à Pôle emploi en catégorie A,B,C.



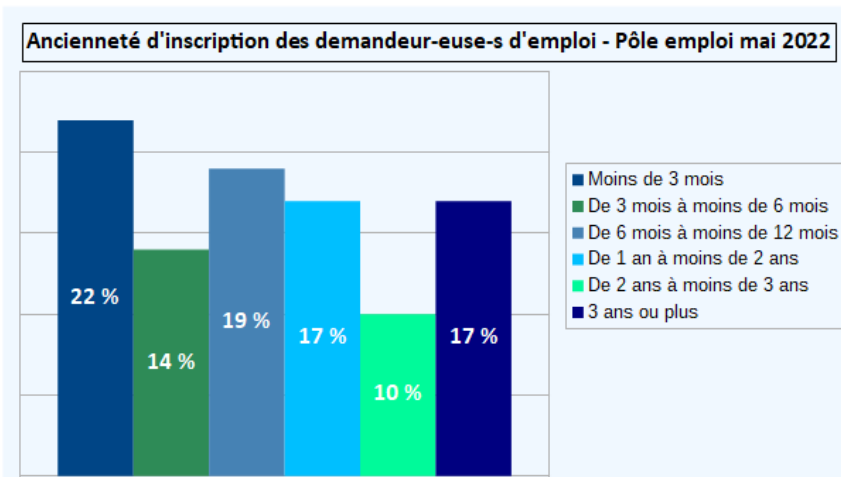
60% des demandeur-euse-s d'emploi fontainois-e-s de catégorie A, B et C sont âgé-e-s de 25 à 49 ans, soit une population plutôt jeune.

Le niveau de formation des demandeur-euse-s d'emploi sur Fontaine nous révèle l'impact du niveau de formation sur l'insertion professionnelle.

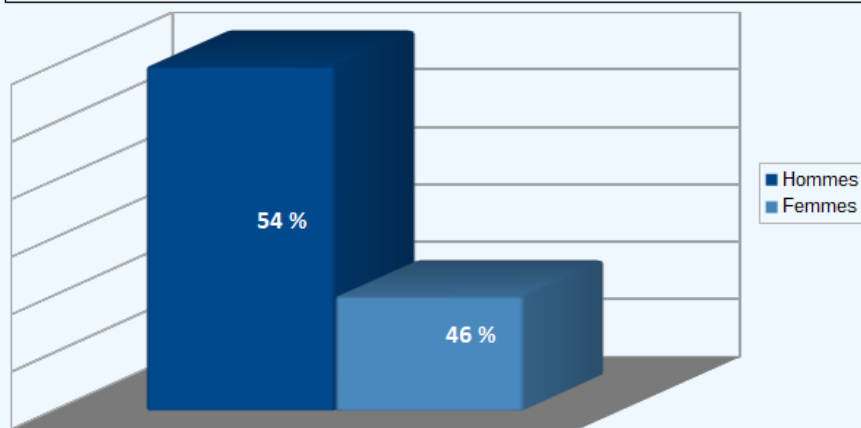


A Fontaine, 53% des demandeur-euse-s d'emploi ont un niveau de formation inférieur au Bac, **démontrant ainsi l'importance de la qualification.**

44% des demandeur-euse-s d'emploi sont inscrit-e-s depuis plus de d'1 an, **attestant d'un chiffre important de chômage de longue durée.**



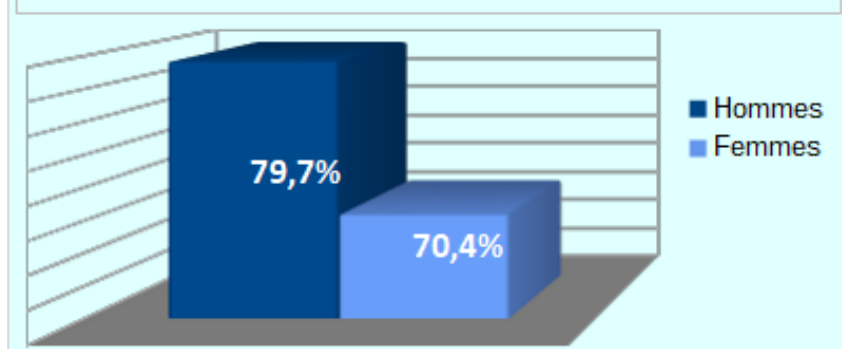
Répartition des demandeur-euse-s d'emploi selon le genre - Pôle emploi mai 2022



54% des demandeur-euse-s d'emploi sont des hommes et 46% sont des femmes.

Les femmes fontainoises ont davantage de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

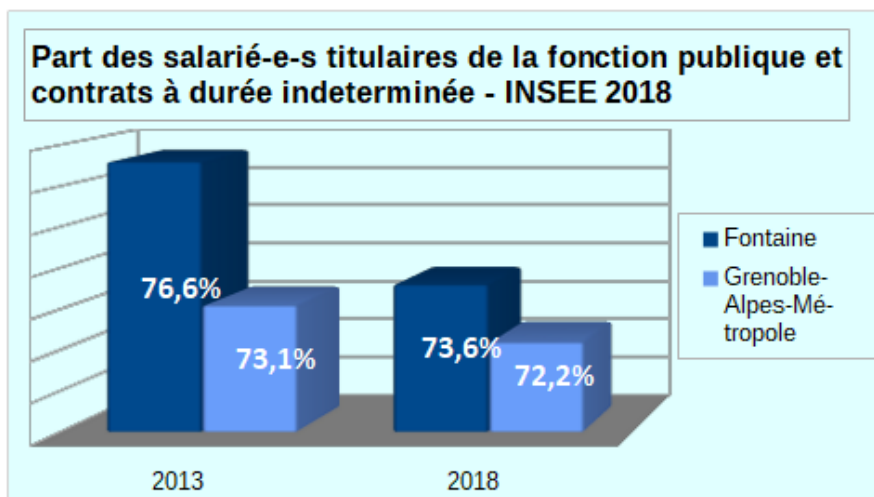
Répartition du taux d'activité selon le genre - INSEE 2018



Le taux d'activité des hommes est de 79,7% tandis que celui des femmes est de 70,4% et l'écart de salaire net horaire moyen est de -11,6 % entre les hommes et les femmes âgé-e-s de 26 à 50 ans.

UNE DÉGRADATION DE L'EMPLOI

Au sein du territoire fontainois, l'emploi salarié est majoritaire (88,2%). L'emploi majoritaire reste stable mais tend progressivement à se dégrader.

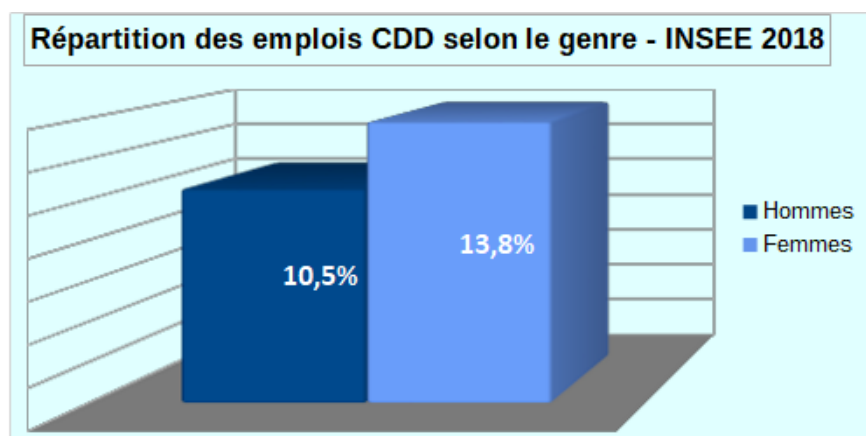


Parmi les salarié-e-s, 73,6% ont un contrat à durée indéterminée (CDI) et sont titulaires de la fonction publique. Ce taux est de 1,4 % supérieur à celui de l'agglomération.

Toutefois, par rapport à 2013, ce taux est en baisse (73,6% en 2018 contre 76,6% en 2013, soit -3%) et l'écart entre Fontaine et l'agglomération se réduit (1,4% supérieur en 2018 contre 3,5% supérieur en 2013).

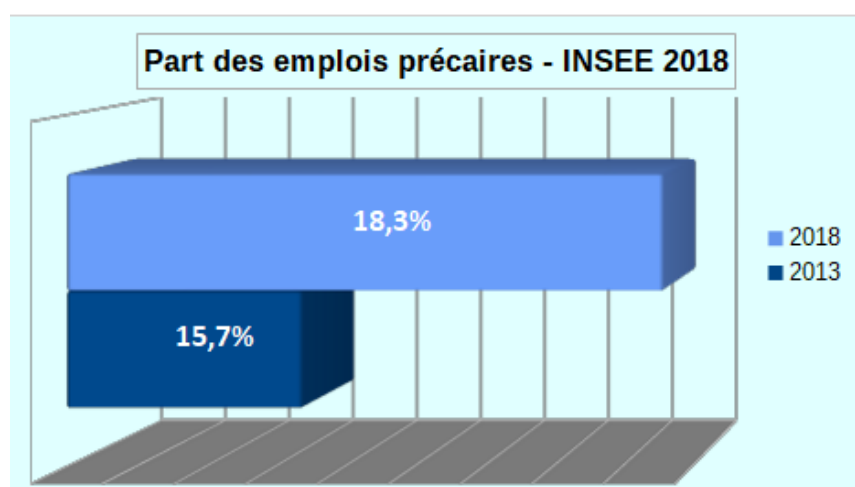
Par conséquent, **l'emploi stable, à savoir le CDI, reste majoritaire et supérieur à celui de l'agglomération grenobloise.** Toutefois, nous observons une réduction progressive de la part de CDI ainsi qu'une réduction de l'écart avec l'agglomération. De ce fait, **nous pouvons constater une progressive remise en cause de la norme du CDI.**

Les femmes fontainoises cumulent un certain nombre de difficultés sur le marché de l'emploi.



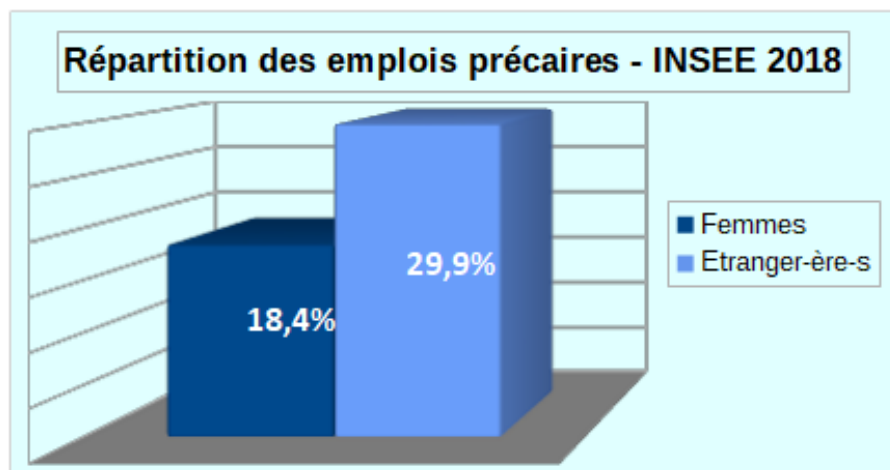
On observe que les employeur-euse-s sont le plus souvent des hommes et que les femmes sont plus souvent en contrat à durée déterminé (CDD), traduisant à nouveau les fragilités de ce public. 13,8% des femmes en emploi ont un CDD, soit 3,3% de plus que les hommes. Par rapport à 2013, cet écart s'est réduit (6,8% en 2013).

En effet, la réduction de cet écart s'explique davantage par une hausse de l'emploi CDD chez les hommes plutôt que par une baisse de celui-ci chez les femmes. Autrement dit, il s'explique par une hausse générale de la part des emplois précaires.



En effet, bien que l'emploi stable reste majoritaire, la part des emplois précaires augmentent sur le territoire fontainois, passant de 15,7% en 2013 à 18,3% en 2018 (+2,6%). Cette hausse de l'emploi précaire se repère à l'échelle nationale, traduisant une nouvelle tendance sur le marché de l'emploi.

Les étranger-ère-s font également partie des "exclu-e-s" du marché de l'emploi.



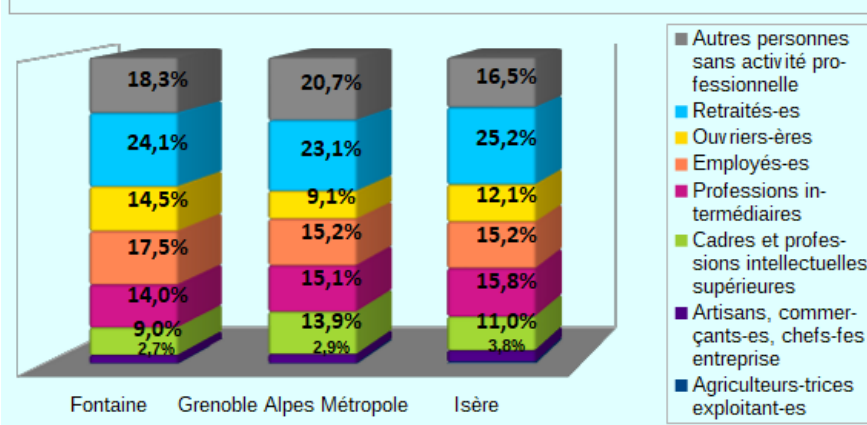
Parmi la part des emplois précaires, 18,4% sont occupés par des femmes et 29,9% sont occupés par des étranger-ère-s.

Ces chiffres démontrent à nouveau que les femmes sont confrontées à des difficultés d'insertion supplémentaires. Mais ces chiffres sont d'autant plus parlant en ce qui concerne les étranger-ères-s, dont la part traduit des difficultés d'insertion bien plus marquées.

UNE FORTE PROPORTION DE TRAVAILLEUR-EUSE-S NON QUALIFIÉ-E-S

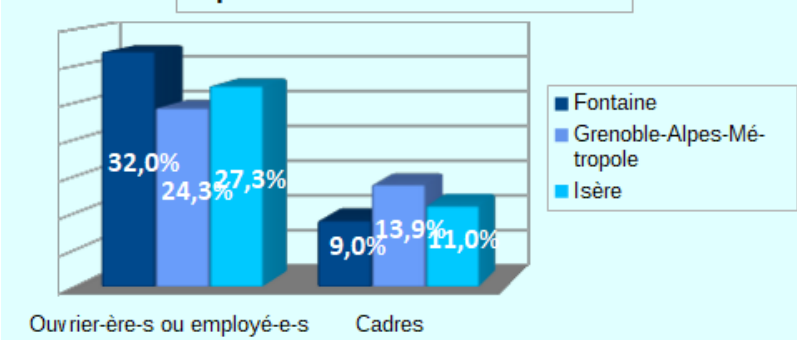
Fontaine compte une part importante de travailleur-euse-s pauvres. En effet, les fontainois-e-s se distinguent par une plus grande proportion d'employé-e-s (17,5 %) et d'ouvrier-ère-s (14,5%) et une faible proportion de cadres (9%).

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle - INSEE 2018



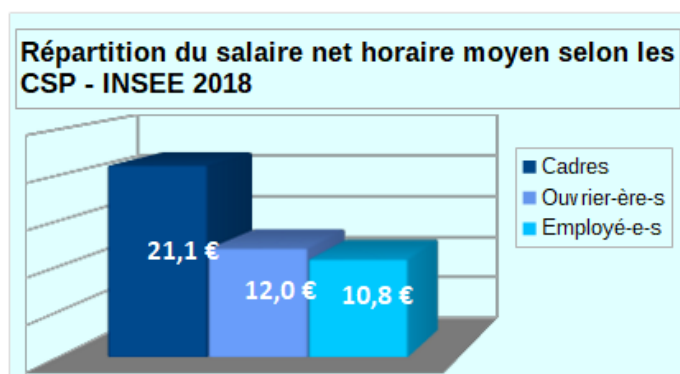
32% des fontainois-e-s avec un emploi sont ouvrier-ère-s ou employé-e-s, contre 24,3% dans l'agglomération grenobloise et 27,3% dans le département de l'Isère. Par ailleurs, la part des cadres à Fontaine (9%) est plus faible que dans l'agglomération grenobloise (13,9%) ou le département de l'Isère (11%).

Répartition des CSP - INSEE 2018



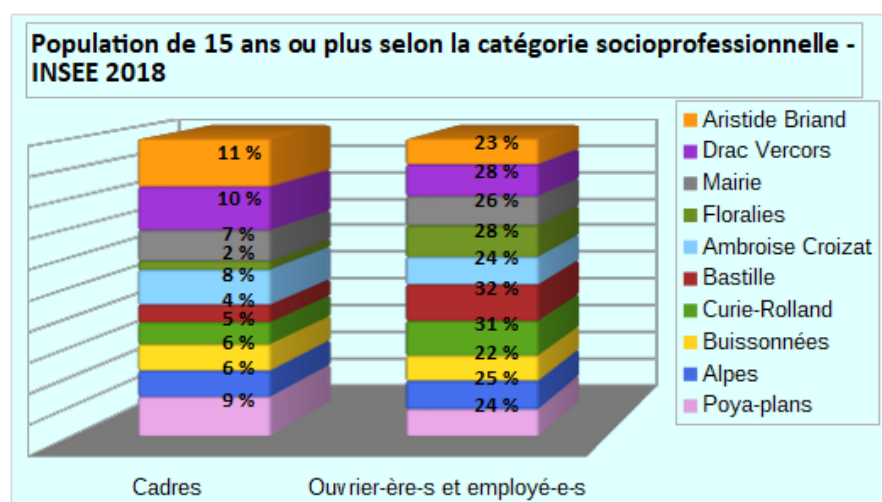
Il est toutefois important de souligner que le nombre d'ouvriers-ères et d'employé-e-s est en baisse dans la population de moins de 15ans (-1445 entre 2014 et 2018) tandis que le nombre de cadres est en légère augmentation (+107 entre 2014 et 2018).

De ce fait, même avec des emplois stables, la population fontainoise se caractérise par de bas revenus.



Alors que le salaire net horaire moyen des cadres est de 21,1€, celui des ouvrier-ère-s est de 12€ et celui des employé-e-s atteint seulement 10,8€. Pourtant, la même année, le SMIC horaire net s'élevait à 9,88€. Par conséquent, le salaire horaire net moyen des ouvrier-ère-s et employé-e-s fontainois-e-s est supérieur au SMIC. Nous supposons que cet écart peut s'expliquer par différents facteurs, qui peuvent se combiner : l'âge, l'ancienneté, le secteur d'activité, les primes liées au CDD, des avantages autres ou encore par un effet de rayonnement du territoire englobant.

La répartition des différentes catégories socioprofessionnelles dans les quartiers de Fontaine n'est pas homogène.



Bien que les ouvrier-ère-s soient surreprésenté-e-s dans l'ensemble des quartiers, la part de cadres varie grandement selon les quartiers. Le taux le plus faible se trouve dans les Floralies (2%) tandis que le taux le plus important se trouve à Aristide Briand (11%).

Cette répartition inégale des différentes catégories socioprofessionnelles au sein des quartiers de Fontaine contribue à la précarisation de certains d'entre eux, notamment les Floralies.



ANALYSE QUALITATIVE

DES POPULATIONS EXCLUES DE LA STATISTIQUE ET DES OBSERVATIONS

Les acteur-trice-s du territoire ont tenu à rappeler que les enquêtes et les indicateurs ne prennent pas en compte la totalité de la population.

Nous n'avons que très peu de données sur les personnes dites « marginales » c'est-à-dire les personnes sans domicile stable, à savoir les hébergé-e-s ou encore les personnes qui sont contraintes de vivre dans la rue, mais également les personnes en situation administrative complexe. Pourtant, par leurs caractéristiques, nous pouvons supposer que ces populations sont davantage exposées à des situations de précarité.

Par conséquent, nous ne pouvons connaître l'exactitude de l'ensemble des formes de précarités existantes sur le territoire fontainois. Nous pouvons également admettre l'hypothèse selon laquelle les publics les plus en difficulté sont les moins accessibles.

UNE FRACTURE NUMÉRIQUE QUI PEUT ENTRAÎNER LE NON-RECOURS

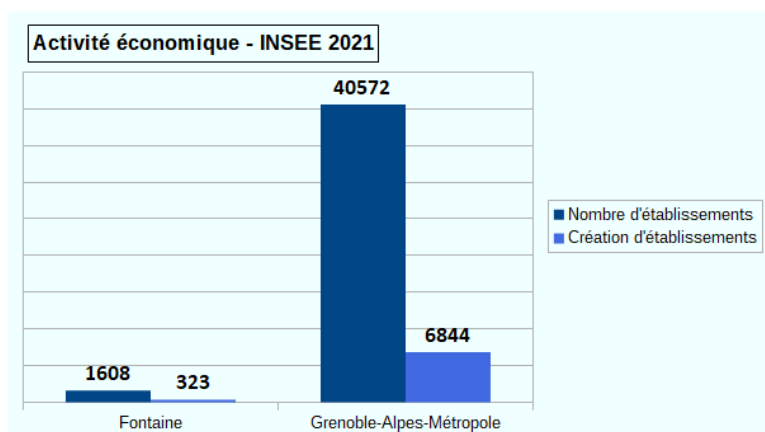
Depuis plusieurs années, nous faisons face à un phénomène massif de dématérialisation, qui a été accéléré par la crise sanitaire de la COVID-19. La majorité des démarches sont aujourd'hui accessibles en ligne et sont obligatoires pour accéder aux droits sociaux.

Face à ce phénomène, certaines catégories de personnes se retrouvent démunies, notamment les personnes qui maîtrisent difficilement la langue française, les personnes âgées, les personnes moins diplômées ou encore les personnes porteuses de handicap. Cette fracture numérique concerne tant l'équipement que l'usage. Les obstacles ne sont pas seulement matériels et financiers, ils sont également cognitifs et culturels.

Or, l'enjeu du numérique fait partie des sources d'inégalités en termes d'accès aux droits sociaux. **En effet, les acteur-trice-s du territoire fontainois constatent une augmentation de la précarité vis-à-vis de l'outil numérique. En parallèle, nous observons un phénomène de non-recours aux droits sociaux, que nous pouvons hypothétiquement mettre en lien avec la fracture numérique évoquée bien que ce ne soit pas le seul facteur explicatif.**

UN TERRITOIRE ENGLOBANT QUI PROFITE AUX FONTAINOIS-E-S

Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire ont mis en exergue le faible dynamisme du tissu économique de la ville de Fontaine. En effet, ils et elles nous indiquent que l'emploi n'est pas assez développé en raison du faible développement de l'activité économique sur le territoire. Cette situation entraîne alors un déficit de compétitivité et d'attractivité, et par conséquent, des disparités territoriales.



En effet, Fontaine compte un nombre assez peu élevé d'établissements et de création d'établissements comparativement à l'agglomération grenobloise. Toutefois, cela peut s'expliquer par la différence en termes de superficie et de nombre d'habitant-e-s entre les deux territoires.

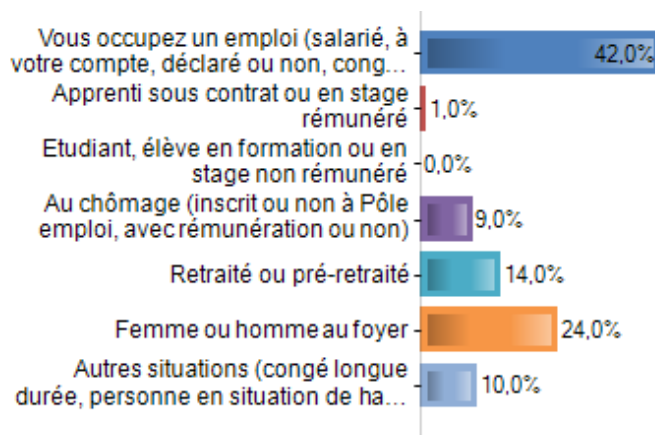
Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire nous révèlent que Fontaine profite de l'activité économique du territoire englobant, à savoir Grenoble-Alpes-Métropole, et plus largement, la région de l'Isère. En effet, selon l'INSEE, 80% des fontainois-e-s changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail. Par conséquent, les fontainois-e-s travaillent sur le territoire englobant, essentiellement en poste d'emploi non qualifié, sur la base de la grille de salaire du territoire, qui est assez élevé. Ainsi, ils et elles mettent en évidence un effet de rayonnement, qui viendrait doper les différents indicateurs de précarité.

LA PAROLE HABITANTE

Notre enquête auprès des habitant-e-s fontainois-e-s vient compléter nos analyses précédentes.

11. Quelle est votre situation actuelle ?

	Effectifs	% Obs.
Vous occupez un emploi (salarié, à votre compte, déclaré ou non, congé maternité, parental, congé maladie de moins de 3 mois ou congé formation)	42	42%
Apprenti sous contrat ou en stage rémunéré	1	1%
Etudiant, élève en formation ou en stage non rémunéré	0	0%
Au chômage (inscrit ou non à Pôle emploi, avec rémunération ou non)	9	9%
Retraité ou pré-retraité	14	14%
Femme ou homme au foyer	24	24%
Autres situations (congé longue durée, personne en situation de handicap...)	10	10%
Total	100	100%

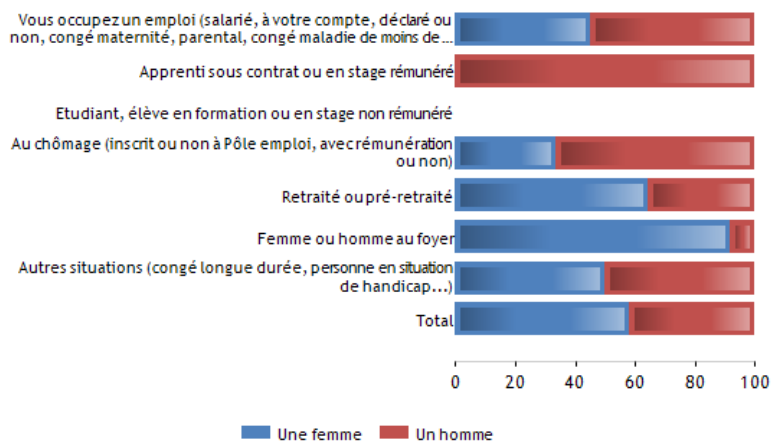


Notre échantillon d'enquête se compose de 42% d'enquêté-e-s qui occupent un emploi. La majorité d'entre eux et elles n'occupent donc pas d'emploi. Parmi ceux et celles n'occupant pas d'emploi, 24% sont femmes ou hommes au foyer, 14% sont retraité-e-s ou pré-retraité-e-s, 10% sont dans une autre situation et 9% sont au chômage.

Notre enquête confirme la difficile insertion des femmes sur le marché du travail.

11 - Quelle est votre situation actuelle ? / 25 - Êtes-vous ?

Quelle est votre si... ↓	Êtes-vous ? →		Une femme		Un homme		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Vous occupez un emploi (salarié, à votre compte, déclaré ou non, congé maternité, parental, congé maladie de moins de 3 mois ou congé formation)	19	45,2%	23	54,8%	42	100%	42	100%
Apprenti sous contrat ou en stage rémunéré	0	0%	1	100%	1	100%	1	100%
Etudiant, élève en formation ou en stage non rémunéré	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%
Au chômage (inscrit ou non à Pôle emploi, avec rémunération ou non)	3	33,3%	6	66,7%	9	100%	9	100%
Retraité ou pré-retraité	9	64,3%	5	35,7%	14	100%	14	100%
Femme ou homme au foyer	22	91,7%	2	8,3%	24	100%	24	100%
Autres situations (congé longue durée, personne en situation de handicap...)	5	50%	5	50%	10	100%	10	100%
Total	58	58%	42	42%	100		100	



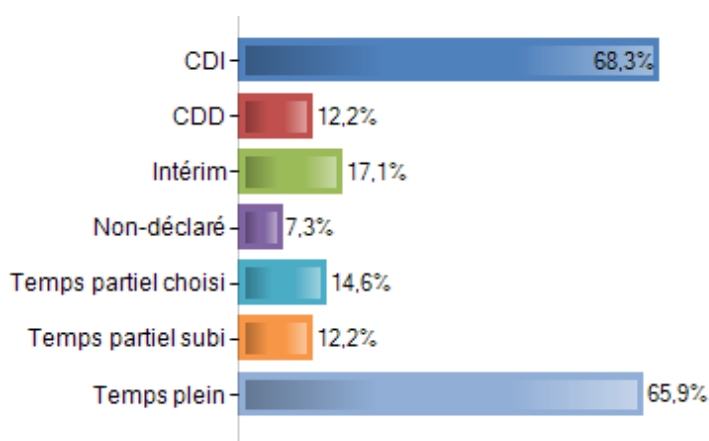
La répartition de la situation professionnelle selon le genre nous révèle que les hommes sont mieux insérés professionnellement que les femmes. En effet, parmi ceux et celles qui occupent un emploi, 54,8% sont des hommes et 45,2% sont des femmes.

Par ailleurs, parmi les personnes au foyer, 91,7% sont des femmes.

Par ailleurs, notre enquête vient confirmer nos constats précédents en nous révélant que le CDI à temps plein reste la norme.

12. Quel est votre type de contrat ?

	Effectifs	% Rep.
CDI	28	68,3%
CDD	5	12,2%
Intérim	7	17,1%
Non-déclaré	3	7,3%
Temps partiel choisi	6	14,6%
Temps partiel subi	5	12,2%
Temps plein	27	65,9%
Total	41	



Parmi nos enquêté-e-s occupant un emploi, la majorité ont un contrat de type CDI (68,3%) et un temps plein (65,9%). 36,4% d'entre eux et elles occupent un emploi précaire, à savoir un CDD (12,2%), de l'intérim (17,1%) ou un emploi non-déclaré (7,3%).

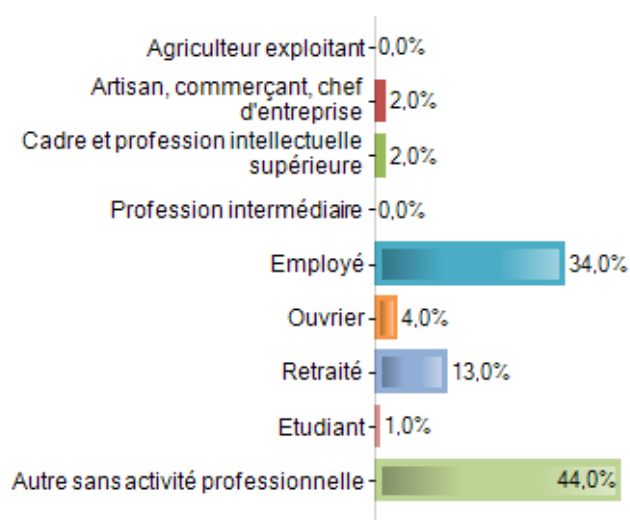
Parmi nos enquêté-e-s occupant un temps partiel, celui-ci est choisi pour une majorité d'entre eux et elles (14,6%), souvent en lien avec la situation personnelle.

Toutefois, la part d'emplois précaires reste assez importante.

Notre enquête confirme également la forte proportion de travailleur-euse-s non-qualifié-e-s.

29. A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ou apparteniez-vous ?

	Effectifs	% Obs.
Agriculteur exploitant	0	0%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2	2%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	2	2%
Profession intermédiaire	0	0%
Employé	34	34%
Ouvrier	4	4%
Retraité	13	13%
Etudiant	1	1%
Autre sans activité professionnelle	44	44%
Total	100	100%

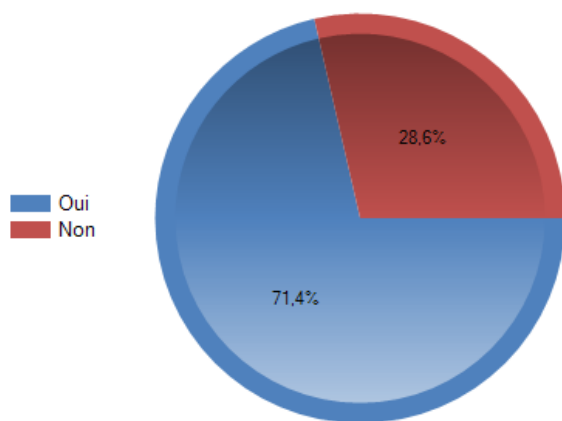


44% de nos enquêté-e-s font partie de la catégorie "autre sans activité professionnelles" tandis que 13% sont retraité-e-s. Parmi ceux et celles occupant une activité professionnelle, les employé-e-s sont surreprésenté-e-s.

Notre enquête sonde les habitant-e-s fontainois-e-s occupant un emploi sur leur satisfaction vis-à-vis de l'emploi.

13. Êtes-vous content de votre emploi ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	30	71,4%
Non	12	28,6%
Total	42	100%



71,4% de nos enquêté-e-s déclarent être satisfait-e de son emploi.

La satisfaction des fontainois-e-s vis-à-vis de l'emploi semble tenir des conditions d'emploi et des marges de manœuvre dans le choix de l'emploi.

En effet, nos enquêté-e-s déclarant être satisfait-e-s de leur emploi l'expliquent par des conditions de travail favorables (aspect pécunier, ambiance de travail...) ainsi que la possibilité d'avoir choisi son métier, comme en témoignent les réponses ci-dessous à la question « Pourquoi êtes-vous satisfait-e de votre emploi ? » :

- « Pour le salaire » ;
- « Je m'entends avec tout le monde » ;
- « J'ai eu la chance de choisir mon emploi » ;
- « Je me sens bien avec mes collègues » ;
- « C'est le résultats de mes efforts ».

A l'inverse, nos enquêté-e-s déclarant ne pas être satisfait-e-s de leur emploi l'expliquent par des conditions de travail défavorables ainsi qu'un choix de métier contraint, comme en témoignent les réponses ci-dessous à la question « Pourquoi n'êtes vous pas satisfait-e de votre emploi ? » :

- « J'ai trop de pression et c'est trop physique » ;
- « Ma santé s'est dégradée à cause de mon travail » ;
- « C'est du travail à la chaine » ;
- « J'ai pas le choix » ;
- « Mes journées sont trop répétitives ».



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

14,9 %

de taux de chômage en 2018 à Fontaine (contre 13,4% dans le département de l'Isère en 2018).

18,3 %

d'emplois précaires sur Fontaine en 2018. Ce taux est en hausse par rapport à 2013 où il s'élevait à 15,7%.

32 %

de fontainois-e-s avec un emploi sont ouvrier-ère-s ou employé-e-s (contre 24,3% dans l'agglomération grenobloise et 27,3% dans le département de l'Isère) et seulement 9% sont cadres.

- Des difficultés d'insertion sur le marché du travail plus marquées pour les jeunes, les femmes et les étranger-ères-s ;
- Une dégradation de l'emploi qui se traduit par une hausse progressive des emplois précaires ;
- Une forte proportion de travailleur-euse-s non qualifié-e-s ;
- Une précarité de l'emploi disparate selon les quartiers ;
- Une satisfaction vis-à-vis de l'emploi qui dépend des conditions de travail et des marges de manœuvre.

La précarité de l'éducation et de la formation

5

Sommaire

01.	Chiffres clés	p.114
02.	Approche théorique	p.116
2.1.	Le système éducatif français	P.118
2.2.	Des inégalités dans le système scolaire	p.119
03.	Analyse quantitative : des jeunes fragilisé-e-s	p.120
3.1.	Les jeunes fontainois-e-s	p.124
3.2.	Des jeunes en difficultés d'insertion	p.129
3.3.	Un décalage en termes d'éducation et de formation	p.131
04.	Analyse qualitative	p.136

4.1. Une jeunesse à l'avenir incertain **p.138**

4.2. Des perspectives d'horizon à développer **p.139**

4.3. Des difficultés scolaires précoces **p.140**

4.4. Un rapport ambivalent à l'école **p.141**

4.5. La parole habitante **p.142**

05. Synthèse **p.144**

LA PRÉCARITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

L'éducation et la formation sont des points fondamentaux pour la croissance économique à long terme ainsi que pour la réduction des inégalités et pour le chômage.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

17,9 %

des jeunes fontainois-e-s de 15 à 24 ans sont sans formation ni emploi, c'est-à-dire qu'ils et elles sont déscolarisé-e-s ou confronté-e-s à des difficultés d'insertion professionnelle.

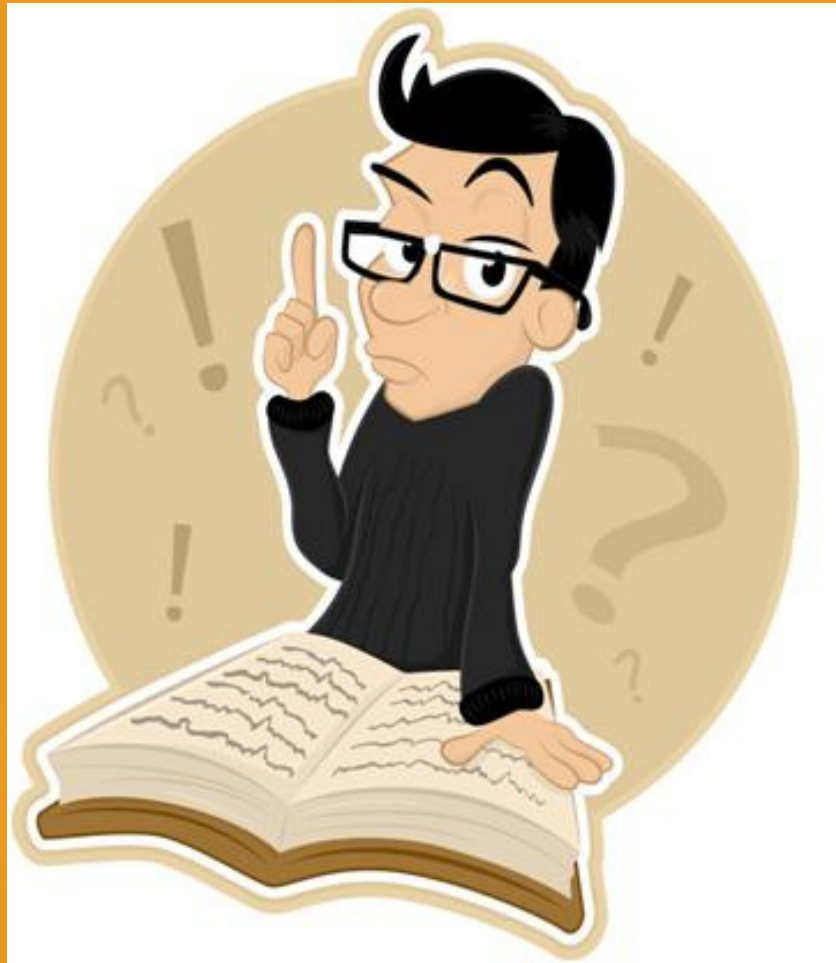
28 %

de taux de pauvreté pour les moins de 30 ans en 2018 (contre 25,7% dans l'agglomération grenobloise et 20,5% dans le département de l'Isère).

26,9 %

de jeunes fontainois-e-s de 15 à 24 ans sont au chômage en 2018 (contre 14,9% pour l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans).





APPROCHE THÉORIQUE

LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

En France, beaucoup de jeunes continuent de sortir du système éducatif sans qualification. En effet, les dernières statistiques publiées par l'OCDE révèle que 17% des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans activité professionnelle ni formation contre 8% en Allemagne. Pour comprendre ce phénomène, il convient alors d'interroger le système éducatif français.

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Dans nos sociétés occidentales contemporaines, l'égalité des chances, qui renvoie à la possibilité pour toutes et tous d'accéder aux mêmes positions sociales, est une croyance bien ancrée. Bien que possible sous certaines conditions, **la règle principale reste toutefois la reproduction sociale, c'est-à-dire la transmission des positions sociales et de tous les codes culturels qu'elles impliquent, d'une génération à une autre.** Dans cette perspective, les mouvements descendants ou ascendants dans l'espace social cristallisent les peurs et les passions. La mobilité sociale apparaît comme un Eldorado faisant fantasmer toutes les classes sociales, notamment les plus précaires. En France, la mobilité sociale ascendante est plutôt envisagée sous l'angle de la réussite scolaire au sein d'un système scolaire désormais ouvert à toutes et à tous où, en théorie, chacun-e a sa chance de réussir (G. Martin, 2014). **Dans l'image collective, la scolarité est ainsi devenue la seule voie possible pour échapper à la précarité.**

LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

Après la Révolution française, un système éducatif laïc et gratuit a commencé à être pensé. Ce n'est que progressivement que ce système éducatif s'est construit via une succession de lois et de réformes tout au long du XIXème et du XXème siècle, qui ont permis un décroisement progressif du système éducatif. Une première explosion scolaire s'est réalisée dans les années 1950-1960 suivie d'une seconde dans les années 1985-1995, contribuant alors à la démocratisation scolaire. **La démocratisation scolaire est comprise comme une massification, c'est-à-dire une hausse quantitative des effectifs, mais également comme une réduction des inégalités d'accès, qui a profondément recomposé la morphologie du public scolaire.** Alors qu'en 1945 on comptait 75 000 élèves dans le secondaire (collège, lycée), on en compte plus de 5 millions aujourd'hui.

DES INÉGALITÉS DANS LES TRAJECTOIRES SCOLAIRES

Toutefois, malgré la suppression des inégalités d'accès au système éducatif, des inégalités entre milieux sociaux demeurent importantes. En effet, si la démocratisation scolaire a bien eu lieu, elle s'est cependant doublée d'une démocratisation sélective, qui vient renforcer les inégalités.

UNE INÉGALITÉ DES CHANCES...

Les inégalités d'accès se sont effectivement reportées sur des inégalités dans les trajectoires scolaires. Le principe méritocratique de l'égalité des chances, largement diffusé, suppose que l'école est capable de neutraliser les inégalités sociales et culturelles et, de ce fait, les inégalités scolaires sont considérées comme justes car issues d'une compétition équitable. Or, les chiffres démontrent cette inégalité des chances. En effet, l'échec scolaire accable huit fois plus d'enfants pauvres que d'enfants de familles qui vivent au dessus du seuil de pauvreté. Par conséquent, les enfants « héritent » d'une certaine manière de la pauvreté de leurs parents : ils ont davantage de difficultés scolaires, résident dans des zones défavorisées et ont dès lors un accès plus difficile à l'emploi (Y. Prêteur, & M. de Léonardis, 2005). De ce fait, le taux de scolarisation, l'échec scolaire et le niveau de diplôme apparaissent comme des facteurs d'instabilité voire des « déterminants de la pauvreté ». Autrement dit, ces inégalités scolaires se traduisent par un inégal accès au marché du travail.

...EN LIEN AVEC LES CONDITIONS D'EXISTENCE

A ce sujet, P. Bressoux nous révèle que « Les enfants des milieux défavorisés entrent à l'école un peu moins bien préparés du point de vue des habiletés en jeu dans les apprentissages scolaires, vont tendre à être moins bien évalués même à compétences égales, auront un environnement familial moins apte à les aider dans leurs apprentissages, moins informés sur les orientations et les filières, vont être scolarisés dans des écoles moins favorisées socialement où les aspirations scolaires sont moins élevées, auront des coûts relativement plus élevés à s'engager dans des études longues, etc. Tout ce jeu de mécanismes complexes mais orienté socialement tire les individus socioéconomiquement et culturellement favorisés vers les études les plus ambitieuses et les plus rémunératrices alors qu'il tend à en exclure les moins favorisés qui vont se rabattre sur des objectifs moins ambitieux, moins rémunérateurs, créant ainsi une reproduction des hiérarchies sociales, une reproduction des inégalités ». Ainsi, cette inégalité des chances est directement à mettre en lien avec les conditions d'existence des différentes populations. En effet, les enfants qui vivent dans des ménages pauvres connaissent des conditions d'existence moins propices à la réussite scolaire, aussi bien en termes d'environnement matériel que culturel. Par conséquent, les situations de pauvreté et de précarité engendrent des conséquences sur le développement des enfants (Y. Prêteur, & M. de Léonardis, 2005).



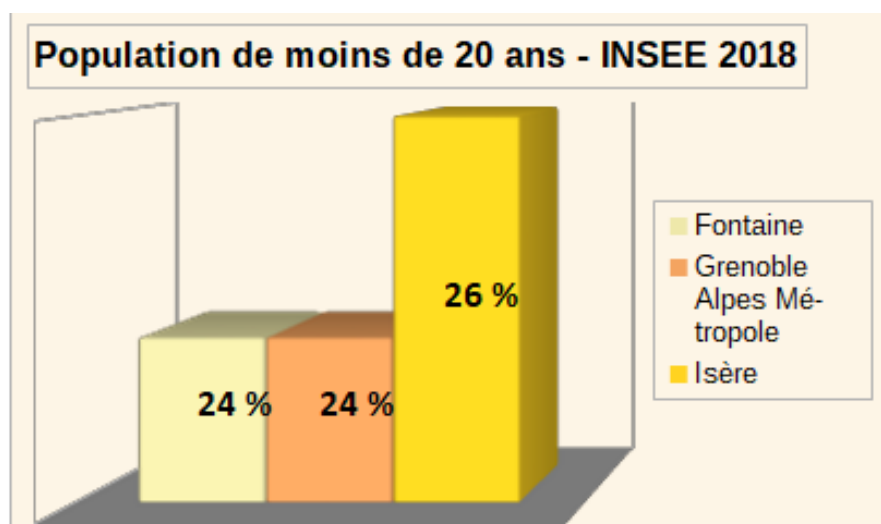
ANALYSE QUANTITATIVE

DES JEUNES FRAGILISÉ-E-S

Les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont à mettre en lien avec **le constat d'un retard en termes d'éducation et de formation dans la commune de Fontaine.**

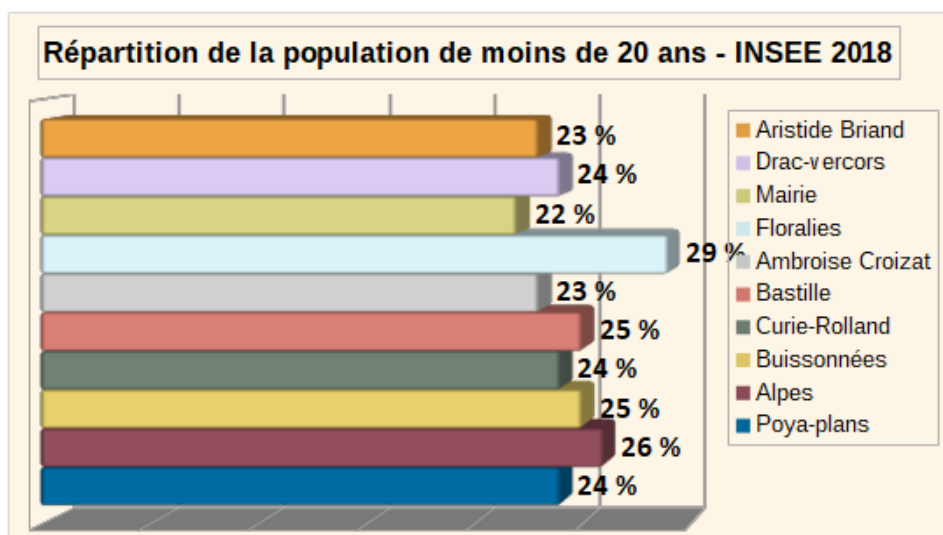
LES JEUNES FONTAINOIS-E-S

Ville plutôt jeune et dynamique, l'indice de jeunesse de Fontaine s'élève à 1,5.



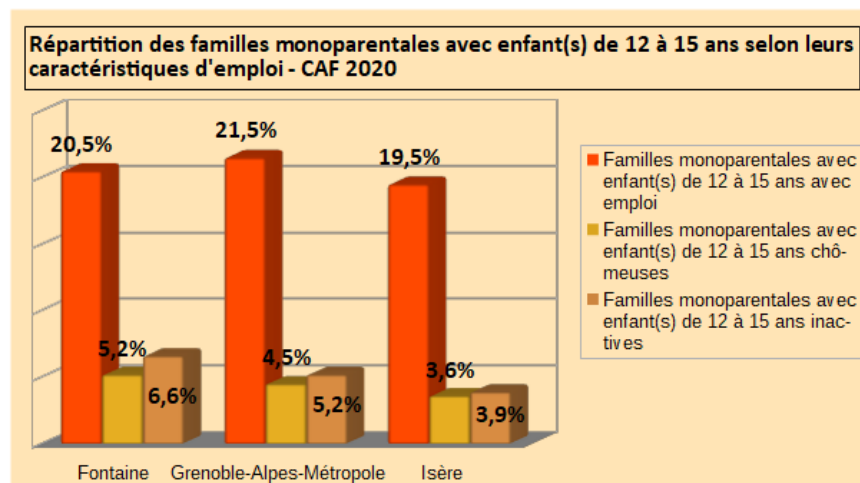
Cette part des moins de 20 ans est sensiblement identique à celle de la métropole grenobloise (24%) et à celle du département de l'Isère (26%).

La répartition des jeunes fontainois-e-s n'est pas homogène selon les quartiers.



Les jeunes sont plus présent-e-s dans les quartiers les plus pauvres de la commune à savoir les Floralies, les Alpes et les Buissonnées.

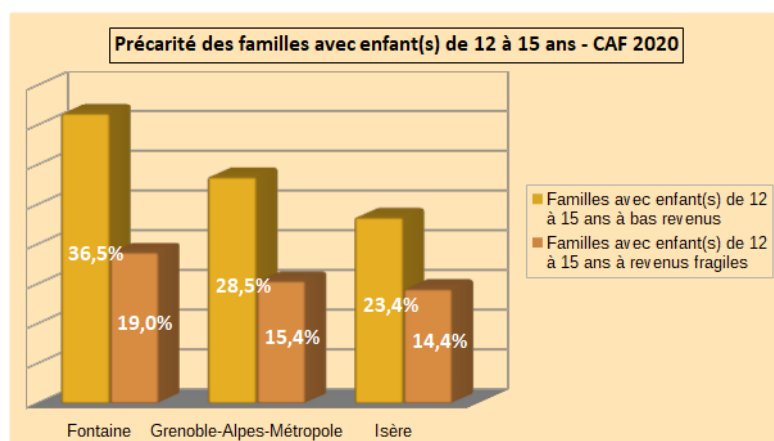
Zoom sur la jeunesse de 12 à 15 ans (821 familles)



Sur Fontaine, parmi les 32,3% de familles monoparentales avec enfant(s) de 12 à 15 ans, 20,5% occupent un emploi. Ce taux est inférieur à celui de la métropole grenobloise (21,5%) et supérieur à celui du département de l'Isère (19,5%).

Toutefois, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 12 à 15 ans chômeuses est de 5,2% sur Fontaine. Elle est ainsi plus élevée que celle de la métropole grenobloise (4,5%) et celle du département de l'Isère (3,6%). De même, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 12 à 15 ans inactives sur Fontaine, s'élevant à 6,6%, est plus importante que celle sur la métropole (5,2%) et celle sur le département (3,9%).

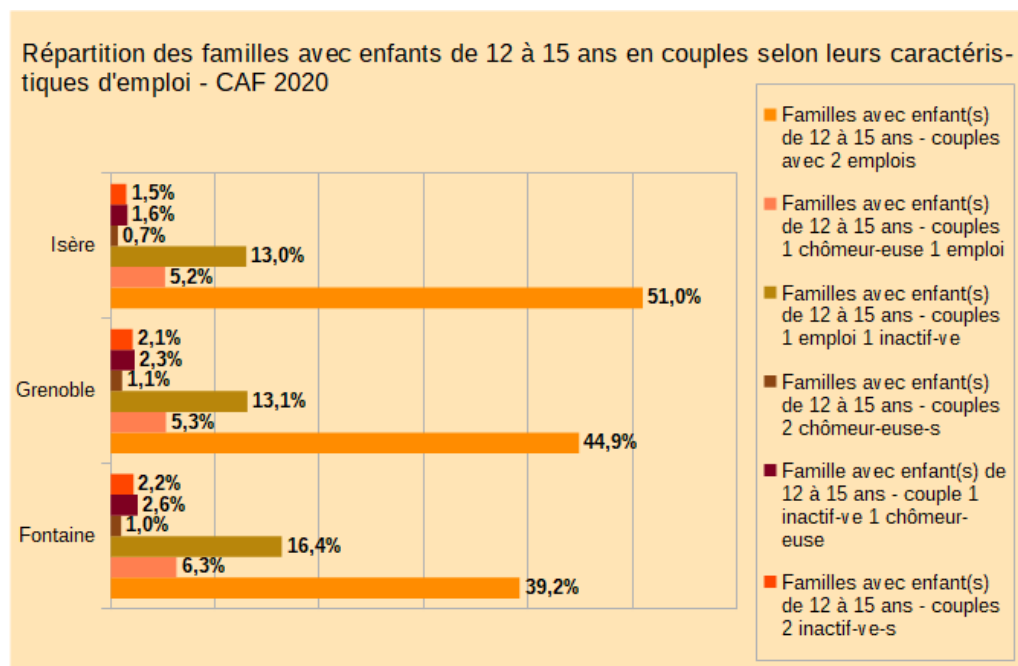
La majorité des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 12 à 15 ans sur Fontaine occupent un emploi. Toutefois, la proportion de celles qui n'en occupent pas est plus élevée que sur le reste des territoires englobants.



La part de familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans à bas revenus s'élève à 36,5% sur Fontaine contre 28,5% sur la métropole et 23,4% sur le département. Elle est ainsi plus élevée que sur le reste du territoire englobant.

De même, la part de familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans à revenus fragiles s'élève à 19% sur Fontaine contre 15,4% sur la métropole et 14,4% sur le département.

De ce fait, 55,5% des familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans se trouvent en situation de précarité. Ce taux est plus élevé que la métropole grenobloise (43,9%) et que dans le département (37,8%).



La part de familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans en couple avec 2 emplois s'élève à 39,2% sur Fontaine contre 44,9% sur la métropole grenobloise et 51% sur le département de l'Isère.

Ainsi, Fontaine se caractérise par une insertion professionnelle plus difficile pour les familles en couples avec enfant(s) de 12 à 15 ans.

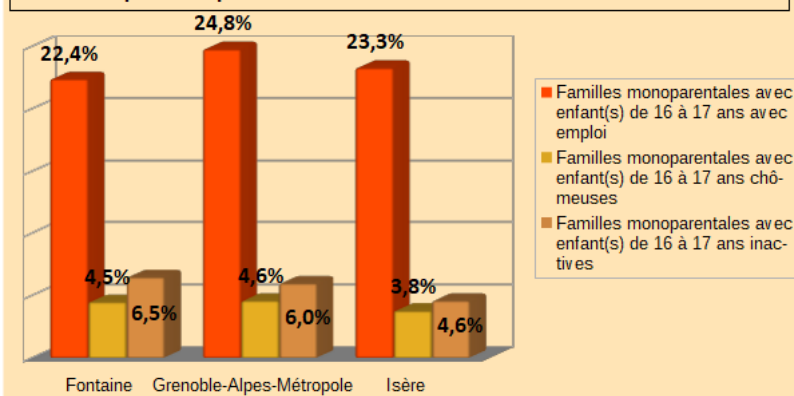
En effet, dans 22,7% des familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans en couple, l'un-e des deux partenaires occupent un emploi tandis que l'autre est au chômage (6,3% contre 5,3% dans la métropole et 5,2% dans le département) ou inactif-ve (16,4% contre 13,1% dans la métropole et 13% dans le département).

Cette configuration de familles où l'un-e des partenaires occupe un emploi tandis que l'autre est chômeur-euse ou inactif-ve peut être mis en lien avec la plus faible insertion des femmes sur le marché du travail. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse qu'il est plus probable que la femme soit femme au foyer.

La part des familles avec enfant(s) de 12 à 15 ans en couples et sans emploi à Fontaine s'élève à 5,8% à Fontaine (contre 5,5% dans la métropole et 3,7% dans le département de l'Isère). Bien qu'elle est minoritaire, elle reste toutefois plus élevée que dans les territoires englobant.

Zoom sur la jeunesse de 16 à 17 ans (398 familles)

Répartition des familles monoparentales avec enfant(s) de 16 à 17 ans selon leurs caractéristiques d'emploi - CAF 2020

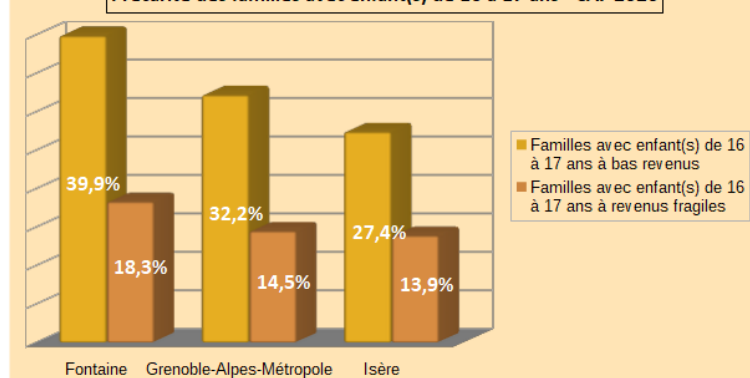


Sur Fontaine, parmi les 33,4% de familles monoparentales avec enfant(s) de 16 à 17 ans, 22,4% occupent un emploi. Ce taux est inférieur à celui de la métropole grenobloise (24,8%) et à celui du département de l'Isère (23,3%).

Toutefois, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 16 à 17 ans chômeuses est de 4,5% sur Fontaine. Elle est ainsi sensiblement identique à celle de la métropole grenobloise (4,6%) et plus élevée que celle du département de l'Isère (3,8%). La part de familles monoparentales avec enfant(s) de 16 à 17 ans inactives sur Fontaine, s'élevant à 6,5%, est plus importante que celle sur la métropole (6%) et celle sur le département (4,6%).

La majorité des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 16 à 17 ans sur Fontaine occupent un emploi. Toutefois, la proportion de celles qui n'en occupent pas est plus élevée que sur le reste des territoires englobants.

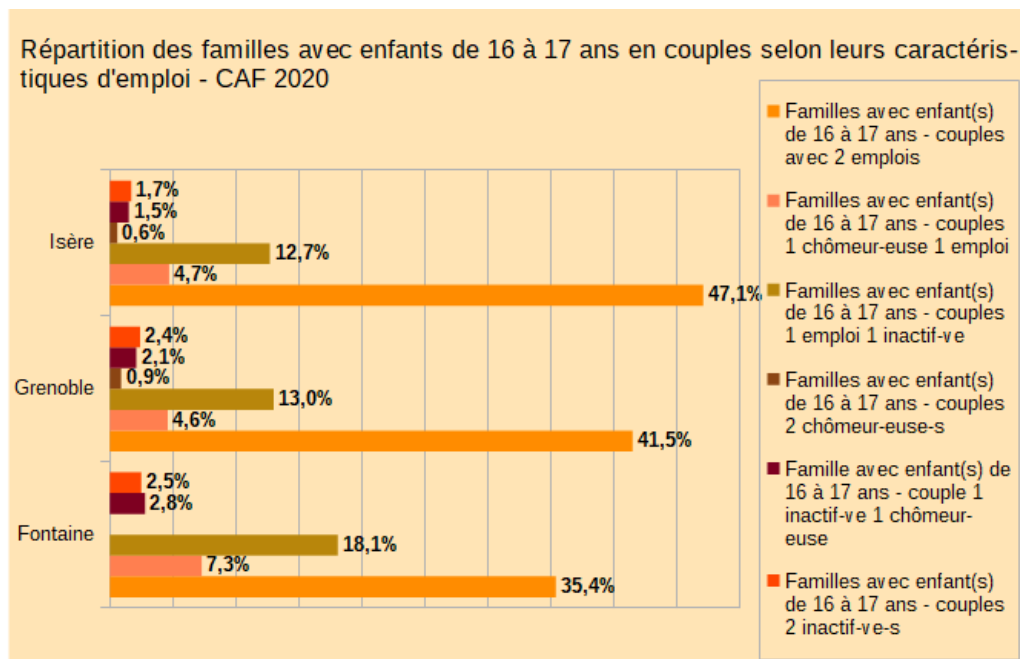
Précarité des familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans - CAF 2020



La part de familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans à bas revenus s'élève à 39,9% sur Fontaine contre 32,2% sur la métropole et 27,4% sur le département. Elle est ainsi plus élevée que sur le reste du territoire englobant.

De même, la part de familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans à revenus fragiles s'élève à 18,3% sur Fontaine contre 14,5% sur la métropole et 13,9% sur le département.

De ce fait, 58,2% des familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans se trouvent en situation de précarité. Ce taux est plus élevé que la métropole grenobloise (46,7%) et que le département (41,3%).



La part de familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans en couple avec 2 emplois s'élève à 35,4% sur Fontaine contre 41,5% sur la métropole grenobloise et 47,1% sur le département de l'Isère.

Ainsi, Fontaine se caractérise par une insertion professionnelle plus difficile pour les familles en couples avec enfant(s) de 16 à 17 ans.

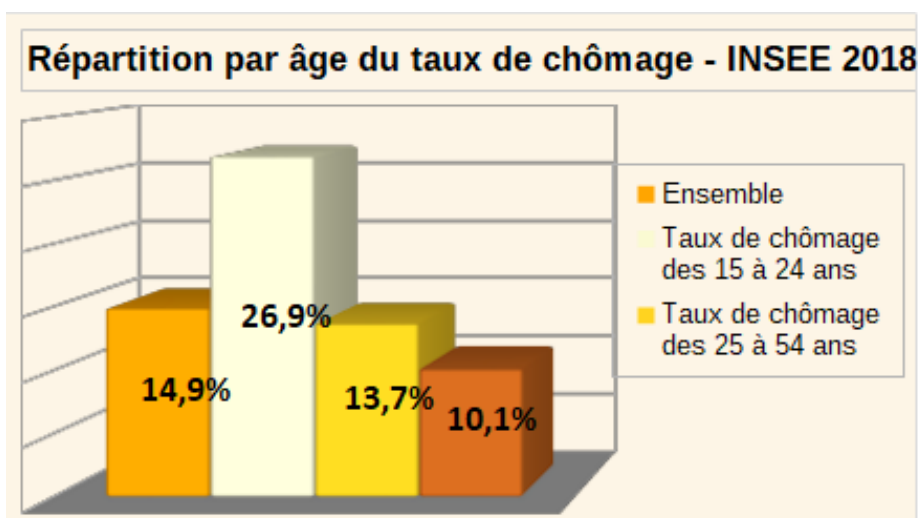
En effet, dans 25,4% des familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans en couple, l'un-e des deux partenaires occupent un emploi tandis que l'autre est au chômage (7,3% contre 4,6% dans la métropole et 4,7% dans le département) ou inactif-ve (18,1% contre 13% dans la métropole et 12,7% dans le département).

Cette configuration de familles où l'un-e des partenaires occupe un emploi tandis que l'autre est chômeur-euse ou inactif-ve peut être mis en lien avec la plus faible insertion des femmes sur le marché du travail. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse qu'il est plus probable que la femme soit femme au foyer.

La part des familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans en couples et sans emploi à Fontaine ne peut se mesurer car les familles avec enfant(s) de 16 à 17 ans dans lesquelles le couple est au chômage est non indiquée dans les données de la CAF.

DES JEUNES EN DIFFICULTÉS D'INSERTION

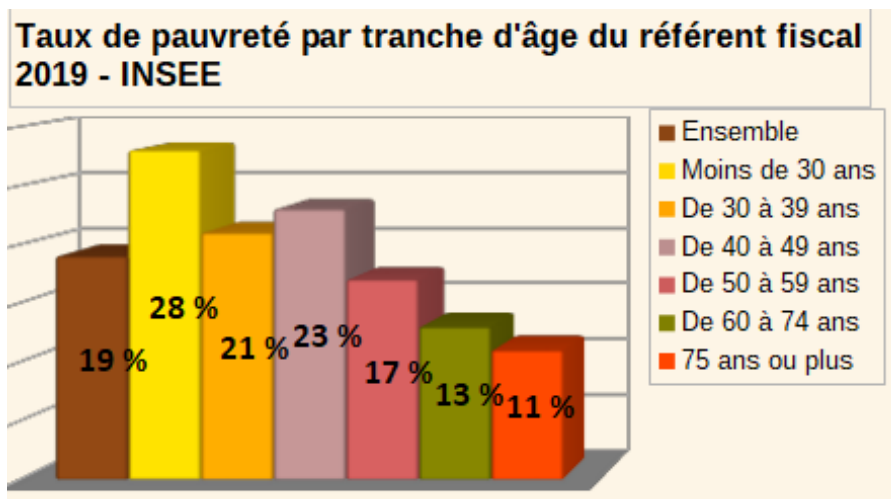
Selon l'INSEE, parmi les chômeur-euse-s, les jeunes sont les plus exposé-e-s. Aux côtés des femmes et des étranger-ère-s, les jeunes sont marqué-e-s par davantage de difficultés d'insertion.



26,9% des 15 à 24 ans fontainois-e-s sont au chômage alors que ce taux s'élève à 14,9% pour l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans.

Par ailleurs, selon Pôle emploi, en mars 2021, 300 chômeur-euse-s des catégories A, B et C sont des jeunes de moins de 25 ans, soit 12% des demandeur-euse-s d'emploi. En mars 2022, les chiffres sont sensiblement identiques bien que l'on puisse constater une légère baisse. Ils et elles sont 250, soit 11% des demandeur-euse-s d'emploi.

De plus, en 2021, les jeunes de moins de 30 ans ont le taux de pauvreté le plus élevé.



Alors que le taux de pauvreté s'élève à 19% pour l'ensemble de la population fontainoise, celui des moins de 30 ans atteint les 28% contre 25,7% dans l'agglomération et 20,5% dans le département de l'Isère.

Par ailleurs, peu de jeunes relèvent des conditions d'accès au RSA jeune actif. Par conséquent, **de nombreux-euses jeunes sans emploi, et n'ouvrant pas de droit de chômage, sont sans ressources et dépendent alors de la solidarité familiale**

Cette précarité a des conséquences, repérées par les professionnel-le-s, notamment l'enfermement et le repli sur soi, l'occupation de l'espace public, le manque de repères et le mal-être.

UN DÉCALAGE EN TERMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

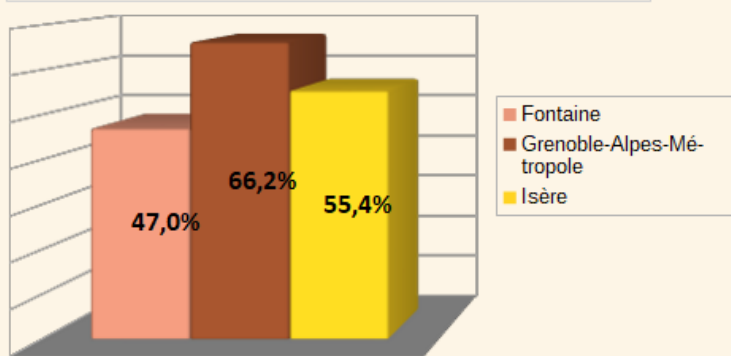
17,9 % des jeunes de 15 à 24 ans sont sans formation ni emploi, c'est-à-dire qu'ils et elles sont déscolarisé-e-s ou confronté-e-s à des difficultés d'insertion. Même si ce taux régresse, il reste plus élevé que le taux national (12,9%) et que le taux de l'agglomération (10,7%).

Tableau 1: Scolarisation selon l'âge - INSEE 2018

	Ensemble	Population scolarisée	Part population scolarisée 2018
2 à 5 ans	1049	803	77 %
6 à 10 ans	1410	1363	97 %
11 à 14 ans	1107	1089	98 %
15 à 17 ans	925	851	92 %
18 à 24 ans	2161	1017	47 %
25 à 29 ans	1417	138	10 %
30 ans ou plus	14304	218	2 %

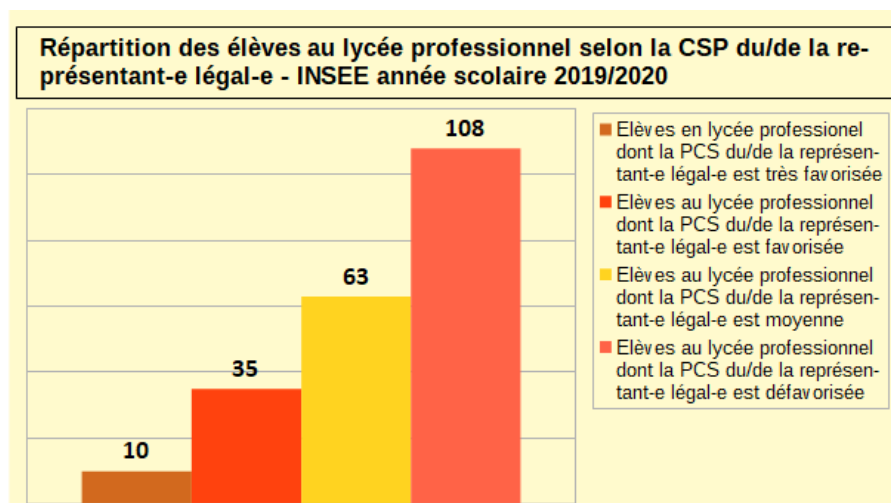
47% des fontainois-e-s de 18 à 24 ans sont scolarisé-e-s. Ce taux est plus faible de 19,2% par rapport à l'agglomération grenobloise (66,2%), attestant alors d'une scolarisation plus faible à partir de 18 ans. Cependant, par rapport à la moyenne nationale (55,4%), l'écart est plus réduit.

Taux de scolarisation des 18 - 24 ans - INSEE 2018



Par ailleurs, ce taux est légèrement supérieur à l'année 2013, où 46,4% des fontainois-e-s étaient scolarisé-e-s, et l'écart entre Fontaine et l'agglomération grenobloise tend toutefois à se réduire (écart de 21 % en 2013).

Le choix de la filière, professionnelle ou générale, dépend fortement de la catégorie socioprofessionnelle des parents, attestant alors d'une tendance à la reproduction sociale.



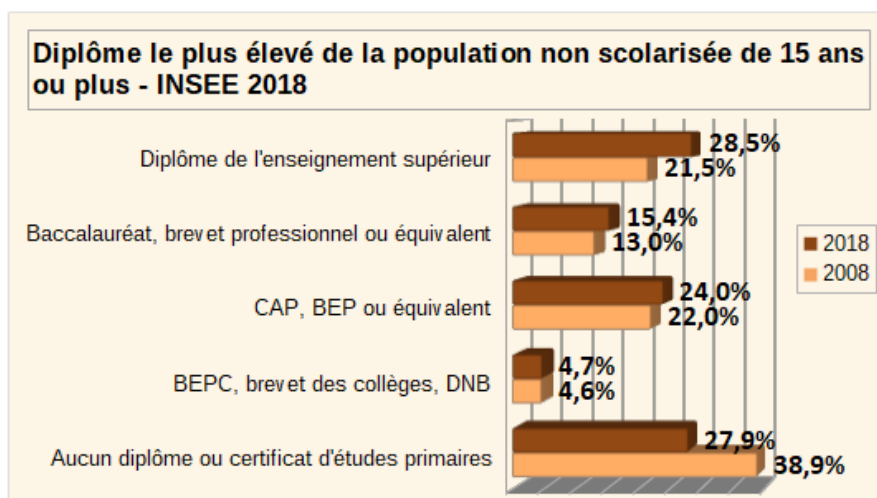
La plus grosse part des élèves scolarisé-e-s au lycée professionnel est issue d'un milieu défavorisé ou moyen. Il y a une sous-représentation des élèves issu-e-s d'un milieu favorisé ou très favorisé dans la filière professionnelle.

La surreprésentation des élèves issu-e-s d'un milieu moyen ou défavorisé en filière professionnelle peut sans doute s'expliquer par une volonté d'entrer plus rapidement sur le marché du travail. Cette volonté peut être liée à un choix de métier mais également à l'urgence du quotidien à laquelle ils et elles sont confronté-e-s.

Quartier	18-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus
Aristide Briand	219	35	37
Drac Vercors	93	23	23
Bastille	29	13	12
Mairie	141	19	26
Curie-Rolland	51	7	11
Les Buissonnées	66	4	4
Les Alpes	46	7	29
Les Floralies	89	3	25
Ambroise Croizat	118	17	14
Poya-Plans	113	3	17
Zone industrielle	0	0	0
Les Vouillands	0	0	0
TOTAL	984	131	198

Le nombre d'enfants de plus de 18 ans engagé-e-s dans un parcours d'étude varie fortement selon le quartier pris en compte. En effet, alors que le quartier Aristide Briand compte 219 jeunes de 18 à 24 ans engagé-e-s dans un parcours d'étude, le quartier de la Bastille n'en compte que 29. Cette répartition reste à nuancer car elle dépend de la proportion de jeunes au sein de chaque quartier.

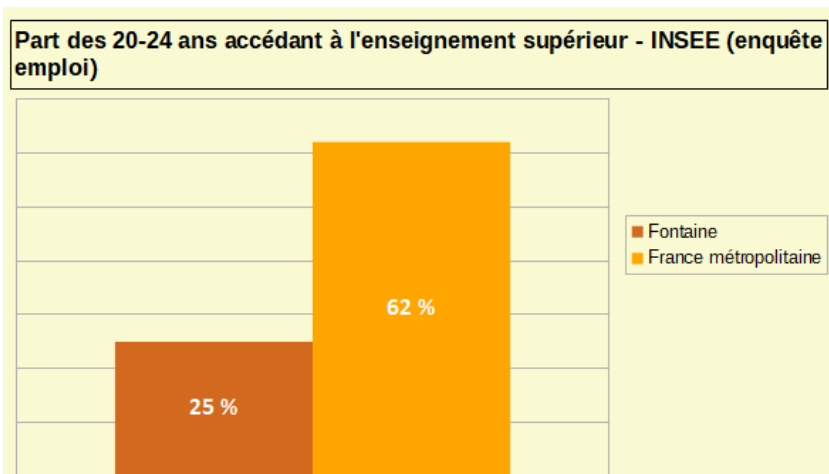
La scolarisation des plus de 18 ans correspond aux études supérieures. Ainsi, ces chiffres sont à mettre en lien avec le niveau de diplôme.



Pour l'ensemble des diplômes, **une hausse du niveau est constatée pour les fontainois-e-s depuis 2008** :

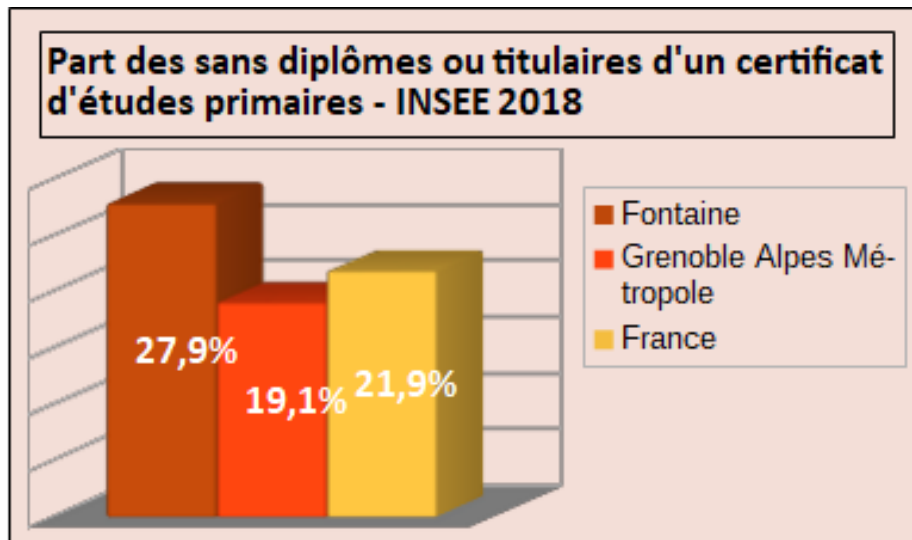
- +0,1 % pour les titulaires d'un BEPC, d'un brevet des collèges ou d'un DNB ;
- +2 % pour les titulaires d'un CAP, BEP ou l'équivalent ;
- +2,4 % pour les titulaires d'un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent ;
- + 6,6 pour les diplômé-e-s de l'enseignement supérieur.

De plus, la part des fontainois-e-s sans diplôme est en baisse significative, -11 % depuis 2008. Toutefois, l'écart entre Fontaine et la moyenne nationale reste important. Le nombre de fontainois-e-s poursuivant des études supérieures reste très inférieur.



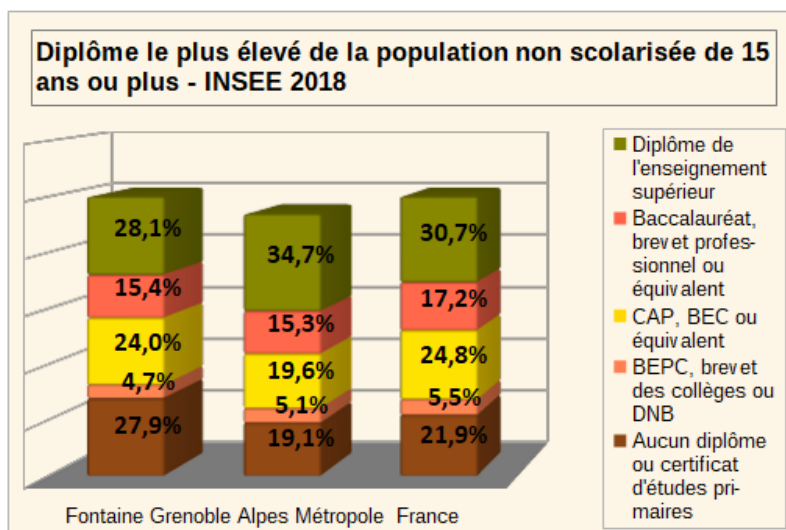
En effet, alors que la moyenne nationale de la part des 20-24 ans accédant à l'enseignement supérieur s'élève à 62%, celle-ci atteint seulement les 25% sur la commune de Fontaine.

Néanmoins, malgré le constat d'une évolution à la hausse, le décalage avec l'agglomération grenobloise se maintient.



La part des sans diplômes ou des titulaires d'un certificat d'études primaires reste importante (27,9%) et nettement supérieure à celle de l'agglomération grenobloise (+8,8%) ainsi qu'à celle de la France (+6%).

Par conséquent, une forte proportion de jeunes sans diplômes réside sur Fontaine.



Le niveau de diplôme des fontainois-e-s de plus de 15 ans se rapproche de la moyenne nationale pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, du baccalauréat ou encore d'un CAP et d'un BEP. **Cependant, l'écart se maintient avec l'agglomération.** En effet, 34,7% de la population de l'agglomération de plus de 15 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 28,1% des fontainois-e-s (+6,6%).



ANALYSE QUALITATIVE

UNE JEUNESSE À L'AVENIR INCERTAIN

Les acteur-trice-s du territoire mettent en exergue un phénomène de cercle vicieux. **A Fontaine, il est plus probable qu'un-e jeune ne soit pas diplômé-e plutôt que l'inverse.**

Les perspectives d'avenir des jeunes sont restreintes. En effet, étant donné la plus faible probabilité de réaliser de longues études sur Fontaine, les jeunes pourraient avoir tendance à restreindre leurs perspectives d'avenir aux seuls métiers qu'ils et elles côtoient et connaissent. Fontaine connaissant une forte proportion d'ouvrier-ère-s et d'employé-e-s, il est plus probable que les métiers exercés par l'entourage concernent ces catégories socioprofessionnelles.

Par conséquent, les perspectives d'ascension sociale des fontainois-e-s peuvent se retrouver limitées par un processus d'autolimitation, qui vient freiner les ambitions des jeunes.

DES PERSPECTIVES D'HORIZON A DÉVELOPPER

Les groupes partenaires constatent une forme d'ancrage territorial des jeunes dans la commune de Fontaine.

En effet, ils et elles n'élargissent pas leurs perspectives d'horizon en dehors de la commune. Ce phénomène est notamment observable dans les recherches de stage à la fin du collège et, plus tardivement, dans les recherches d'emploi pour lesquelles la priorité est donnée au territoire fontainois.

Bien que ce phénomène de cloisonnement puisse donner l'apparence d'une facilité, il s'agit davantage d'une facilité psychique et d'une forme de protection. En effet, les jeunes fontainois-e-s sortent peu de Fontaine. Cela s'explique par le fait que les jeunes ne possèdent pas les codes sociaux adaptés et cela entraîne alors une forme de peur de l'« ailleurs ».

DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES PRÉCOCES

Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire nous révèlent que l'échec scolaire se traduit par des effets en cascades, soit des effets cumulatifs. Une rupture en entraîne une autre qui, elle, va en entraîner une autre.

A Fontaine, l'entrée en maternelle se fait de plus en plus tôt. Cette situation permet de repérer précocement un certain nombre de difficultés, à savoir des problèmes de langage. Par conséquent, il apparaît que les difficultés d'apprentissage sont précoces chez les enfants puisqu'elles sont désormais repérables à un âge précoce dès l'école maternelle. Ces premières difficultés vont contribuer à créer une première rupture avec le monde scolaire.

Cette rupture scolaire peut s'intensifier lors de la période lycée. En effet, l'accompagnement à la scolarité ne prend pas en compte les lycéen-ne-s. Ainsi, dès l'entrée au lycée, plus rien n'est proposé aux lycéen-ne-s alors même qu'il s'agit d'une période fragile pour eux et elles.

Progressivement, ces difficultés scolaires risquent de s'amplifier voire d'induire des comportements d'évitements de l'institution scolaire chez les jeunes. Ainsi, nous pouvons parler d'un cercle-vicieux dans lequel les jeunes sont entraîné-e-s précocement et qui ne cesse de s'accroître avec le temps.

Par conséquent, le phénomène de décrochage scolaire peut être appréhendé comme une combinaison des processus de ruptures scolaires, dont les fondements se trouvent dans les difficultés sociales des familles mais également dans le manque d'accompagnement et de prise en charge.

UN RAPPORT AMBIVALENT À L'ÉCOLE

Vue comme émancipatrice, l'école fait l'objet de beaucoup d'inquiétudes chez les parents. Toutefois, les différent-e-s acteur-trice-s soulignent que certains parents ne s'investissent pas dans des formes reconnues par l'école, entraînant des conflits entre eux/elles et l'école par manque de compréhension.

En effet, les familles ont tendance à suivre la scolarité des enfants avec une forme de distance, qui est perçue par les enseignant-e-s comme un désintérêt. Or, cette distance permet aux parents de ne pas vivre des situations trop complexes, qui les renvoient à leurs propres fragilités. Ainsi, les parents se contentent d'assurer les conditions d'existence optimales car ils et elles peuvent avoir l'impression de desservir les enfants en les aidant. Il s'agit alors d'un moyen de se protéger afin de ne pas montrer ses propres "manquements".

Un rapport asymétrique est perçu entre l'enseignant-e et les parents, qui se trouvent dominé-e-s par cette situation de communication inégale. C'est également lié à la nature de la communication, les demandes de rencontre étant souvent motivées en raison d'un problème scolaire de l'enfant, qui est interprété comme un déficit d'éducation. En effet, les parents peuvent se voir reprocher leur façon d'agir avec les enfants car ils et elles sont confronté-e-s à des normes sociales qui les échappent. Soumis au regard dominant de l'enseignant-e, les parents les plus précaires vont avoir tendance à éviter les rencontres et les réunions afin d'éviter de subir de la violence symbolique c'est-à-dire pour éviter qu'on leur renvoie leurs responsabilités de l'échec.

LA PAROLE HABITANTE

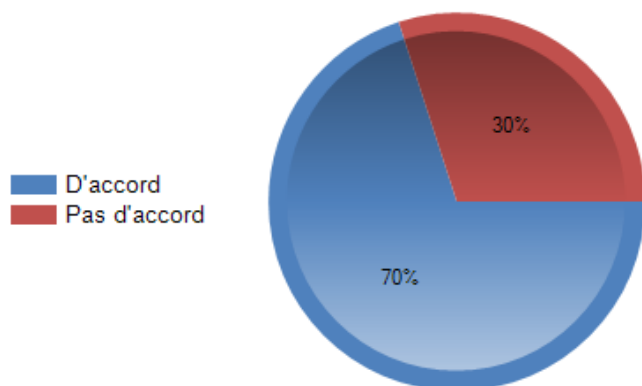
La population fontainoise semble percevoir les études comme un moyen d'échapper à la précarité de l'emploi et donc de s'élever socialement.

5. Pensez-vous que votre niveau de diplôme a un impact sur votre emploi ?

	Effectifs	% Obs.
D'accord	70	70%
Pas d'accord	30	30%
Total	100	100%

Réponses effectives : 100
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0
Modalité la plus citée : D'accord



En effet, 70% de nos enquêté-e-s fontainois-e-s pensent que le niveau de diplôme a un impact sur l'emploi notamment sur les conditions d'emploi.

Le diplôme semble revêtir une importance fondamentale pour nombre de nos enquêtés.

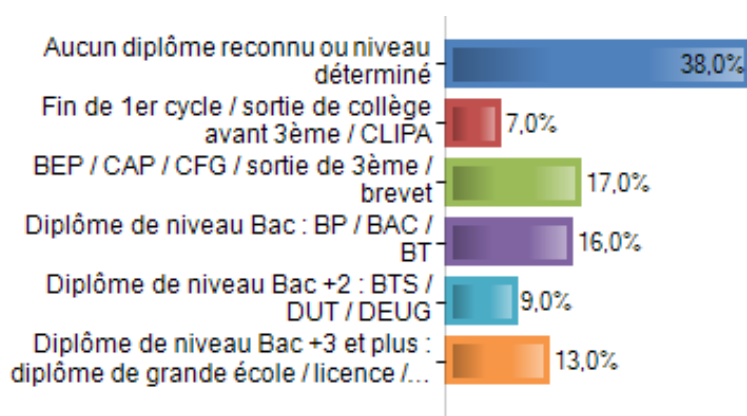
Ce constat se confirme également par les réponses ci-dessous à la question « Pourquoi êtes-vous satisfait-e de votre emploi ? » :

- « C'est une chance pour moi d'avoir trouvé ce travail sans diplôme » ;
- « C'est un emploi en lien avec mes études dans lesquelles je me suis épanouie » ;
- « Mon emploi correspond à mes études ».

Toutefois, la majorité de n'ont enquêté-e-s ont un niveau de diplôme inférieur au Bac.

4. Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

	Effectifs	% Obs.
Aucun diplôme reconnu ou niveau déterminé	38	38%
Fin de 1er cycle / sortie de collège avant 3ème / CLIPA	7	7%
BEP / CAP / CFG / sortie de 3ème / brevet	17	17%
Diplôme de niveau Bac : BP / BAC / BT	16	16%
Diplôme de niveau Bac +2 : BTS / DUT / DEUG	9	9%
Diplôme de niveau Bac +3 et plus : diplôme de grande école / licence / maîtrise / master	13	13%
Total	100	100%



En effet, 62% de nos enquêté-e-s fontainois-e-s ont un diplôme inférieur au Bac. Parmi eux et elles, 38% ne possèdent aucun diplôme reconnu ou niveau déterminé.

Ce chiffre rejoint nos analyses précédentes qui mettent en exergue un manquement en termes d'éducation et de formation.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

17,9 %

des jeunes fontainois-e-s de 15 à 24 ans sont sans formation ni emploi, c'est-à-dire qu'ils et elles sont déscolarisé-e-s ou confronté-e-s à des difficultés d'insertion professionnelle.

28 %

de taux de pauvreté pour les moins de 30 ans en 2018 (contre 25,7% dans l'agglomération grenobloise et 20,5% dans le département de l'Isère).

26,9 %

de jeunes fontainois-e-s de 15 à 24 ans sont au chômage en 2018 (contre 14,9% pour l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans).

- Une population plutôt jeune et dynamique ;
- Des difficultés d'insertion professionnelle plus marquées ;
- Un décrochage scolaire assez important et précoce ;
- Un faible accès à l'enseignement supérieur ;
- Des perspectives d'avenir et d'horizon qui interrogent ;
- Une perception du diplôme comme un moyen d'élévation sociale.

La précarité de la situation familiale et la précarité infantile



Sommaire

01.	Chiffres clés	p.156
02.	Approche théorique	p.158
2.1.	Les tendances générales sur les familles	p.160
2.2.	Une vulnérabilité accrue des familles monoparentales	p.161
03.	Analyse quantitative : des familles nombreuses et des familles monoparentales en situation de précarité	p.166
3.1.	Des familles plus nombreuses que sur le territoire englobant	p.168
3.2.	Une hausse des familles monoparentales	p.169
3.3.	Des familles monoparentales plus touchées par la précarité	p.171

05.	Analyse quantitative : Une transmission intergénérationnelle des inégalités	p.172
5.1.	La population des familles	p.174
5.2.	De nombreux-euses enfants vivant au sein de familles précarisées	p.175
5.3.	Zoom sur les enfants de moins de 3 ans	p.179
5.4.	Zoom sur les enfants de 3 à 5 ans	p.181
5.5.	Zoom sur les enfants de 6 à 11 ans	p.183
5.6.	Un questionnaire autour des modes de garde et de la restauration scolaire	p.185
06.	Analyse qualitative	p.188
6.1.	Des familles surchargées qui s'oublent	p.190
6.2.	Des familles qui connaissent des difficultés grandissantes sur le volet éducatif	p.191
6.3.	Des familles de moins en moins accompagnées sur la parentalité	p.192
6.4.	Des familles cloisonnées sur le territoire fontainois	p.193
6.5.	Des enfants de moins en moins encadré-e-s	p.194
6.6.	Des enfants en difficultés sur plusieurs plans	p.195

6.7.	Une agressivité et une colère grandissante chez les enfants	p.196
6.8.	Une libéralisation de la parole des personnes victimes de violences intrafamiliales	p.197
6.9.	La parole habitante	p.198
07.	Synthèse	p.204

LA PRÉCARITÉ DE LA SITUATION FAMILIALE ET LA PRÉCARITÉ INFANTILE

Selon l'INSEE, les familles monoparentales évoluent souvent dans des conditions de vie moins favorables que le reste de la population. Le développement de l'enfant est intimement lié aux conditions de vie dans lesquelles il et elle évolue. La reproduction sociale étant forte en France, la vulnérabilité des enfants doit alors être considérée comme un facteur de bascule déterminant.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ DE LA SITUATION FAMILIALE ET DE LA PRÉCARITÉ INFANTILE

11,9 %

de familles nombreuses (3 enfants et plus) sur le territoire fontainois en 2018 (contre 9,7% sur l'agglomération grenobloise et sur le département de l'Isère).

16 %

de familles monoparentales sur Fontaine en 2018. Ce chiffre est en hausse (+6% depuis 2013).

35 %

des enfants fontainois-e-s de moins de 6 ans vivent dans des familles pauvres (contre 26% dans l'agglomération et 20% dans le département).

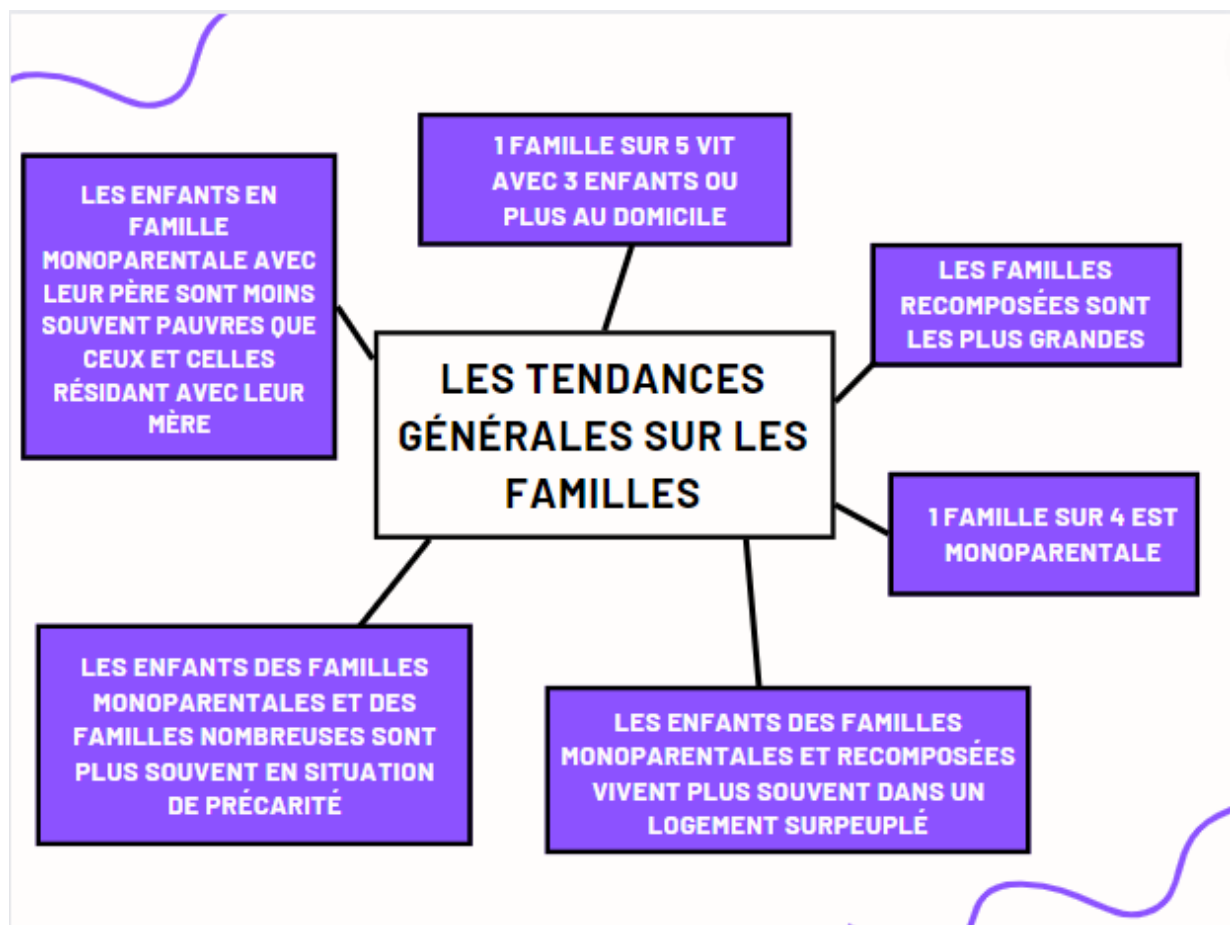




APPROCHE THÉORIQUE

LES TENDANCES GÉNÉRALES SUR LES FAMILLES

E. Algava, K. Bloch et I. Robert-Bobée (INSEE, 2021) présentent un portrait des tendances générales sur les familles, observables en France en 2020 :



UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE DES FAMILLES MONOPARENTALES

Selon l'INSEE, les familles monoparentales évoluent souvent dans des conditions de vie moins favorables que le reste de la population. Plus la famille est grande et plus les difficultés sont importantes.

DES FAMILLES PLUS EXPOSÉES À LA PRÉCARITÉ

Cette position de vulnérabilité s'explique notamment par la disparition des économies permises par la cohabitation des conjoint-e-s, notamment la mutualisation des dépenses de logement, d'équipement, mais également par les nouvelles dépenses entraînées par la rupture notamment les frais de transport, l'équipement pour les enfants dans chaque nouveau foyer etc. Or, ces familles monoparentales ne disposent, au mieux, que des revenus d'une seule personne. **Dans neuf cas sur dix, ces revenus sont ceux de la mère, donc potentiellement plus faibles en raison du taux d'emploi plus faible chez les femmes, du temps partiel plus fréquent mais également de leur moindre rémunération par rapport aux hommes.**

DES FEMMES PLUS IMPACTÉES PAR LA MONOPARENTALITÉ

Les écarts sexuels sont observables dès la séparation. En effet, l'INSEE a diffusé une étude sur les variations des niveaux de vie des hommes et des femmes avant et après un divorce ou une rupture de Pacs qui souligne que **la perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l'ordre de 20 % pour les femmes contre seulement 3 % pour les hommes.** Par ailleurs, ce constat est également partagé par les acteur-trice-s de terrain.

Cependant, les solutions existantes ne permettent pas l'accueil de leur(s) enfant(s) lors de ces horaires atypiques. Ainsi, la capacité pour les familles monoparentales à bas revenus à concilier vie professionnelle et prise en charge de leur(s) enfant(s) repose alors essentiellement sur le réseau social et familial. Néanmoins, toutes ces mères seules ne bénéficient pas d'un réseau social et familial à mobiliser. **De ce fait, faute de revenus suffisants, de l'absence de solutions de garde ainsi que de démarches de recherches d'emploi sans issue, certaines en viennent à renoncer à une activité professionnelle suite à la séparation.**

Toutefois, cette situation n'est pas le plus souvent définitive. En effet, **la durée moyenne de vie en « monoparentalité » est de 5 ans et demi (4 ans pour les pères et près de 6 ans pour les mères)**. Néanmoins, les mères de famille monoparentale non diplômées ont plus de difficultés à refonder une union.

UNE TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DE LA PRÉCARITÉ

Les situations de pauvreté et de précarité socio-économique touchent de plus en plus d'enfants en France.

Le développement de l'enfant est incontestablement entravé par les conditions de vie précaires ainsi que l'insécurité qui en est inhérente. Afin de rendre compte de la variabilité de leur impact, il est nécessaire de considérer quantitativement et qualitativement le contexte dans son ensemble, économique certes, mais surtout familial et environnemental. En effet, lorsque nous évoquons le développement des jeunes enfants, l'ensemble des domaines de vie familial, environnemental et institutionnel sont concernés et interdépendants. (C. Zaouche Gaudron, 2006).



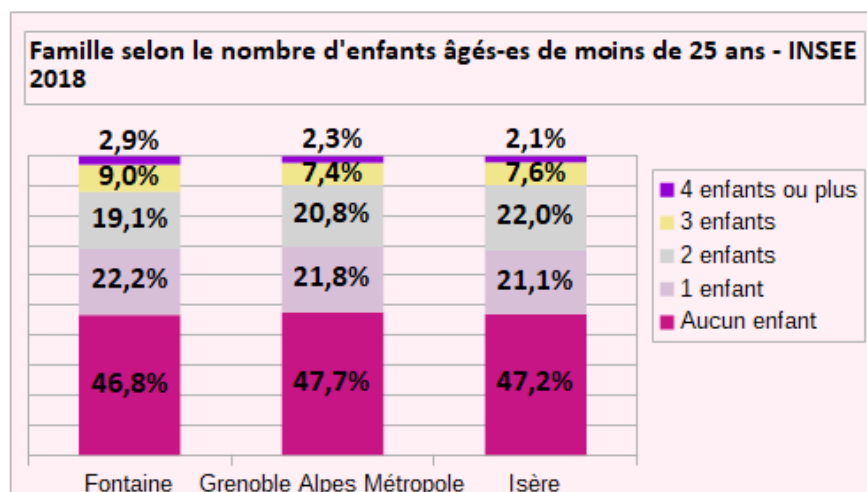
ANALYSE QUANTITATIVE

DES FAMILLES NOMBREUSES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le fait ou non d'avoir des enfants, ainsi que la composition familiale, constitue également des facteurs d'exposition à la précarité.

DES FAMILLES PLUS NOMBREUSES QUE SUR LE TERRITOIRE ENGLOBANT

Bien que la taille des ménages a tendance à baisser depuis 1968, les familles nombreuses sont plus présentes sur le territoire fontainois que dans la Métropole ou dans le département de l'Isère.

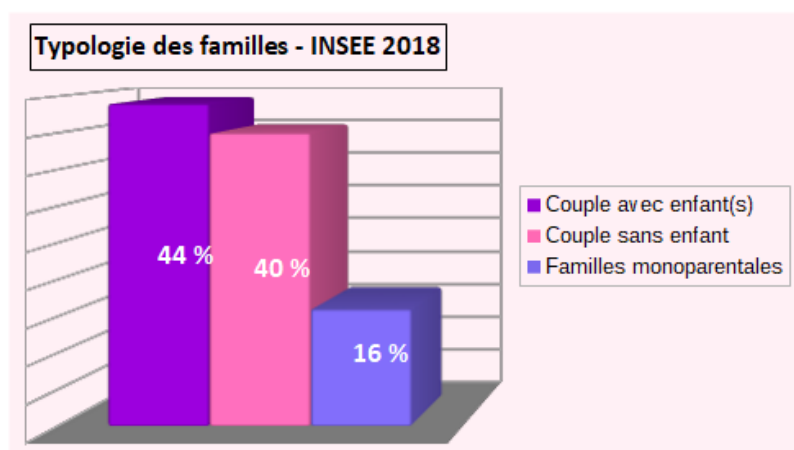


En effet, les familles sans enfants sont légèrement moins nombreuses sur Fontaine. Par ailleurs, on retrouve 9% de famille de 3 enfants à Fontaine contre 7,4% dans la métropole et 7,6% dans le département de l'Isère. Les familles de 4 enfants ou plus sont également plus nombreuses à Fontaine. Elles sont au nombre de 2,9% à Fontaine tandis qu'elles atteignent seulement 2,3% dans la métropole grenobloise et 2,1% dans le département de l'Isère.

Faute de données, nous ne pouvons mettre en lien la composition familiale et le taux d'emploi. Cependant, à l'échelle nationale, il apparaît que le taux d'emploi est nettement moins élevé pour les mères de familles nombreuses. En effet, la part des femmes au foyer, retirées du marché du travail, est plus élevée. Ce constat est d'autant plus vrai que la famille est nombreuse. Par ailleurs, ces dernières sont confrontées au chômage. Ce propos peut être mis en lien avec le constat précédent d'un taux d'emploi plus faible chez les femmes fontainoises et d'un taux de chômage plus élevé pour elles.

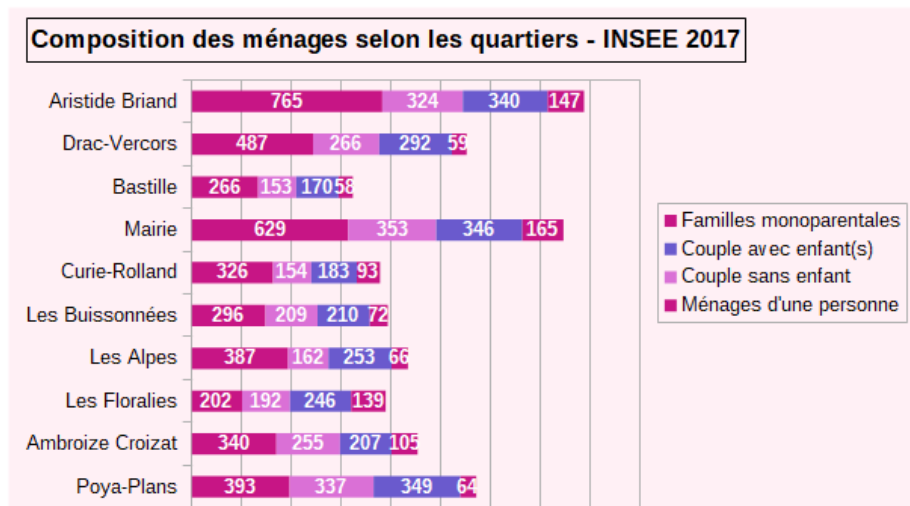
UNE HAUSSE DES FAMILLES MONOPARENTALES

Bien que Fontaine se situe en dessous de la moyenne nationale (23%), une hausse des familles monoparentales est observable sur le territoire (+6% depuis 2013).

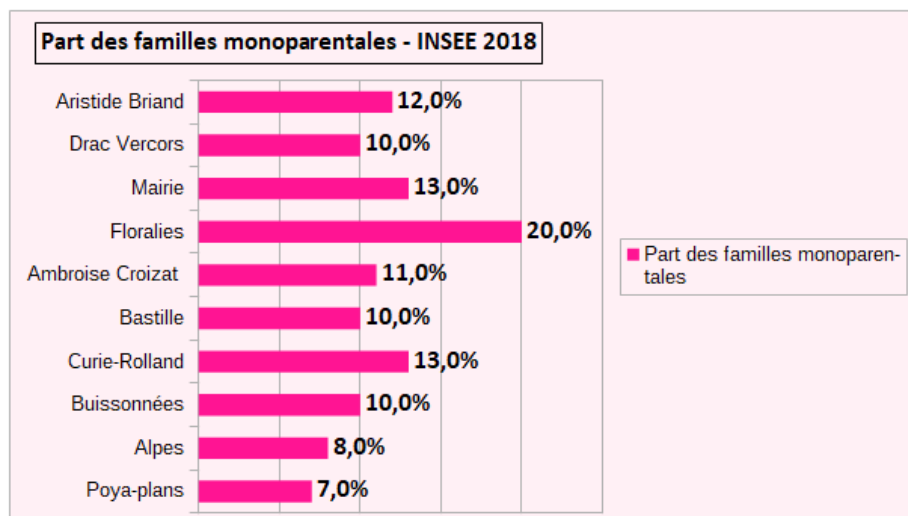


En effet, 60% des familles fontainoises sont parents d'au moins 1 enfant. Ce chiffre global est identique à 2013, mais avec une répartition différente. En 2013, les familles monoparentales représentaient 10% de la population, et les couples avec enfant(s) 46%.

La composition des ménages varie d'un quartier à l'autre. Toutefois, le ménage type reste celui du ménage d'une personne.

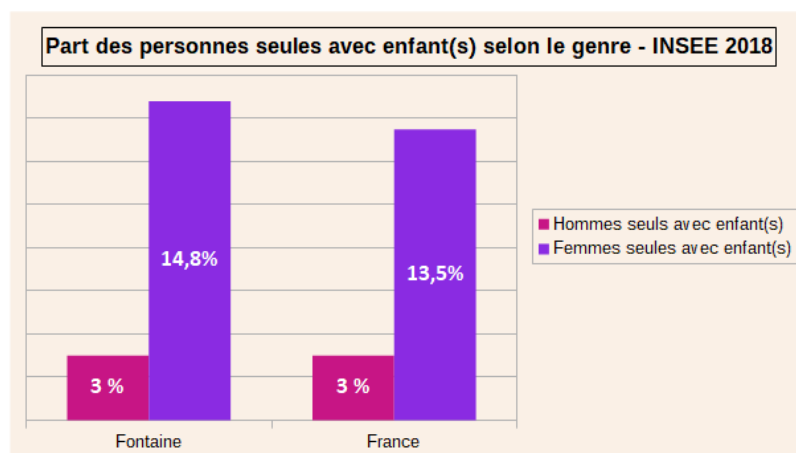


Les derniers chiffres de la CAF démontrent que le nombre et le poids des familles monoparentales ne cessent de s'accroître.



La répartition de la part des familles monoparentales sur le territoire fontainois n'est pas homogène. Le quartier le plus impacté est celui des Floralties, où cette part s'élève à 20%. Elle est suivie du quartier de la Mairie et de celui de Curie-Rolland où 13% des familles sont monoparentales.

Cette répartition correspond aux caractéristiques des quartiers. En effet, les familles monoparentales sont surreprésentées dans les quartiers les plus précaires de la commune.



Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfant(s) sont largement surreprésentées. En effet, elles s'élèvent à 14,8% contre 3% d'hommes seuls avec enfant(s) sur Fontaine, cette part est plus importante que la moyenne nationale (+1,3%).

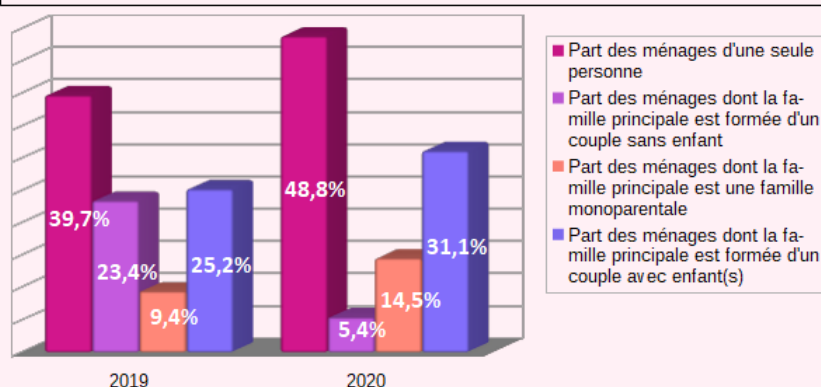
Cette part importante de femmes seules avec enfant(s) peut venir expliquer les plus grandes difficultés d'insertion professionnelle des femmes sur Fontaine.

DES FAMILLES MONOPARENTALES PLUS TOUCHÉES PAR LA PRÉCARITÉ

Du point de vue de l'emploi, des revenus ou encore du logement, ces familles évoluent dans des conditions de vie moins favorables que le reste de la population.

La précarité financière touche davantage les familles monoparentales. En effet, elles cumulent des dépenses plus importantes avec des ressources mathématiquement moins nombreuses du fait de la présence d'un-e seul-e adulte.

Répartition des bénéficiaires de la CAF selon la typologie des familles - CAF 2019 & 2020



Les familles monoparentales représentent 14,5% des ménages fontainois percevant une prestation CAF en 2020 (contre 9,4% en 2019). La majorité des familles monoparentales est constituée d'un parent et d'un-e enfant. Mais 16% de familles monoparentales ont été recensées en 2018 sur la population de Fontaine. Ainsi, il apparaît que ces familles soient en situation précaire.

Cette précarité financière se traduit par la forte proportion de familles monoparentales qui perçoivent une prestation de la CAF, une proportion qui se caractérise par une hausse.

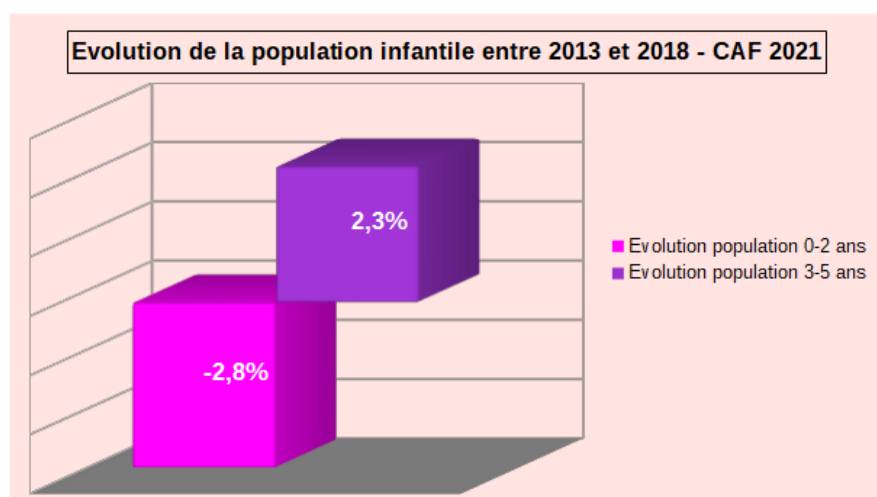
UNE TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DES INÉGALITÉS

"Un enfant est pauvre, avant tout, parce qu'il vit dans une famille pauvre. Ce phénomène est d'autant plus amplifié si cette pauvreté est vécue durant les premières années de la vie de l'enfant. **Les enfants souffrent plus fortement que les adultes de toutes formes de pauvreté du fait de leur vulnérabilité, liée à leur âge et à leur dépendance, et parce que les opportunités manquées dans l'enfance sont souvent perdues pour la vie**".

Carole Toutalian, Francis Vernède, Savid Grand, Bruno Lachnitt, Flora Perrier, Catherine Genin, Anne-Lise Torck, Aanie Chemineau, Claudine Pirus, Adeline Stawinski, Les cahiers du DROS, n°12, janvier 2012.

LA POPULATION DES FAMILLES

A Fontaine, les naissances évoluent négativement entre 2018 et 2020 (-24,8%) selon les données de la CAF. Toutefois, le taux de naissance reste supérieur à la moyenne iséroise.



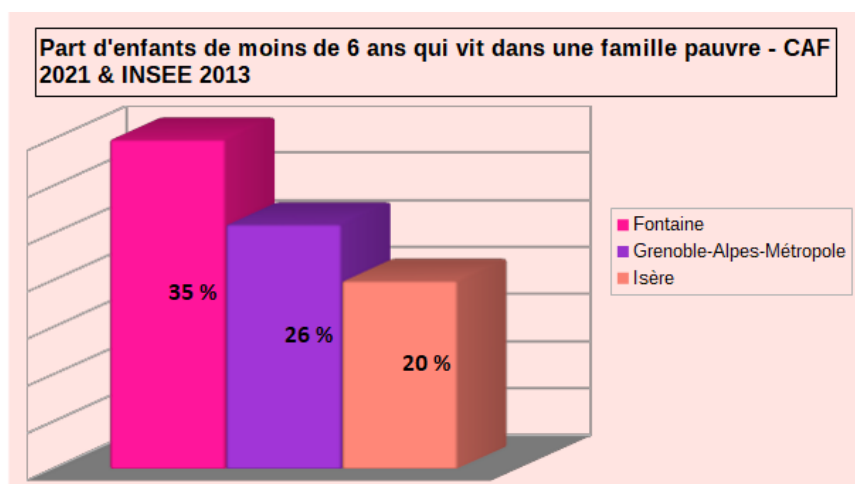
Entre 2013 et 2018, la population fontainoise âgée de 0 à 2 ans évolue négativement (-2,8%) tandis que la population fontainoise âgée de 3 à 5 ans évolue positivement (+2,3%).

En 2019, 23 068 ménages fontainois dont 18 220 familles (INSEE).

741 enfants fontainois-e-s âgé-e-s entre 0 et 2 ans en 2018 et 841 enfants de 3 à 5 ans, soit 1582 enfants de moins de six ans (CAF 2021).

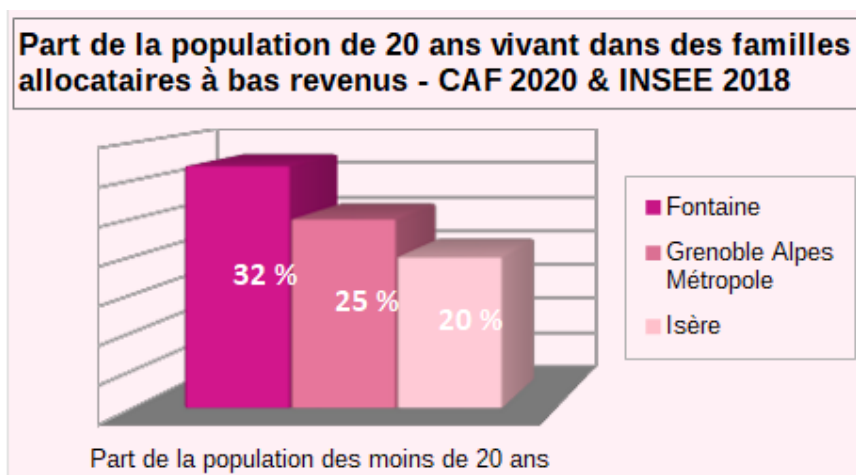
DE NOMBREUX-EUSES ENFANTS VIVANT AU SEIN DE FAMILLES PRÉCARISÉES

A Fontaine, 35% des enfants de moins de 6 ans vivent dans des familles dits « pauvres ».



35% des enfants fontainois-e-s de moins de 6 ans vivent dans des familles pauvres (contre 26% dans l'agglomération grenobloise et 20% dans le département de l'Isère).

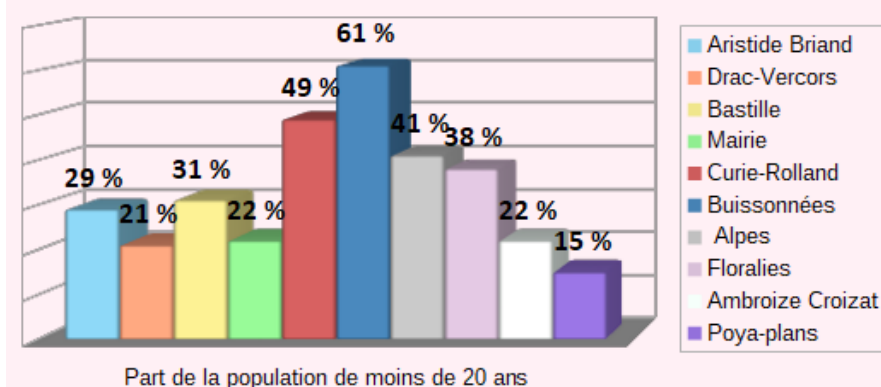
1 786 enfants entre 0 et 20 ans vivent dans des familles allocataires à bas revenus en 2020 (contre 1 726 en 2014 et 1 752 en 2015).



32% de la part de la population des moins de 20 ans vit dans des familles allocataires à bas revenus contre 20% en Isère et 25% à Grenoble Alpes Métropole. Cette part d'enfants pauvres stagne depuis 2014 à Fontaine.

A l'échelle des quartiers, la pauvreté infantile est inégalement répartie.

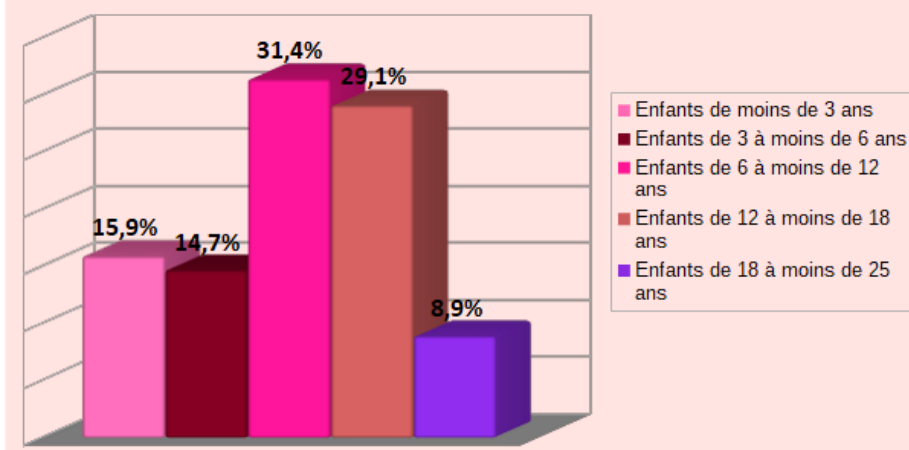
Part de la population de moins de 20 ans vivant dans des familles allocataires à bas revenus - CAF 2020 & INSEE 2018



Cette part atteint 61% aux Buissonnées et s'élève à 49% à Curie-Rolland et à 41% aux Alpes. Face à ces chiffres, elle s'élève à 15% à Poya-plans ou encore à 21% à Bastille et à 22% à Ambroise Croizat et à Mairie.

Une forte proportion d'enfants de 6 à moins de 12 ans vivant dans des familles allocataires à bas revenus.

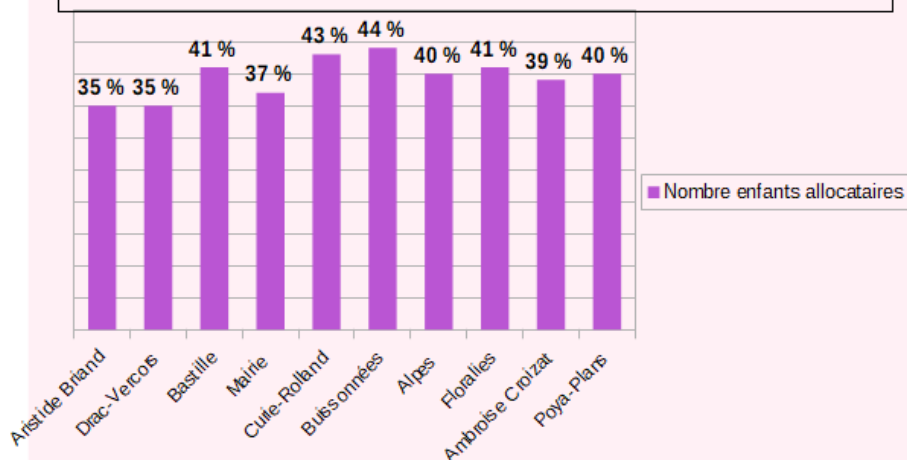
Nombre d'enfants allocataires selon leur âge - CAF 2020



Les plus fortes proportions d'enfants vivant dans des familles allocataires sont les 6 à moins de 12 ans (31,4%) et les 12 à moins de 18 ans (29,1%). Toutefois, les moins de 3 ans représentent également une part importante.

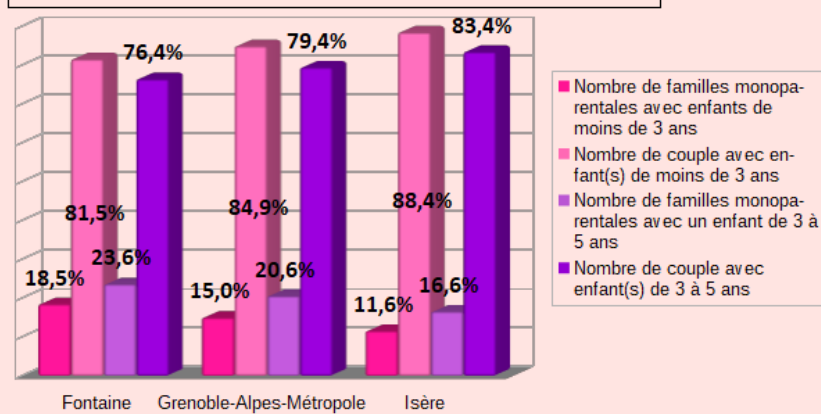
La part de moins de 3 ans vivant dans des familles allocataires est plus importante sur la commune de Fontaine (15,9%) que sur la métropole grenobloise (14,9%) et sur le département de l'Isère (13,9%).

Répartition du nombre d'enfants allocataires selon les quartiers - CAF 2020



Le nombre d'enfants allocataires varie selon les quartiers de la commune, ils et elles se concentrent notamment dans les quartiers les plus précarisés.

Zoom sur la typologie des familles de la petite enfance - CAF 2020



Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans s'élève à 18,5% sur Fontaine. Il est ainsi plus élevé que celui de l'agglomération grenobloise (15%) et du département de l'Isère (11,6%). De même, le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de 3 à 5 ans s'élève à 23,6% sur Fontaine et est plus élevé que l'agglomération grenobloise (20,6%) et que le département de l'Isère (16,6%).

De ce fait, il apparaît que la petite enfance de la commune de Fontaine concentre plus de familles vulnérables que les territoires englobants.

La précarité des familles, notamment des familles monoparentales, est également observable à travers les caractéristiques des familles accueillies au sein des EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant).

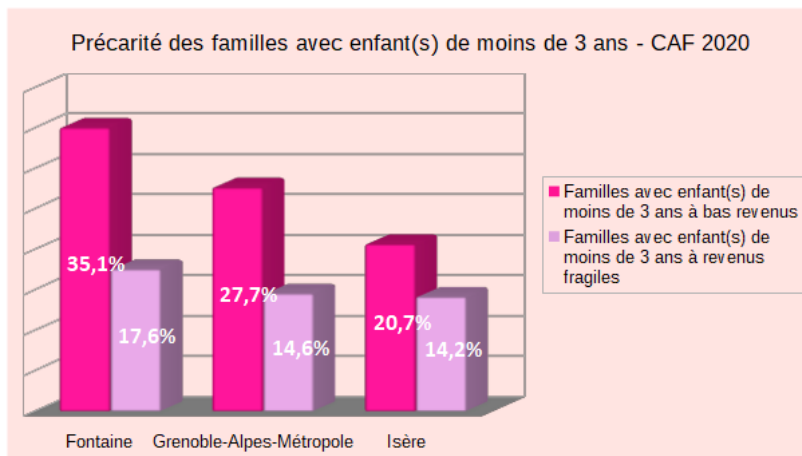
La Ville de Fontaine possède 6 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

- **EAJE Léa Blain** : En 2020, 103 enfants différent-e-s ont été accueillis pour un nombre de 96 familles. Parmi elles, 20,8% des familles sont monoparentales et 48% des familles se situent sous le seuil de pauvreté (tarif horaire inférieur à 1€).
- **EAJE Bleu Cerise** : En 2020, 51 enfants différent-e-s ont été accueillis pour un nombre de 33 familles. Parmi elles, 5,8% des familles sont monoparentales et 42% se situent sous le seuil de pauvreté (tarif horaire inférieur à 1€).
- **EAJE Romain Rolland** : En 2020, 146 enfants différent-e-s ont été accueillis pour un nombre de 129 familles. Parmi elles, 6,5% sont monoparentales et 65,7% se situent sous le seuil de pauvreté (tarif horaire inférieur à 1€).
- **EAJE George Sand** : En 2020, 121 enfants différent-e-s ont été accueillis pour un nombre de 108 familles. Parmi elles, 6,2% sont monoparentales et 63,56% se situent sous le seuil de pauvreté (taux horaire inférieur à 1€).
- **EAJE Les Cabris** : En 2020, 67 enfants différent-e-s ont été accueillis pour un nombre de 61 familles. Parmi elles, 4,9% sont monoparentales et 65,6% se situent sous le seuil de pauvreté.

Typologie des familles	Léa Blain	Bleu Cerise	George Sand	Romain Rolland	Les Cabris	TOTAL
Enfants différents	69	53	121	146	67	456
Familles différentes	96	30	108	129	61	424
Familles monoparentales	20	2	7	8	3	40
Familles sous le seuil de la pauvreté	46	11	71	82	40	250

59% des familles accueillies se au sein des EAJE se situent sous le seuil de pauvreté.

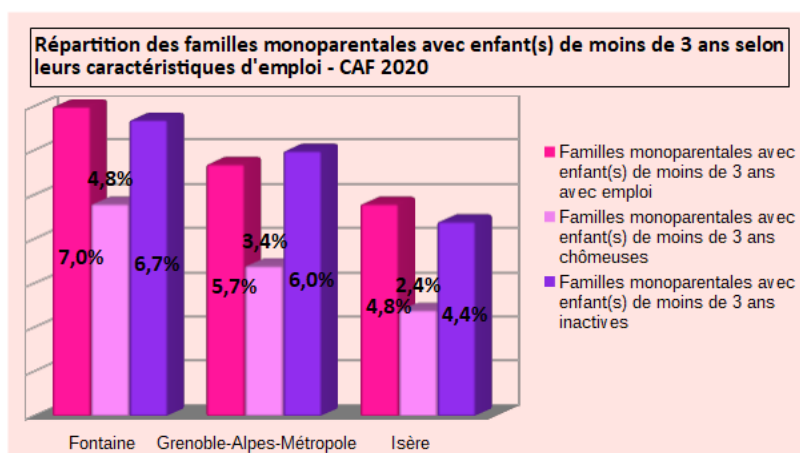
Zoom sur les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans (686 familles)



La part de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans à bas revenus s'élève à 35,1% sur Fontaine contre 27,7% sur la métropole et 20,7% sur le département. Elle est ainsi plus élevée.

De même, la part de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans à revenus fragiles s'élève à 17,6% sur Fontaine contre 14,6% sur la métropole et 14,2% sur le département.

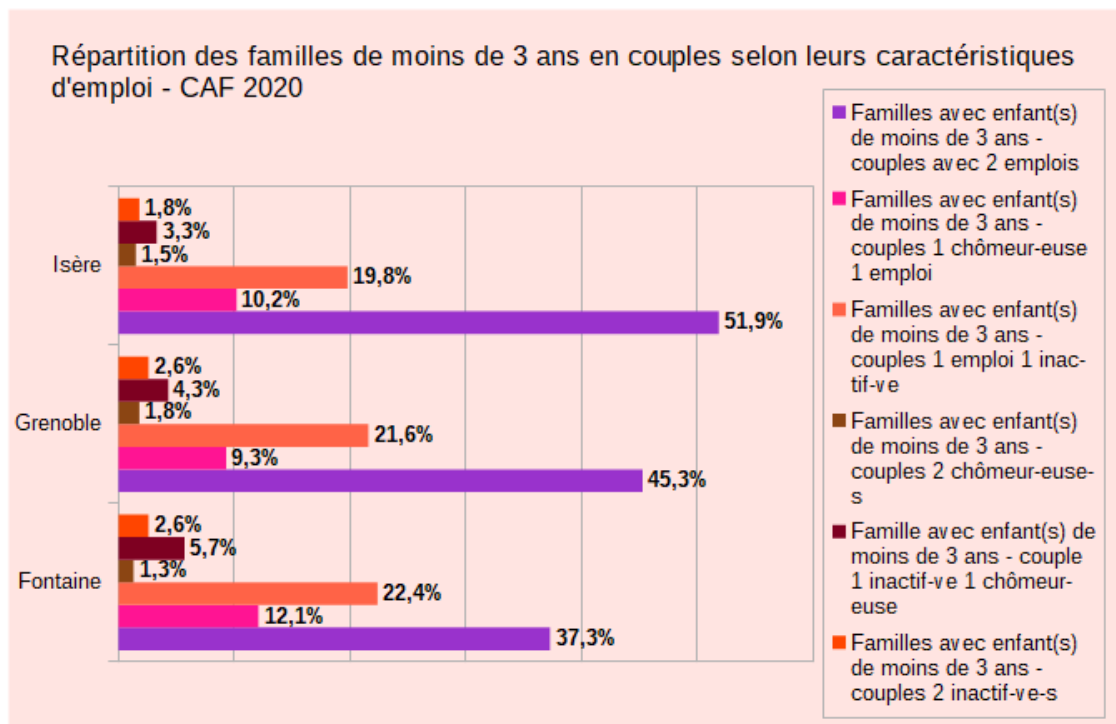
De ce fait, 52,7% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans se trouvent en situation de précarité. Ce taux est plus élevé que la métropole grenobloise (42,3%) et que le département (34,9%).



Sur Fontaine, parmi les 18,5% de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans, 7% occupent un emploi. Ce taux est supérieur à celui de la métropole grenobloise (5,7%) et du département de l'Isère (4,8%).

Toutefois, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans chômeuses est de 4,8% sur Fontaine. Elle est ainsi plus élevée que celle de la métropole grenobloise (3,4%) et celle du département de l'Isère (2,4%). De même, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans inactives sur Fontaine, s'élevant à 6,7%, est plus importante que celle sur la métropole (6%) et celle sur le département (4,4%).

La majorité des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans sur Fontaine n'occupent pas d'emploi, traduisant alors les difficultés d'insertion professionnelle de ce public, majoritairement féminin.



La part de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans en couples avec 2 emplois s'élève à 37,3% sur Fontaine contre 45,3% sur la métropole grenobloise et 51,9% sur le département de l'Isère.

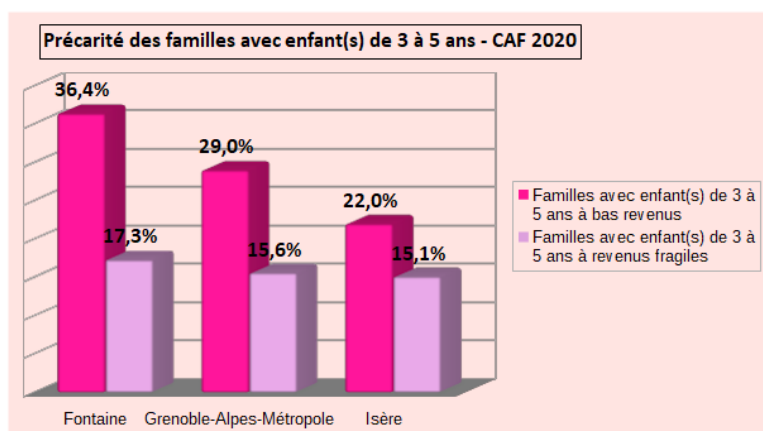
Ainsi, Fontaine se caractérise par une insertion professionnelle plus difficile pour les familles en couples avec enfant(s) de moins de 3 ans.

En effet, dans 34,5% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans en couples, l'un-e des deux partenaires occupent un emploi tandis que l'autre est au chômage (12,1% contre 9,3% dans la métropole et 10,2% dans le département) ou inactif-ve (22,4% contre 21,6% dans la métropole et 19,8% dans le département).

Cette configuration de familles où l'un-e des partenaires occupe un emploi tandis que l'autre est chômeur-euse ou inactif-ve peut être mis en lien avec la plus faible insertion des femmes sur le marché du travail. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse qu'il est plus probable que ce soit la femme qui n'occupe pas d'emploi afin de s'occuper de l'enfant en bas âge, qu'elle soit ainsi femme au foyer.

La part des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans en couples et sans emploi s'élève à 9,6% à Fontaine (contre 8,7% à la métropole et 6,6% dans le département). Elle est minoritaire mais reste toutefois plus élevée que dans la métropole ou dans le département.

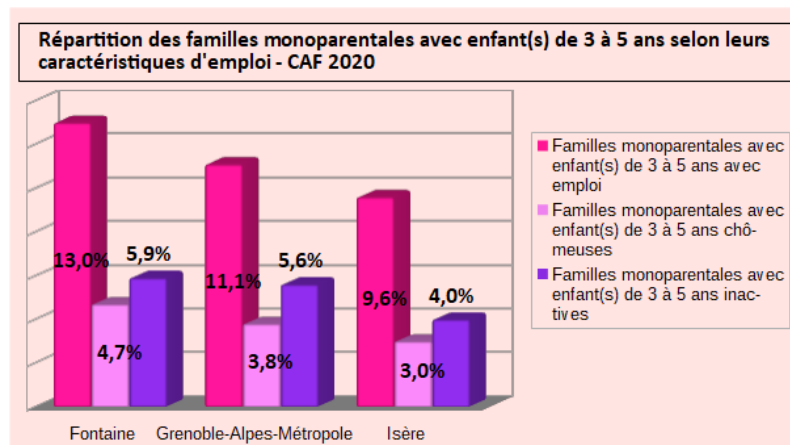
Zoom sur les familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans (640 familles)



La part de familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans à bas revenus s'élève à 36,4% sur Fontaine contre 29% sur la métropole et 22% sur le département. Elle est ainsi plus élevée que le territoire englobant mais également plus élevée que la part de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans (35,1%).

De même, la part de familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans à revenus fragiles s'élève à 17,3% sur Fontaine contre 15,6% sur la métropole et 15,1% sur le département.

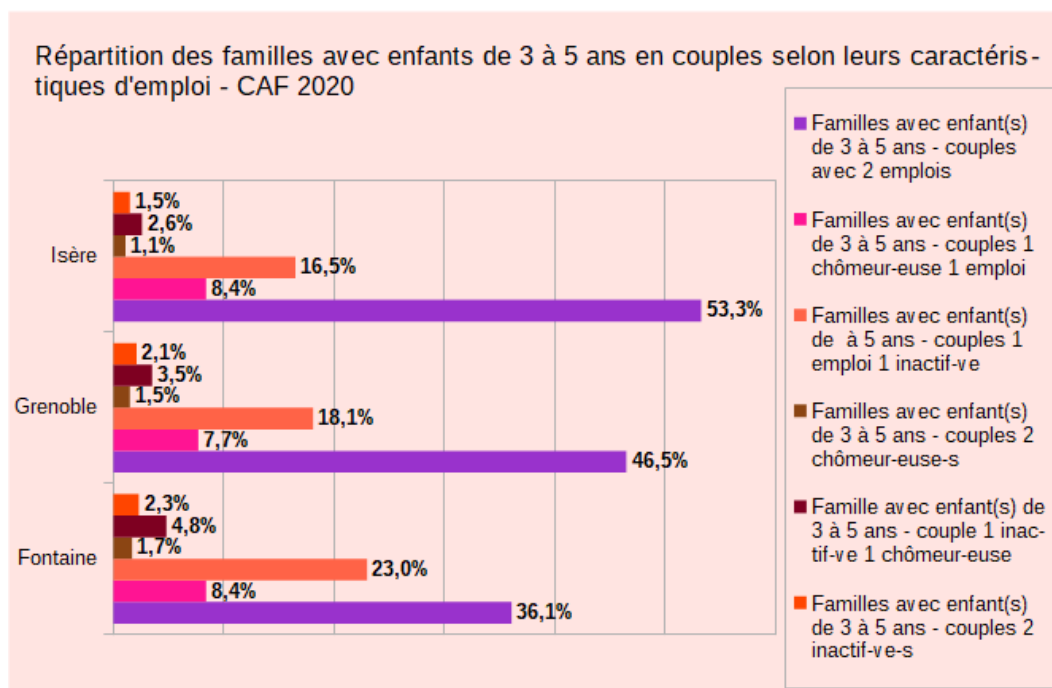
De ce fait, 53,7% des familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans se trouvent en situation de précarité. Ce taux est plus élevé que la métropole grenobloise (44,6%) et que le département (37,1%).



Sur Fontaine, parmi les 23,6% de familles monoparentales avec enfant(s) de 3 à 5 ans, 13% occupent un emploi. Ce taux est supérieur à celui de la métropole grenobloise (11,1%) et du département de l'Isère (9,6%).

Toutefois, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 3 à 5 ans chômeuses est de 4,7% sur Fontaine. Elle est ainsi plus élevée que celle de la métropole grenobloise (3,8%) et celle du département de l'Isère (3%). De même, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 3 à 5 ans inactives sur Fontaine, s'élevant à 5,9%, est plus importante que celle sur la métropole (5,6%) et celle sur le département (4%).

La majorité des familles monoparentales avec enfant(s) de 3 à 5 ans sur Fontaine occupent un emploi. Cet écart avec les familles monoparentales de moins de 3 ans peut s'expliquer par l'entrée à l'école des enfants, qui facilite les modes de garde.



La part de familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans en couples avec 2 emplois s'élève à 36,1% sur Fontaine contre 46,5% sur la métropole grenobloise et 53,3% sur le département de l'Isère.

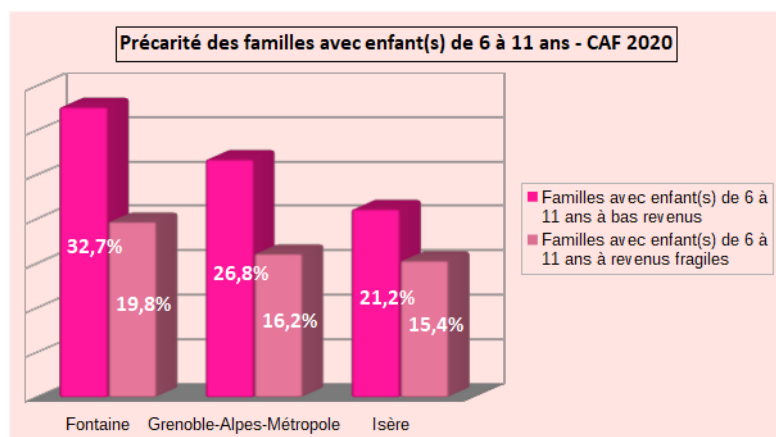
A nouveau, Fontaine se caractérise par une insertion professionnelle plus difficile pour les familles en couples avec enfant(s) de 3 à 5 ans.

En effet, dans 31,4% des familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans en couples, l'un-e des deux partenaires occupent un emploi tandis que l'autre est au chômage (8,4% contre 7,7% dans la métropole et 8,4% dans le département) ou inactif-ve (23% contre 18,1% dans la métropole et 16,5% dans le département).

Nous pouvons émettre la même hypothèse que pour les familles avec enfants de moins de 3 ans. Nous pouvons remarquer que la part des familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans se trouvant dans cette configuration est plus faible que celle des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans (-3,1%). Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que l'entrée à l'école maternelle offre plus de possibilités d'insertion professionnelle.

La part des familles avec enfant(s) de 3 à 5 ans en couples et sans emploi s'élève à 8,8% à Fontaine (contre 7,1% à la métropole et 5,2% dans le département). Elle est minoritaire et plus faible que pour les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans mais reste toutefois plus élevée que dans la métropole ou dans le département.

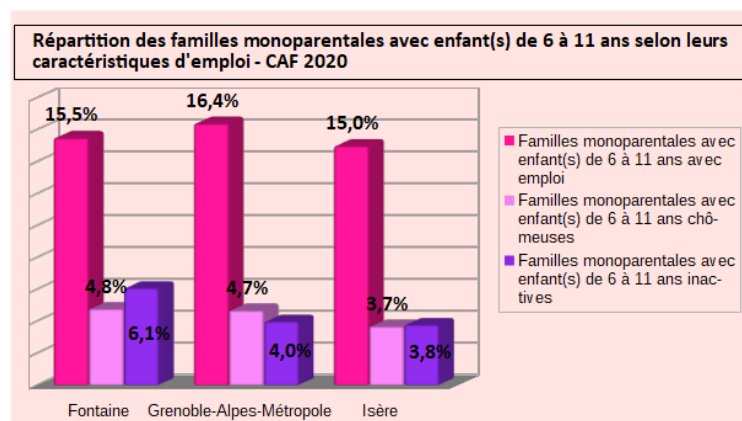
Zoom sur les familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans (1 123 familles)



La part de familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans à bas revenus s'élève à 32,7% sur Fontaine contre 26,8% sur la métropole et 21,2% sur le département. Elle est ainsi plus élevée que le territoire englobant.

De même, la part de familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans à revenus fragiles s'élève à 19,8% sur Fontaine contre 16,2% sur la métropole et 15,4% sur le département.

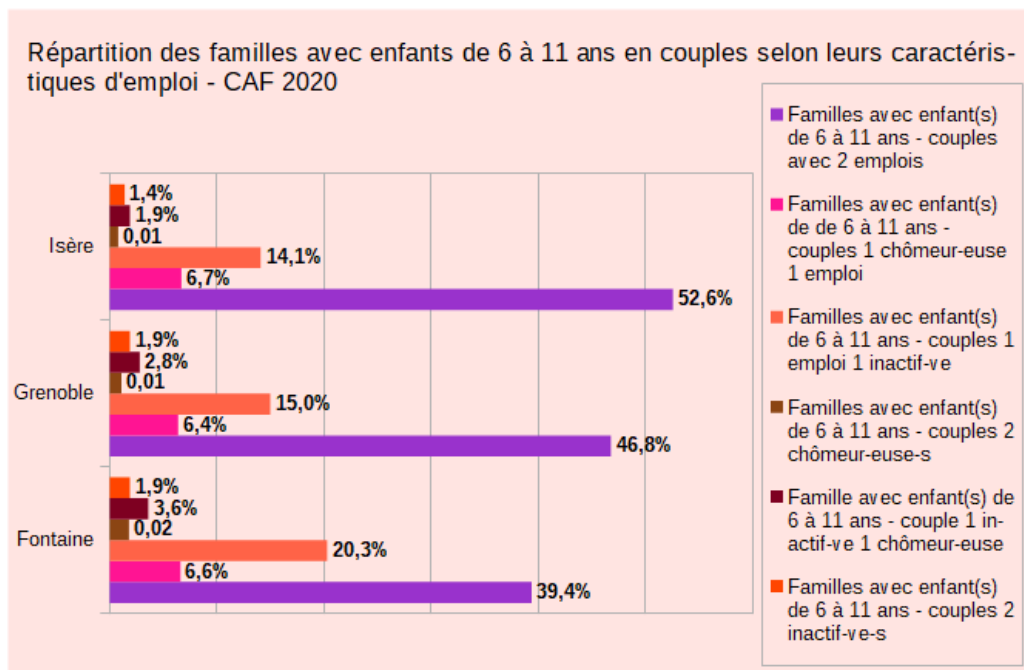
De ce fait, 52,5 % des familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans se trouvent en situation de précarité. Ce taux est plus élevé que la métropole grenobloise (43%) et que le département (36,6%).



Sur Fontaine, parmi les 26,4% de familles monoparentales avec enfant(s) de 6 à 11 ans, 15,5% occupent un emploi. Ce taux est inférieur à celui de la métropole grenobloise (16,4%) et supérieur à celui du département de l'Isère (15%).

Toutefois, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de 6 à 11 ans chômeuses est de 4,8% sur Fontaine. Elle est ainsi identique à celle de la métropole grenobloise (4,7%) et supérieure à celle du département de l'Isère (3,7%). La part de familles monoparentales avec enfant(s) de 6 à 11 ans inactives sur Fontaine, s'élevant à 6,1%, est plus importante que celle sur la métropole (4%) et celle sur le département (3,8%).

La majorité des familles monoparentales avec enfant(s) de 6 à 11 ans sur Fontaine occupent un emploi. Toutefois, la part de familles qui n'occupent pas d'emploi est supérieure à celle de la métropole et du département.



La part de familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans en couples avec 2 emplois s'élève à 39,4% sur Fontaine contre 46,8% sur la métropole grenobloise et 52,6% sur le département de l'Isère.

Ainsi, Fontaine se caractérise par une insertion professionnelle plus difficile pour les familles en couples avec enfant(s) de moins de 6 à 11 ans. Toutefois, cette part augmente à mesure que l'âge de l'enfant augmente.

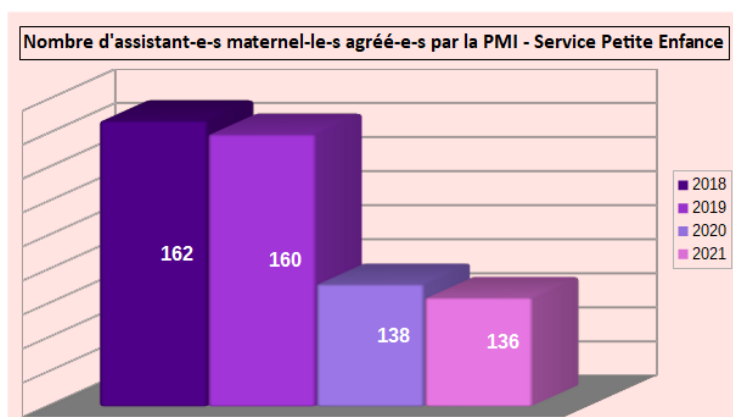
En effet, dans 26,9% des familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans en couples, l'un-e des deux partenaires occupent un emploi tandis que l'autre est au chômage (6,6% contre 6,4% dans la métropole et 10,2% dans le département) ou inactif-ve (22,4% contre 21,6% dans la métropole et 6,7% dans le département).

Cette configuration familiale où l'un-e des partenaires occupe un emploi tandis que l'autre est chômeur-euse ou inactif-ve baisse à mesure que l'âge de l'enfant augmente. A nouveau, nous pouvons émettre l'hypothèse que plus l'enfant grandit et plus les lieux d'accueil sont multiples et accessibles, facilitant alors l'insertion professionnelle notamment celle des femmes.

La part des familles avec enfant(s) de moins de 6 à 11 ans en couples et sans emploi s'élève à 7,3% à Fontaine (contre 5,8% à la métropole et 4,1% dans le département). Elle est minoritaire et baisse à mesure que l'enfant grandit mais reste toutefois plus élevée que dans la métropole ou dans le département.

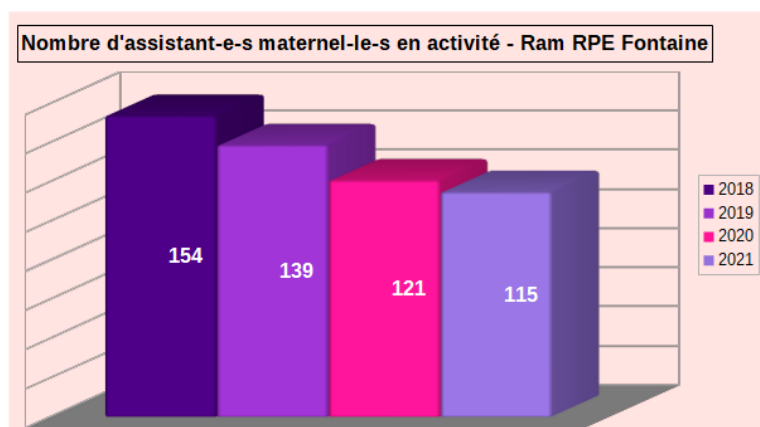
UN QUESTIONNEMENT AUTOUR DES MODES DE GARDE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, nous pouvons constater une baisse du nombre d'assistant-e-s maternel-le-s sur Fontaine, réduisant alors l'offre d'accueil. Le nombre de nouveaux agréments ne composent pas le nombre de départs. Bien que les places n'étaient pas toutes occupées, des questions se posent quant au rapport entre l'offre et la demande.

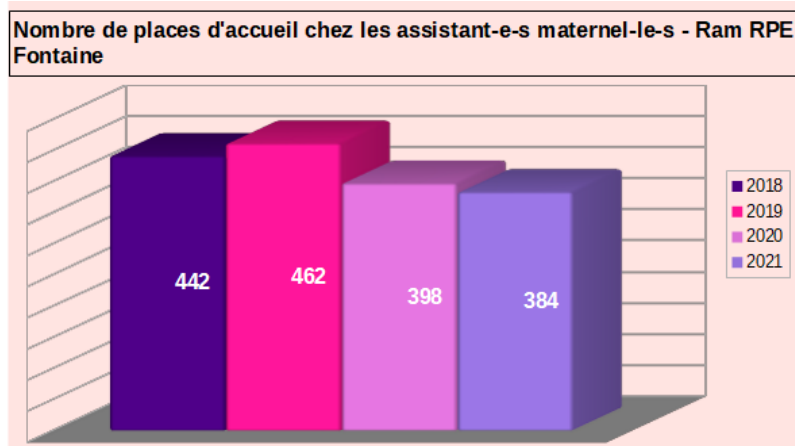


Alors que le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s fontainois-e-s agréé-e-s par la PMI s'élevait à 162 en 2018, il est désormais de 136 en 2021. Ce chiffre baisse considérablement au fil des années.

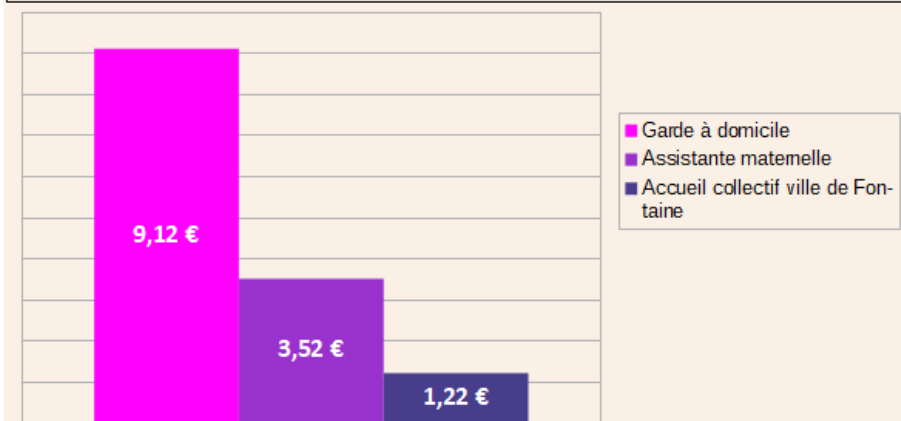
Alors que le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s fontainois-e-s en activité s'élevait à 154 en 2018, il est désormais de 115 en 2021. Ce chiffre baisse considérablement au fil des années.



Bien que le nombre de places d'accueil chez les assistant-e-s maternel-le-s ait connu une légère hausse en 2019, il a considérablement baissé depuis, passant de 462 à 364.



Coût horaire moyen pour les familles par enfant - Pros de la petite enfance 2019 & bilan du service accueil collectif 2020



Le coût horaire moyen pour les familles par enfant varie selon le mode de garde. Le coût horaire moyen le plus accessible est celui de l'accueil collectif de la Ville de Fontaine, qui s'élève seulement à 1,22€.

Le taux de fréquentation de la restauration scolaire augmente progressivement chaque année. Depuis la crise COVID-19, le nombre d'enfants inscrit-e-s a connu une forte hausse.

Cette hausse est à mettre en lien avec la surcharge mentale évoquée précédemment, la restauration scolaire permettant la continuité des activités personnelles et professionnelles des parents. De plus, en 2019, la tarification a été revue à la baisse de façon significative, les tarifs les plus bas s'élevant à 50 centimes.

Néanmoins, cette tendance à la progression questionne l'adéquation entre le besoin et la demande des parents avec la capacité de l'équipement. En effet, les restaurants scolaires construits dans les années 1965-75 ne sont pas conçus pour de tels taux de fréquentation et les doubles services sont généralisés. **Par conséquent, les acteur-trice-s du territoire constate une saturation du nombre de places et ont donc pour objectif de mettre en place des capacités maximum d'accueil dès septembre 2022.**



ANALYSE QUALITATIVE

DES FAMILLES SURCHARGÉES QUI S'OUBLIENT

Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire ont mis en exergue la forte charge mentale subie par les parents, notamment les mères, et ce, d'autant plus lorsqu'il s'agit de familles monoparentales.

Face aux difficultés grandissantes des familles notamment sur le plan financier, les différent-e-s partenaires constatent une surcharge mentale des parents, qui finissent par « s'oublier ». En effet, ils et elles ont tendance à faire passer les enfants en priorité, délaissant alors le temps pour soi ainsi que leur bien-être personnel.

Par conséquent, il apparaît que les préoccupations premières des familles fontainoises sont d'assurer les besoins primaires fondamentaux des enfants, à savoir les nourrir et les loger.

Cette charge mentale a été constatée bien avant la crise sanitaire de la COVID-19, bien que celle-ci s'est retrouvée amplifiée depuis. Elle repose essentiellement sur les familles, et ce, d'autant plus sur les femmes de familles monoparentales.

DES FAMILLES QUI CONNAISSENT DES DIFFICULTÉS GRANDISSANTES SUR LE VOLET ÉDUCATIF

Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire ont mis en exergue des difficultés grandissantes sur le volet éducatif avec de plus en plus de familles concernées. Ces familles, qui souffrent d'un déficit de confiance, font face à une impression de manque de légitimité, de manque de compétences et se sentent dépassées par le suivi de la scolarité des enfants.

Sur le volet éducatif, l'une des premières conditions sociales se trouve dans les conditions matérielles d'existence des familles. Les processus de socialisation, comme le rapport au langage, vont être déterminés par les conditions matérielles d'existence.

Les caractéristiques des familles fontainoises, et notamment les familles nombreuses et monoparentales, évoquent des conditions matérielles d'existence difficiles. Celles-ci vont avoir un impact direct sur la scolarisation des enfants. Très tôt, les enfants des familles les plus précarisées sont confrontés à des préoccupations matérielles et économiques. La nécessité immédiate du quotidien entraîne une forme de désintéressement aux préoccupations scolaires, qui apparaissent comme étant secondaires. Autrement dit, les dispositions familiales sont éloignées de la scolarité.

DES FAMILLES DE MOINS EN MOINS ACCOMPAGNÉES SUR LA PARENTALITÉ

La surcharge mentale et les difficultés grandissantes sur le volet éducatif que connaissent les familles fontainoises sont à mettre en lien avec un manquement en termes d'accompagnement sur la parentalité.

Les différentes institutions présentes sur le territoire sont surchargées. Par conséquent, elles sont de moins en moins présentes pour les familles alors même que le problème de la parentalité est croissant. Par ailleurs, certaines institutions notent un manque de fréquentation, traduisant alors l'existence d'un phénomène de non recours.

En effet, le Centre Médico-Psychologique (CMP), structure essentielle qui permettait auparavant un accompagnement en termes de parentalité, a resserré son accompagnement autour de l'orientation médicale pour des recours psychiatriques restreints. Désormais, il se spécialise sur la psychiatrie, et non plus la psychologie, et ne prend donc plus en charge les familles en difficultés.

En parallèle, le Service Local de Solidarité (SLS) voit le temps d'attente pour satisfaire les mesures éducatives envoisiner les 2 ans. Ce temps d'attente s'élève alors qu'il est d'une importance fondamentale pour les enfants. De plus, les structures d'accompagnement font face à un turn-over important, compliquant la coordination des différent-e-s acteur-trice-s. Cette impossibilité d'agir dès le début auprès des enfants participant au processus de précarisation.

Par ailleurs, les groupes partenaires remarquent que la présence de professionnel-le-s de terrain s'est estompée. Alors que les familles en difficulté augmentent, il existe paradoxalement de moins en moins de personnes au plus près des familles les plus en difficultés.

DES FAMILLES CLOISONNÉES SUR LE TERRITOIRE FONTAINOIS

Les familles fontainoises souffrent d'un véritable manque d'accompagnement sur le territoire, les structures existantes ne permettent pas de répondre aux demandes.

Toutefois, ces familles n'engagent pas pour autant de démarches hors du territoire. En effet, de la même manière que la jeunesse, elles ont tendance à rester cloisonnées sur le territoire et à ne pas en sortir. Les acteur-trice-s de la solidarité explique ce cloisonnement par la peur de l'"ailleurs", la peur de traverser le pont qui sépare Fontaine de Grenoble.

Le fait de sortir du territoire n'est pas inscrit dans leurs codes, d'où l'importance fondamentale de maintenir voire développer des structures d'accompagnement au sein même du territoire.

DES ENFANTS DE MOINS EN MOINS ENCADRÉ-E-S

Les enfants bénéficient d'un étayage important de professionnel-le-s lors de la petite enfance. En effet, **les structures petite enfance jouent un rôle pionner, qui ne se limite pas à une fonction de garde. Elles jouent un rôle social fondamental car elles portent un premier regard sur l'enfant et la famille et représentent une porte d'entrée en termes de prévention et d'accompagnement.** C'est notamment le cas des haltes-garderies, qui sont adaptées aux familles mixant les modes de garde, aux parents sans emploi qui ont besoin de se libérer du temps, aux besoins d'adaptation des enfants à la collectivité avant d'entrer à l'école, aux familles primo-arrivantes...

Toutefois, à l'entrée de l'école élémentaire, ce fort étayage s'estompe drastiquement. **Par conséquent, les enfants se retrouvent de moins en moins encadré-e-s par des professionnel-le-s autour de l'âge de 6 ans, soit lors du passage à l'école.**

Le système se complexifie de plus en plus, ce qui contribue à creuser la fracture. Au collège, les stigmates sont déjà bien installés, complexifiant davantage la prise en charge et l'accompagnement des enfants. **Face à ce processus, les familles ont tendance à baisser les bras. En effet, elles ont le sentiment de se retrouver seules face aux difficultés rencontrées qui ne cessent de s'accroître.**

Cette prise en charge tardive peut potentiellement entraîner un processus de marginalisation précoce.

DES ENFANTS EN DIFFICULTÉS SUR PLUSIEURS PLANS

Les acteur-trice-s du territoire fontainois constatent un certain nombre de difficultés dès la petite enfance.

Les structures petite enfance remarquent des difficultés de langage notamment chez les petits enfants. En effet, de plus en plus d'enfants fontainois-e-s connaissent des difficultés de langage et ne s'expriment que par l'émission de bruits. Le langage questionne la capacité de compréhension, qui semble se dégrader, et par conséquent, qui complique le travail des professionnel-le-s.

Plusieurs raisons ont été mises en avant pour expliquer ce phénomène. Dans un premier temps, cette difficile maîtrise du langage peut s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'enfants soient bilingues. L'alternance régulière entre deux langues à cet âge prématuré conduit à une moindre maîtrise. Toutefois, les professionnel-le-s du territoire soulignent que, dans ce cas, le retard est assez vite rattrapé notamment à l'entrée à l'école élémentaire. Dans le second cas, cette difficile maîtrise de la langue traduit davantage une pauvreté de langage.

Par ailleurs, l'école est désormais obligatoire à 3 ans, peu importe si l'enfant est propre ou non. De ce fait, l'école maternelle voit son public changer, elle accueille en effet de plus en plus d'enfants potentiellement en difficultés en termes d'autonomie.

UNE AGRESSIVITÉ ET UNE COLÈRE GRANDISSANTE CHEZ LES ENFANTS

Depuis 2 ans, les acteur-trice-s du territoire constatent une agressivité et une colère grandissante dans l'ensemble des écoles du territoire, et ce, à tous les âges. En effet, ils et elles remarquent une hausse des violences des enfants, aussi bien physiques que verbales. Des phénomènes de harcèlement scolaire deviennent de plus en plus courants et des cas de racket ont été relevés dès la maternelle.

Bien que ce phénomène soit apparu avant, le constat a été mis en lien avec le protocole sanitaire, qui a largement contraint les enfants au sein des écoles et qui a contribué à l'amplification de ce phénomène. En effet, cette forme de violence peut être appréhendée comme une forme d'expression des émotions pour des enfants ayant des difficultés à s'exprimer.

Toutefois, ce n'est pas la seule raison explicative. En effet, les écoles et les accueils de loisirs remarquent qu'un nombre assez important d'enfants semble souffrir de troubles du comportement. Néanmoins, en raison du manque de professionnel-le-s, les diagnostics se font rares. Par ailleurs, les professionnel-le-s de terrain ne sont pas formé-e-s à appréhender ce type de comportement et se retrouvent alors démuni-e-s face à ces enfants.

Toutefois, ce constat d'une agressivité et d'une colère grandissante chez les enfants reste à nuancer. En effet, loin d'être un phénomène nouveau, il est désormais qualifié. Le positionnement des enseignant-e-s a changé. Ce qui était auparavant vu comme des chamailleries enfantines est désormais plus souvent qualifié de phénomène d'harcèlement. De ce fait, les professionnel-le-s sont désormais formé-e-s à la gestion de ce phénomène, impliquant alors un meilleur repérage et une meilleure réactivité. Cette meilleure prise en charge s'accompagne également d'un constat de libéralisation de la parole.

UNE LIBÉRALISATION DE LA PAROLE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences conjugales et/ou intrafamiliales se retrouvent dans tous les milieux sociaux. Depuis quelques années, les acteur-trice-s du territoire remarquent une libéralisation de la parole, qui est à mettre en lien avec le mouvement international Metoo.

En effet, les témoignages sont plus faciles qu'auparavant. De ce fait, l'augmentation des consultations à ce sujet, notamment au centre de santé sexuelle et reproductive (ex CPEF), ne traduit pas nécessairement une augmentation de ces violences mais plutôt un phénomène de libéralisation de la parole.

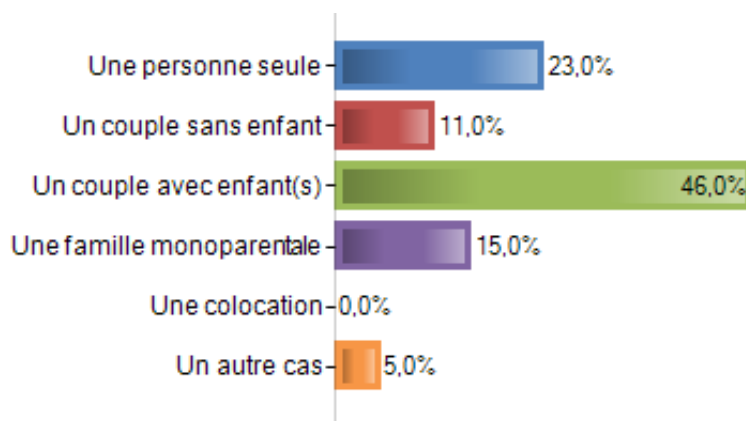
Par ailleurs, et dans ce contexte précis, les acteur-trice-s du territoire remarquent un renforcement du rôle des parents, qui se montrent de plus en plus soutenant et de plus en plus impliqués. De plus, les professionnel-le-s de terrain se montrent également de plus en plus actif-ve-s. En effet, une hausse des demandes d'intervention auprès des établissements scolaires est constatée. Toutefois, ces professionnel-le-s se sentent parfois démuni-e-s face à ces situations complexes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, ils et elles craignent notamment de réaliser des erreurs aux conséquences dramatiques sur les familles.

LA PAROLE HABITANTE

Notre enquête auprès des habitant-e-s fontainois-e-s vient confirmer et compléter nos analyses précédentes.

30. Êtes-vous :

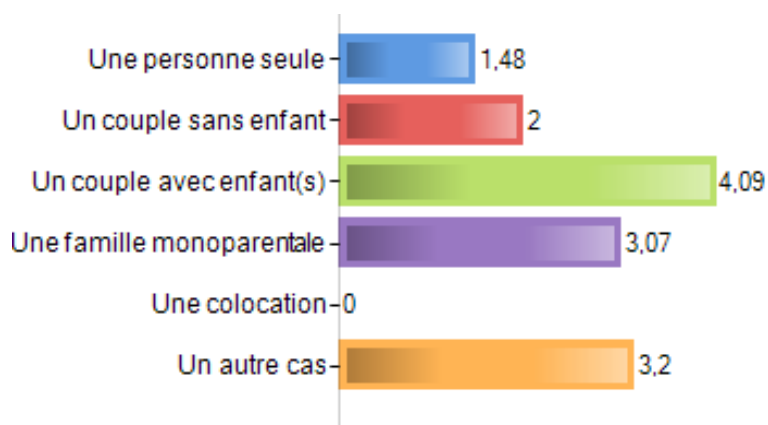
	Effectifs	% Obs.
Une personne seule	23	23%
Un couple sans enfant	11	11%
Un couple avec enfant(s)	46	46%
Une famille monoparentale	15	15%
Une colocation	0	0%
Un autre cas	5	5%
Total	100	100%



Notre échantillon d'enquête se compose de 46% de couples avec enfant(s), suivis de 23% de personnes seules, de 15% de familles monoparentales et de 11% de couples sans enfant (11%).

30 - Êtes-vous : / 31 - Y compris vous-même, combien de personnes logent dans votre logement ?

Y compris vous-même... →	Moyenne	Ecart-type	Effectif
Êtes-vous : ↓			
Une personne seule	1,48	1,44	23
Un couple sans enfant	2	0	11
Un couple avec enfant(s)	4,09	1,23	46
Une famille monoparentale	3,07	1,03	15
Une colocation			0
Un autre cas	3,2	1,92	5
Total	3,06	1,63	100



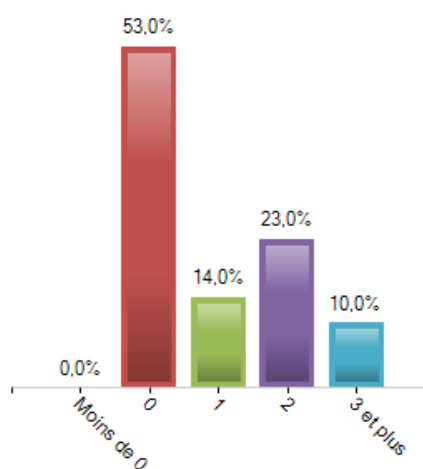
Les logements de notre échantillon accueillent 3 personnes en moyenne. Les couples avec enfant(s) accueillent en moyenne 4,09 personnes par logement et les familles monoparentales accueillent 3,07 personnes par logement.

32. Combien d'enfants de moins de 14 ans vivent dans votre logement ?

	Effectifs	% Obs.
Moins de 0	0	0%
0	53	53%
1	14	14%
2	23	23%
3 et plus	10	10%
Total	100	100%

Réponses effectives : 100
Taux de réponse : 100%

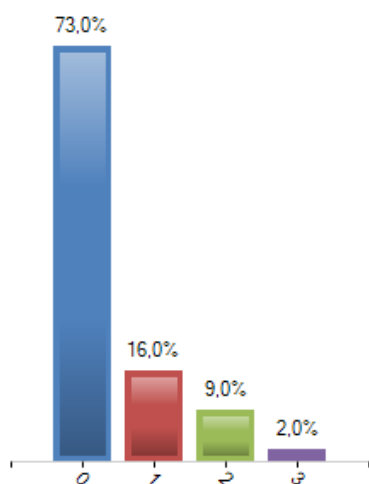
Non-réponse(s) : 0
Moyenne : 0,93 ; Médiane : 0 ; Ecart-type : 1,15 ; Min - Max : 0 - 4 ; Somme : 93



53% de nos enquêté-e-s n'ont aucun enfant(s) de moins de 14 ans tandis que 47% d'entre eux et elles ont au moins un-e enfant de moins de 14 ans. 14% en ont qu'un-e seul-e, 23% en ont deux et 10% en ont trois et plus.

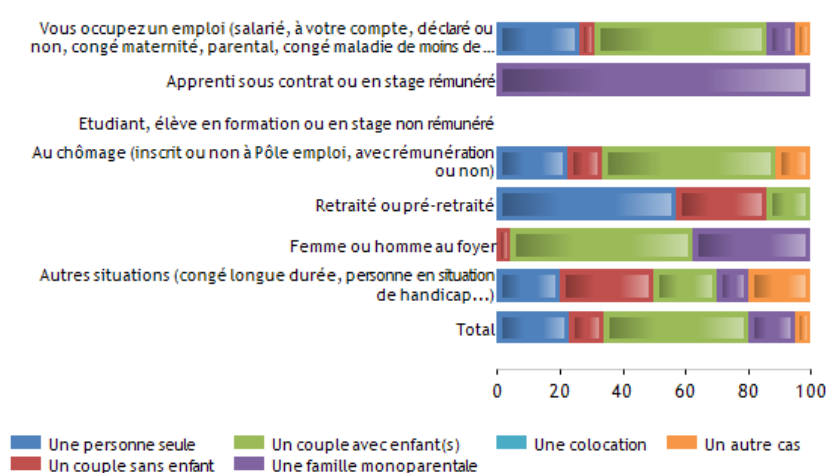
33. Combien d'enfants de plus de 14 ans vivent dans votre logement ?

	Effectifs	% Obs.
0	73	73%
1	16	16%
2	9	9%
3	2	2%
Total	100	100%



73% de nos enquêté-e-s n'ont pas d'enfant(s) de plus de 14 ans. 27% d'entre eux et elles ont au moins un-e enfant de plus de 14 ans. 16% en ont qu'un-e, 9% en ont deux et 2% en ont trois et plus.

Ces résultats viennent confirmer l'importante part du nombre d'enfant(s) en bas âge à Fontaine.

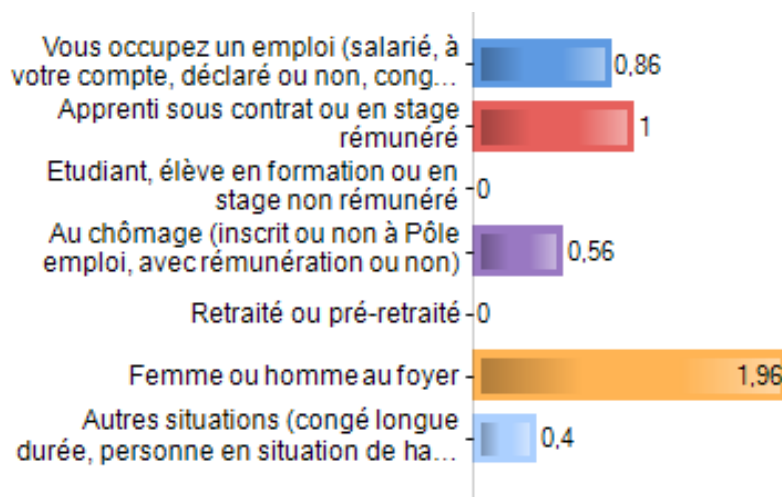


Parmi les femmes ou hommes au foyer, 58,3% sont des couples avec enfant(s) et 37,5% sont des familles monoparentales. Par conséquent, dans 95,8% des situations, les femmes et hommes au foyer ont des enfants) charge. Par ailleurs, dans notre enquête, 91,7% des personnes au foyer sont des femmes.

Ainsi, nous pouvons ainsi rejoindre l'hypothèse précédente que nous avons émise selon laquelle les femmes rencontrent des difficultés à concilier vie professionnelle et prise en charge de(s) enfant(s).

11 - Quelle est votre situation actuelle ? / 32 - Combien d'enfants de moins de 14 ans vivent dans votre logement ?

Quelle est votre si... ↓	Combien d'enfants d... →	Moyenne	Ecart-type	Effectif
Vous occupez un emploi (salarié, à votre compte, déclaré ou non, congé maternité, parental, congé maladie de moins de 3 mois ou congé formation)		0,86	1,2	42
Apprenti sous contrat ou en stage rémunéré		1		1
Etudiant, élève en formation ou en stage non rémunéré				0
Au chômage (inscrit ou non à Pôle emploi, avec rémunération ou non)		0,56	0,88	9
Retraité ou pré-retraité		0	0	14
Femme ou homme au foyer		1,96	0,91	24
Autres situations (congé longue durée, personne en situation de handicap...)		0,4	0,7	10
Total		0,93	1,15	100



Les femmes ou hommes au foyer sont celles et ceux qui ont, en moyenne, le plus d'enfant(s) de moins de 14 ans à charge. En effet, ils et elles ont 1,96 enfant(s) à charge en moyenne.

Par conséquent, les personnes au foyer ont à charge un nombre plus élevé d'enfant(s) en bas âge. De ce fait, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la conciliation entre vie professionnelle et enfant(s) à charge, notamment des femmes, est d'autant plus difficile lorsque les enfant(s) sont en bas âge et lorsqu'ils et elles sont nombreux-euses.

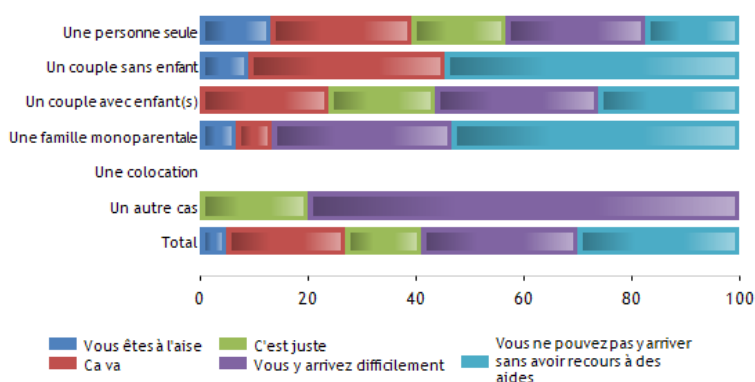
30 - Êtes-vous : / 15 - Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

Actuellement, diriez-vous : ↓	Vous êtes à l'aise		Ca va		C'est juste		Vous y arrivez difficilement		Vous ne pouvez pas y arriver sans avoir recours à des aides		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Une personne seule	3	13%	6	26,1%	4	17,4%	6	26,1%	4	17,4%	23	100%
Un couple sans enfant	1	9,1%	4	36,4%	0	0%	0	0%	6	54,5%	11	100%
Un couple avec enfant(s)	0	0%	11	23,9%	9	19,6%	14	30,4%	12	26,1%	46	100%
Une famille monoparentale	1	6,7%	1	6,7%	0	0%	5	33,3%	8	53,3%	15	100%
Une colocation	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%
Un autre cas	0	0%	0	0%	1	20%	4	80%	0	0%	5	100%
Total	5	5%	22	22%	14	14%	29	29%	30	30%	100	

Notre enquête confirme nos résultats précédents selon lesquels les familles monoparentales sont davantage touchées par la précarité.

30 - Êtes-vous : / 15 - Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

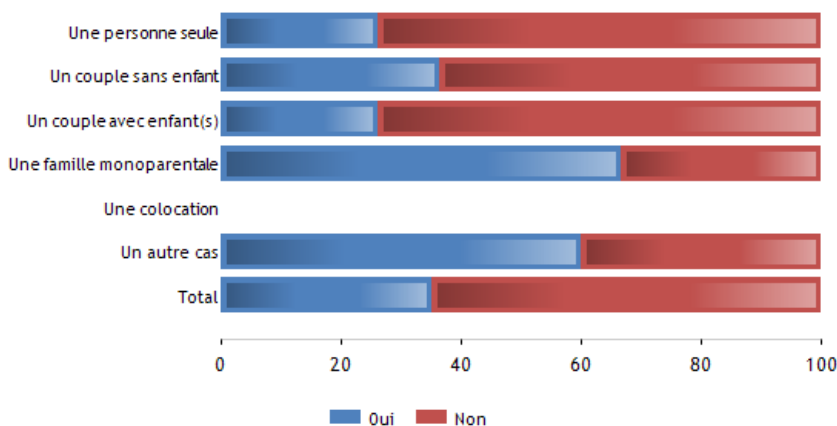
Actuellement, diriez-vous : ↓	Vous êtes à l'aise		Ça va		C'est juste		Vous y arrivez difficilement		Vous ne pouvez pas y arriver sans avoir recours à des aides		Total	
Êtes-vous : ↓	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Une personne seule	3	13%	6	26,1%	4	17,4%	6	26,1%	4	17,4%	23	100%
Un couple sans enfant	1	9,1%	4	36,4%	0	0%	0	0%	6	54,5%	11	100%
Un couple avec enfant(s)	0	0%	11	23,9%	9	19,6%	14	30,4%	12	26,1%	46	100%
Une famille monoparentale	1	6,7%	1	6,7%	0	0%	5	33,3%	8	53,3%	15	100%
Une colocation	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%
Un autre cas	0	0%	0	0%	1	20%	4	80%	0	0%	5	100%
Total	5	5%	22	22%	14	14%	29	29%	30	30%	100	



Si nous croisons la situation financière avec les configurations familiales, nous pouvons voir que les familles monoparentales ont majoritairement répondu qu'elles y arrivent difficilement ou qu'elles ne peuvent pas y arriver sans avoir recours à des aides. En effet, 86,6% des familles monoparentales déclarent rencontrer des difficultés financières (contre 43,5% pour les personnes seules, 54,5% pour les couples sans enfant et 59,4% pour les couples avec enfant(s)).

30 - Êtes-vous : / 23 - Pensez-vous être en situation de pauvreté ?

Pensez-vous être en... →	Oui		Non		Total	
Êtes-vous : ↓	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Une personne seule	6	26,1%	17	73,9%	23	100%
Un couple sans enfant	4	36,4%	7	63,6%	11	100%
Un couple avec enfant(s)	12	26,1%	34	73,9%	46	100%
Une famille monoparentale	10	66,7%	5	33,3%	15	100%
Une colocation	0	0%	0	0%	0	100%
Un autre cas	3	60%	2	40%	5	100%
Total	35	35%	65	65%	100	



Si nous croisons le sentiment de pauvreté avec les configurations familiales, nous pouvons voir que les familles monoparentales sont la configuration familiale se déclarant le plus se sentir en situation de pauvreté (66%).

Une part importante des parents fontainois considère ne pas être en situation de pauvreté car les besoins primaires fondamentaux des enfants sont remplis et qu'ils parviennent à leur faire plaisir assez régulièrement même s'ils doivent eux-mêmes se restreindre. De ce fait, les parents semblent prioriser leur(s) enfant(s), comme en témoignent les réponses ci-dessous à la question : « Pensez-vous être en situation de pauvreté ? » :

- « J'arrive à nourrir mes enfants et à avoir un toit sur la tête » ;
- « Mes enfants mangent à leur faim » ;
- « Ma famille ne manque de rien » ;
- « Je me prive mais j'arrive à faire plaisir à ma famille et mes enfants » ;
- « Mes enfants mangent ».

Les enfants sont ainsi au centre des préoccupations des familles et ils et elles conditionnent leur perception de la pauvreté.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

11,9 %

de familles nombreuses (3 enfants et plus) sur le territoire fontainois en 2018 (contre 9,7% sur l'agglomération grenobloise et sur le département de l'Isère).

16 %

de familles monoparentales sur Fontaine en 2018. Ce chiffre est en hausse (+6% depuis 2013).

35 %

des enfants fontainois-e-s de moins de 6 ans vivent dans des familles pauvres (contre 26% dans l'agglomération et 20% dans le département).

- Des familles nombreuses en nombre plus important que sur le territoire englobant ;
- Une hausse des familles monoparentales ;
- Des familles monoparentales plus touchées par la précarité ;
- Des familles de moins en moins accompagnées ;
- Des familles surchargées qui priorisent leur(s) enfant(s) dans des situations très précises ;
- De nombreux-euses enfants vivant au sein de familles précarisées ;
- Des enfants qui connaissent des difficultés grandissantes.

La précarité liée au logement



Sommaire

01.	Chiffres clés	p.214
02.	Approche théorique	p.216
2.1.	Les manifestations du mal logement	p.218
2.2.	Le mal logement en France	p.219
03.	Analyse quantitative : un parc de logement vieillissant et peu adapté	p.220
3.1.	Un parc de logements ancien et vieillissant mais abordable	p.224
3.2.	Un parc social marqué par une importante tension locative	p.227
3.3.	Des logements peu adaptés à la population	p.230
04.	Analyse qualitative	p.232

4.1.	La précarité énergétique	p.234
4.2.	Un fort ancrage territorial	p.235
4.3.	Mixité sociale : un frémissement	p.236
4.4.	Un problème d'accessibilité difficile à résoudre	p.237
4.5.	Une hausse des conflits de voisinage	p.238
4.6.	De faibles possibilités d'hébergement d'urgence et de relogement	p.239
4.7.	Peu d'expulsions sur le territoire	p.240
4.8.	Les risques d'exclusion sociale de la location active	p.241
4.9.	La parole habitante	p.242
05.	Synthèse	p.246

LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

En janvier 2022, la Fondation Abbé Pierre avait publié son 27^e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. **Le rapport pointait une intensification de la pauvreté et les effets durables de la crise sanitaire sur les conditions de logement et l'accès au logement.**

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

55,7 %

des résidences principales ont été construites avant 1970, soit près de la moitié du parc de logements a plus de 50 ans.

28 %

de logements sociaux au 1er janvier 2021 sur Fontaine, conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

58 %

du parc de logements fontainois n'est pas équipé d'ascenseurs alors qu'il y a une majorité de logements N+4.

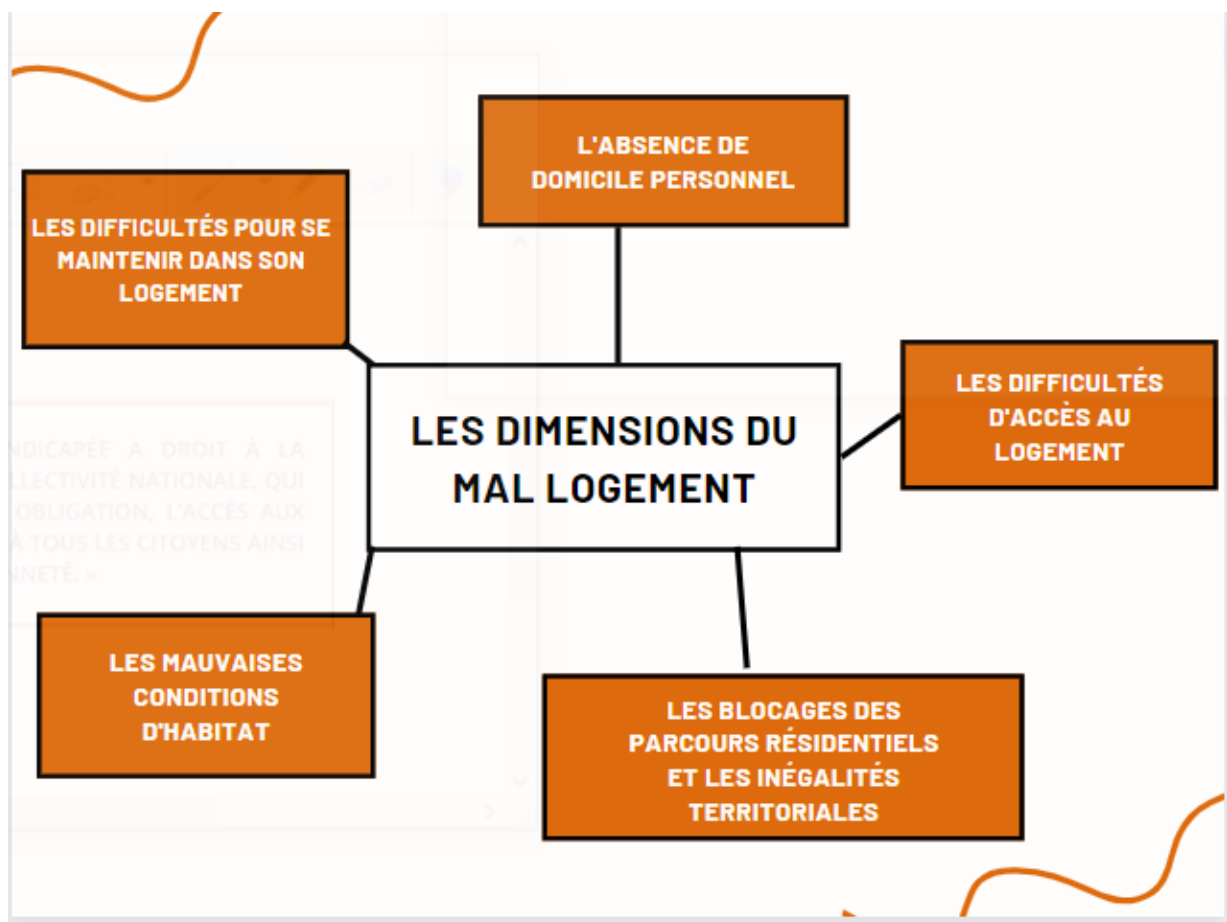




APPROCHE THÉORIQUE

LES MANIFESTATIONS DU MAL LOGEMENT

Selon le rapport sur l'état du mal logement en France publié en 2020 par la Fondation de l'Abbé pierre, les manifestations du mal logement recouvre 5 dimensions :



LE MAL LOGEMENT EN FRANCE

En France, 4 millions de personnes souffrent du mal-logement ou d'absence de logement. Outre ces situations les plus graves, l'association estime que 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par des difficultés de logement (effort financier excessif, précarité énergétique, risque d'expulsion locative, copropriétés en difficulté, surpeuplement, etc.). **Selon les territoires, ces difficultés recouvrent des formes diverses, même si elles sont loin d'être exclusives les unes des autres.**

DES MÉNAGES DE PLUS EN PLUS PRÉCARISÉS

Si la privation de domicile personnel constitue l'une des manifestations les plus extrêmes du mal logement, des difficultés affectent également de nombreux ménages disposant d'un logement. En effet, parmi les personnes qui ont un logement personnel :

- 75 500 vivent dans une habitation de fortune ;
- 2 millions de personnes vivent dans des logements sans confort ;
- 896 600 personnes sont en situation de surpeuplement accentué ;
- un peu plus de 300 000 personnes sont à la fois en situation d'impayé de tout ou partie de leur loyer, et supportent un taux d'effort qui dépasse 40 % de leur revenu.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

2,6 millions d'individus souffrent de précarité énergétique au sens strict, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique. **Il s'agit là du « noyau » de la précarité énergétique, qui comptabilise les ménages souffrant du froid dans leur logement, et rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'énergie, parce qu'elles sont trop élevées et/ou parce que leurs revenus sont trop faibles.** Les proportions du phénomène ont augmenté au cours des dernières années, passant de 3 % à 3,9 % des ménages entre 2006 et 2013. **Ces ménages sont notamment nombreux dans les espaces où le parc de logements est ancien, et la population peu aisée.**

Le gouvernement a décidé d'instaurer un bouclier tarifaire. Néanmoins, cette solution excluait les immeubles collectifs chauffés par une installation collective au gaz, donc une part importante des locataires HLM et des copropriétés. L'injustice de la situation a été entendue par le gouvernement. En effet, le 16 février 2022, le Premier ministre a publié un communiqué de presse annonçant l'extension du bouclier tarifaire sur le gaz aux ménages résidants en copropriétés et en logement social collectif. Toutefois, malgré le bouclier tarifaire, la hausse du prix de l'énergie reste une réalité qui va impacter durablement le pouvoir d'achat des ménages.



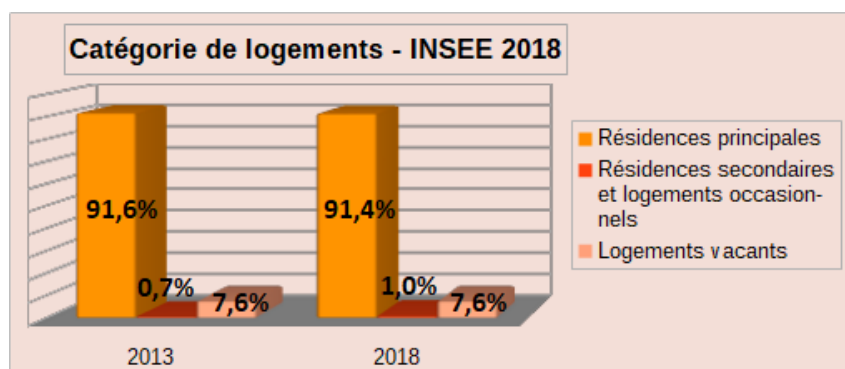
ANALYSE QUANTITATIVE

UN PARC DE LOGEMENTS VIEILLISSANT ET PEU ADAPTÉ

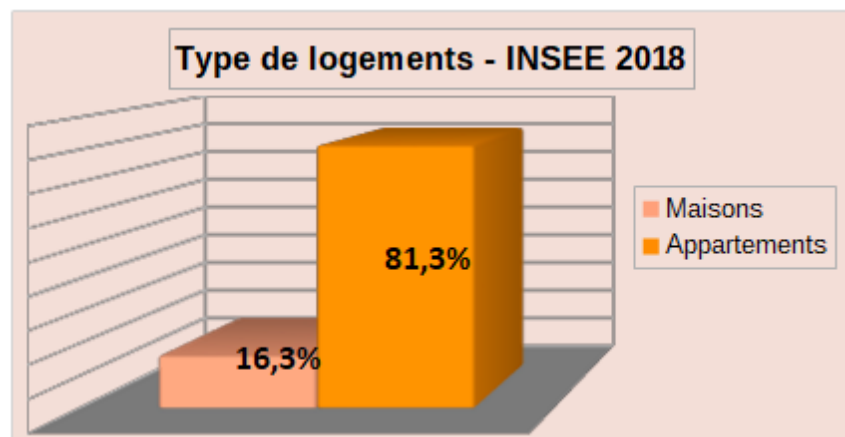
Les caractéristiques du parc de logements fontainois le rendent abordable et, par conséquent, favorisent l’emménagement de publics parmi les plus précaires, déjà exposés à des problématiques sociales.

UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN ET VIEILLISSANT MAIS ABORDABLE

A Fontaine, le parc de logements est majoritairement collectif.



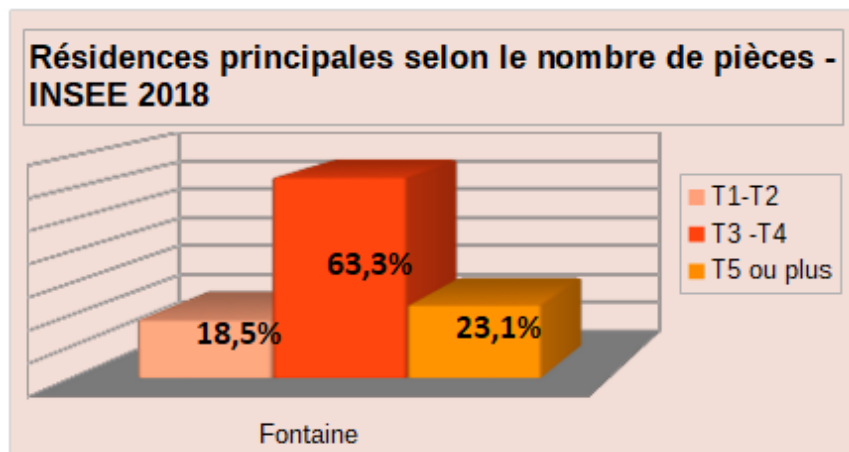
En 2018, la ville compte en effet 11 272 logements, essentiellement des résidences principales (91,4%). Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2013 (+421 logements). La vacance des logements sur Fontaine (7,6%), située notamment dans le parc privé, est restée identique à celle de 2013 et est inférieure à celle de l'agglomération (8,5%). La vacance dans le logement social, quant à elle, est quasi-nulle.



1 841 logements, soit, 16,3% sont des maisons et 9 236 logements, soit 81,3%, sont des appartements.

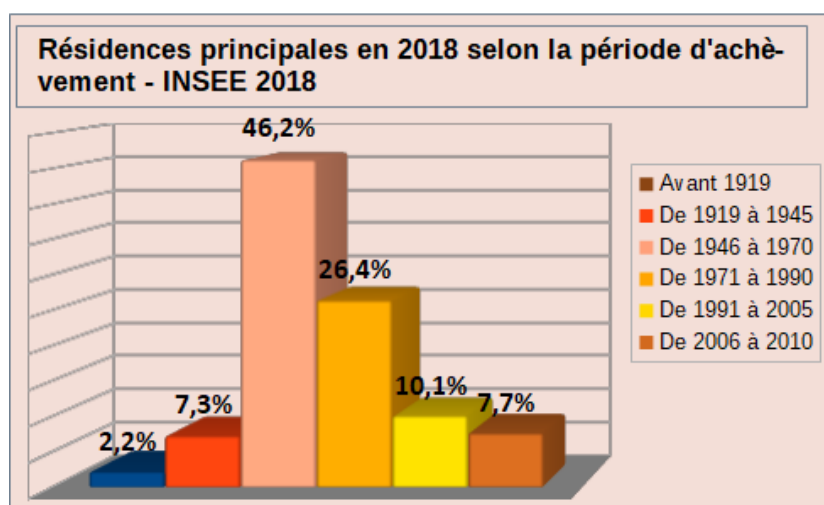
Les principaux bailleurs sociaux sont Pluralis, CDC Habitat, Alpes Isère Habitat, SDH et Actis.

Le parc de Fontaine se caractérise par de grands logements



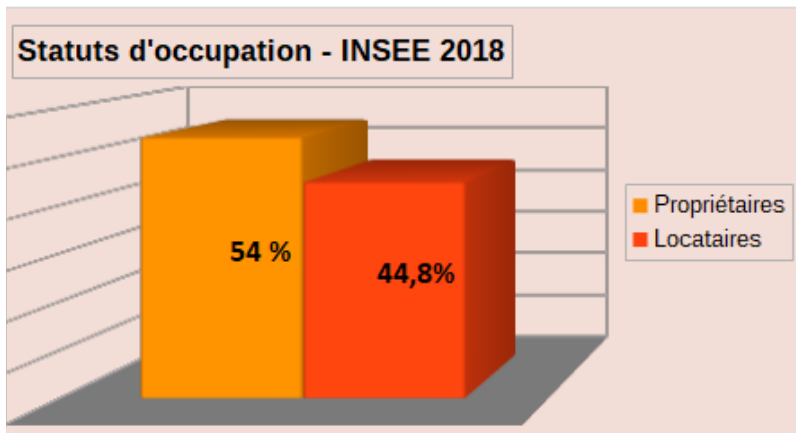
En 2018, la part des T1-T2 est de 18,5% à Fontaine contre 24,7% dans la métropole grenobloise. 81, % des logements sont des T3 ou plus contre 75,2% dans la métropole. Parmi les 81% de T3 ou plus, 63,3% logements sont des T3-T4 et 23,1% sont des T5 ou plus. **Ces chiffres sont cohérents avec la plus forte proportion de familles nombreuses dans la commune.**

Par ailleurs, le parc de Fontaine se caractérise également par un parc de logements ancien et vieillissant.

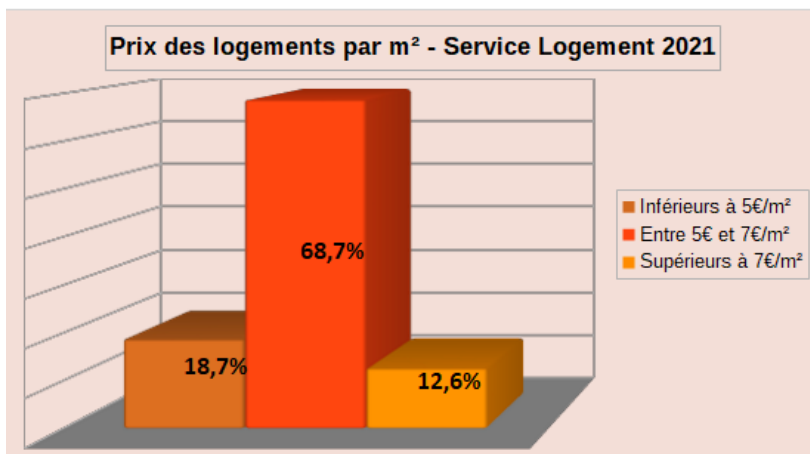


En effet, 55,7% des résidences principales ont été construites avant 1970, soit près de la moitié du parc de logements a plus de 50 ans.

L'importante part de propriétaires, en dépit des caractéristiques populaires de la population fontainoise, s'explique par un moindre prix de l'immobilier.

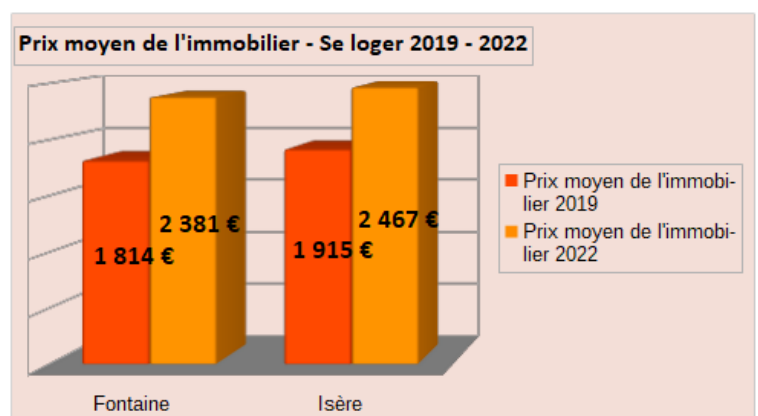


54% des fontainois-e-s sont propriétaires et 44,8% locataires. Cette donnée est sensiblement identique à celle reportée en 2013 et se situe dans les mêmes tendances que l'agglomération.



A Fontaine, 18,7% des logements sont inférieurs à 5€/m², 68,7% se situent entre 5€ et 7€ par m² et 12,6% des logements sont supérieurs à 7€ /m².

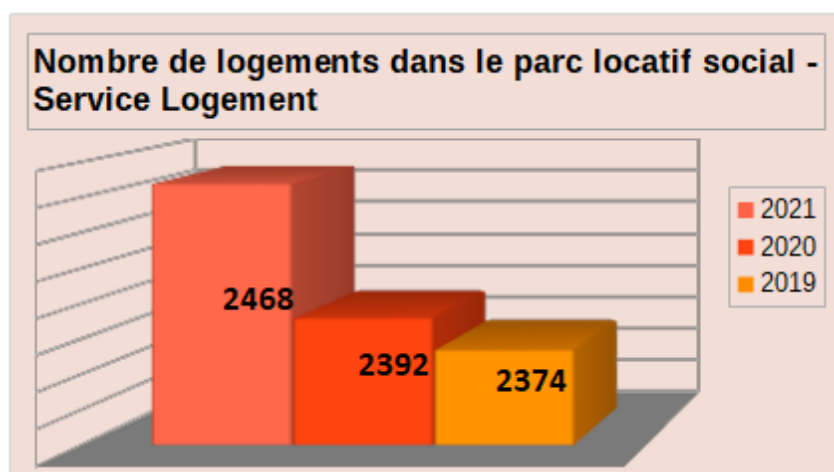
Le prix moyen de l'immobilier au 01/01/2019 est de 1 814 €/m² (source « seloger.com»). Ce chiffre reste inférieur à la moyenne nationale (2 702 €/m²), et à celle du département de l'Isère (2 381€/m²). En février 2022, le prix moyen de l'immobilier est de 1 915€/m². Ce chiffre est à nouveau inférieur à la moyenne de l'Isère (2 467€/m²).



Nous pouvons constater une hausse des prix mais la montée des prix n'est pas comparable à celle que connaît Grenoble. **Fontaine reste une des communes les plus abordables du périmètre.**

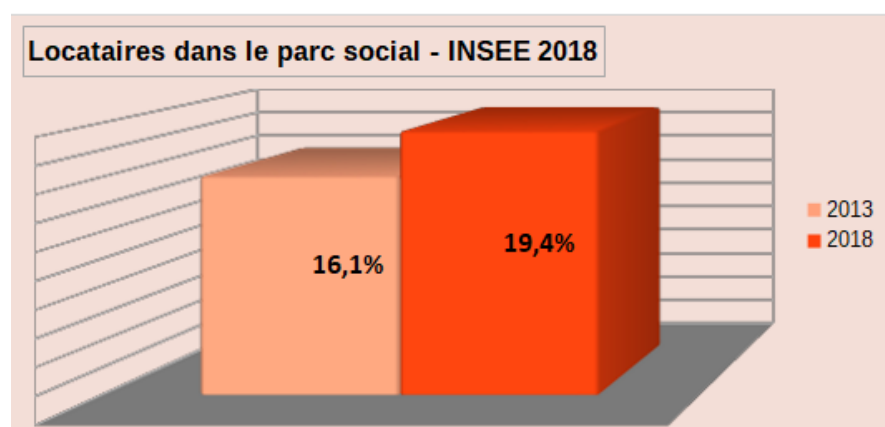
UN PARC SOCIAL MARQUÉ PAR UNE IMPORTANTE TENSION LOCATIVE

Le parc social de Fontaine est marqué par une importante tension locative, qui vient alourdir le parcours de la demande de logement social et rallonger les temps d'attente.



Au 1er janvier 2021, le parc locatif social de la Ville de Fontaine compte 2 468 logements sociaux, contre 2 392 au 1er janvier 2020, et 2 374 en 2019.

Fontaine connaît une mixité dans les statuts d'occupation avec une proportion importante de locataires dans le parc social.



19,4% des locataires le sont dans le parc social. Ce taux est en hausse par rapport à 2013 et est supérieur à celui de l'agglomération +3,2%. Depuis 2008, le taux de propriétaires est en hausse de 1,2% mais il a connu une légère baisse entre 2013 et 2018 (-1,6%).

La répartition des logements sociaux n'est pas homogène selon les quartiers.

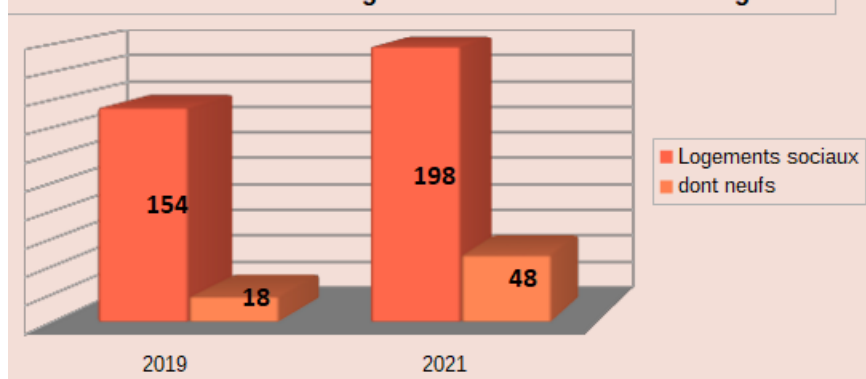
Tableau 2: Répartition des logements sociaux par quartier – 1^{er} janvier 2020

Quartiers	Logements sociaux familiaux
Ambroise Croizat	126
Aristide Briand	342
Bastille	149
Buissonnées	282
Curie/Rolland	132
Drac/Vercors	306
Alpes	501
Floralies	104
Mairie	278
Poya/Plans	162

A Fontaine, le quartier des Alpes comptabilise le plus de logements sociaux familiaux. Il est suivi de près par le quartier Aristide Briand, celui du Drac-Vercors et des Buissonnées.

La ville de Fontaine se situe au dessus des objectifs fixés par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU), imposant un pourcentage de 25 %. **En effet, ce pourcentage de logements sociaux est atteint avec 28 % de logements sociaux sur Fontaine au 1er janvier 2021.**

Nombre d'attributions de logements sociaux - Service Logement



Cette même année, 198 logements, dont 48 neufs ont été attribués contre 191 logements dont 28 neufs en 2020 et 154 logements dont 18 neufs en 2019. Ainsi, le nombre d'attributions de logements mais également le nombre d'attributions de logements neufs connaissent une augmentation ces dernières années.

Toutefois, malgré ces augmentations, la tension locative reste importante. En effet, pour 198 attributions en 2021, le territoire fontainois connaissait une demande active de 802 ménages la même année. Pour l'année 2021, la tension locative s'élève à 1 bail signé pour 4 à 6 demandes actives.

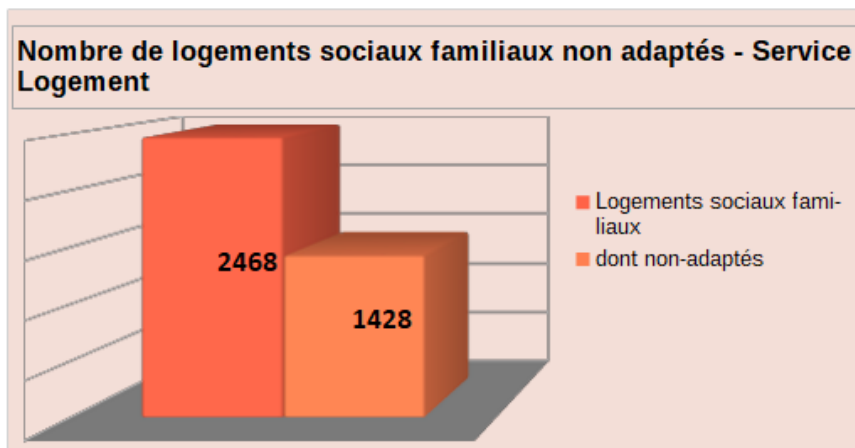
Par ailleurs, la notion de quartile est une nouvelle manière de définir le niveau de pauvreté des ménages.

Le quartile 1 regroupe les ménages les plus pauvres financièrement tandis que le quartile 4 regroupe les ménages les plus aisés financièrement. La réglementation impose d'atteindre au moins 25 % d'attribution des baux signés réservés au 1er quartile hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et, au moins 50 % des attributions doivent être proposées aux demandeur-euse-s des deuxième, troisième et quatrième quartiles en QPV.

Pour l'année 2021, nous constatons que 29 % des ménages entrants sont issus du 1er quartile, conformément à l'objectif fixé dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution, qui fixe les seuils à atteindre.

DES LOGEMENTS PEU ADAPTÉS À LA POPULATION

Le territoire fontainois connaît une problématique majeure liée aux refus en raison d'une mauvaise adaptation des logements à la population fontainoise.

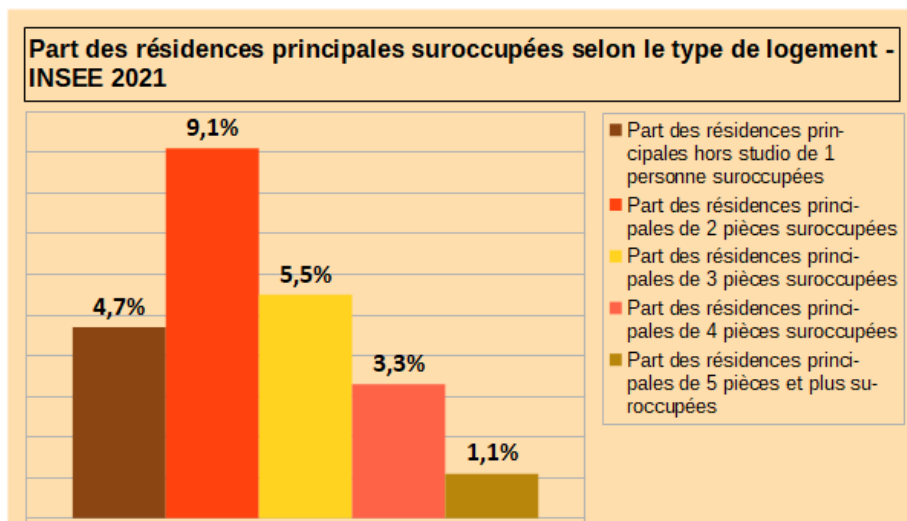


1 428 logements familiaux, soit 58% du parc, ne sont pas équipés d'ascenseurs alors qu'il y a une majorité de logements N+4.

Cela pose la question de l'accessibilité de ce parc notamment pour les personnes en perte d'autonomie, et au-delà, de son adaptation aux attentes des ménages notamment pour les familles avec des enfants en bas âge. En effet, les demandeur-euse-s s'orientent de préférence vers des logements avec ascenseur.

La ville de Fontaine compte seulement 26 logements pour les personnes à mobilité réduite dont 3 dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

De plus, les caractéristiques de la population fontainoise, notamment la forte proportion de familles nombreuses, entraînent des difficultés en termes de suroccupation de logements.



La part des résidences principales suroccupées est particulièrement élevée pour les logements de 2 pièces, (9,1%).

23,7% des résidences principales du territoire fontainois sont considérées comme étant suroccupées. Ce constat est à mettre en lien avec la forte proportion de familles nombreuses et du parcours de la demande du logement social.



ANALYSE QUALITATIVE

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parmi les problématiques sociales liées au cadre de vie, celle de la précarité énergétique au sein du logement devient prépondérante. La hausse brutale et inattendue des tarifs du gaz et de l'électricité augmente les risques de précarisation d'une partie de la population.

Nos rencontres partenaires mettent en exergue une hausse observée du coût de l'énergie.

Les bailleurs sociaux, notamment Pluralis et Alpes Isère Habitat œuvrent pour que l'impact de cette hausse soit modéré. Alpes Isère Habitat nous révèle que les améliorations sur résidence globale reposent sur une compensation sur le loyer avec 0% d'augmentation du couple loyer/charges. Les économes évaluent les gains à coûts constant, permettant un rehaussement du loyer à la hauteur du gain énergétique. Ce gain est évalué sur les charges par typologie d'appartement. Une anticipation des coûts de gaz et électricité a été réalisée par les économes de fluide. Le rehaussement des régulations de charge pour les locataires a ainsi pu être glissé sur l'année et demi. Cette décision a été prise en concertation avec les locataires. Par ailleurs, en octobre 2021, Pluralis a bénéficié d'un nouveau contrat dans lequel le prix du gaz a augmenté, et ce, de façon différente selon les résidences. Par conséquent, une revalorisation du montant des charges mensuels a été réalisée et les locataires ont été informés par courrier.

En outre, l'Etat a mis en place des chèques énergie à destination des ménages à revenus modestes. En effet, afin d'aider les ménages modestes à faire face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz, les ménages bénéficiant du chèque énergie en 2021 ont reçu un chèque énergie exceptionnel. Versé en décembre 2021, ce chèque d'un montant de 100 € est venu en complément de celui déjà reçu entre mars et avril 2021. Ce chèque énergie exceptionnel pourra être utilisé jusqu'au 31 mars 2023.

UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL

Les acteur-trice-s du territoire remarquent que les fontainois-e-s sont particulièrement attaché-e-s à la commune et veulent rester sur le territoire de Fontaine. Ce phénomène se remarque notamment par les choix réalisés dans les demandes de logements sociaux où Fontaine reste le premier choix pour une grande majorité des demandes.

Toutefois, ce phénomène s'accompagne aussi d'une attractivité du territoire qui questionne. En effet, la commune de Fontaine attire peu de personnes extérieures, en témoignent à nouveau les demandes de logements sociaux sur le territoire. Cette faible attractivité s'explique notamment par l'image renvoyée par le territoire.

MIXITÉ SOCIALE : UN FRÉMISSEMENT

La mixité sociale est une préoccupation importante pour les différent-e-s acteur-trice-s du territoire. Ils et elles ont mis en exergue l'embryon d'un phénomène de gentrification sur la commune de Fontaine.

La gentrification est un phénomène de renouvellement de la population avec l'arrivée de catégories moyennes/supérieures parmi les classes populaires, qui vont réhabiliter l'habitat et remplacer progressivement les ancien-ne-s habitant-e-s.

Bien que l'attractivité de Fontaine soit toujours en questionnement, il semblerait que les berges du Drac accueillent une part croissante de cadres et de propriétaires. Ce phénomène s'explique par le moindre prix de l'immobilier sur Fontaine et son positionnement stratégique notamment sa proximité immédiate avec la métropole grenobloise. Nous pouvons également l'expliquer par l'installation du pôle scientifique de l'autre côté des berges du Drac. Cette tendance à la mixité se remarque également par l'installation de nouveaux types de commerces, tels que la Biocoop, qui sont destinés à un autre type de public.

Ce début de phénomène, qui semble poindre, reste toutefois à nuancer. En effet, la gentrification est un phénomène qui s'étend sur un temps long. De plus, ces nouveaux-elles arrivant-e-s ont tendance à quitter le territoire assez rapidement notamment lorsqu'ils et elles deviennent parents. Cette fuite s'explique par les difficultés rencontrées sur le territoire en termes de scolarisation.

UN PROBLÈME D'ACCESSIBILITÉ DIFFICILE À RÉSOUDRE

Les bailleurs sociaux relèvent que la mise aux normes des logements est difficile ou impossible dans le parc ancien en raison de la configuration des bâtiments. En effet, il n'est pas possible de desservir un ascenseur par pallier plein mais plutôt par demi-pallier, ce qui ne permet donc pas de résoudre les problèmes en termes d'accessibilité.

Or, le parc ancien est largement majoritaire sur le territoire fontainois. De plus, s'ajoute également un problème financier car la mise aux normes est onéreuse, ce qui entraîne une hausse des charges locatives.

Financièrement, il est souvent plus intéressant pour les bailleurs sociaux et les locataires de détruire ces bâtiments que de les réhabiliter. C'est pour cette raison que les bailleurs sociaux favorisent la construction de logements neufs.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux expliquent que les logements neufs concentrent une plus grosse part de PLAI, soit de logements aux plus bas loyers. Cette hausse entraîne ainsi l'arrivée de publics plus précaires aux ressources plus faibles que dans le parc ancien.

A noter que les nouveaux logements connaissent une baisse de la superficie des logements afin de maîtriser le montant du loyer. Cette plus petite superficie occasionne toutefois des refus de la part des demandeur-euse-s. De plus, les logements neufs sont soumis à davantage de critères d'accessibilité.

UNE HAUSSE DES CONFLITS DE VOISINNAGE

Les bailleurs sociaux remarquent une hausse des conflits de voisinage. En effet, un double phénomène semble se produire. D'une part, les ménages font preuve d'une moindre tolérance aux différents bruits, en lien avec des problèmes d'insonorisation. D'autre part, les ménages sont également moins prudents quant au fait de déranger leurs voisin-e-s.

Cette situation s'explique par des problèmes d'insonorisation. Les bâtiments anciens réhabilités ont bénéficié d'une meilleure isolation des bruits extérieurs, qui a conduit à une moins bonne isolation des bruits intérieurs.

Cette situation entraîne alors des conflits de voisinage, de plus en plus nombreux mais également de plus en plus complexes. Les conflits de voisinage sont compliqués à gérer car il n'existe que très peu de solutions. De plus, certain-e-s acteur-trice-s de territoire ont repéré des phénomènes de xénophobie envers certaines populations, qui viennent d'autant plus complexifier ces conflits de voisinage.

Ces difficultés s'expliquent également par le constat d'une santé mentale fragilisée et d'un manque de structures d'accompagnement, qui conduit à des situations de plus en plus complexes.

DE FAIBLES POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET DE RELOGEMENT

Les acteur-trice-s du territoire mettent en exergue des problématiques liées aux possibilités d'hébergement d'urgence ainsi que de relogement. En effet, peu de solutions sont proposées aux femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales mais également aux personnes en situation administratives complexes ou autres situations complexes.

Toutefois, sur 23 demandes de concours de la fonction publiques, seules 2 ont été accordé en 2021. La majorité des demandes concernent le logement privé. De plus, le service Logement ne prévoit pas d'expulsion sans possibilité de relogement, qui peuvent être travaillées avec la métropole grenobloise.

PEU D'EXPULSIONS SUR LE TERRITOIRE

Sur 23 demandes de concours de la fonction publiques, seules 2 ont été accordé en 2021. La majorité des demandes concernent le logement privé. De plus, le service Logement propose un accompagnement au relogement quand cela s'applique.

LES RISQUES D'EXCLUSION SOCIALE DE LA LOCATION ACTIVE

Les acteur-trice-s du territoire ont mis en exergue un certain nombre de limites à la procédure d'accès au logement social, qualifiée de « parcours » tant elle est longue. La première difficulté est la lourdeur de la procédure, qui requiert un important temps d'attente.

La location active permet aux demandeur-euse-s de postuler directement à une offre de logement, favorisant alors la mixité sociale. Toutefois, les outils à disposition dans le cadre de la location active présentent un certain nombre de limites.

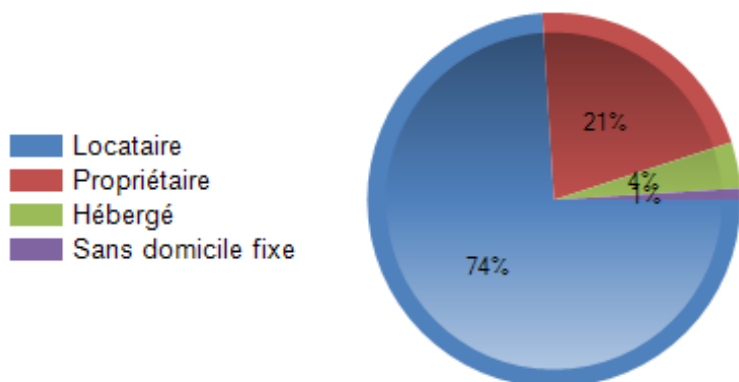
De plus, la location active pose des problèmes notamment en termes de fracture numérique mais également de maîtrise de la langue française. Par conséquent, elle peut constituer une barrière à l'entrée d'un logement social notamment pour les publics les plus précaires. Toutefois, le service Logement du CCAS de Fontaine sert d'intermédiaire entre les annonces Internet et les publics les plus éloignés de la maîtrise du numérique et de la langue.

Par ailleurs, les acteur-trice-s du territoire ont également mis en évidence le manque d'accompagnement après l'entrée au logement, nécessaire pour certains publics au-delà des dispositifs existants.

LA PAROLE HABITANTE

1. Êtes-vous :

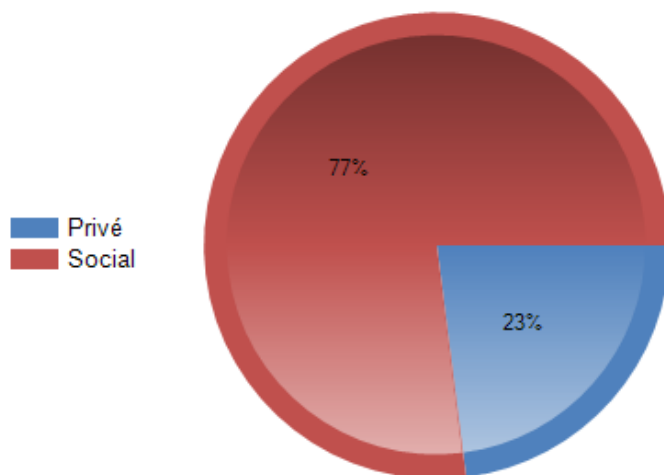
	Effectifs	% Obs.
Locataire	74	74%
Propriétaire	21	21%
Hébergé	4	4%
Sans domicile fixe	1	1%
Total	100	100%



Notre échantillon d'enquête se compose à 74% de locataires et à 21% de propriétaires.

2. Vous êtes locataire du :

	Effectifs	% Obs.
Privé	17	23%
Social	57	77%
Total	74	100%



Parmi les locataires, 77% le sont dans le social et 23% dans le privé.

Notre enquête confirme ainsi l'importance du parc de logements sociaux sur Fontaine.

2 - Vous êtes locataire du : / 31 - Y compris vous-même, combien de personnes logent dans votre logement ?

Y compris vous-même... →	Moyenne	Ecart-type	Effectif
Vous êtes locataire... ↓			
Privé	2,59	1,37	17
Social	3,3	1,64	57
Total	3,14	1,6	74



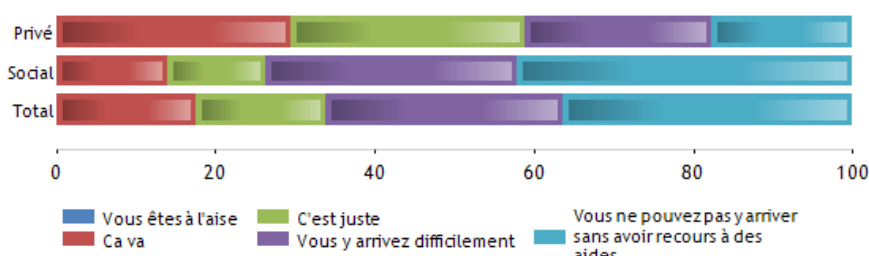
Les logements sociaux sont occupés par 3,3 personnes en moyenne tandis que les logements privés sont occupés par 2,59 personnes en moyenne.

Nous pouvons constater que les logements sociaux sont davantage occupés que les logements privés.

Précédemment, nous avons évoqué une problématique de suroccupation des logements sans pour autant avoir davantage de précisions sur le type de logement concerné. Par conséquent, nous pouvons émettre l'hypothèse que les logements sociaux seraient davantage concernés par la suroccupation en raison du temps d'attente de la demande de logements sociaux. En effet, lorsque la famille s'agrandit, le temps d'attente pour accéder à un logement social plus grand pourrait conduire à un problème de suroccupation.

2 - Vous êtes locataire du : / 15 - Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

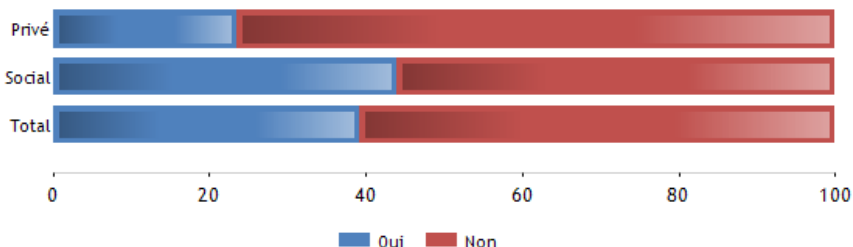
Actuellement, diriez-vous... →	Vous êtes à l'aise		Ça va		C'est juste		Vous y arrivez difficilement		Vous ne pouvez pas y arriver sans avoir recours à des aides		Total	
Vous êtes locataire... ↓	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Privé	0	0%	5	29,4%	5	29,4%	4	23,5%	3	17,6%	17	100%
Social	0	0%	8	14%	7	12,3%	18	31,6%	24	42,1%	57	100%
Total	0	0%	13	17,6%	12	16,2%	22	29,7%	27	36,5%	74	



Parmi les personnes qui ont déclaré rencontrer des difficultés financières, 73,7% sont locataires du social (contre 41,1% locataires du privé).

2 - Vous êtes locataire du : / 23 - Pensez-vous être en situation de pauvreté ?

Pensez-vous être en... →	Oui		Non		Total	
Vous êtes locataire... ↓	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Privé	4	23,5%	13	76,5%	17	100%
Social	25	43,9%	32	56,1%	57	100%
Total	29	39,2%	45	60,8%	74	



Parmi les personnes qui ont déclaré être en situation de pauvreté, 43,9% sont locataires du social (contre 23,5% locataires du privé).

Par conséquent, les locataires du social semblent davantage en situation de précarité que les locataires du privé.

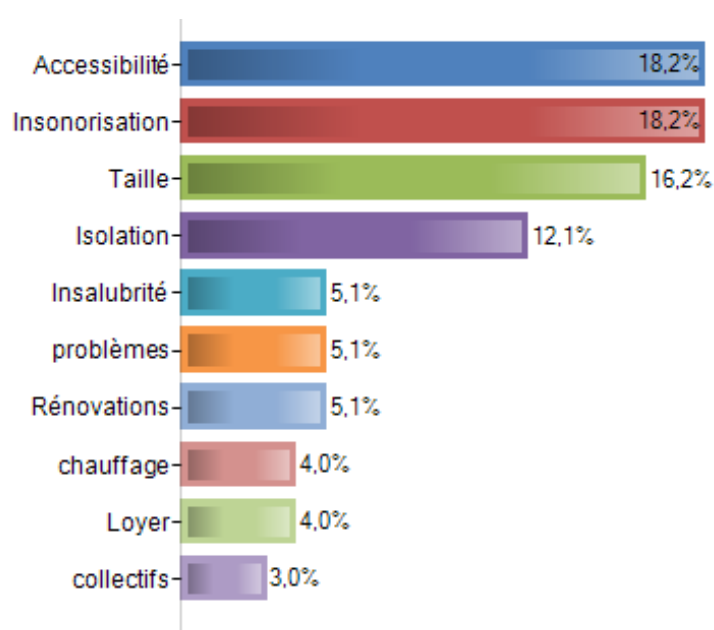
A la question « Pensez-vous être en situation de pauvreté ? », un-e de nos enquêté-e-s a répondu :

- « Oui car on vit dans un logement HLM ».

Cette réponse met en exergue une forme de stigmatisation ressentie autour des logements sociaux, ceux-ci seraient une des caractéristiques de la pauvreté dans l'imaginaire collectif.

3. Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans votre logement ?

	Nb Occurrences	% Obs.
Accessibilité	18	18,2%
Insonorisation	18	18,2%
Taille	16	16,2%
Isolation	12	12,1%
Insalubrité	5	5,1%
problèmes	5	5,1%
Rénovations	5	5,1%
chauffage	4	4%
Loyer	4	4%
collectifs	3	3%
...	55	55,6%



Les 4 principales améliorations que les habitant-e-s fontainois-e-s voudraient voir dans leur logement sont l'accessibilité (18,2%), l'insonorisation (18,2%), la taille (16,2%) et l'isolation (12,1%).

Ces résultats rejoignent les analyses précédentes. En effet, le parc de logements de Fontaine est ancien et vieillissant. Par conséquent, celui-ci a besoin de travaux de réhabilitation.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

55,7 %

des résidences principales ont été construites avant 1970, soit près de la moitié du parc de logements a plus de 50 ans.

28 %

de logements sociaux au 1er janvier 2021 sur Fontaine, conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

58 %

du parc de logements fontainois n'est pas équipé d'ascenseurs alors qu'il y a une majorité de logements N+4.

- Un parc de logements sociaux et privés ancien et vieillissant ;
- Un parc de logements abordable ;
- Des logements sociaux marqués par une importante tension locative ;
- Des locataires du parc social davantage touché-e-s par la précarité ;
- Des logements peu adaptés à la population en termes d'accessibilité ;
- Une faible attractivité mais un fort ancrage territorial ;
- Des caractéristiques du bâti qui attirent des publics précaires.

La précarité liée aux soins



Sommaire

01.	Chiffres clés	p.256
02.	Approche théorique	p.258
2.1.	Des inégalités de santé sociales et territoriales	p.260
2.2.	Les facteurs contributifs aux inégalités de santé	p.261
03.	Analyse quantitative : une offre de soins insuffisante pour une demande importante	p.262
3.1.	Une densité de médecins et de spécialistes faible et vieillissante	p.266
3.2.	Une part importante de bénéficiaires de la C2S	p.269
3.3.	Une surreprésentation de certaines pathologies	p.270

3.4.	Une santé mentale fragilisée	p.272
3.5.	Des inégalités sociales de santé dès l'enfance	p.273
04.	Analyse qualitative	p.276
4.1.	Un déséquilibre alimentaire dès la petite enfance	p.278
4.2.	Un renoncement aux soins important	p.279
4.3.	Un fort renoncement aux soins qui fragilise dès l'enfance	p.280
4.4.	Des habitant-e-s en grande difficulté	p.281
4.5.	La parole habitante	p.282
05.	Synthèse	p.286

LA PRÉCARITÉ LIÉE AUX SOINS

Selon la Banque de Données de Santé Publique, les inégalités de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles peuvent être observées entre les populations mais également entre des groupes au sein des populations ou encore entre les pays et régions. **Elles sont liées aux conditions sociales, économiques et environnementales.**

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ LIÉE À LA SANTÉ

21

omnipraticien-ne-s pour une population de 22 906 habitant-e-s en 2020.

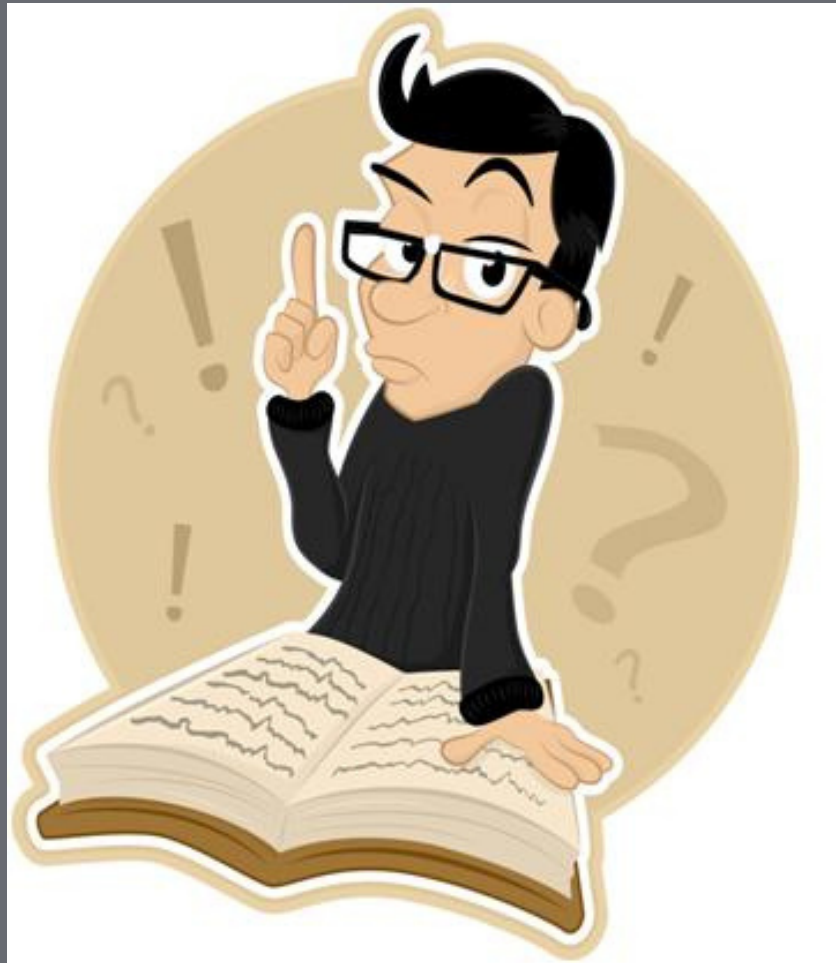
32,3 %

des omnipraticien-ne-s sont âgé-e-s de 60 ans et plus sur Fontaine en 2020.

37 %

de bénéficiaires d'actes généralistes allant de 15 à 44 ans sur Fontaine en 2020 (soit un écart de +2,4% avec la moyenne nationale).





APPROCHE THÉORIQUE

DES INÉGALITÉS DE SANTÉ SOCIALES ET TERRITORIALES

La pandémie de la COVID-19 a montré l'importance fondamentale de la santé. Elle est en effet au cœur de nos sociétés et de nos économies. Par ailleurs, les différentes manières dont les personnes ont été touchées par la pandémie ont mis en exergue les inégalités liées à la santé. En effet, nous avons pu constater qu'il était beaucoup plus facile pour certains groupes de personnes de protéger leur santé que pour d'autres.

UNE MULTITUDE DE FACTEURS

Les inégalités de santé résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales. Les déterminants sociaux sont à l'origine des inégalités sociales de santé, définies comme « toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale ». Ces inégalités s'accompagnent d'inégalités territoriales d'accès à des services ou à l'emploi selon les territoires. Elles s'accompagnent aussi de disparités de qualité de vie, d'environnement et de travail.

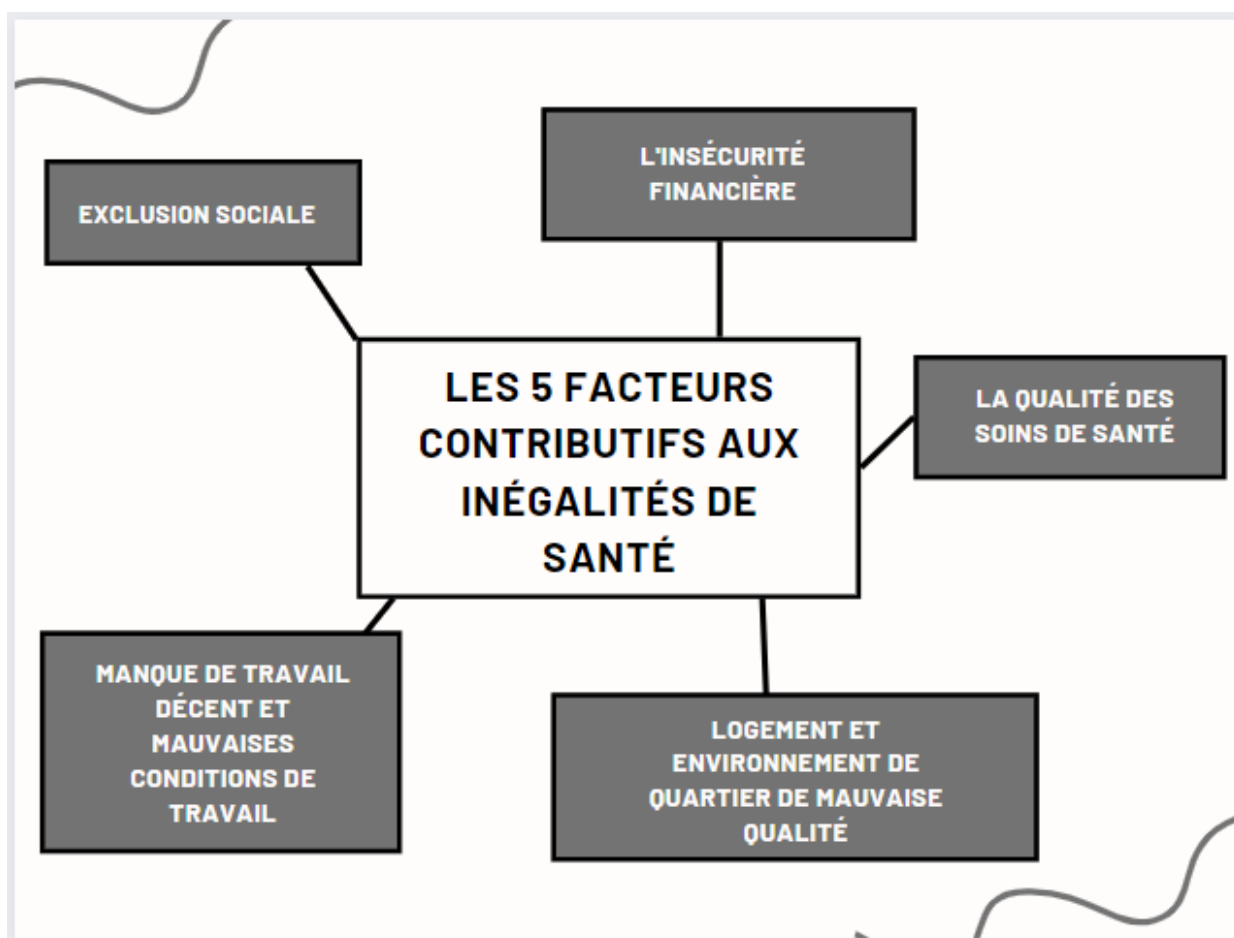
LES POPULATIONS LES PLUS TOUCHÉES

Les inégalités sociales et territoriales de santé concernent toute la population, sur l'ensemble du gradient social. En d'autres termes, les personnes qui ont une position sociale favorable sont en meilleure santé que celles qui sont juste au-dessous, et ainsi de suite jusqu'aux personnes les plus démunies. **Ainsi, les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées ont une moins bonne santé de façon générale.** De nombreuses études mettent en avant l'influence des déterminants sociaux sur la santé, comme par exemple :

- une moins bonne chance de survie après un cancer pour les personnes vivant dans des zones les plus défavorisées (Tron, 2021) ;
- une augmentation des hospitalisations et de la mortalité pour certaines maladies cardio-neuro-vasculaires (AVC, infarctus du myocarde, insuffisance cardiaque et embolie pulmonaire) lorsque le niveau socio-économique des patient-e-s diminue (Lecoffre, 2016) ;
- une plus grande difficulté à arrêter de fumer pour les personnes socialement défavorisées, plus grosses consommatrices de tabac, bien qu'étant autant désireuses que le reste de la population (Guignard, 2016).

Les inégalités sociales de santé agissent dès l'enfance et peuvent se maintenir tout au long de la vie. Par exemple, le surpoids des enfants et des adultes est plus important dans les familles dont le diplôme est plus faible, alors que la France est l'un des premiers pays au monde à constater une stabilisation en moyenne (Verdot, 2017).

L'OMS Europe a identifié 5 conditions qui contribuent aux inégalités de santé en matière de santé autodéclarée, de santé mentale et de satisfaction dans la vie. Le Rapport sur l'état de l'équité en santé de l'OMS indique que 90% des inégalités de santé s'expliquent par ces 5 facteurs :





ANALYSE QUANTITATIVE

UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE POUR UNE DEMANDE IMPORTANTE

La densité actuelle de médecins libéraux est faible et vieillissante à Fontaine, comparativement à la métropole grenobloise et à la France. Par conséquent, des difficultés d'accès aux soins et au suivi médical sont à constater.

UNE DENSITÉ DE MÉDECINS ET DE SPÉCIALISTES FAIBLE ET VIEILLISSANTE

Selon l'URPS (Union régionale des professionnels de santé), la région compte 1 médecin généraliste pour 1 190 habitants. Une raréfaction de l'offre de soins est observable sur le territoire fontainois, celle-ci est associée à un nombre important de médecins généralistes qui ne prennent plus de nouveaux-elles patient-e-s.

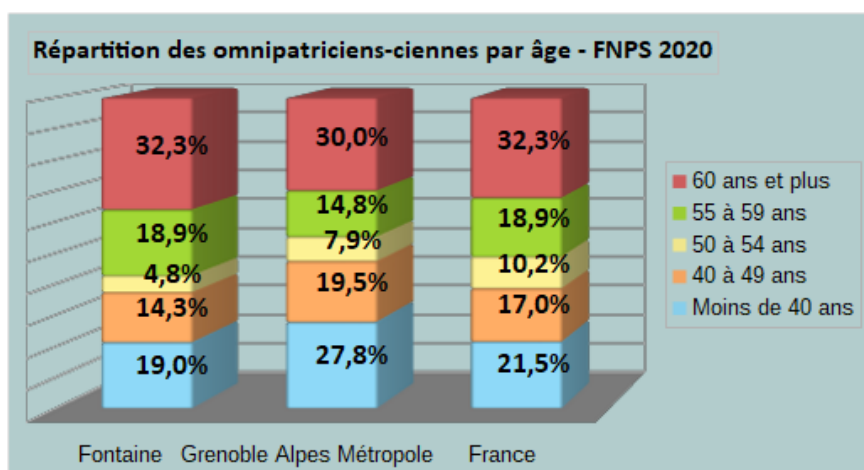
Le corps médical à Fontaine	Nombre
Omnipraticien-cienne-s	21
Infirmier-ère-s	45
Masseur-euse-s kinésithérapeutes	32
Chirurgien-enne-s dentistes	5
Orthophonistes	8
Sage femmes	2
Dermatologues	2
Pédiatres	4
Gynécologues	1
Spécialistes ORL	0
Ophthalmologistes	0

En 2020, Fontaine compte seulement 21 omnipraticien-ne-s pour une population de 22 906 habitant-e-s. Par ailleurs, en 2020, on dénombre 45 infirmier-ère-s pour 3 702 bénéficiaires soit 16,2% de la population fontainoise, 32 masseur-euse-s kinésithérapeutes pour 4 270 bénéficiaires soit 18,6% de la population fontainoise, 5 chirurgien-ne-s dentistes pour 5 801 bénéficiaires soit 26,1% de la population fontainoise, 8 orthophonistes pour 2,5% de la population fontainoise et 2 sages femmes pour 643 bénéficiaires soit 5,4% de la population fontainoise. Sauf les infirmier-ère-s et les kinésithérapeutes, tous et toutes ces professionnel-le-s connaissent une évolution négative sur la commune. En effet, **leur densité est en baisse.**

Cette raréfaction des médecins généralistes engendre des difficultés grandissantes pour les habitant-e-s pour trouver un-e médecin traitant.

De plus, Fontaine se situe au niveau 3 (sur 4) de l'échelle établie par l'URPS déterminant le niveau de risque relatif au vieillissement des médecins généralistes libéraux : 50 % des médecins généralistes ont plus de 55 ans en 2017.

De ce fait, le nombre total de ces médecins va baisser les prochaines années en raison des départs à la retraite et du manque de renouvellement.



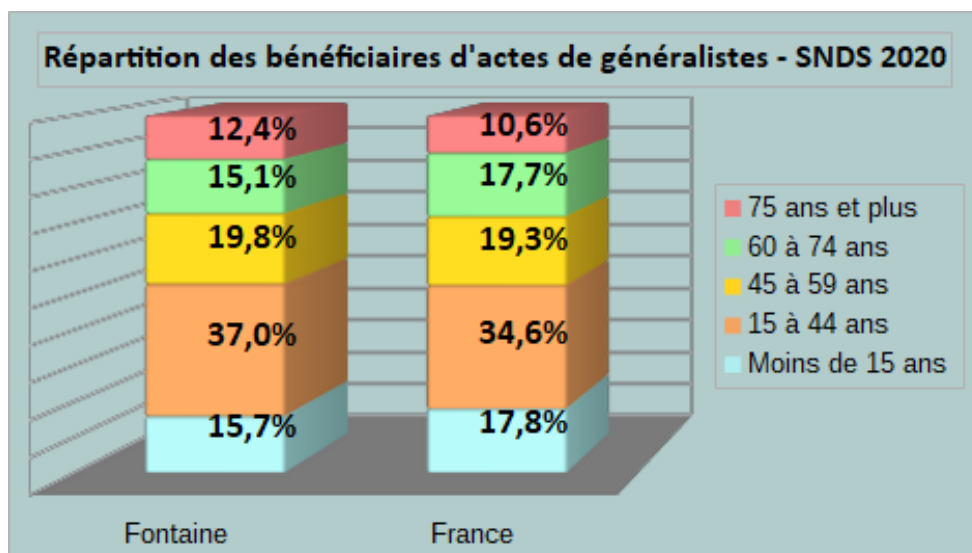
32,3% des omnipraticien-cienne-s sont âgé-e-s de 60 ans et plus tandis que seulement 19% d'entre eux et elles ont moins de 40 ans, laissant alors apparaître un vieillissement des médecins généralistes.

Cette tendance au vieillissement est également observable dans la métropole, et plus largement, en France. Pour ces 21 omnipraticien-ne-s, la part des bénéficiaires dans la population s'élève à 80%.

Par conséquent, nous observons une tension entre offre de soins et demandes de soins.

Ce pourquoi, dans la cartographie du niveau d'offre médicale (médecins généralistes libéraux) actuellement disponible dans les territoires réalisée par l'ARS AuRA, **Fontaine est classée en Zones de vigilance**, correspondant à des territoires dans lesquels l'accès à la médecine générale libérale n'est pas aujourd'hui en difficulté immédiate, mais qui fait toutefois appel à une vigilance particulière pour le moyen terme.

En 2020, nous pouvons remarquer que les bénéficiaires d'actes généralistes sont plus nombreux-euses dans la commune de Fontaine que la moyenne nationale, à l'exception de la catégorie des moins de 15 ans et des 60 à 74 ans.



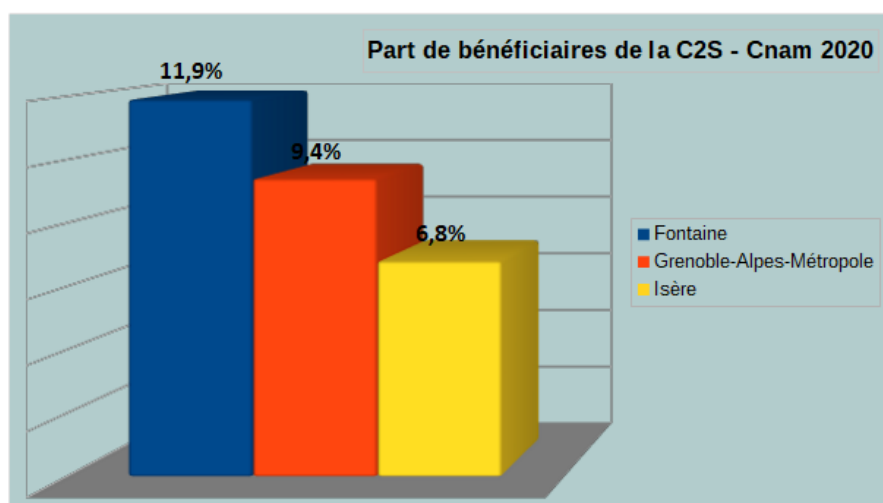
L'écart le plus significatif concerne la tranche d'âge allant de 15 à 44 ans où la commune de Fontaine atteint 37% soit un écart de +2,4% avec la moyenne nationale. Un écart de +1,8% est également à souligner pour la tranche d'âge des 75 ans et plus.

Cette plus forte proportion de bénéficiaires d'actes généralistes traduit une demande de soins plus élevée.

Cette demande de soins plus élevée peut être mise en lien avec la pénibilité des emplois exercés par cette population, majoritairement ouvrier-ère-s et employé-e-s, mais également avec un manque d'éducation et d'informations en ce qui concerne la bonne alimentation.

UNE PART IMPORTANTE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA C2S

La Complémentarité Santé Solidaire (C2S) est basée sur un plafond de ressources, il s'agit d'une mutuelle gratuite, ou à moins d'un euro par jour et par personne, permettant aux personnes ayant de faibles ressources d'accéder aux soins de santé sans reste à charge.



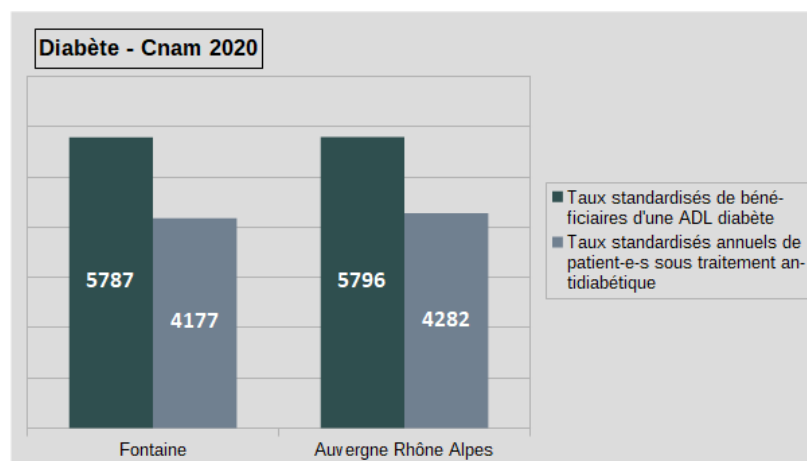
Selon la Cnam, 2 675, soit 11,9% de fontainois-e-s, sont bénéficiaires de la C2S en 2020. Ce taux est de 9,4% dans l'agglomération grenobloise et de 6,8% dans le département de l'Isère.

Nous pouvons ainsi constater un taux plus élevé de bénéficiaires de la C2S dans la commune de Fontaine, traduisant alors un nombre plus important de populations en situation de précarité.

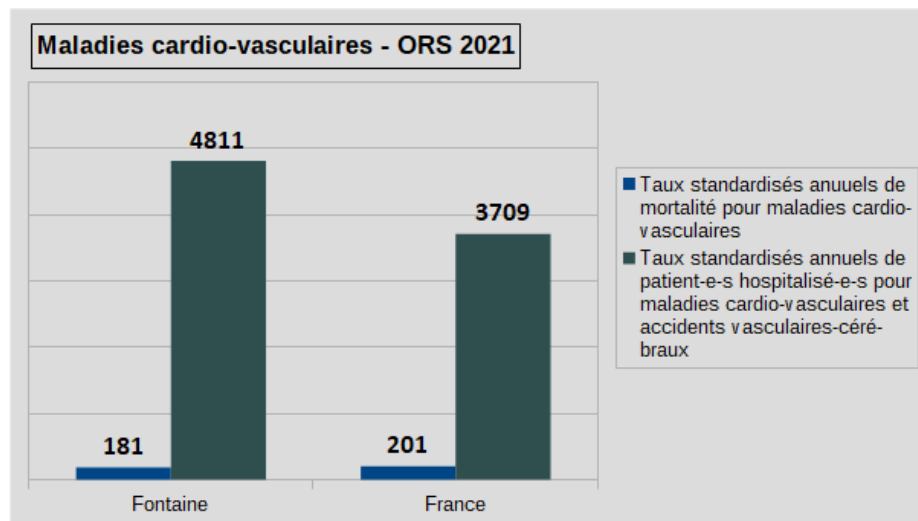
UNE SURREPRÉSENTATION DE CERTAINES PATHOLOGIES

Selon les données de l'Agence Régionale de la Santé de 2021, comparativement à la région Auvergne-Rhône-Alpes, la part de personnes atteintes d'affections longue durée et de diabète est plus élevée à Fontaine.

L'écart le plus significatif est celui qui concerne les personnes atteintes de diabète. En effet, le taux de patient-e-s sous traitement antidiabétique (y compris insuline) et de patient-e-s hospitalisé-e-s pour diabète est très important, il est 1,4 fois plus élevé qu'en région Auvergne Rhône-Alpes. De plus, le taux de bénéficiaires admis-e-s en affectation de longue durée (ALD) pour diabète est 1,3 fois plus élevé à Fontaine qu'en région Auvergne Rhône-Alpes.



Par ailleurs, le taux de patient-e-s hospitalisé-e-s pour maladies cardio-vasculaires est 1,3 fois plus élevé qu'en région AURA. De plus, le taux de patient-e-s sous traitement anti-allergique et anti-asthmatique est également important, il est 1,2 fois plus élevé qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes.



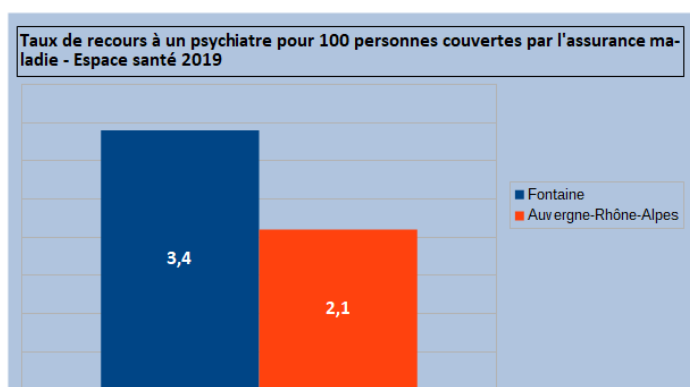
On note également un taux de patient-e-s de 65 ans et plus hospitalisé-e-s pour traumatisme très important, il est en effet 1,4 fois plus élevé qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes.

UNE SANTÉ MENTALE FRAGILISÉE

En termes de santé mentale, plusieurs professionnel-le-s de terrain ont mis en évidence un certain nombre de difficultés.

A Fontaine, des personnes présentent des difficultés d'accès aux soins et de suivi médical, entraînant la dégradation de certaines situations individuelles. Une souffrance psychologique, en lien avec la précarisation des conditions de vie, est également constatée sur le territoire fontainois.

L'offre de soins étant restreinte, des secteurs de psychiatrie adulte et enfants se trouvent alors saturés. Par conséquent, des difficultés d'orientation et d'accompagnement des personnes en souffrance sont observables. En effet, les professionnel-le-s sont parfois démuni-e-s face à certaines situations liées à des problématiques de santé mentale et constatent que les réponses habituelles ne suffisent pas toujours à améliorer les situations. De plus, les professionnel-le-s expriment également des difficultés à se repérer dans l'offre de soins et de prévention existante.



Sur Fontaine, le taux de recours à un psychiatre, pour 100 personnes couvertes par l'assurance maladie, est de 3,4 contre 2,1 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

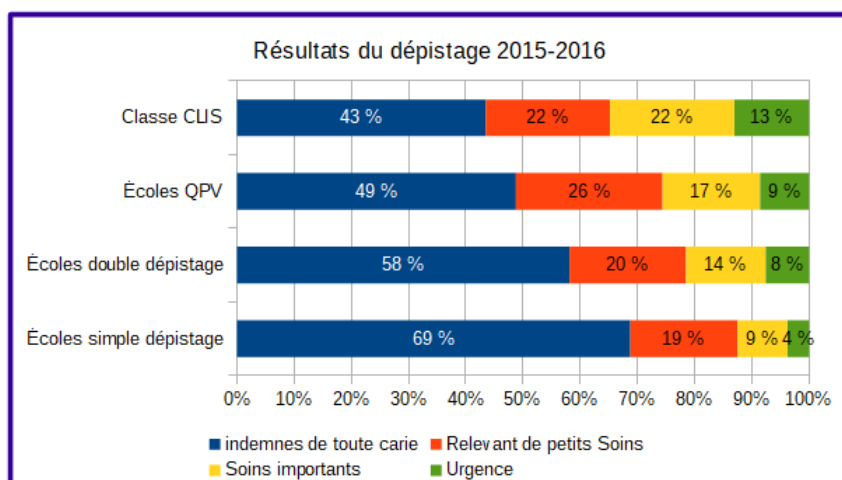
De plus, on constate des taux de traitements psychiatriques supérieurs à celui de la région pour les traitements neuroleptiques et antidépresseurs ainsi qu'un taux d'hospitalisation des personnes diagnostiquées schizophrènes de 14 points plus important que celui de l'Isère et de la Région.

DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ DÈS L'ENFANCE

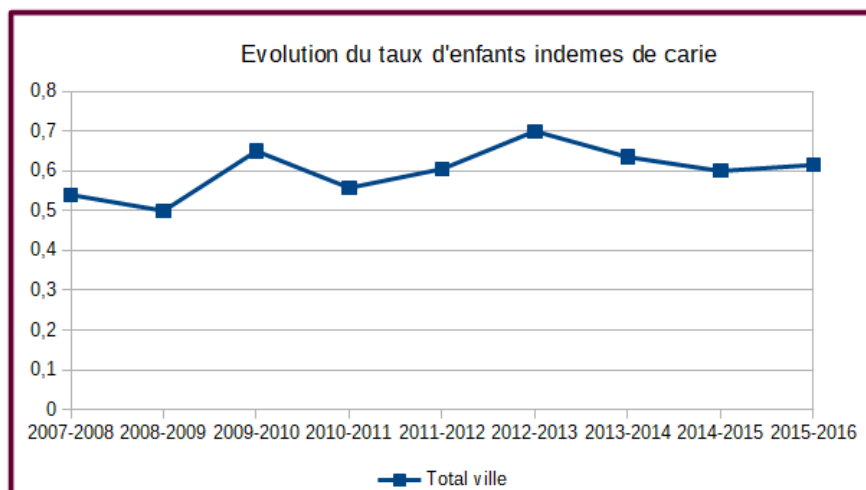
L'espérance de vie progresse en raison des avancées de la médecine, de l'amélioration de la qualité de vie et de la diminution des risques professionnels. Cependant, il persiste des inégalités de santé selon le sexe et les catégories socioprofessionnelles.

La santé bucco-dentaire est un marqueur des inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge. Le dépistage des caries dentaires, réalisé depuis 2005 chez tous et toutes les enfants inscrit-e-s en classe de CE1, montre encore de fortes inégalités territoriales quant à l'état de santé bucco-dentaire des enfants dépisté-e-s.

252 élèves ont été dépistés entre octobre et janvier 2015 (1er dépistage), 23 élèves de CLIS et 229 élèves de CE1. En 2015-2016, 62% des enfants de CE1 du territoire sont indemnes de toute carie, 20% ont de 1 à 3 caries, 12% de 4 à 6 caries et 6% plus de 6 caries.

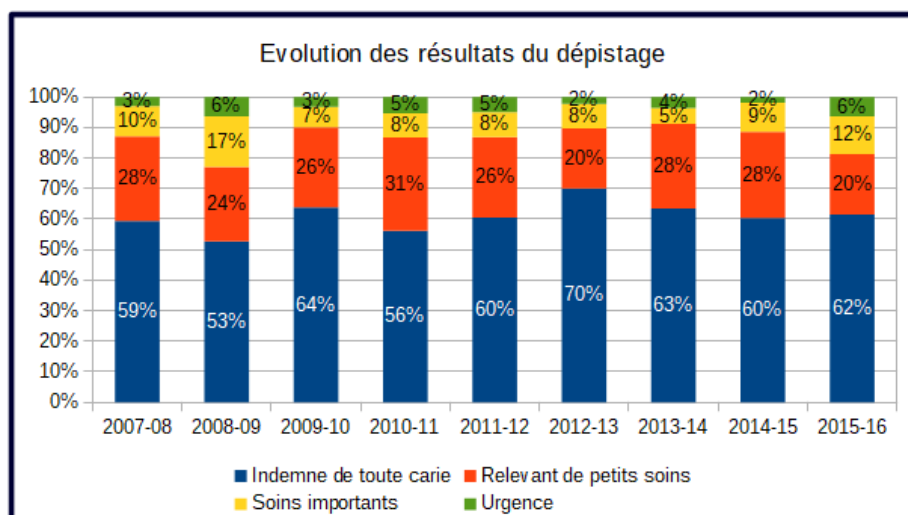


Si le taux d'enfant indemne de carie est de 69% dans les écoles « simple dépistage », il n'est que de 58% dans les écoles « double dépistage » (incluant les écoles QPV) et de 49% dans les écoles du Quartier Prioritaire Alpes-Mail-Cachin (Écoles Marcel Cachin et Anatole France). De plus, la proportion d'enfants nécessitant de soins importants et/ou urgents est deux fois plus élevée dans les écoles « double dépistage ».



En 2006, la moyenne nationale de référence était de 63% pour les enfants de 6 ans¹. Le résultat obtenu cette année (61,5%) est inférieur à la moyenne nationale.

Le résultat obtenu cette année (61,5%) est inférieur à la moyenne nationale (67%).



Le taux d'enfants de CEI indemnes de carie sur l'ensemble du territoire (62% en 2015-2016) reste constant d'année en année (excepté en 2012-2013).

Cependant nous pouvons constater une augmentation du taux de soins importants et urgents (taux le plus élevé depuis 2009).

De plus, les professionnel-le-s constatent un impact des comportements alimentaires (grignotage, consommation de produits sucrés, "biberon-doudou") sur la santé bucco-dentaire des enfants du territoire.



ANALYSE QUALITATIVE

UN DÉSÉQUILIBRE ALIMENTAIRE DÈS LA PETITE ENFANCE

Les groupes partenaires remarquent une hausse des maladies en lien avec l'alimentation sur le territoire fontainois. Ce constat se confirme notamment par les chiffres évoqués précédemment sur le taux de diabétiques.

Ils et elles expliquent cette hausse par un phénomène de malbouffe, intrinsèquement lié au contexte de précarité. En effet, les enfants fontainois-e-s ont tendance à manger trop sucré, trop salé et trop gras dès la petite enfance. Ce mode de consommation s'explique en partie pour des raisons financières, les produits industriels de mauvaise qualité étant moins onéreux. De plus, l'alimentation apparaît comme le levier d'ajustement. Il s'agit en effet du poste de dépenses de dernier recours sur lequel les familles précarisées vont réaliser des économies.

Toutefois, l'aspect financier n'est pas le seul facteur explicatif. En effet, les groupes partenaires constatent un manque d'éducation en termes d'alimentation. Les familles, souvent précarisées, ne différencient pas ce qui est « bon » pour la santé de ce qui est « bon » en termes de goût. Elles ont tendance à fournir ces produits aux enfants dans le but de leur faire plaisir sans avoir tout à fait conscience des conséquences sur leur santé. Par ailleurs, cette problématique est également liée au marketing alimentaire, qui influence fortement les modes de consommation de notre société. Ce marketing alimentaire va diffuser de fausses croyances où la question de la quantité va primer sur celle de la qualité. C'est dans ce contexte que la restauration scolaire joue un rôle pionnier car elle permet aux enfants fontainois-e-s de bénéficier d'au moins 1 repas équilibré par jour.

Par ailleurs, ce déséquilibre alimentaire s'accompagne également d'un manque d'activités physiques régulières. En effet, les groupes partenaires constatent que les enfants fontainois-e-s sont plutôt sédentaires. L'espace public étant vide, ils et elles constatent ainsi que ces enfants ne se dépensent pas suffisamment. L'espace public est investi seulement autour d'animations précises.

UN RENONCEMENT AUX SOINS IMPORTANT

Ces dernières années, la possibilité de trouver des médecins généralistes, et d'autant plus des spécialistes, est largement restreinte. Par conséquent, les structures de santé fontainoises connaissent une hausse des demandes de personnes souhaitant s'adresser à un-e professionnel-le. Ce phénomène est amplifiée concernant les spécialistes de santé, pour lequel-le-s il est d'autant plus difficile de trouver des rendez-vous surtout pour les enfants. Ce constat de fort manque d'accessibilité aux soins est partagé par l'ensemble des acteur-trice-s du territoire.

Cette problématique d'accessibilité aux soins entraîne un fort renoncement aux soins, qui est d'autant plus important chez les personnes les plus précarisées notamment les familles. La question du renoncement aux soins est notamment visible par la hausse de personnes ne bénéficiant ni de couverture sociale ni de complémentaire.

Ce système saturé participe à la charge mentale des familles, cette situation se révélant anxiogène pour elles. Par ailleurs, l'accès aux soins conditionne les processus d'acquisition et de socialisation. Cette problématique d'accessibilité aux soins, qui entraîne un renoncement aux soins dès la petite enfance, participe activement au processus de précarisation.

Il devient de plus en plus difficile pour les structures fontainoise d'accompagnement à la santé de répondre aux demandes. Un déséquilibre entre la prévention mise en place et l'offre de soins proposée est alors observable.

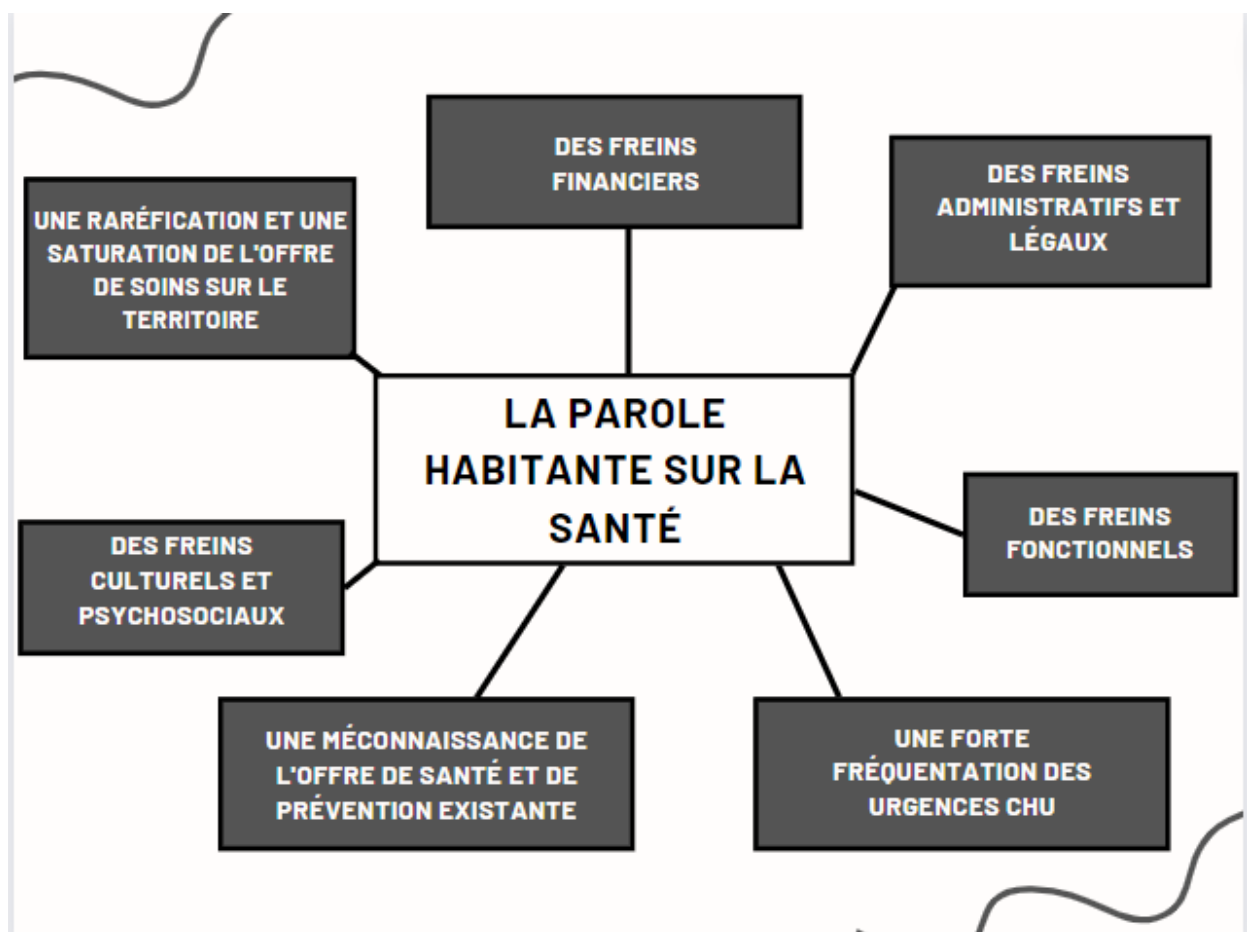
UN FORT RENONCEMENT AUX SOINS QUI FRAGILISE DES L'ENFANCE

Les acteur-trice-s du territoire fontainois font apparaître que les enfants fontainois-e-s bénéficient d'un accompagnement privilégié jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. En ce sens, les structures petite enfance jouent un rôle pionnier.

Toutefois, dès l'entrée à l'école élémentaire, l'encadrement des enfants par des professionnel-le-s de terrain est moindre. C'est ici que débute le processus de précarisation. En effet, le renoncement aux soins s'accompagne d'une absence de contacts avec les enseignant-e-s ainsi que d'une absence de lieux d'accueil parents-enfants. L'ensemble de ces éléments participent à la surcharge mentale des familles et impactent fortement la scolarité des enfants et peuvent conduire à un phénomène progressif de décrochage scolaire.

DES HABITANT-E-S EN GRANDE DIFFICULTÉ

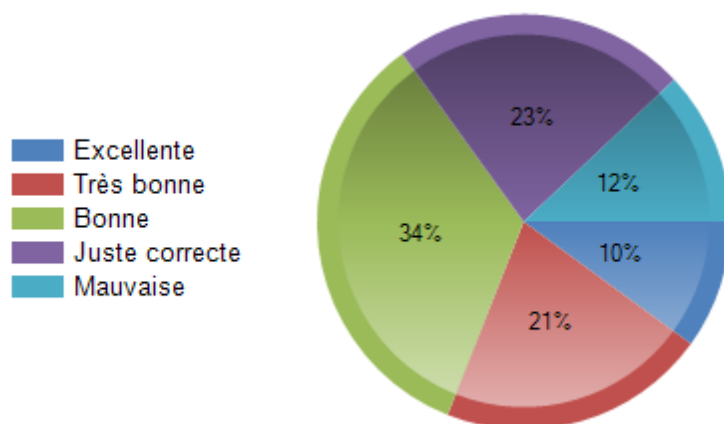
Ces difficultés d'accès aux soins et au suivi médical sont également soulevées par les habitant-e-s dans le cadre de l'étude qualitative menée par le diagnostic local de santé. En effet, au sujet de la santé, les habitant-e-s de Fontaine évoquent :



LA PAROLE HABITANTE

6. En général, diriez-vous que votre santé est :

	Effectifs	% Obs.
Excellente	10	10%
Très bonne	21	21%
Bonne	34	34%
Juste correcte	23	23%
Mauvaise	12	12%
Total	100	100%

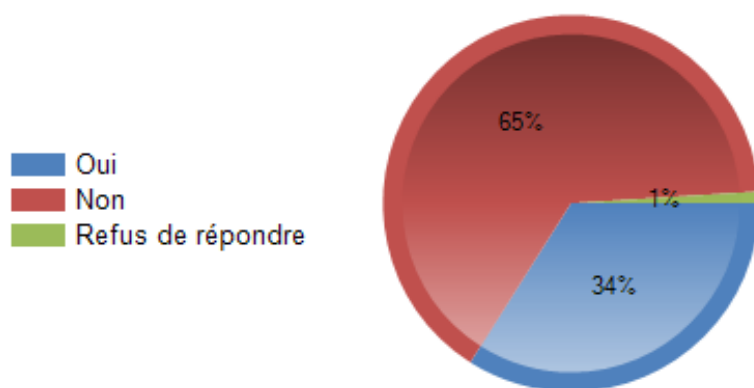


Parmi nos enquêtés, 35% déclarent un état de santé dégradé.

9. Êtes-vous actuellement suivi pour un problème de santé médical ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	34	34%
Non	65	65%
Refus de répondre	1	1%
Total	100	100%

Ce résultat est cohérent avec nos analyses précédentes qui mettent en exergue une surreprésentation de certaines pathologies.

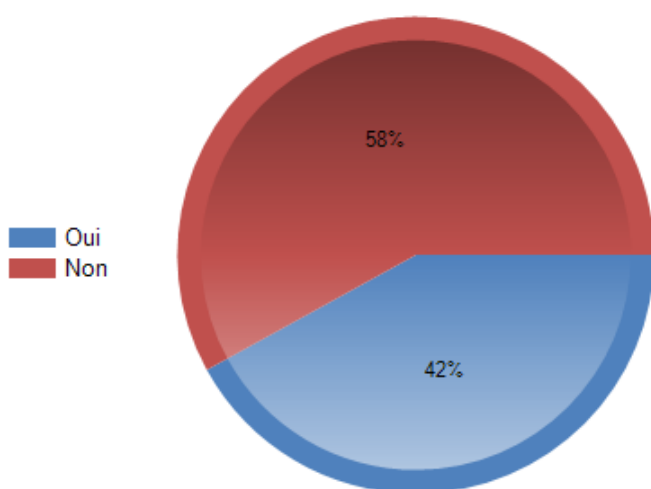


Parmi nos enquêté-e-s, 34% sont suivi-e-s pour un problème de santé médical.

Ces résultats sont cohérents avec nos analyses précédentes qui mettent en exergue une surreprésentation de certaines pathologies.

7. Avez-vous un médecin traitant sur Fontaine ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	42	42%
Non	58	58%
Total	100	100%

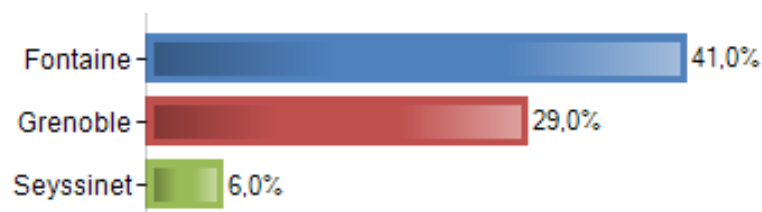


Parmi nos enquêté-e-s, 58% n'ont pas de médecin traitant sur Fontaine.

Ce résultat est cohérent avec nos analyses précédentes qui mettent en exergue une densité de médecins faible et vieillissante. Bien qu'une part importante de fontainois-e-s déclare une santé dégradée et est suivie pour un problème de santé médicale, l'offre de soins reste toutefois insuffisante. Cette situation peut alors conduire à un renoncement aux soins.

8. Où se situe votre médecin traitant ?

	Nb Occurrences	% Obs.
Fontaine	41	41%
Grenoble	29	29%
Seyssinet	6	6%

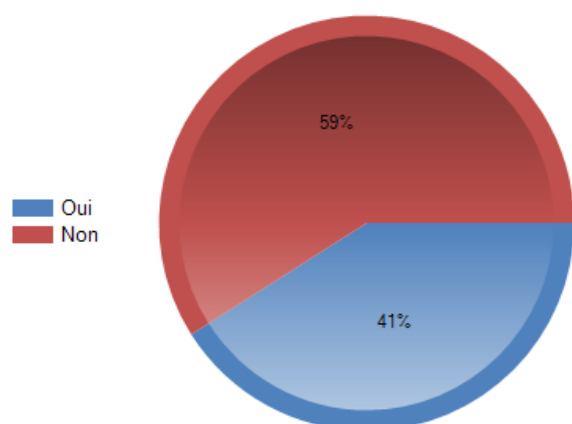


Seul-e-s 41% de nos enquêté-e-s fontainois-e-s ont un médecin traitant sur Fontaine. 29% d'entre eux et elles ont un médecin sur Grenoble et 6% sur Seyssinet. Ainsi, une part importante des fontainois-e-s profitent de l'offre médicale disponible sur l'agglomération ou sur les communes environnantes.

16% de nos enquêté-e-s déclarent ne pas avoir de médecin traitant car ils et elles ne parviennent pas à en trouver, attestant alors d'un fort renoncement aux soins en raison d'une offre de soins insuffisante. Cette situation ne permet pas de prise en charge en cas de problème médical de santé, conduisant alors à des inégalités sociales de santé et pouvant également conduire à une précarisation.

10. Avez-vous déjà renoncé à vous soigner à cause du coût ?

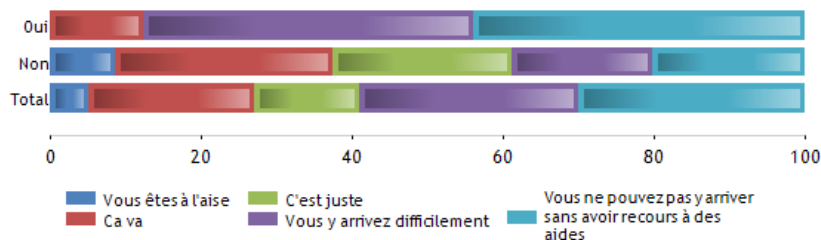
	Effectifs	% Obs.
Oui	41	41%
Non	59	59%
Total	100	100%



41% de nos enquêté-e-s ont déclaré avoir déjà renoncé aux soins pour des raisons pécuniaires. Ainsi, en plus de l'insuffisance de l'offre de soins, le renoncement aux soins est également lié à l'aspect pécunier.

10 - Avez-vous déjà renoncé à vous soigner à cause du coût ? / 15 - Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

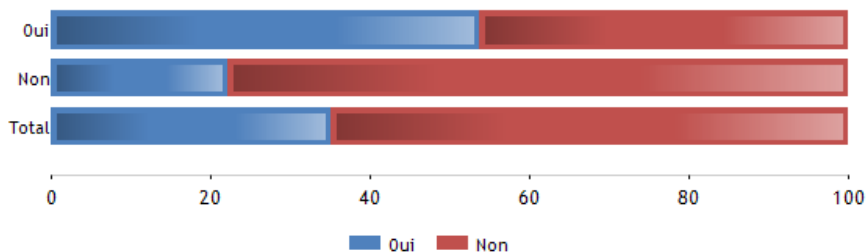
Actuellement, diriez-vous... Avez-vous déjà renoncé...	Vous êtes à l'aise		Ca va		C'est juste		Vous y arrivez difficilement		Vous ne pouvez pas y arriver sans avoir recours à des aides		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Oui	0	0%	5	12,2%	0	0%	18	43,9%	18	43,9%	41	100%
Non	5	8,5%	17	28,8%	14	23,7%	11	18,6%	12	20,3%	59	100%
Total	5	5%	22	22%	14	14%	29	29%	30	30%	100	



Parmi nos enquêté-e-s ayant déclaré avoir déjà renoncé aux soins pour des raisons pécuniaires, 87,8% ont déclaré rencontrer des difficultés financières.

10 - Avez-vous déjà renoncé à vous soigner à cause du coût ? / 23 - Pensez-vous être en situation de pauvreté ?

Pensez-vous être en... Avez-vous déjà renoncé...	Oui		Non		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Oui	22	53,7%	19	46,3%	41	100%
Non	13	22%	46	78%	59	100%
Total	35	35%	65	65%	100	



Parmi nos enquêté-e-s ayant déclaré avoir déjà renoncé aux soins pour des raisons pécuniaires, 53,7% se sentent en situation de pauvreté.

D'après ces résultats, les fontainois-e-s ayant renoncé aux soins pour des raisons pécuniaires se trouvent déjà insérés dans le processus de précarisation. De ce fait, le renoncement aux soins n'est pas tant le point de départ du processus de précarisation mais plutôt un facteur contribuant à son amplification.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

21

omnipraticien-niennes pour une population de 22 906 habitant-e-s en 2020.

32,3 %

des omnipraticien-nies sont âgé-e-s de 60 ans et plus sur Fontaine en 2020.

37 %

de bénéficiaires d'actes généralistes allant de 15 à 44 ans sur Fontaine en 2020 (soit un écart de +2,4% avec la moyenne nationale).

- Une faible densité de médecins et de spécialistes ;
- Une densité de médecins et de spécialistes vieillissante ;
- Une surreprésentation de certaines pathologies ;
- Une santé mentale fragilisée ;
- Des inégalités sociales de santé dès l'enfance qui participe au processus de précarisation ;
- Un fort renoncement aux soins lié à une offre de soins insuffisante et à des raisons pécuniaires ;
- Un fort renoncement aux soins qui contribue à l'amplification du processus de précarisation.

La précarité liée au handicap



Sommaire

01.	Chiffres clés	p.296
02.	Approche théorique	p.298
2.1.	Le handicap comme facteur de vulnérabilité	p.300
2.2.	La loi handicap du 11 février 2005	p.302
03.	Analyse quantitative : un public confronté à des difficultés supplémentaires	p.304
3.1.	Une progression des personnes en situation de handicap	p.308
3.2.	Des difficultés en termes d'accessibilité	p.309
04.	Analyse qualitative	p.312
4.1.	Une précarité d'autant plus complexe	p.314

4.2. De plus en plus de séniors dépendant-e-s

p.315

05. Synthèse

p.316

LA PRÉCARITÉ LIÉE AU HANDICAP

Peu de données statistiques permettent d'établir un état des lieux précis au sujet du handicap à Fontaine. Les données existantes sont plutôt à l'échelle du territoire national ou départemental. Quelques chiffres sont toutefois exploitables.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ LIÉE AU HANDICAP

3%

des habitant-e-s de Fontaine vivent de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

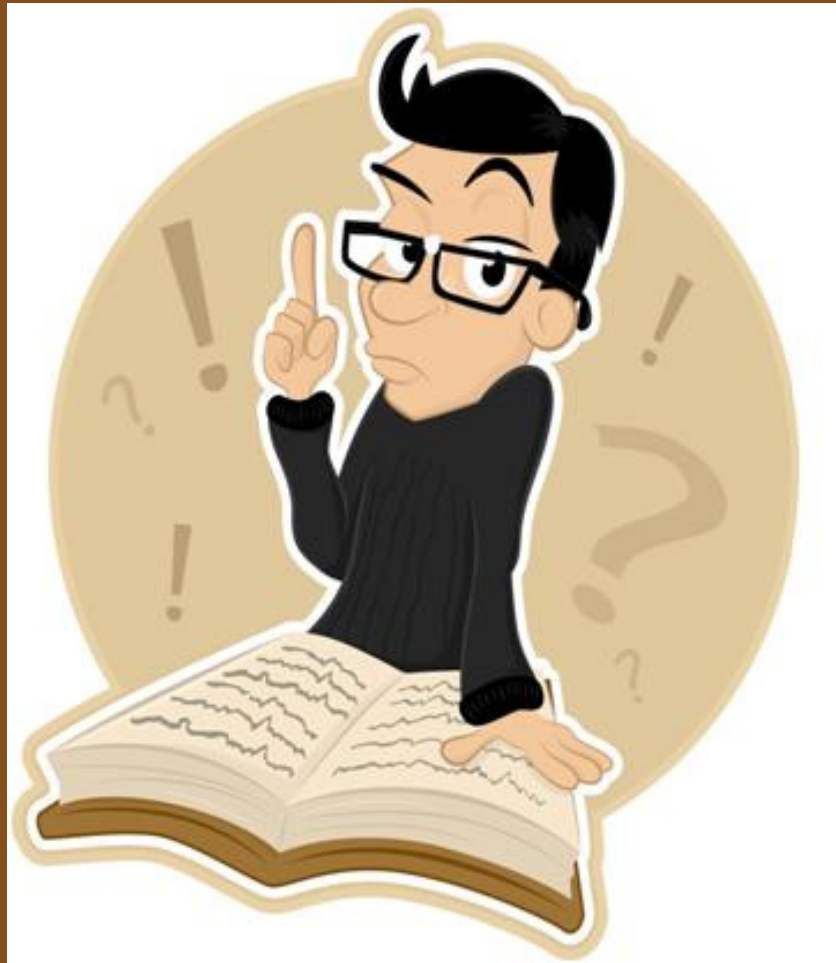
29

sites en conformité avec les règles d'accessibilité soit 40% du programme ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

26

logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite sur Fontaine en 2022.





APPROCHE THÉORIQUE

LE HANDICAP COMME FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ

Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».

LA CONSTRUCTION DE LOIS AUTOUR DU HANDICAP

Le handicap est régi par tout un ensemble de lois. Dans la première moitié du XXème siècle, après l'assistanat, les lois successives tendent à la reconnaissance d'un droit à réparation. Les années 1970 marquent un tournant vers une obligation nationale de l'intégration des personnes en situation de handicap. **Les premières lois fondatrices de la prise en charge des personnes en situation de handicap par les collectivités publiques sont alors celles de 1975.** Elles sont le fruit d'un contexte particulier de reconstruction du pays à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, de la création et de l'instauration du système de sécurité sociale et du développement économique des « trente glorieuses ».

LA LOI FONDAMENTALE 75-534 DU 30 JUIN 1975

La loi 75-534 du 30 juin 1975 est fondamentale. En effet, **elle donne droit à l'éducation et au travail et garantit ainsi une intégration sociale, un accès aux soins et aux loisirs. Plus précisément, elle fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics :**

- **prévention** et dépistage des handicaps ;
- **obligation éducative** pour les enfants et adolescent-e-s en situation de handicap ;
- **accès** des personnes en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population ;
- **maintien** des personnes en situation de handicap chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

La loi confie la reconnaissance du handicap à des commissions départementales distinctes : pour les jeunes de 0 à 20 ans (commission départementale de l'éducation spéciale) et pour les adultes (commission technique d'orientation et de reclassement professionnelle à partir de 20 ans, les COTOREP).

L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES TEXTES LÉGISLATIFS

A la fin des années 1980, l'intégration des personnes en situation de handicap se décline dans plusieurs textes législatifs.

Le 10 juillet 1987, la loi n°87-517, en faveur de l'emploi des travailleur-euse-s en situation de handicap (JO n° 160), est promulguée. Elle institue pour les entreprises de plus de 20 salarié-e-s l'obligation d'employer, à temps plein ou partiel, 6 % d'entre eux et elles.

Le 15 septembre 1988, l'Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), prévue par la loi de 1987, est créée. L'année 2022 marque le début des travaux d'actualisation de la loi de 1975 pour une mise en œuvre d'un droit à compensation.

LA LOI RÉFORMATRICE 2002-2 DU 2 JANVIER 2002

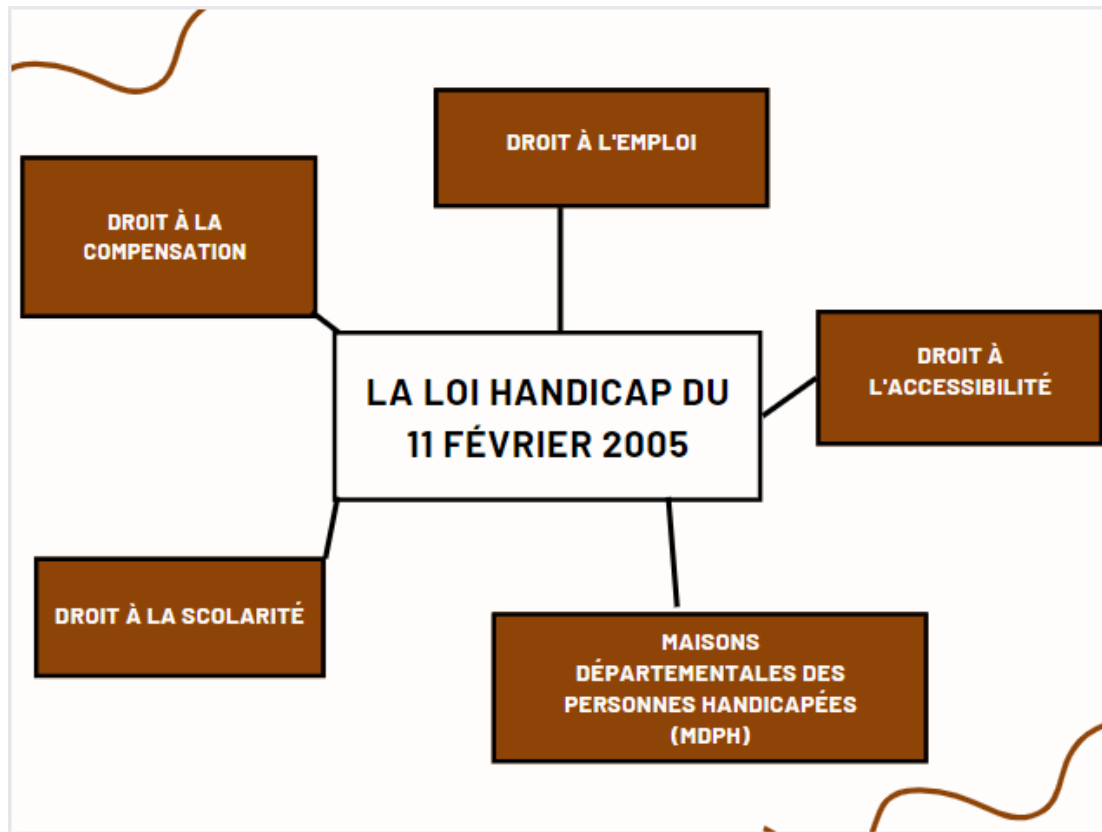
La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 réforme l'action sociale et médico-sociale car elle reconnaît les droits des personnes en situation de handicap (respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'inimité et de la sécurité). Ses principaux objectifs sont l'autonomie et la protection de la personne, l'inclusion et l'intégration sociale, l'exercice de la citoyenneté, et enfin, la prévention des exclusions et la correction. Les cinq grandes orientations sont les suivantes :

- Affirmer et promouvoir le droit des usager-ère-s ;
- Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux soins ;
- Améliorer le pilotage du dispositif : mieux articuler la planification, la programmation, les ressources et l'évaluation ;
- Rénover le statut des établissements publics.

LA LOI FONDAMENTALE DU 11 FÉVRIER 2005

La loi la plus fondamentale est celle du 11 juillet 2005, dont l'objectif est de favoriser l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situations de handicap. Pour cela, les moyens prévus sont les aides, les nouveaux droits, la sensibilisation et les sanctions. Cette loi a permis d'énormes progrès en matière d'insertion des personnes en situation de handicap.

En effet, avec cette loi, les personnes en situation de handicap bénéficient de plusieurs droits :



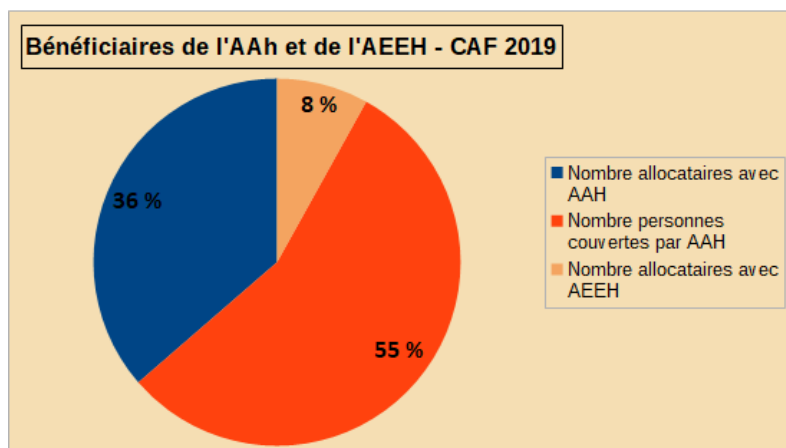


ANALYSE QUANTITATIVE

UN PUBLIC CONFRONTÉ À DES DIFFICULTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes en situation de handicap cumulent souvent, plus que d'autres, différentes formes de précarités.

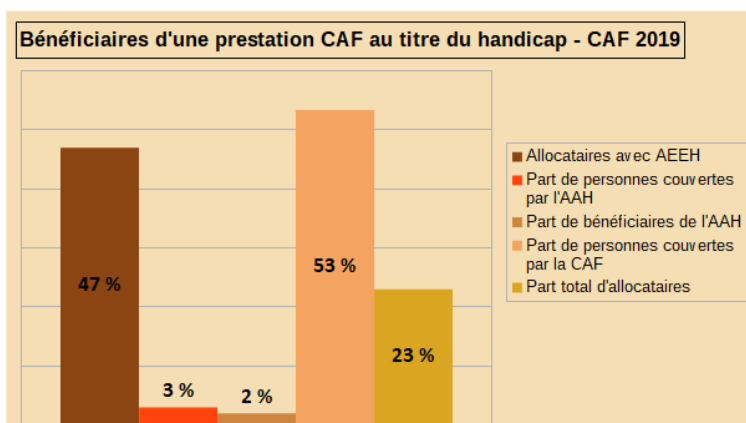
UNE PROGRESSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Selon les données de la CAF relatives à l'année 2019, 459 fontainois-e-s percevaient l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), soit 695 personnes couvertes. Ces données sont en augmentation par rapport à l'année 2015 où 379 fontainois-e-s percevaient l'AAH ou encore à l'année 2017 où les bénéficiaires étaient au nombre de 372.

Le nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH est en augmentation sur le territoire. Ainsi, Fontaine accueille de plus en plus de personnes en situation de handicap, probablement en lien avec le prix du bâti.

107 habitant-e-s de Fontaine perçoivent l'Allocation Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Ce chiffre est également en hausse par rapport à 2014 (+30). De plus, en 2017, 232 personnes perçoivent la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) adulte et 20 la PCH enfant. Ce taux est également en hausse par rapport à 2014 où 97 adultes et 5 enfants étaient bénéficiaires.



Sur la population totale, 2% sont attributaires de l'AAH. Cette AAH fait vivre 3% des habitant-e-s de Fontaine. Les enfants couvert-e-s par une AEEH représentent 0,46% de la totalité des habitant-e-s.

DES DIFFICULTÉS EN TERMES D'ACCESSIBILITÉ

La voirie et les espaces publics

La voirie et les espaces publics font l'objet d'un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sur 9 années, soit de 2016 à 2024, afin de mettre aux normes l'ensemble des ERP (Etablissements Recevant du Public) communaux. Le budget total s'élève à 1 400 000€, soit environ 150 000€ par an.

Recensement des places PMR

A Fontaine, un recensement des places PMR a été réalisé par la Ville avec la collaboration des ASVP. Ce recensement met en exergue un certain nombre de difficultés. En effet, **les places sont souvent plus contraignantes pour le ou la conducteur-trice que pour le ou la passager-ère pour la sortie du véhicule et le déplacement. De plus, des obstacles posés pour protéger ces places, tels que les potelets, deviennent également des contraintes pour les conducteur-trice-s et ces places sont souvent trop courtes alors que les véhicules PMR sont plus longs.**

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie)

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAVE) présente également un certain nombre de difficultés notamment un problème de largeurs insuffisantes de trottoirs. La Métropole n'a pas de budget spécifique pour l'accessibilité, seuls les petits travaux sont ainsi pris en compte immédiatement notamment les abaissements de trottoirs. Il n'y a pas d'indicateurs du PAVE.

Les transports en commun

Le réseau de transports en commun relève de la compétence de Grenoble Alpes Métropole de Grenoble. Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) a été mis en place le 1er janvier 2020 et regroupe la métropole de Grenoble, le Département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Le Grésivaudan, soit 123 communes.

La SMMAG s'est préoccupée très tôt de l'accessibilité de son réseau et a fait figure de pionnier en mettant en service le premier tramway accessible au monde en 1987. **Aujourd'hui, le réseau de tramway est entièrement accessible et 100% des bus Chrono et Proximo sont accessibles, tout comme plus de 90% des arrêts. Par ailleurs, il existe un service de transport sur réservation dédié aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas emprunter les lignes du réseau TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise) nommé Flexo+ PMR.**

Cadre bâti - Etablissements recevant du public (ERP)

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, établissements et services publics, ect.) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout établissement non conforme aux règles d'accessibilité doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

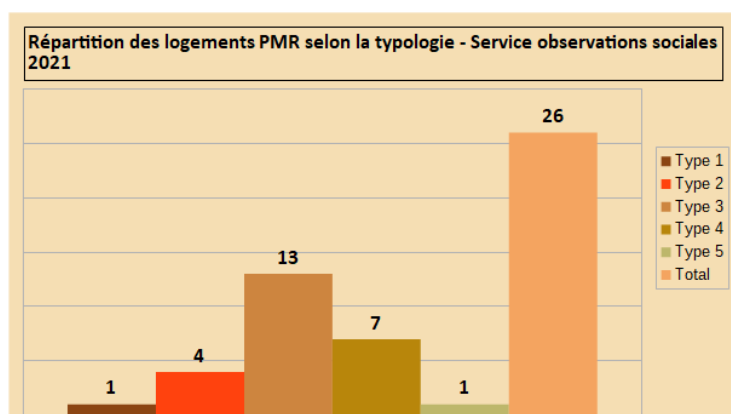
Dans ce cadre-là, des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux sont prévus et concernent 19 bâtiments.

Aujourd'hui, 29 sites sont en conformité avec les règles d'accessibilité soit 40% du programme ADAP. En mars 2023, 49 sites seront conformes, soit 67% du programme. Il restera ainsi 12 sites à mettre en conformité.

Cadre bâti - Logements

Les bailleurs sociaux révèlent que la mise aux normes des logements est difficile voire impossible dans le parc ancien (avant 1998/1999). Dans les logements plus récents, les locaux peuvent être adaptés à la demande des bénéficiaires. Ils et elles signalent que l'inaccessibilité de la voirie freine parfois l'octroi de logements adaptés.

Jusqu'en 2019, 21 logements sociaux étaient adaptés aux personnes à mobilité réduite. En 2021, 5 logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite ont été livrés.



Au total, la ville de Fontaine compte 26 logements pour personne à mobilité réduite dont 3 sont situés dans le quartier politique de la ville.



ANALYSE QUALITATIVE

UNE PRÉCARITÉ D'AUTANT PLUS COMPLEXE

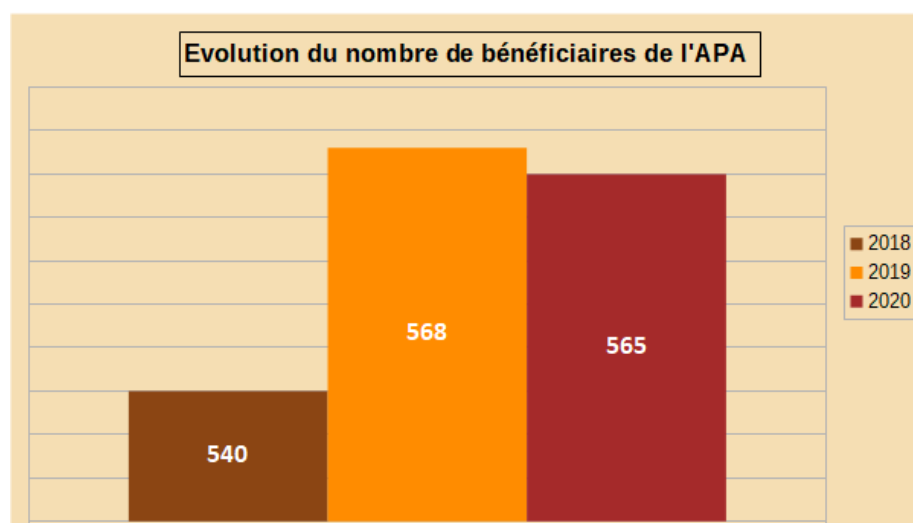
Fontaine compte de plus en plus de personnes en situation de handicap, hausse qui s'explique par le moindre prix du bâti et par la création de logements adaptés

Attirées par le prix des loyers mais également par la création de logements adaptés dans les constructions neuves, ces personnes se retrouvent souvent en situation de précarité. Toutefois, cette précarité est amplifiée par plusieurs éléments du territoire. D'abord, le parc de logements du territoire n'est pas adapté aux personnes en situation de handicap, les contraignant ainsi dans leur vie quotidienne. Ensuite, le territoire propose une offre de soins insuffisante notamment un manque en termes de spécialistes. Or, les personnes en situation de handicap nécessitent un accompagnement et une prise en charge spécifique et soutenue. Cette offre de soins insuffisante conduit à un renoncement aux soins, qui peut entraîner ce public dans des situations dramatiques.

DE PLUS EN PLUS DE SENIORS DÉPENDANT-E-S

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est une allocation attribuée aux personnes âgées d'au moins 60 ans qui se trouvent en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes de leur vie courante.

Fontaine compte une hausse des séniors bénéficiaires de l'APA. **Les acteur-trice-s du territoire nous explique que cette hausse ne révèle pas nécessairement une augmentation des séniors dépendant-e-s mais davantage une augmentation de leur prise en charge.**





SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

3 %

des habitant-e-s de Fontaine vivent de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

29

sites en conformité avec les règles d'accessibilité soit 40% du programme ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

26

logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite sur Fontaine en 2022.

- Une progression des personnes en situation de handicap ;
- Une progression des séniors dépendant-e-s ;
- Des difficultés en termes d'accessibilité ;
- Un public confronté à des situations de précarité plus complexes ;
- Un public possiblement attiré par le faible prix du bâti ;
- De services publics et associatifs existants sur le territoire.

Focus QPV - QVA

10

Sommaire

01.	Chiffres clés	p.326
02.	Approche théorique	p.328
2.1.	L'histoire d'une concentration géographique de la pauvreté	p.330
2.2.	Synthèse de cette histoire	p.332
03.	Analyse quantitative et qualitative : des précarités exacerbées	p.334
3.1.	La pauvreté monétaire dans le QPV	p.336
3.2.	La précarité de l'emploi dans le QPV : des adultes en détresse ?	p.344
3.3.	La précarité de l'éducation et de la formation : des jeunes à la marge ?	p.352
3.3.	La précarité de la situation familiale et la précarité infantile : une paupérisation grandissante	p.358

3.4. La précarité du logement : une concentration des ménages les plus précaires **p.364**

3.5. La précarité liée à la santé : des problématiques généralisées de santé **p.376**

04. Synthèse **p.380**

ALPES-MAIL-CACHIN : DES PRÉCARITÉS EXARCERBÉES

Selon la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, un seul quartier de Fontaine a été reconnu prioritaire de la politique de la ville (QPV). Il s'agit du quartier Alpes-Mail-Cachin, situé sur les IRIS des Alpes et des Buissonnées.

Par ailleurs, 4 quartiers sont classés veille active (QVA) : Bastille, Floralties, Centre-Ancien et Romain-Rolland. Les QVA regroupent 9 738 habitant-e-s.

LES CHIFFRES CLÉS DU QPV ALPES- MAIL-CACHIN

35,4 %

de taux de pauvreté. Un taux de pauvreté élevé qui continue de croître (+6,1% entre 2014 et 2018) mais qui reste encore inférieur à la moyenne de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine (44,2%).

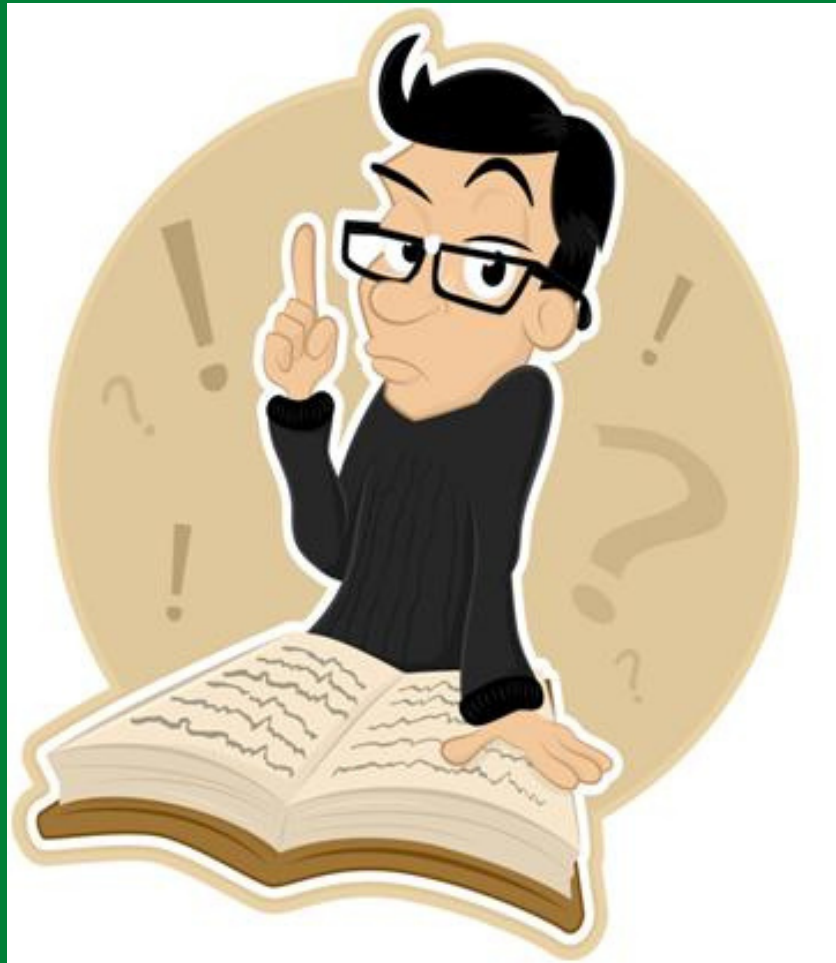
25,7 %

des jeunes du quartier âgé-e-s de 16 à 25 ans sont non-scolarisé-e-s et sans emploi (contre 17,9 % au sein de la commune de Fontaine).

67,4 %

de logements sociaux en 2017.





APPROCHE THÉORIQUE

L'HISTOIRE D'UNE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETÉ

Ghettos, banlieues, cités, quartiers sensibles, zones de non-droit, quartiers d'habitat social, grands ensembles... Tant de dénominations péjoratives qui viennent désigner les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), marqués par de grands ensembles de logements sociaux, souvent en périphérie des grandes villes.

POINT DE DÉPART : LA POLITIQUE DES GRANDS ENSEMBLES

Antérieurement à la politique de la ville, il existait d'ores et déjà des politiques urbaines ayant la ville pour cadre d'intervention. En effet, **la politique de la ville est intrinsèquement liée à l'histoire de l'urbanisme de la France d'après-guerre, notamment à la constitution des grands ensembles d'habitat social.** Les deux guerres mondiales ont entraîné de profonds bouleversements notamment en termes de dévastation, la France d'après-guerre a ainsi dû répondre à de fortes demandes de logement, à mettre en lien avec le baby-boom ainsi que les mouvements migratoires des années 1950 (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, 2012). Les questions urbaines faisaient partie des nécessités les plus pressantes, les guerres ont ainsi contribué à l'accélération de la mise en place de politiques d'aménagement (J-P. Gaudi, 1989). De ce fait, **nous héritons aujourd'hui d'un environnement façonné par le boom de constructions d'après-guerre.** Les grands ensembles apparaissent comme les réalisations emblématiques de la politique menée par l'État d'après-guerre dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine (R. Bertho, 2014). Pendant cette période, près de 6 millions de logements ont été construits en 20 ans (C. Mengin, 1999).

LA DIABOLISATION DES GRANDS ENSEMBLES

Vus comme novateurs et innovants dans la France des Trente Glorieuses, les discours élogieux sur les grands ensembles ont rapidement laissé place aux attaques acérées. Les années 1970 marquent en effet un changement de regard sur ces territoires, conduisant aux premiers symptômes de la crise des banlieues. **Progressivement, les grands ensembles ont été perçus comme les facteurs de tous les maux sociétaux** (M. Carmona, 2012). Ce changement d'image est à mettre en lien avec **l'apparition de dysfonctionnements.** En effet, la construction à la hâte, à de faibles coûts et avec des matériaux de faibles qualité, accompagnée d'un manque d'entretien des bâtiments et équipements ont conduit à une paupérisation du bâti.

Par conséquent, les politiques qui vont suivre vont davantage être axées vers la réhabilitation (M. Carmona, 2012), ces politiques vont s'accompagner par des politiques de logement portées par l'accèsion à la propriété. Ainsi, l'ensemble de ces politiques ont entraîné la fuite des classes moyennes. Par conséquent, les classes populaires supérieures ainsi que les classes moyennes solvables ont progressivement été remplacées par des population plus défavorisées, ajoutant la question de « la panne de l'ascenseur social » pour les catégories les plus précaires. Ainsi, **les grands ensembles ont fini par caractériser le cumul et la concentration de difficultés économiques et sociales d'une population pauvre au taux de chômage particulièrement élevé.**

L'ÉMERGENCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce changement de regard va donner lieu à de nombreuses critiques, portant à la fois sur les excès de cette nouvelle architecture de l'habitat de masse et sur les problématiques sociales soulevées notamment par les carences d'équipements. **En 1973, la circulaire Guichard met officiellement un coup d'arrêt à la construction des grands ensembles, marquant alors le début de la politique de la ville.** Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales l'a défini comme une « une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques ». **Des années 1970 jusqu'à aujourd'hui, une succession d'orientations, de lois, de programmes, de fonds, de contrats, de zonages mais également d'institutions ont structuré les contours de la politique de la ville.** Fondée sur un principe de « discrimination positive », il s'agit d'une politique publique territorialisée et multipartenariale chargée de prendre en charge les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). **Elle s'appuie ainsi sur une géographie prioritaire et spécifique,** qui évolue selon le contexte et les différents enjeux. **Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, deux critères : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an ainsi que le nombre d'habitant-e-s.** Ce sont ainsi 1 514 quartiers situés dans 859 communes qui bénéficient de la politique de la ville.

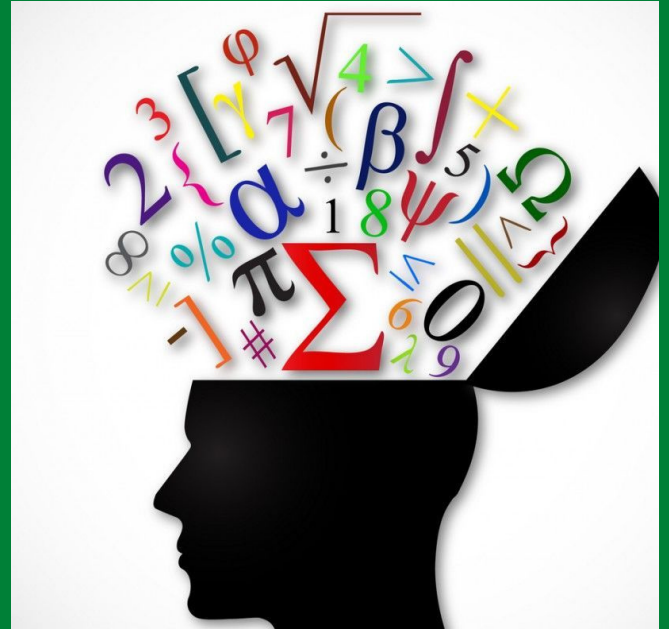
L'HISTOIRE D'UNE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETÉ

Le rappel du contexte d'émergence et de mise en place de la politique de la ville nous indique que, par construction, les QPV concentrent une part importante de la pauvreté monétaire.

**Une concentration
géographique de la
pauvreté**



Cette concentration géographique de la pauvreté contribue à sa subsistance.



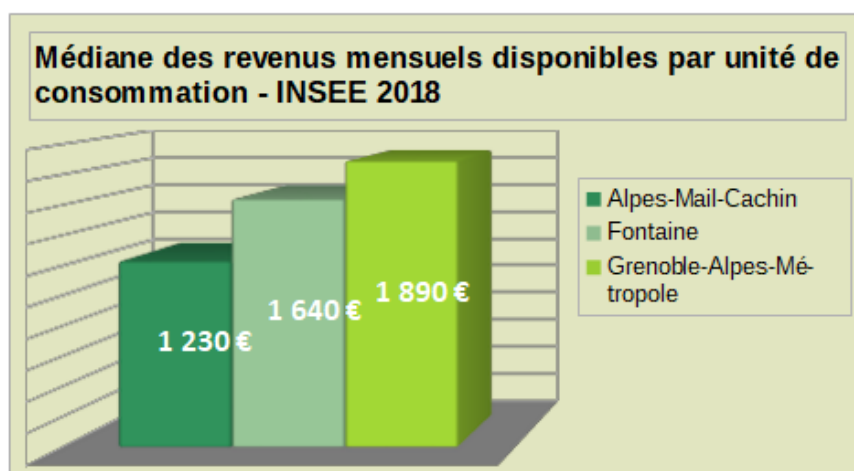
ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS LE QPV

La population des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de par leur définition même, est fréquemment touchée par la pauvreté. **Au-delà même de la pauvreté monétaire, la population des quartiers de la politique de la ville présente des fragilités dans plusieurs domaines.**

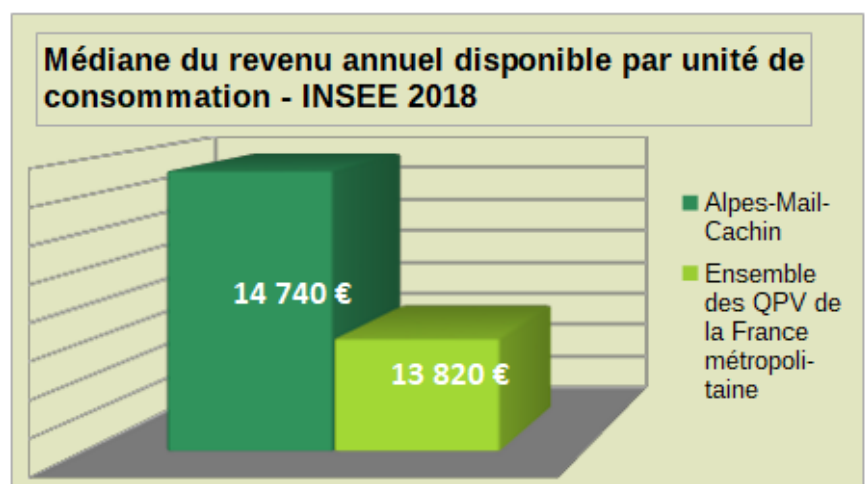
UNE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETÉ

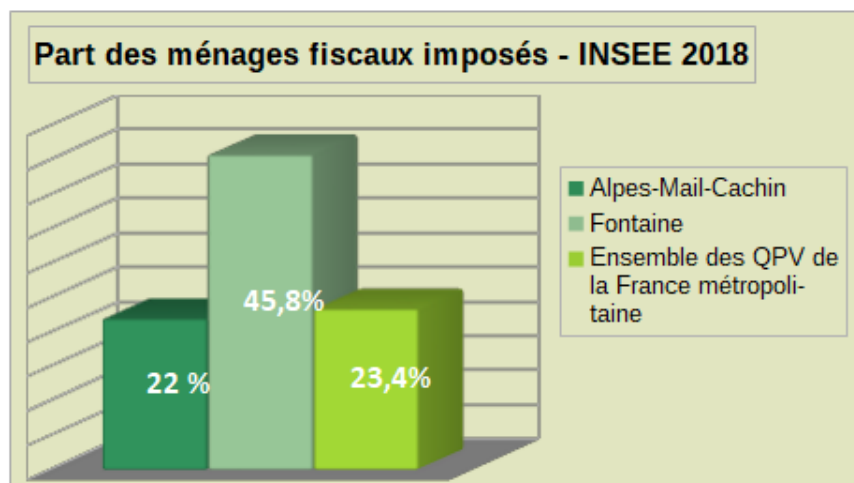
Les revenus des habitant-e-s du QPV Alpes-Mail-Cachin sont plus faibles que ceux de la commune de Fontaine, et plus largement, que le département de l'Isère. Toutefois, ils demeurent plus élevés que ceux de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine.



En effet, la médiane des revenus mensuels disponibles par unité de consommation est de 1 230€ au sein du QPV alors que celle-ci s'élève à 1 640€ au sein de la commune de Fontaine et atteint 1 890€ au sein de l'agglomération grenobloise.

La médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation s'élève à 14 740€ au sein du QPV tandis qu'elle est de 13 820€ pour la moyenne de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine. **Le QPV Alpes-Mail-Cachin se situe alors au dessus de la moyenne nationale des QPV en termes de revenus.**

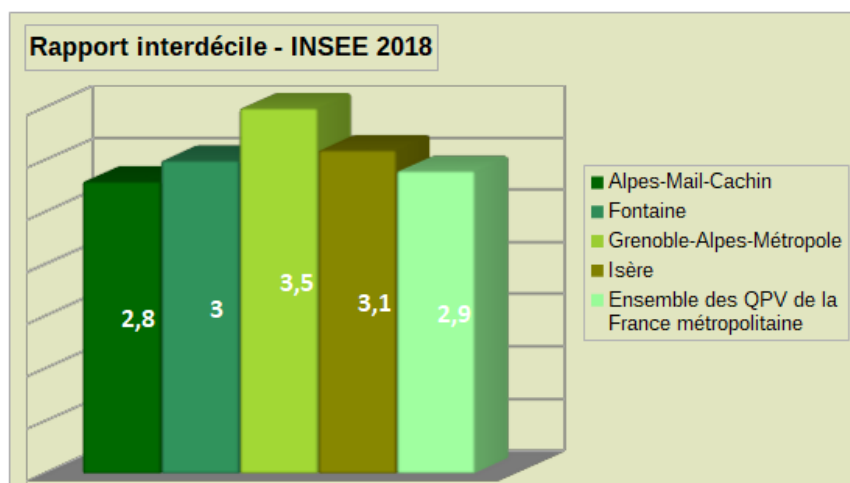




En 2018, la part des ménages fiscaux au sein de ce QPV s'élève à 22 % alors qu'elle atteint 45,8% au sein de la commune de Fontaine. Cette part est inférieure à celle de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine, qui s'élève à 23,4%.

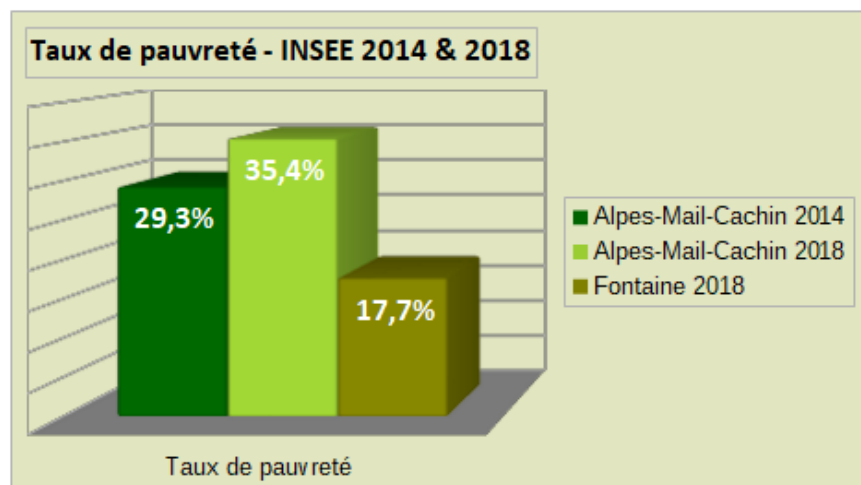
Par ailleurs, la population du QPV Alpes-Mail-Cachin est plutôt homogène.

Le rapport interdécile est de 2,8 au sein du QPV, soit un rapport plus faible que dans la commune de Fontaine (3), la métropole grenobloise (3,5) et le département de l'Isère (3,1). Il est également légèrement plus faible que celui de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine, qui s'élève à 2,9.



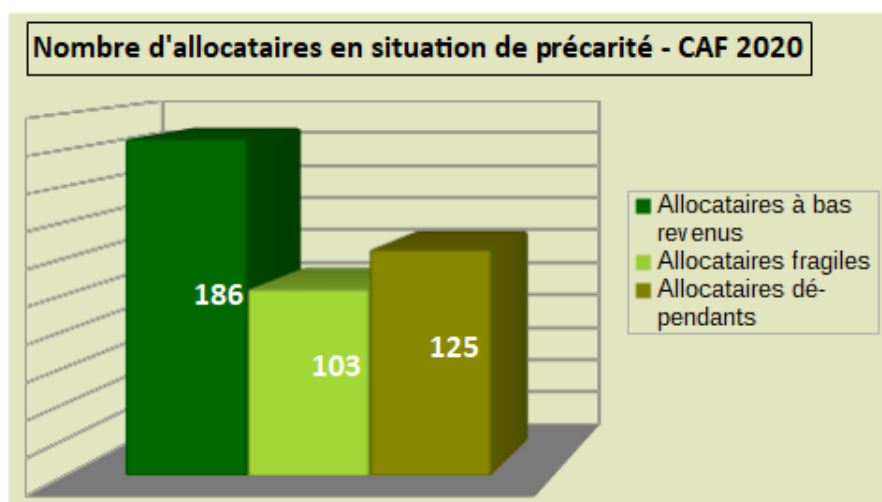
Par conséquent, nous pouvons affirmer que la population du QPV Alpes-Mail-Cachin se caractérise par des revenus que nous pouvons qualifier de faibles voire très faibles. Cet écart important avec le reste du territoire est statistiquement cohérent puisque ces quartiers sont précisément construits sur la base d'une concentration de la pauvreté monétaire.

Cette pauvreté accrue au sein du QPV est également observable via le taux de pauvreté.



En 2018, le taux de pauvreté du QPV Alpes-Mail-Cachin est de 35,4% alors que celui-ci est de 19% dans la commune de Fontaine et de 17,7% dans le département de l'Isère. Par ailleurs, cette pauvreté accrue est en forte hausse, un écart de +6,1 % est observable entre 2014 et 2018.

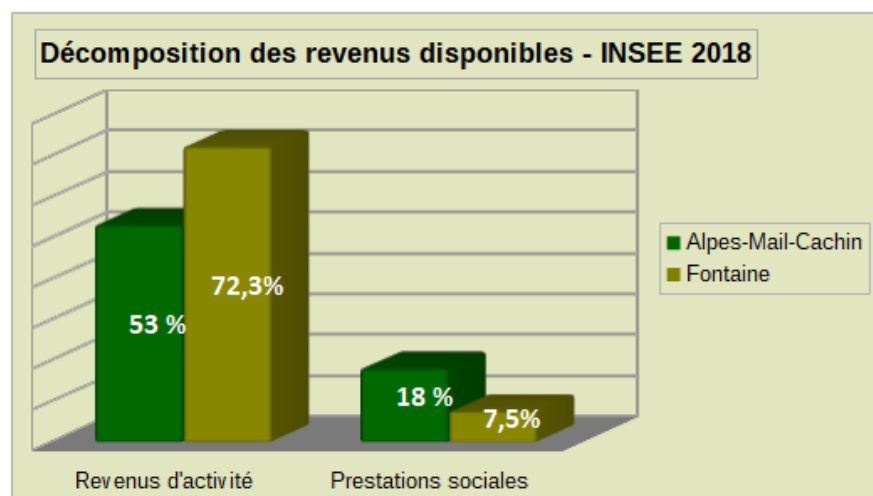
Cette pauvreté se traduit également par une augmentation du nombre d'allocataires.



En 2019, 629 foyers sont allocataires de la CAF pour un nombre de personnes couvertes de 1 420. Parmi eux et elles, 186 sont allocataires à bas revenus pour un nombre de personnes couvertes de 426, 103 sont allocataires fragiles pour un nombre de personnes couvertes de 269 et 125 allocataires sont dépendant-e-s.

De ce fait, parmi les 629 foyers allocataires, 65,9 % sont en situation de précarité.

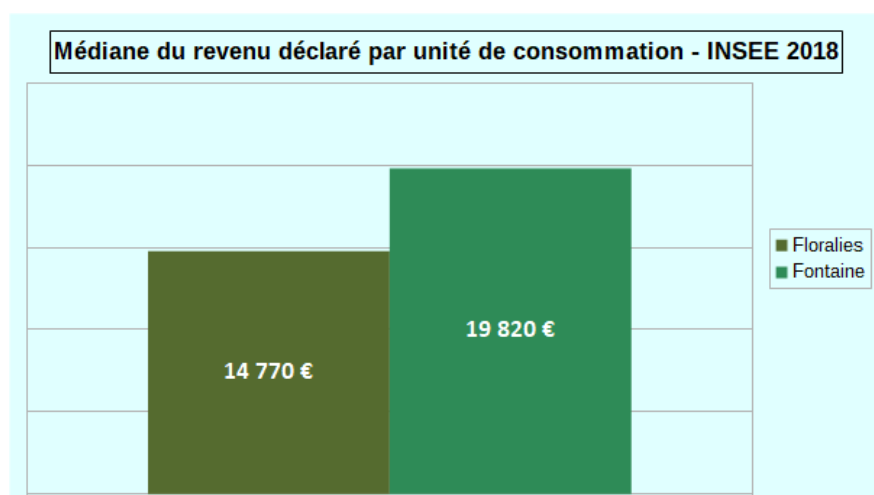
La décomposition des revenus disponibles démontre que la population du QPV présente des fragilités et dépend fortement des aides sociales.



Les revenus d'activité ne représentent que 53,2% des revenus disponibles contre 72,3% dans la commune de Fontaine. Les prestations sociales, atteignant 18%, représentent une part importante des revenus disponibles (contre 7,5% dans la commune de Fontaine).

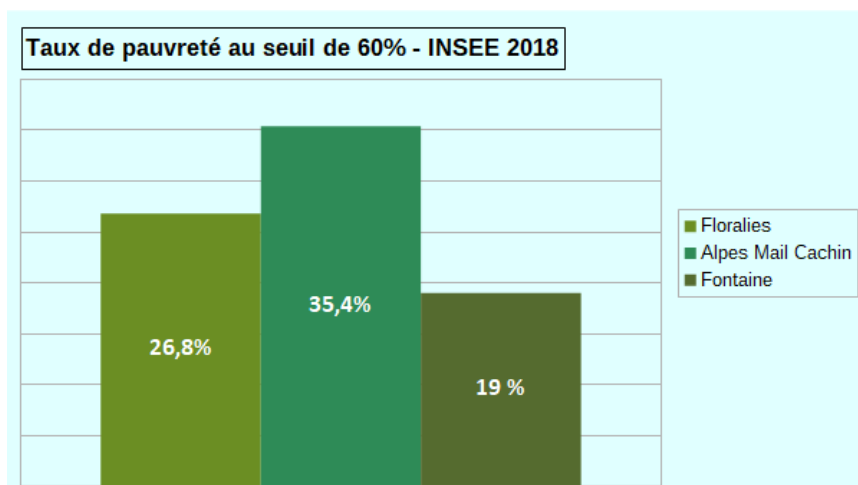
LES FLORALIES : UN QVA QUI INQUIÈTE

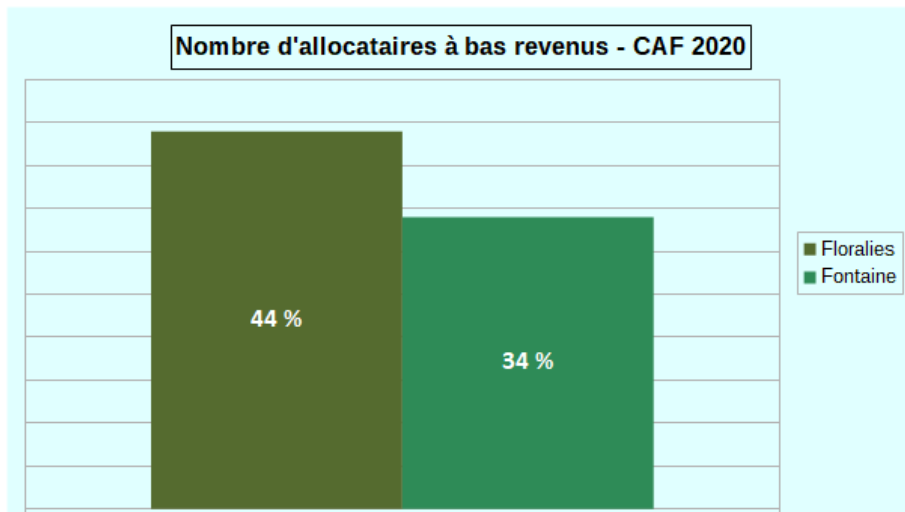
Le quartier des Floralties est classée QVA en raison de son nombre d'habitant-e-s, qui n'est pas assez élevé pour correspondre aux critères des QPV. Toutefois, ce quartier fait l'objet d'une précarisation grandissante.



La médiane du revenu annuel déclaré par unité de consommation s'élève à 14 770€ au sein du QVA tandis qu'elle est de 19 820€ pour la commune de Fontaine.

Le taux de pauvreté s'élève à 26,8% dans le quartier des Floralties. Bien qu'il est moins élevé que celui du QPV Alpes-Mail-Cachin (35,4%), il reste toutefois nettement supérieur au taux de pauvreté de la commune fontainoise (+7,8%).





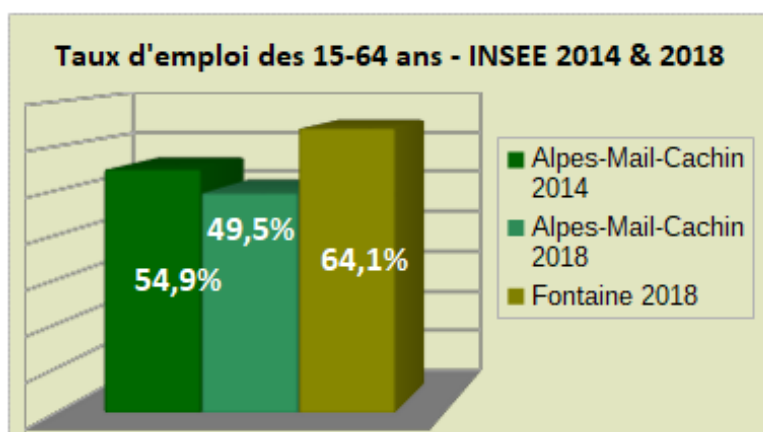
Parmi les allocataires de la CAF, 44% sont allocataires à bas revenus sur le QVA contre 34% sur la commune de Fontaine.

LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI DANS LE QPV

Au sens de la concentration de la pauvreté, le QPV Alpes-Mail-Cachin ne fait pas exception. Toutefois, certains publics, de par leurs caractéristiques, se trouvent plus en difficulté. En effet, **les jeunes, les femmes et les étranger-ère-s du QPV** présentent des difficultés d'insertion professionnelle plus marquées.

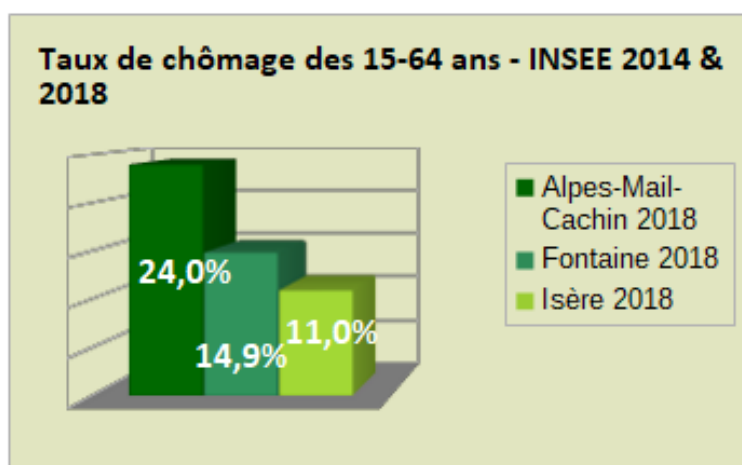
UNE FAIBLE INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour une grande partie de la population, la faiblesse des revenus résulte directement d'une mauvaise insertion professionnelle. Il convient d'abord de souligner qu'une proportion encore plus importante de la population ne participe pas au marché du travail.



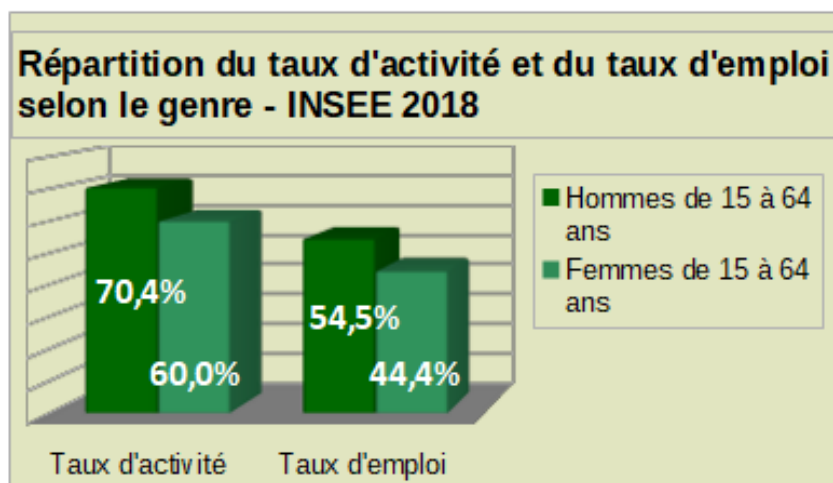
Parmi les 15-64 ans, seul-e-s 49,5% occupent un emploi contre 64,1% pour la commune fontainoise. Ce chiffre est en baisse, comparativement à l'année 2014 où il atteignait les 54,9%.

En outre, le taux de chômage s'élève à 24% alors qu'il est de 14,9 % dans la commune de Fontaine et de 11% dans le département de l'Isère.



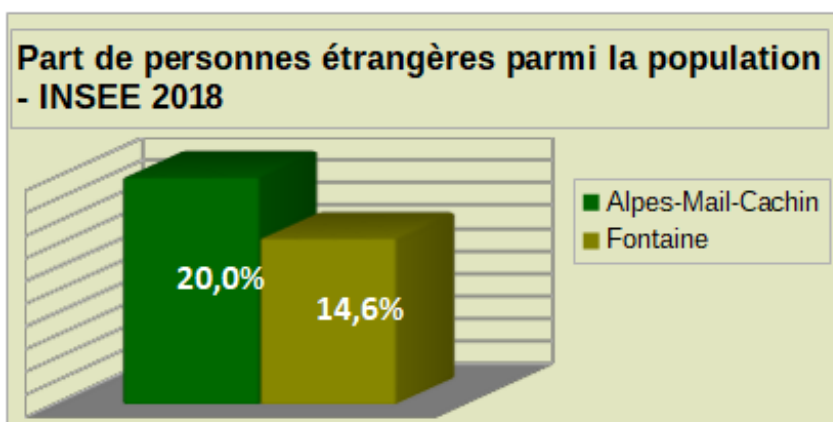
Nous pouvons alors constater que les habitant-e-s du QPV s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail que la population qui les englobe.

Parmi les « exclu-e-s » du marché du travail, nous pouvons observer une surreprésentation des femmes et des personnes étrangères.



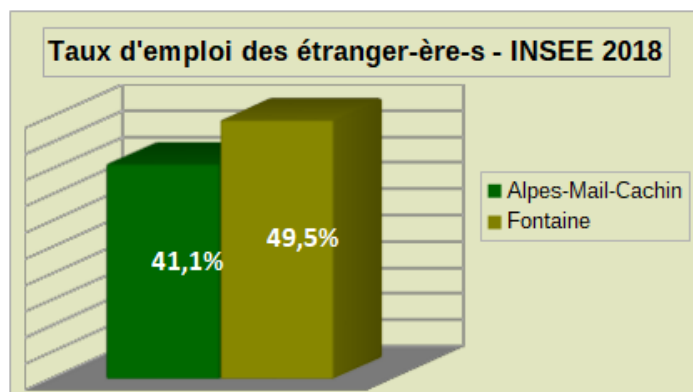
En effet, alors que le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans est de 70,4%, il n'est que de 60% pour les femmes. Nous pouvons donc constater un écart de 10,4%. Ou encore, alors que le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans s'élève à 54,5%, il n'est que de 44,4%. Ici encore, nous pouvons constater un écart de 10,1%.

Par conséquent, il semble que l'insertion professionnelle des femmes est plus difficile que celle des hommes.



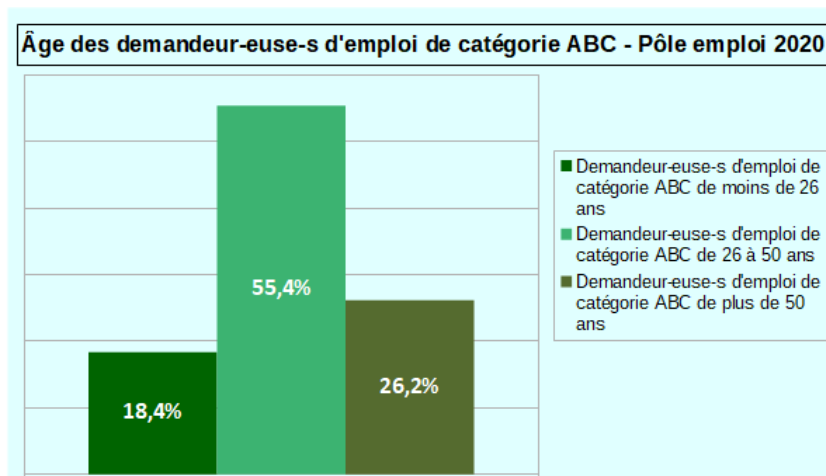
En outre, nous observons également une surreprésentation des personnes étrangères, qui représentent 20% de la population du QPV tandis que les étranger-ère-s ne représentent que 14,6% de la population totale de Fontaine.

Le taux d'emploi des étranger-ère-s s'élève à 41,1% au sein de ce quartier tandis que celui de la population totale s'élève à 49,5%, laissant alors apparaître un écart de 8,4%.



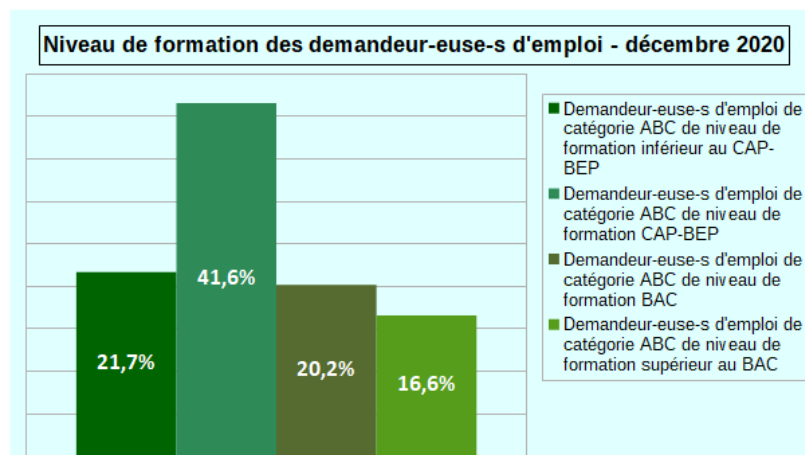
De ce fait, les personnes étrangères vivant au sein du QPV semblent doublement pénalisé-e-s vis-à-vis de l'emploi.

En décembre 2020, le QPV Alpes-Mail-Cachin compte 267 demandeur-euse-s d'emploi de catégorie A, B et C inscrit-e-s à Pôle emploi.



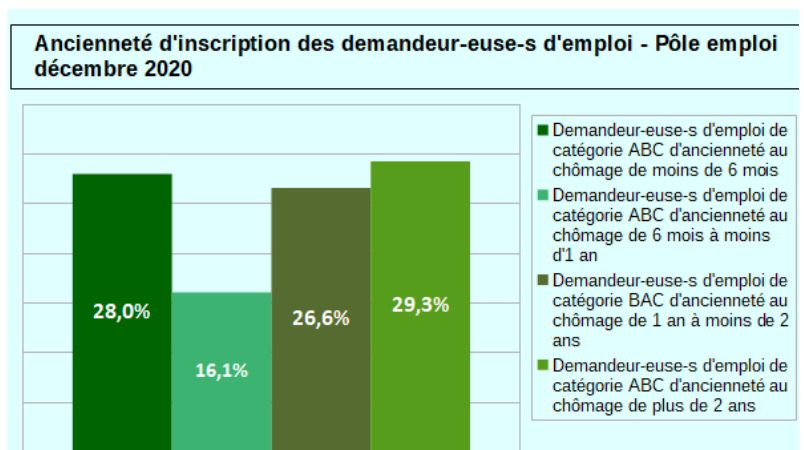
55,4% des demandeur-euse-s d'emploi sont âgé-e-s de 26 à moins de 50 ans, soit une population plutôt jeune.

Le niveau de formation des demandeur-euse-s d'emploi sur le QPV nous révèle l'impact du niveau de formation sur l'insertion professionnelle.



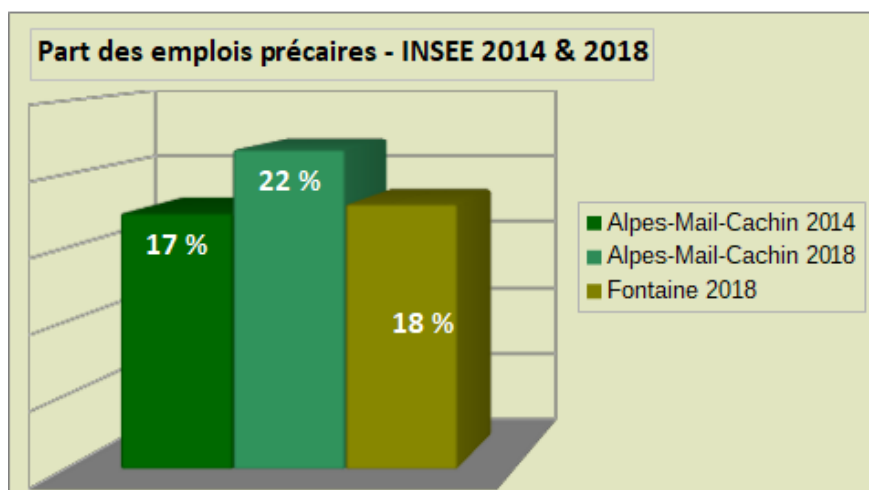
Sur le QPV, 63,3% des demandeur-euse-s d'emploi de catégorie ABC ont un niveau de formation inférieur au BAC, attestant de l'importance de la qualification.

55,9% des demandeur-euse-s d'emploi sont inscrit-e-s depuis plus de d'1 an, attestant d'un chiffre important de chômage de longue durée.



DES EMPLOIS PRÉCAIRES POUR DES TRAVAILLEUR-EUSE-S EN MANQUE DE QUALIFICATION

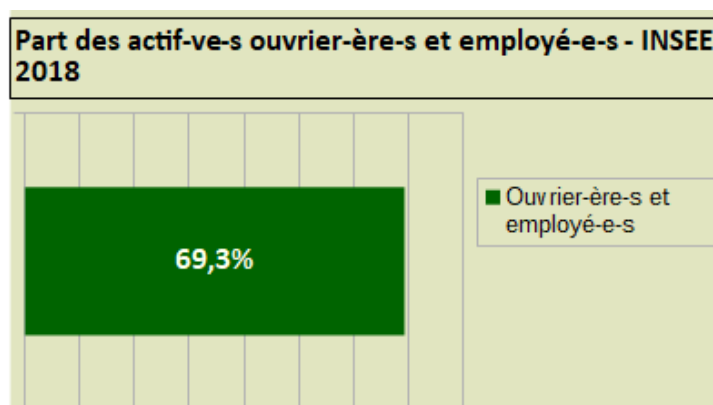
Une part importante de la population insérée sur le marché du travail occupent des emplois précaires.

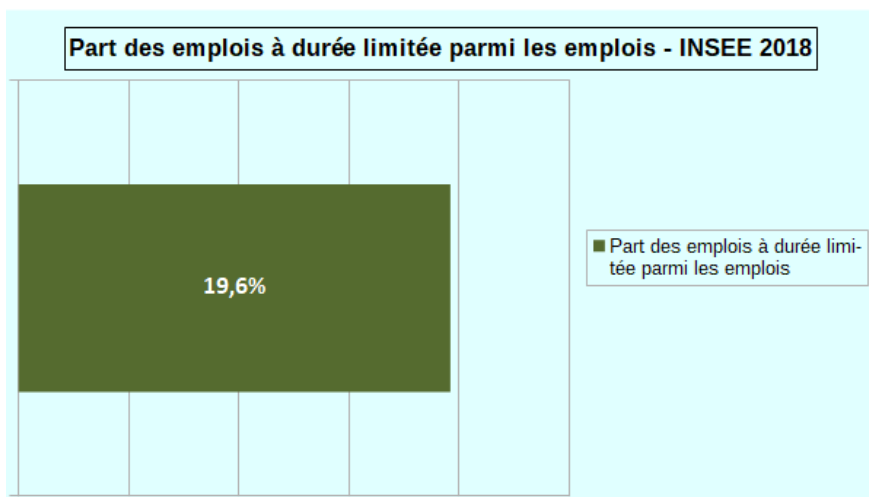


La part de personnes occupant des emplois précaires s'élève à 22% au sein du QPV. Elle est plus importante comparativement à la commune fontainoise (écart de +4%). Il est également à noter que cette part est en hausse par rapport à 2014 (+5%).

De plus, la population de ce quartier se caractérise par de (très) bas revenus. Parmi les personnes occupant un emploi, il s'agit majoritairement de travailleur-euse-s pauvres exerçant des emplois globalement peu qualifiés.

En effet, la part d'actif-ve-s ouvrier-ère-s et employé-e-s s'élève à 69,3 %. Faute de données, nous ne pouvons réaliser un tableau permettant de prendre en compte les autres CSP. Toutefois, ce chiffre démontre que les emplois peu qualifié-e-s sont largement majoritaires au sein du QPV.





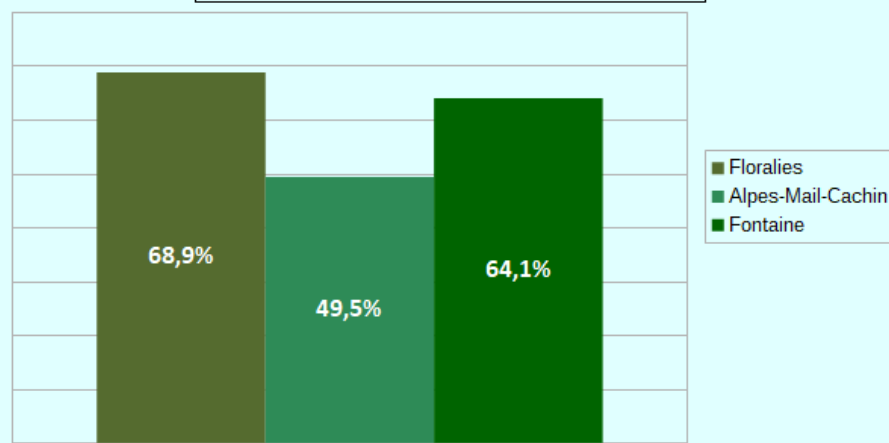
L'importante part des emplois à durée limitée parmi les emplois au sein du QPV, s'élevant à 19,6%, témoigne également de la précarité de l'emploi.

Par ailleurs, cette difficile insertion sur le monde du travail peut être mise en lien avec d'autres facteurs, notamment un moindre réseau social, mais également avec les discriminations que peuvent subir les populations de QPV.

En effet, selon le rapport annuel de l'ONPV de 2019, les habitant-e-s des QPV déclarent, plus que les autres, subir des comportements discriminatoires dans le cadre d'une recherche d'emploi ou au travail. **Ces discriminations sont à mettre en lien avec la diffusion de l'image négative de ces quartiers, contribuant largement à la stigmatisation de ces territoires.**

LES FLORALIES : UN QVA QUI INQUIÈTE

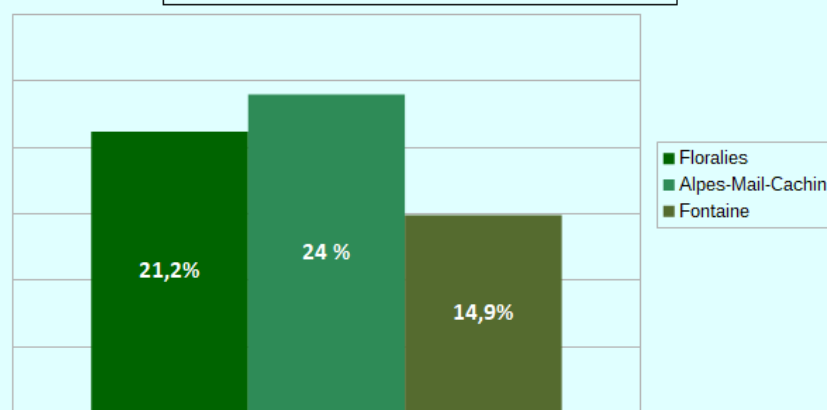
Taux d'emploi des 15-64 ans - INSEE 2018



Le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 68,9% dans le quartier des Floralties. Il est ainsi plus élevé que dans le QPV ainsi que dans la commune de Fontaine. Toutefois, ce taux a connu une chute drastique entre 2014 et 2018, passant de 80,5% à 68,9% (-11,6%).

Le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 21,2% dans le quartier des Floralties. Bien qu'il soit légèrement plus bas que celui du QPV (-2,8%), il reste toutefois plus élevé que celui de la commune fontainoise (+6,3%).

Taux de chômage des 15-64 ans - INSEE 2018



Nous pouvons alors constater que les habitant-e-s du QVA des Floralties s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail que la population qui les englobe.

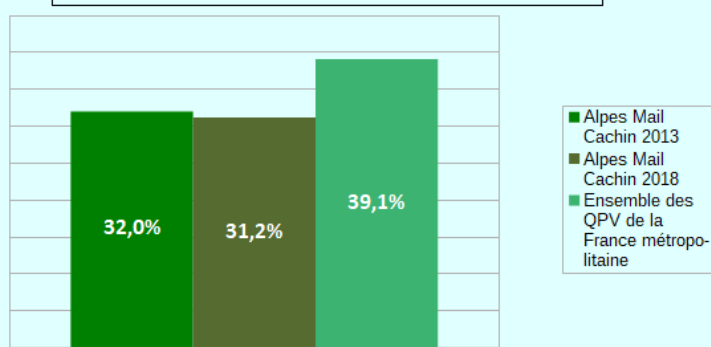
LA PRÉCARITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION : DES JEUNES À LA MARGE ?

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont à mettre en lien avec une précarité accrue d'éducation et de formation, et plus largement de qualification, dans les QPV. **La réussite scolaire est en effet plus faible qu'ailleurs.**

LA JEUNESSE DU QPV

La population du QPV, en légère baisse entre 2013 et 2018, est plutôt vieillissante.

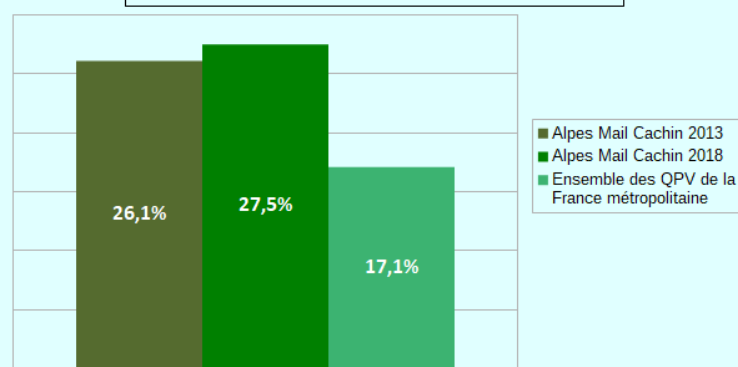
Population de moins de 24 ans - INSEE 2013 & 2018



La population de moins de 24 ans du QPV est en légère baisse entre 2013 et 2018 (-0,8%). Cette part est inférieure à celle de la moyenne de l'ensemble des QPV de France, qui s'élève à 39,1%.

La population de plus de 60 ans est en hausse entre 2013 et 2018, passant de 26,1% à 27,5% (+1,4%). Cette part est nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des QPV de France, qui s'élève à 17,1%.

Population de plus de 60 ans - INSEE 2013 & 2018

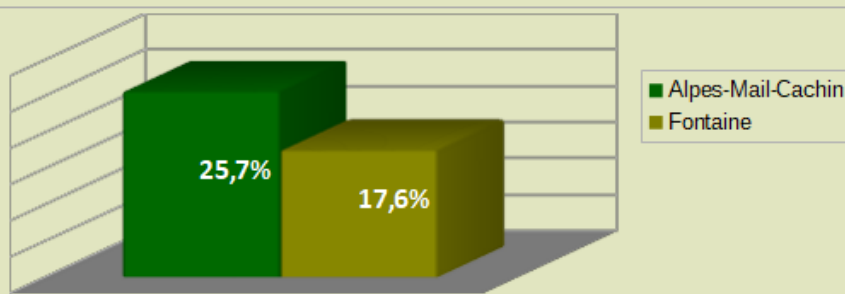


Ainsi, nous pouvons constater un vieillissement de la population qui se stabilise mais qui reste supérieur à la commune fontainoise, où la population est plutôt jeune, mais également supérieur la moyenne de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine.

UN DÉFICIT D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Fontaine est marquée par un manquement en termes de formation et d'éducation. Ce manquement est exacerbé au sein du QPV Alpes-Mail-Cachin.

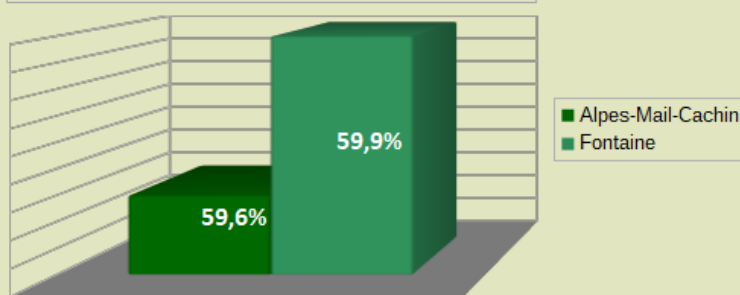
Part des jeunes âgé-e-s de 15 à 25 ans non scolarisé-e-s et sans emploi - INSEE 2018



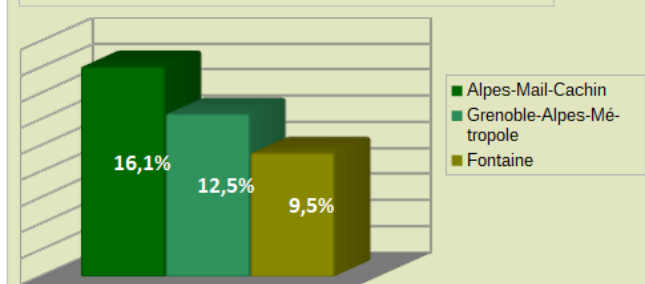
Dans le quartier Alpes-Mail-Cachin, 25,7% des jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans sont non scolarisé-e-s et sans emploi alors que ce taux s'élève à 17,6% au sein de la commune de Fontaine.

59,6% des habitant-e-s du QPV Alpes-Mail-Cachin sont scolarisé-e-s. Ce chiffre est sensiblement identique à celui des habitant-e-s de la commune de Fontaine.

Taux de scolarisation des 15-24 ans - INSEE 2018



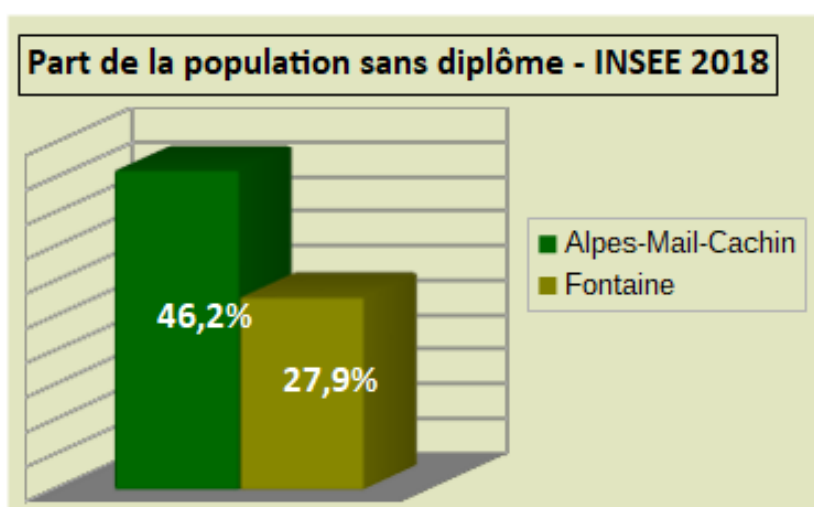
Retard scolaire à l'entrée de la 6ème - INSEE 2015



Fautes de données plus récentes, nous nous appuyons sur l'année 2015 pour évoquer le retard scolaire à l'entrée de la 6ème au collège. En 2015, le retard scolaire à l'entrée de la 6ème atteint 16,1% alors que celui-ci s'élève à 12,5% pour la commune de Fontaine et 9,5% pour l'agglomération grenobloise. En 2018, le taux de retard à l'entrée de la seconde s'élève à 50%. **De ce fait, à taux de scolarisation identique, les conditions de celle-ci reste différente.**

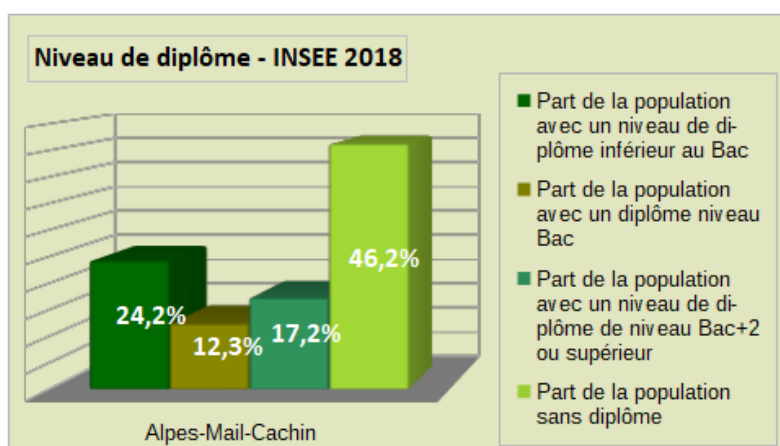
UN FAIBLE NIVEAU DE DIPLÔME

La distinction entre le QPV Alpes-Mail-Cachin et le territoire englobant, soit Fontaine, se poursuit et s'accroît au niveau des diplômes.



La part de la population habitant au sein du QPV et sans diplôme s'élève à 46,2% alors que ce taux s'élève à 27,9% pour la commune de Fontaine.

La part de la population avec un niveau de diplôme de niveau Bac +2 ou supérieur est de 17,2%, elle reste alors largement minoritaire. Ce chiffre démontre alors que l'accès à l'enseignement supérieur demeure difficile pour la population du QPV Alpes-Mail-Cachin.



En plus d'entraîner une insertion plus difficile sur le marché du travail, ce faible niveau de diplôme vient mettre en péril le principe d'égalité des chances. Par conséquent, il constitue un véritable handicap pour trouver un emploi.

DES JEUNES FRAGILISÉ-E-S PAR LA CRISE SANITAIRE

Alors que les jeunes du quartier pouvaient compter sur un accompagnement important et sur une offre culturelle et sportive riche sur l'ensemble du territoire fontainois, le focus group 2021 a mis en évidence l'impact de la crise sanitaire sur cette population.

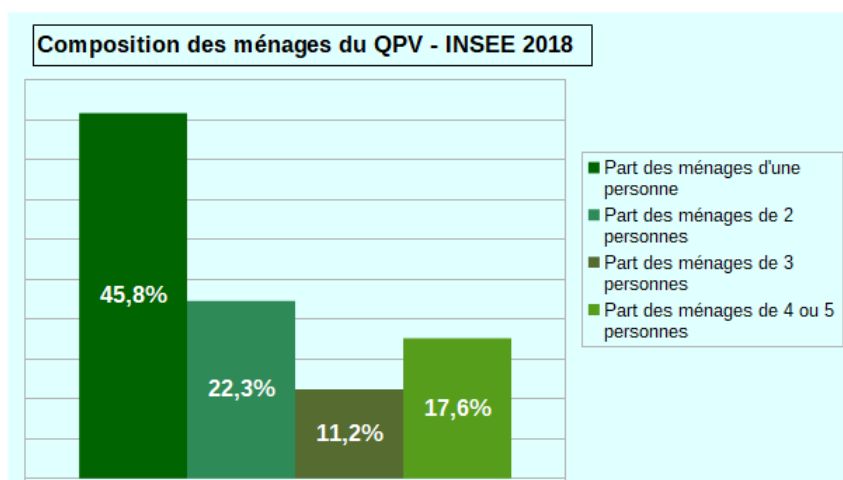
Cet impact concerne notamment l'aide aux devoirs, l'accueil et les projets à destination des jeunes, les stages... Bien que le rôle des enseignant-e-s ait été primordial, **l'accompagnement en distanciel n'a pas toujours été possible et le niveau scolaire des élèves a chuté.**

LA PRÉCARITÉ DE LA SITUATION FAMILIALE ET LA PRÉCARITÉ INFANTILE : UNE PAUPÉRISATION GRANDISSANTE

Vivre dans un milieu familial précaire fait partie des facteurs de fragilité associé à l'inactivité des jeunes. En raison du prix du bâti, les familles précarisées ont tendance à se concentrer sur le QPV.

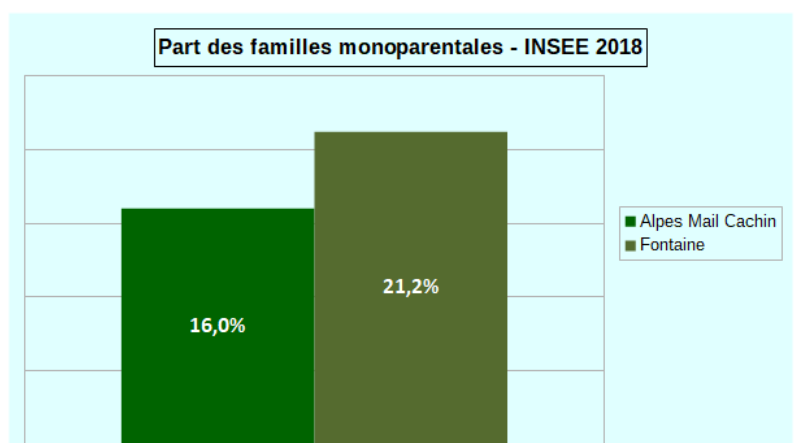
DES FAMILLES MONOPARENTALES PRÉCAIRES

Le QPV Alpes-Mail-Cachin compte une grosse part de ménages seuls.



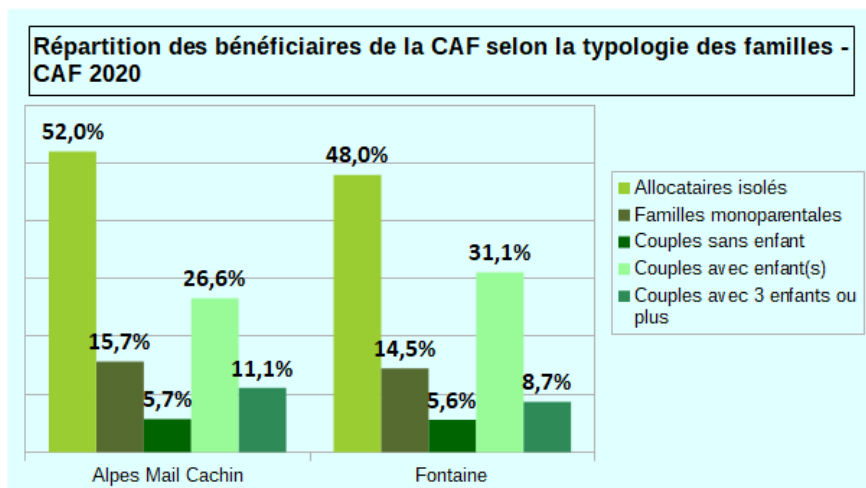
La part des ménages d'une personne est majoritaire, elle s'élève en effet à 45,8% contre 22,3% pour les ménages de plus de 2 personnes, 11,2% pour ceux de plus de 3 personnes et 17,6% pour ce de 4 ou 5 personnes.

La part des familles monoparentales s'élève à 21,2% sur le QPV, elle est ainsi plus élevée que sur la commune englobante (+5,2%).



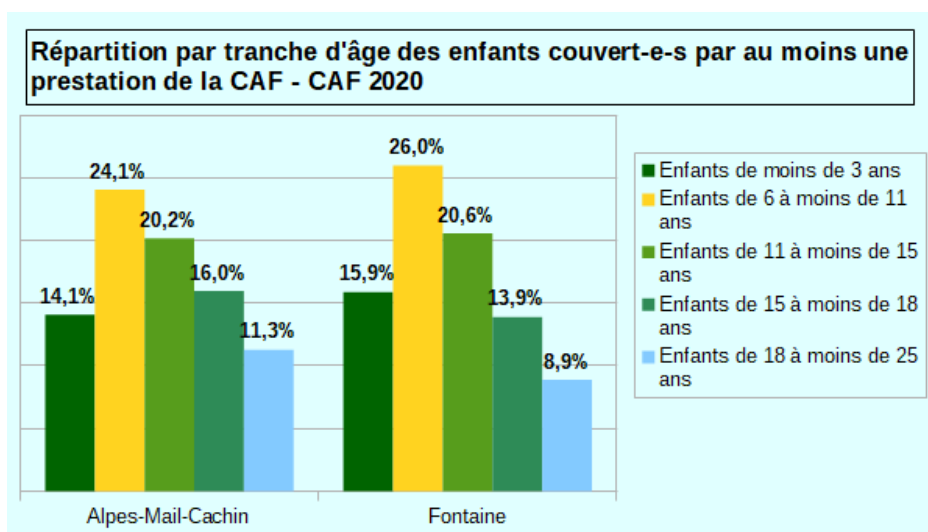
Bien que le QPV compte une part importante de ménages d'une seule personne, les familles présentes sur le territoire sont plus exposées à la précarité en raison de leurs caractéristiques.

Cette plus forte exposition des familles monoparentales à la précarité se confirme par la forte proportion de familles monoparentales percevant une prestation de la CAF.



Les familles monoparentales représentent 15,7% des ménages du QPV percevant une prestation CAF en 2020. La majorité des familles monoparentales est constituée d'un-e parent et d'un-e enfant.

La répartition par tranche d'âge des enfants couvert-e-s par au moins une prestation de la CAF témoigne de la précarité infantile.



Le taux d'enfants couvert-e-s par au moins une prestation de la CAF dans le QPV est inférieur au taux de la commune de Fontaine pour les enfants de moins de 3 ans, de 6 à moins de 11 ans et de 11 à moins de 15 ans. Toutefois, ce taux est supérieur sur le QPV pour les enfants de 15 à moins de 18 ans et de 18 à moins de 25 ans.

Si la précarité infantile du QPV semble sensiblement identique à celle de la commune de Fontaine, la jeunesse connaît quant à elle une précarité exacerbée.

UNE PAUPÉRISATION GRANDISSANTE DES FAMILLES

Les différent-e-s acteur-trice-s du territoire ont mis en exergue une paupérisation du public des écoles élémentaires, notamment celle de Cachin, depuis ces deux dernières années. Alors que les familles n'étaient pas en demandes auparavant, elles ne parviennent plus à être autonomes. Fragilisée par la crise sanitaire de la COVID-19, l'école se voit désormais contrainte de fournir un petit-déjeuner, du matériel scolaire (cartable, trousse, fournitures, sac de sport, affaires de sport, de piscine...), des vêtements chauds à l'occasion de l'hiver, des chaussures et également un temps de sieste pour les élèves vivant dans des conditions précaires. Le petit-déjeuner concerne 5 enfants de 3 familles différentes. La fourniture de vêtements et de chaussures concernent entre 10 à 15 familles. On remarque toutefois que ces problèmes d'alimentation, d'hygiène et de matériel scolaire concernent de plus en plus d'élèves de l'école. De ce fait, nous constatons une paupérisation grandissante des familles fontanoises vivant sur le QPV. Par conséquent, les instances départementales et communales ont officiellement été interpellées. Des financements sont possibles pour les enfants accompagné-e-s dans le cadre du PRE (Programme de réussite éducative).

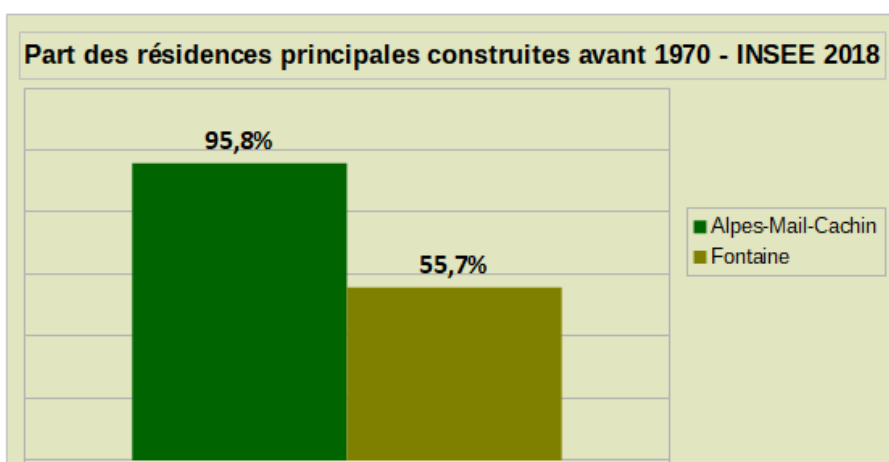
Malgré le fait que les enfants ne montrent pas de mal-être particulier, les enfants en situation de précarité arrivent avec des carences d'apprentissage, et ce, dès le CP. On suppose un fort absentéisme en école maternelle voire même une non scolarisation de ces enfants. Par ailleurs, ces familles étant originaires de pays européens, on constate également de fortes difficultés de maîtrise du français. La plupart des ces familles ont fait l'objet d'une IP pour absentéisme et carences éducatives.

LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT : UNE CONCENTRATION DES MÉNAGES LES PLUS PRÉCAIRES

Les QPV abritent l'essentiel du parc social à bas loyer. De ce fait, ils accueillent des populations aux revenus faibles voire très faibles, accentuant davantage la paupérisation de ces secteurs. Cette concentration géographique de la pauvreté contribue à tirer ce QPV vers le bas.

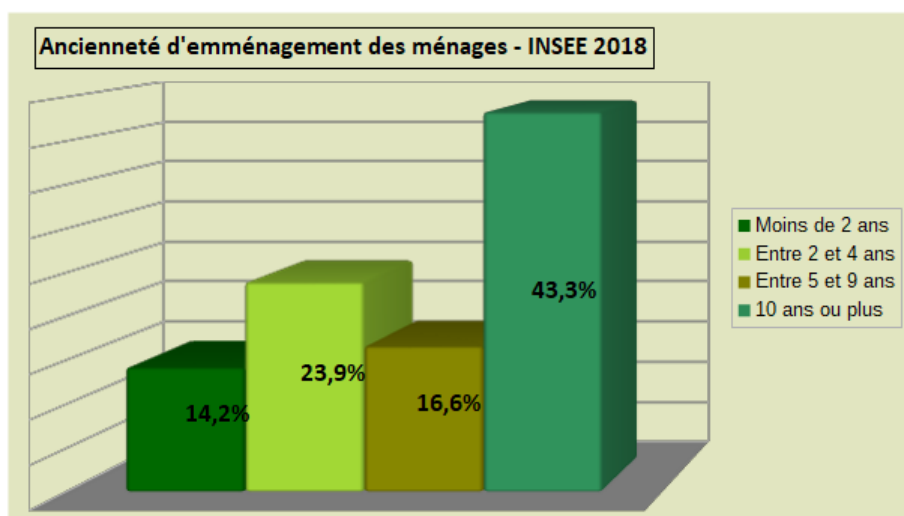
UNE CONCENTRATION DE GRANDS LOGEMENTS COLLECTIFS

Héritage des constructions des grands ensembles d'après-guerre, le parc de logements du QPV est très ancien et vieillissant.



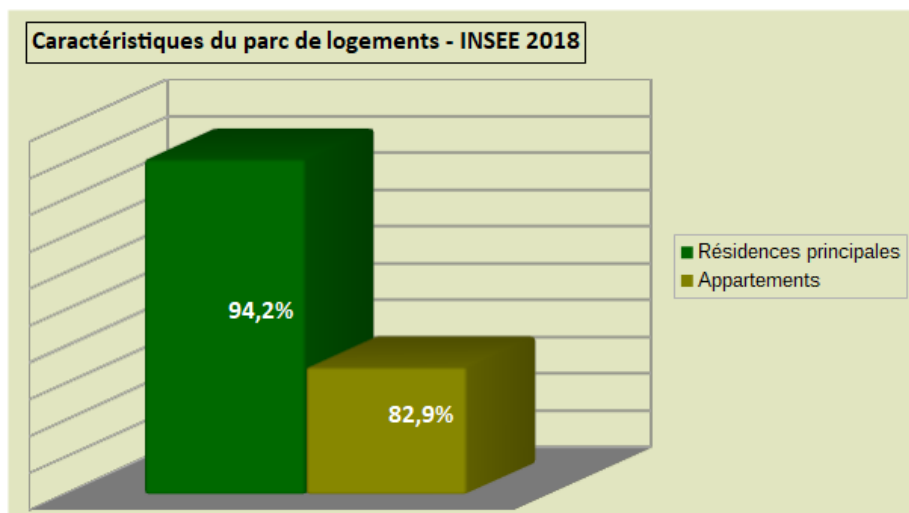
Plus de 95,8% des résidences principales ont été construites avant 1970 alors que ce taux s'élève à 55,7% dans la commune de Fontaine.

Ajouté à cela, nous remarquons également un fort ancrage des habitant-e-s au sein du quartier.



En effet, nous pouvons constater une importante ancienneté d'occupation des ménages, 45,3% des ménages sont présents depuis 10 ans et plus.

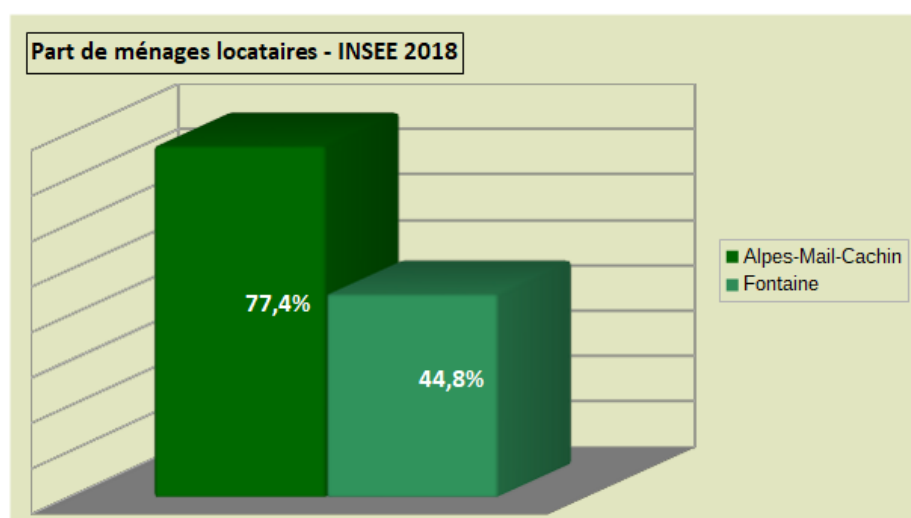
Au sein du QPV Alpes-Mail-Cachin, le parc de logements est majoritairement collectif.



Faute de données, nous savons seulement que le taux de résidences principales s'élève à 94,2% en 2018 et que 82,9% sont des appartements.

En outre, ce parc se caractérise par une forte proportion de grands logements.

Bien que nous n'ayons pas de données sur les T1 et T2, en 2018, la part des T3 et plus atteint 74,3 %. Ces chiffres sont cohérents avec la forte proportion de familles nombreuses.



77,4% des ménages sont locataires contre 44,8% dans la commune de Fontaine.

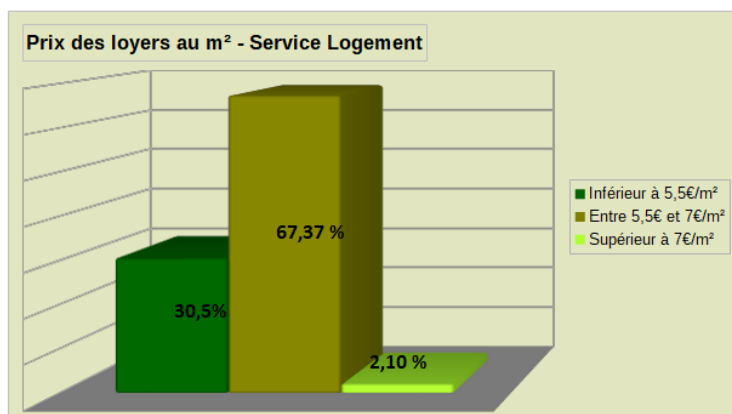
Par conséquent, il apparaît qu'il y ait une faible mixité dans les statuts d'occupation.

UNE FORTE PRÉSENCE DE LOGEMENTS SOCIAUX NON ADAPTÉS

Le QPV Alpes-Mail-Cachin concentre une forte part de logements sociaux.

En 2021, selon le Service logement, le QPV concerne un total de 632 logements sociaux, soit plus de 26 % du parc social de la ville de Fontaine.

Cette concentration va de pair avec celle des différentes formes de précarité, ce quartier rassemble une grande partie des populations précaires. Cette concentration géographique de la pauvreté rend le territoire peu attractif, se traduisant directement dans les prix de l'immobilier.



En effet, seuls 2,10% des logements ont des loyers à plus de 7€/m². 30,53% des logements ont des loyers à moins de 5,5€/m² et 67,37% des logements ont des loyers entre 5,5 et 7€ m².

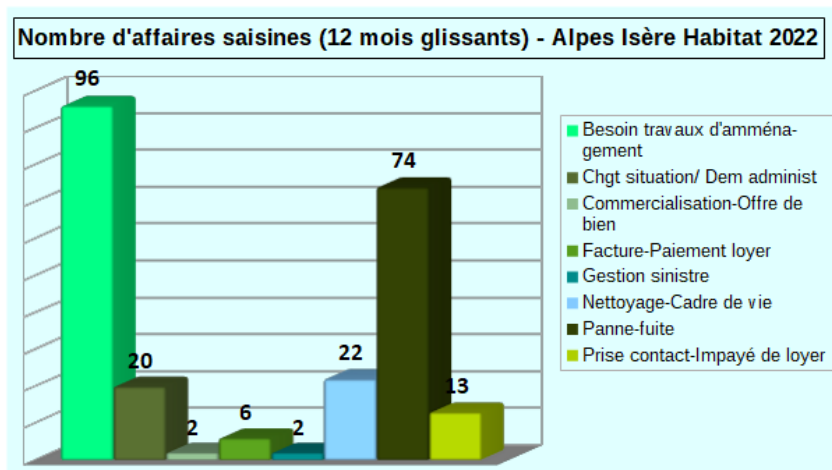
Les objectifs d'attribution sur les quartiers prioritaires prévoient que 30% des attributions annuelles soient dédiées aux ménages "actifs" et que 50% au moins des logements doivent être proposés à des ménages se situant dans les trois derniers quartiles de ressources. En 2021, les objectifs d'attribution de la Convention Intercommunale d'Attribution sur ce quartier sont atteints avec 65,96% d'attribution à des ménages ayant au moins un-e "actif-ve" dans le foyer et 58,7 % des ménages entrants sur le QPV sont issus des 2e, 3e et 4e quartiles.

De la même manière que sur la commune, les logements sociaux se trouvent peu adaptés à la population. En effet, le focus group 2022 met en exergue l'absence d'ascenseur dans une majorité d'immeubles, situation qui ne permet pas de répondre aux besoins de la population vieillissante.

Sur le QPV, Alpes Isère Habitat est le bailleur social principal. Il gère 885 logements sociaux sur la commune de Fontaine, dont la moitié se trouve sur le QPV.

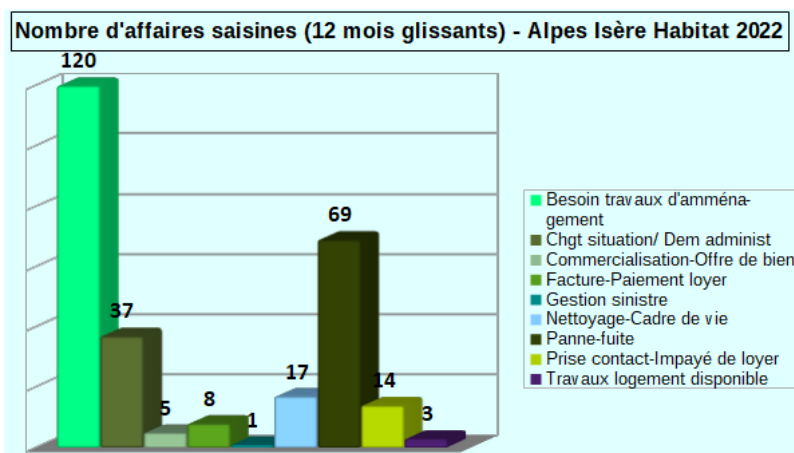
Sur le QPV, ce bailleur gère 3 résidences : la résidence le nouveau mail, composée de 156 logements, la résidence Mail Marcel Cachin, composée de 73 logements, ainsi que la résidence Les Buissonnées, composée de 166 logements.

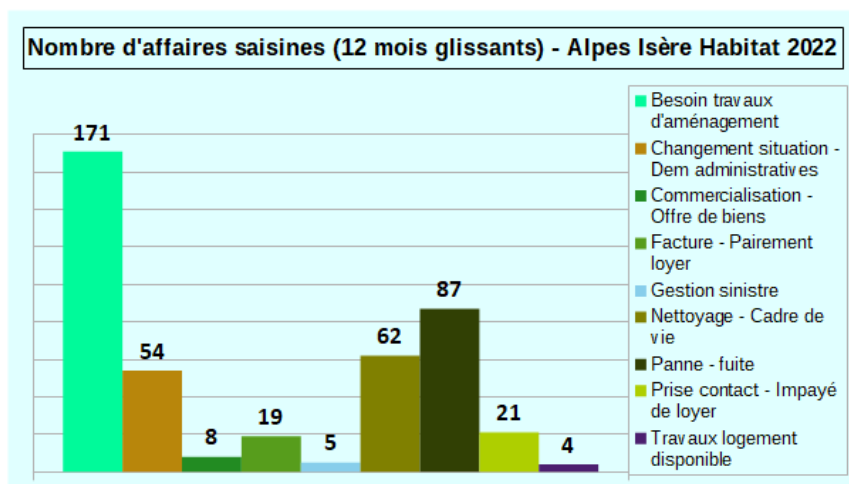
Pour ces trois résidences, nous pouvons remarquer que la grande majorité des affaires saisines par Alpes Isère Habitat concernent des besoins de travaux d'aménagement.



En 2022, sur 235 affaires saisines, la résidence Mail Marcel Cachin compte 96 affaires saisines pour des besoins de travaux d'aménagement.

En 2022, sur 274 affaires saisines, la résidence Nouveau Mail compte 120 affaires saisines pour des besoins de travaux d'aménagement.



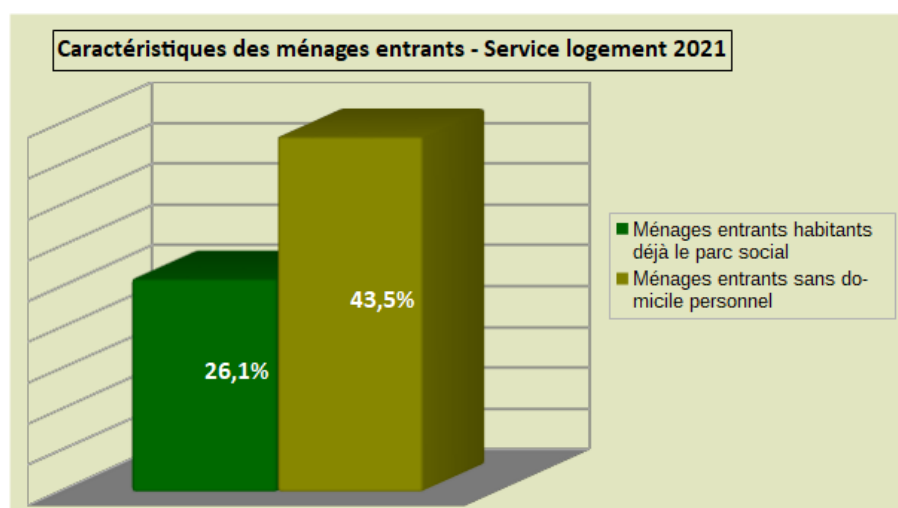


En 2022, sur 431 affaires saisines, la résidence Les Buissonnées compte 171 affaires saisines pour des besoins de travaux d'aménagement.

Par conséquent, ces chiffres démontrent une forte demande de travaux d'aménagement de la part des résident-e-s du QPV. Cette forte demande traduit la non-adaptabilité des logements sociaux.

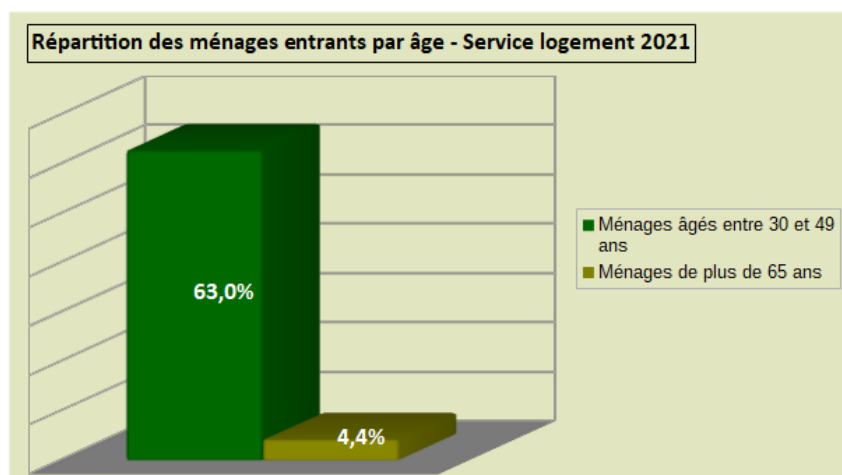
DES MÉNAGES ENTRANTS EN DIFFICULTÉ

Les ménages entrants des logements sociaux se caractérisent par d'importantes difficultés sociales et économiques, contribuant alors à une paupérisation du bâti.



Au niveau des nouveaux-elles locataires, une faible part des ménages entrants (26,09%) habitent déjà le parc social. Le poids des ménages entrants sans domicile personnel est élevé, il représente en effet 43,48% des attributions alors que celui-ci s'élève à 39% dans la commune de Fontaine.

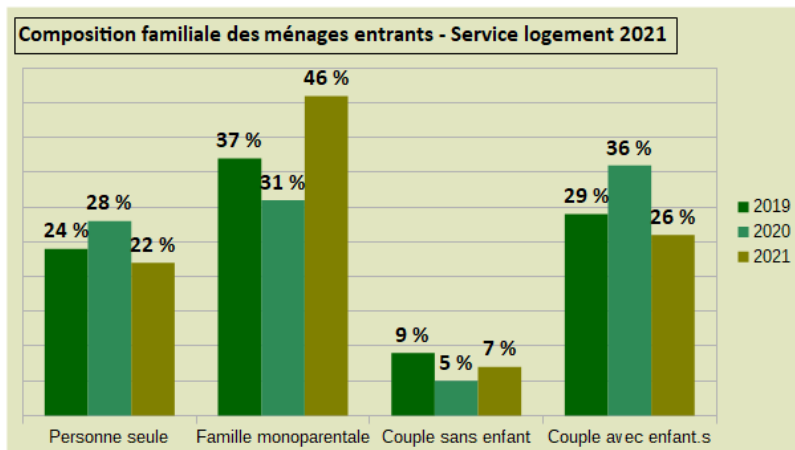
Les ménages entrants sont plutôt jeunes, attestant alors des difficultés accrues auxquelles cette population est confrontée.



63,04% des baux signés en 2021 concernent des ménages âgés entre 30 et 49 ans. Les personnes de plus de 65 ans sont sous-représentées parmi les ménages entrants (4,35% en 2021).

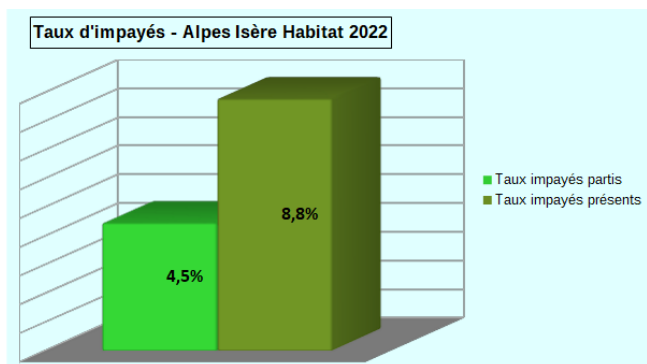
Pour 54,35% des baux signés, la nature des principales ressources du ménage est issue des revenus du travail.

Par ailleurs, nous constatons une assez forte augmentation des familles monoparentales parmi les ménages entrants.



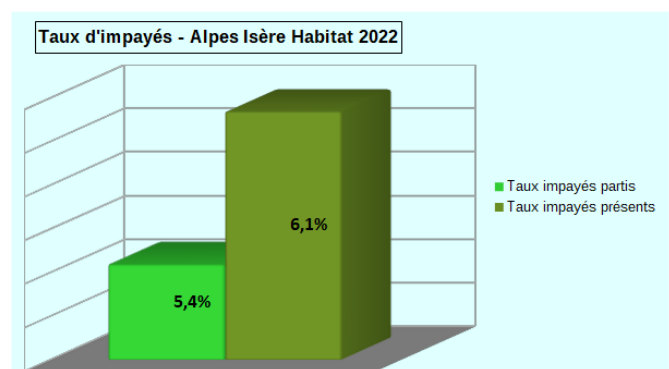
46% de familles monoparentales en 2021 contre 31% en 2020. En 2021, les familles restent majoritaires et le poids des personnes seules logées sur Alpes/Mail Cachin est en baisse (22%). Il apparaît une diminution de couple avec enfant(s) : 36% en 2020 et 26 % en 2021.

Selon Alpes Isère Habitat, le pourcentage d'impayés est assez important. Il s'élève en effet à 33,6% pour les résidences que ce bailleur gère. Ce pourcentage est à croiser avec la précarisation du public.

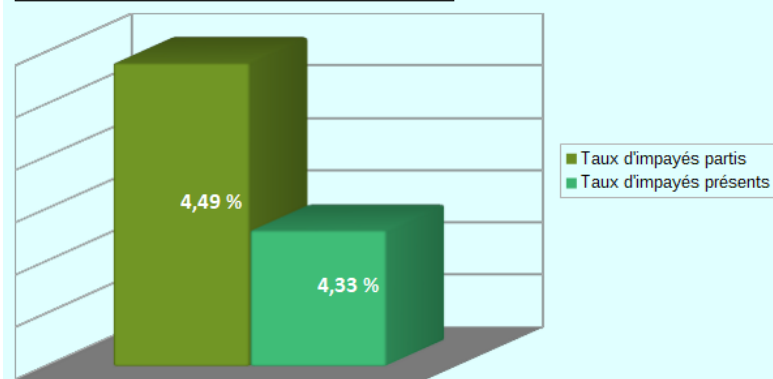


En 2022, le taux d'impayés pour la résidence Mail Marcel Cachin s'élève à 13,3% avec 4,5% de taux d'impayés partis et 8,8% de taux d'impayés présents.

En 2022, le taux d'impayés pour la résidence Nouveau Mail s'élève à 11,5% avec 5,4% de taux d'impayés partis et 6,1% de taux d'impayés présents.



Taux d'impayés - Alpes Isère Habitat 2022



En 2022, le taux d'impayés pour la résidence Les Buissonnées s'élève à 8,82% avec 4,49% de taux d'impayés partis et 4,33% de taux d'impayés présents.

DES LOGEMENTS QUI SOUFFRENT DE MAUVAIS USAGES

Bien que ce quartier soit marqué par une forte présence de logements sociaux, ils cohabitent toutefois avec des logements privés. En 2021, 18 logements temporaires ont été mis à disposition par la ville afin d'accueillir des personnes en difficulté. **Occupation de courte durée, le focus group des professionnel-le-s 2021 a mis en exergue de mauvais usages ainsi que des difficultés de mobilisation.**

En 2022, 15 des 18 logements temporaires de la Ville sont murés en vue d'une future démolition et d'un nouveau projet. Le focus group 2022 met en évidence la volonté de développer un pôle commercial, en bénéficiant de la proximité du marché.

En termes de logements, le quartier est très déséquilibré. En effet, sur le Mail, il y a du parc ancien avec des petites surfaces et des petits loyers tandis que sur la ZAC, ce sont des grandes surfaces avec des loyers assez élevés. De ce fait, le public diffère. Par ailleurs, les plaintes liées au squat sont plus fréquentes sur le Mail que du côté des Alpes, à la suite d'importantes opérations policières. **Par conséquent, la ville a ainsi pour projet de proposer de nouveaux logements avec une montée en gamme.**

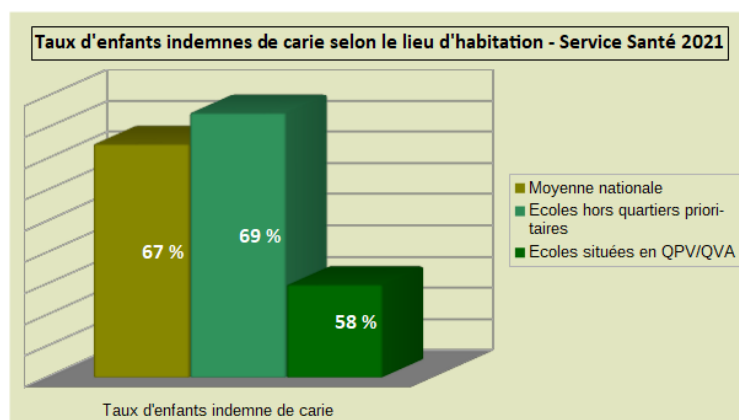
LA PRÉCARITÉ DE LA SANTÉ : DES PROBLÉMATIQUES GÉNÉRALISÉES DE SANTÉ

Comme nous l'avons vu précédemment, Fontaine enregistre des problématiques de santé fortes, notamment sur la sédentarité, les maladies chroniques (le diabète, les maladies cardiovasculaires...), ce qui est le cas dans beaucoup de quartiers en fragilité.

DE FORTES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ DÈS L'ENFANCE

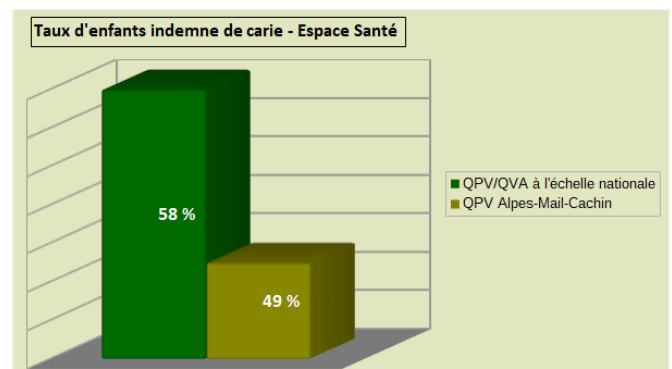
Dans la cartographie du niveau d'offre médicale (médecins généralistes libéraux) actuellement disponible dans les territoires réalisée par l'ARS AuRA, le QPV est classé en Zones d'action complémentaire, où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

Le dépistage des caries dentaires, réalisé depuis 2005 chez tous et toutes les enfants inscrit-e-s en classe de CE1, montre encore de fortes inégalités territoriales quant à l'état de santé bucco-dentaire des enfants dépisté-e-s.



Alors que la moyenne nationale s'élève à 67%, le taux d'enfants indemne de carie est de 69% dans les écoles situées hors quartiers prioritaires et de 58% dans les écoles situées en QPV/QVA.

Dans les écoles situées sur le QPV Alpes-Mail-Cachin, le taux est de 49% et il atteint 26% dans l'une de ces écoles. De ce fait, il apparaît que les indices carieux soient 2 fois plus élevés dans les classes situées dans les territoires QPV/QVA. **Par conséquent, on constate un taux d'enfants nécessitant des soins importants 2 fois plus élevé dans les écoles situées en QPV/QVA.**



De plus, le focus group 2022 nous révèle que la psychologue de l'espace santé s'est vue augmenter son temps de travail pour faire face à la demande croissante de rendez-vous. Aussi, sur le thème de la santé mentale, les Maisons des Habitants ont mis en place des outils d'accompagnement, comme un atelier de sophrologie qui est fortement plébiscité par les habitant-e-s.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

35,4 %

de taux de pauvreté.
Un taux de pauvreté élevé qui continue de croître (+6,1% entre 2014 et 2018) mais qui reste encore inférieur à la moyenne de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine (44,2%).

25,7 %

des jeunes du quartier âgé-e-s de 16 à 25 ans sont non-scolarisé-e-s et sans emploi (contre 17,9% au sein de la commune de Fontaine).

67,4 %

de logements sociaux en 2017.

- Une concentration géographique de la pauvreté en lien avec le bâti ;
- Des difficultés d'insertion professionnelle d'autant plus marquées ;
- Un déficit en termes d'éducation et de formation ;
- Une paupérisation grandissante des familles ;
- Des problématiques généralisées de santé ;
- Les Floralies, un QVA qui inquiète ;
- Des dispositifs d'accompagnement renforcés dans les QPV et QVA.

Les structures et dispositifs d'accompagnement



Sommaire

01.	L'accompagnement des adultes fontainois-e-s	p.390
1.1.	Permettre l'accès aux droits sociaux	p.392
1.2.	Permettre l'accès aux besoins fondamentaux	p.397
1.3.	Accompagnement vers l'emploi et la formation	p.398
1.4.	Création de liens sociaux	p.399
1.5.	Développement de la citoyenneté	p.400
02.	L'accompagnement des jeunes fontainois-e-s	p.402
2.1.	Socialiser, éduquer et lutter contre les inégalités	p.404

2.2. Informer, orienter et accompagner les jeunes **p.405**

2.3. L'accès aux loisirs des jeunes de + de 11 ans **p.408**

03. L'accompagnement des petits enfants, des enfants et des familles fontainoises **p.410**

3.1. L'offre d'accueil des enfants de 0 à 11 ans **p.412**

3.2. Socialiser, éduquer et lutter contre les inégalités **p.414**

3.3. Garantir l'accès aux droits sociaux **p.416**

3.4. Informer et accompagner les familles **p.417**

04. Les structures d'accompagnement à permettant aux fontainois-e-s l'accès au logement **p.420**

4.1. Permettre l'accès au logement aux personnes sans domicile stable **p.422**

4.2. Accès au logement social **p.423**

4.3. Accès aux droits sociaux **p.424**

4.4. Amélioration de l'habitat **p.425**

05. L'accompagnement permettant l'accès aux soins aux fontainois-e-s **p.426**

5.1. Coordination des acteur-trice-s **p.428**

5.2. Favoriser l'accès aux soins **p.430**

06. L'accompagnement des fontainois-e-s en situation de handicap **p.432**

6.1. La lutte contre les discriminations **p.434**

6.2. Renforcer la coordination des acteur-trice-s **p.437**

6.3. Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation **p.439**

6.4. Permettre l'accès aux loisirs **p.441**

6.5. Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap **p.442**

6.6. Permettre l'accès au logement social **p.443**

07. L'accompagnement spécifiques au QPV/QVA fontainois **p.444**

7.1. Promouvoir l'accès à la culture **p.446**

7.2. Lutter contre les inégalités **p.447**

08. Synthèse des services présents sur Fontaine **p.450**



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES ADULTES FONTAINOIS-E-S

PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

- **Regroupement familial**

Le regroupement familial est la possibilité donnée à un-e ressortissant-e étranger-ère, titulaire d'un titre de séjour en règle, d'être rejoint par sa famille. Il y a cependant des conditions de résidence régulière, revenus et de logement adéquat à respecter.

L'avis du maire est sollicité pour le logement et le respect des principes essentiels. Le CCAS procède à la vérification administrative des documents transmis par l'OFII, avant mise à la signature du maire.

- **Permanence écrivain-e public**

Professionnel-le de la communication écrite entre individus mais également entre individus et administrations, l'écrivain-e public répond aux demandes d'aide à la rédaction. L'écrivain-e public reçoit sur rendez-vous, ou lors de sa permanence au CCAS.

- **Les Ateliers SocioLinguistiques (ASL)**

L'objectif des ateliers socio-linguistiques est de permettre aux apprenant-e-s de s'approprier l'environnement social, culturel et professionnel par la maîtrise de la langue française et par un développement de l'autonomie personnelle et citoyenne.

- **Instruction du RSA au CCAS de Fontaine**

Depuis 2019, le CCAS de Fontaine est le 3ème guichet instructeur du RSA pour l'instruction des premières demandes de RSA, après la CAF et le Département.

• **L'aide sociale légale par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Fontaine**

- Les prestations d'aide sociale légale sont des **aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers, dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps, des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens.**
-
- Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS de Fontaine est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'État ou au Président du Conseil départemental pour instruction et décision.

L'aide sociale légale concerne :

• **Hébergement**

Il s'agit d'une aide qui concerne la prise en charge des frais d'hébergement en structure (EHPAD, Résidence Autonomie, Centre de jour, Hébergement Temporaire, Accueil familial...), des frais d'aide ménagère et des frais de repas.

• **Les aides ménagères**

Il s'agit d'une aide sociale qui concerne la prise en charge des frais d'hébergement en structure (FAM, Foyer de vie, Accueil familial), des frais d'aide-ménagère et des frais de repas.

• **Le portage de repas**

Cette aide concerne les personnes âgées de plus de 75 ans n'ayant aucune ouverture des droits auprès d'une caisse de retraite.

• **Dispositif d'Aide Sociale Facultative (ASF) au CCAS**

En vertu de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action globale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

C'est dans ce cadre que le CCAS de Fontaine a mis en place un dispositif d'aides sociales facultatives. L'ASF n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du CCAS et des élu-e-s municipaux. Au CCAS de Fontaine, le champ d'intervention de l'ASF est déterminé par son règlement intérieur. Ce dispositif concerne actuellement les personnes isolées et/ou ménages avec enfants majeur-e-s mais, exceptionnellement, il peut également concerner les familles avec enfants mineur-e-s.

En 2020, 308 dossiers de ménages ont été transmis au service gérant l'Aide Sociale Facultative par différent-e-s prescripteur-trice-s. Le volume des demandes en 2020 a légèrement augmenté par rapport à 2019 et 2018.

Zoom sur le partenariat avec les associations

Dans le cadre de la crise sanitaire, des familles, avec enfants mineurs à charges soutenues par le RESF, ont été aidées par le CCAS pour de l'aide alimentaire. En effet, **la réglementation de l'ASF a évolué afin de mieux tenir compte des situations particulières, et ce, en développant les partenariats avec les associations du territoire.**

• TAG - Tarification solidaire

La tarification solidaire du Transport de l'Agglomération Grenobloise (TAG) est calculée sur le quotient familial. En effet, **toute personne ou famille dont le Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 712 €.** La tarification solidaire s'applique à **l'ensemble des ayants droit du foyer, parents et enfants.**

• **Service Prévention-Médiation**

Ce service est chargé de l'action de proximité, de la veille dans les quartiers et des actions à la fois éducatives, sociales et dissuasives.

La médiation

La médiation a pour objectifs de résoudre un conflit, de renouveler le dialogue, de régler un problème. Ses enjeux sont ainsi la régulation des conflits, le lien social, le cadre de vie et l'écoute. Au plus près de la population, le service Prévention-médiation intervient sur l'espace public, dans la prévention de la délinquance et les conflits de voisinage.

Les permanences dans le cadre de l'accès aux droits avec l'association ADATE

Depuis mars 2022, des permanences, financées par la justice, sont organisées au CCAS de Fontaine. Ces permanences proposent un accompagnement juridique en matière de droit applicable aux étranger-ère-s. Elles permettent d'obtenir des informations dans les domaines suivants : le droit au séjour, la protection sociale, le regroupement familial ou la réunification familiale, l'accès à la nationalité française ou encore la demande d'asile. Les permanences ont lieu une fois par mois sur rendez-vous.

Le point de justice

Situé au sein du Service prévention-médiation, le point de justice réunit des professionnel-le-s juridiques pour conseiller gratuitement les habitant-e-s. Il est composé d'une équipe d'acteur-trice-s :

- Des avocat-e-s, qui assurent des permanences pour informer sur les droits et les démarches administratives ;
- Un-e juriste de l'association d'utilité publique France victimes 38, qui accompagne les victimes de violences physiques ou psychologiques, d'atteintes aux biens (vol, escroqueries, abus de confiance...) ;
- Le ou la conciliateur-trice de justice, qui favorise le règlement à l'amiable de certains conflits (commerciaux et entre propriétaires et locataires,...).

Dans ce cadre, 3 correspondant-e-s de quartiers sont mobilisé-e-s sur l'espace public avec un rôle de veille sociale et technique. Ils et elles interviennent sur des problématiques liées à des regroupements : nuisances sonores, dégradations, déchets sur la voie publique, incivilités. Ils et elles peuvent également être sollicité-e-s pour des conflits de voisinage. Ils et elles informent et font le relais auprès des acteur-trice-s de la vie locale.

- **Service Egalité - Citoyenneté**

Les thématiques traitées par le service Egalité-Citoyenneté s'inscrivent dans le domaine social et sont au nombre de 4 :

- l'égalité femmes/hommes ;
- la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits et la lutte contre le non recours ;
- la lutte contre le harcèlement ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

- **Département - Service Local de Solidarité (SLS) de Fontaine**

Lieu de proximité pour l'accueil, l'écoute, et l'accompagnement des usagers dans les domaines de l'action sociale, de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la protection de l'enfance (ASE).

Deux équipes pluridisciplinaires de travailleur-euse-s sociaux assurent le suivi social des fontainois-e-s afin, notamment, de garantir l'accès et le maintien aux droits et de prévenir les expulsions locatives.

- Un-e conseiller-ère en économie sociale et familiale accompagne les ménages en difficulté sur le plan budgétaire.

PERMETTRE L'ACCÈS AUX BESOINS FONDAMENTAUX

- **Secours Populaire Français - Antenne de Fontaine**

Le Secours Populaire intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès à la culture et aux vacances.

En 2020, 371 personnes ont été aidées, représentant alors 146 familles.

En 2019, 425 personnes ont été aidées, représentant alors 141 familles.

- **Restos du Cœur - Antenne de Fontaine**

Les restaurants du Cœur de Fontaine regroupent les villes suivantes : Fontaine, Seyssinet, Seyssins, Sassenage, Noyarey, Voreppe, Saint-Egrève et le Vercors. Une quarantaine de bénévoles sont mobilisé-e-s. Les bénéficiaires, selon des critères de ressources, peuvent venir une fois par semaine pour les distributions alimentaires comprenant aliments frais, produits congelés et boîtes de conserve.

En hiver 2020-2021, 1 634 bénéficiaires ont été aidés, représentant 494 familles.

- **Soli-Faim - Fontaine**

Épicerie solidaire, Soli-faim s'est récemment installée place Louis-Maisonnat. Elle propose des produits de première nécessité à de bas prix, sous contrainte d'une adhésion à hauteur de 5€.

Soli-faim compte 410 adhérent-e-s, avec un-e adhérent-e par famille. 80% des inscrit-e-s sont fontainois-e-s. Il s'agit majoritairement de femmes avec enfants.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION

- **Pôle Emploi**

Dans le cadre de sa mission de service public, **Pôle emploi** est en charge de l'accompagnement des demandeur-euse-s d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises.

- **La MIPE**

La MIPE pilote un chantier d'Insertion dans le but d'apporter une solution d'emploi et/ou de formation qualifiante concrète, par le biais d'un contrat CDDI, à des personnes en grandes difficultés d'insertion professionnelle et sociale avec un support d'activité qui est le bâtiment en second œuvre et l'entretien de la voirie.

L'A.C.I. de la MIPE est une étape vers l'emploi durable. Le chantier d'insertion a donc pour mission de permettre à des personnes, hommes ou femmes en grandes difficultés sociales et/ou professionnelles, de s'insérer.

- **Insertion par l'Activité Economique (IAE)**

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par des structures à certaines personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Différentes structures sont présentes à Fontaine :

- Ruves Dicostanzo – transport déménagement ;
- Élise Alpes – recyclage.

CRÉATION DE LIENS SOCIAUX

- **Maison Des Habitants (MDH) - George Sand & Romain Rolland**

Labelisés centres sociaux au titre de la CAF, le territoire fontainois compte 2 Maisons des Habitants (MDH) : George Sand et Romain Rolland. Les MDH sont **ouvertes à toutes et à tous sans distinction d'âge ou de ressources**.

Ce sont des **structures de proximité qui visent à animer le débat démocratique, accompagner les mobilisations et les projets d'habitant-e-s et à construire de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain**. Ils proposent ainsi des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales afin de répondre aux besoins dans le territoire. Leurs deux missions principales sont l'animation de la vie du quartier et des habitant-e-s et le soutien à la fonction parentale. Les 2 MDH ont renouvelé leur projet social en 2018 avec une forte participation des habitant-e-s, ce qui a permis de redéfinir leurs axes prioritaires pour la période 2019-2022.

DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

• Vie associative

La vie associative de Fontaine est particulièrement dynamique avec plus de 200 associations en 2021. Elles représentent des domaines variés : sport, culture, solidarité, échanges internationaux...

• Association Viltaïs

Nouvellement arrivée sur le territoire, l'association Viltaïs a succédé à la Maison des Jeunes et de la Culture MJC Nelson Mandela. Cette association vise à l'insertion sociale et professionnelle.

• Service Démocratie Participative

Son objectif est de **renforcer la participation des citoyen-ene-s à la prise de décisions politiques**. Il existe diverses instances selon les différents niveaux de participation : co-construction, concertation, consultation, information.

La 1/2 heure fontainoise

Afin de permettre une interaction directe entre élu-e-s et fontainois-e-s, les habitant-e-s peuvent poser leurs questions et/ou remarques sur des thématiques de proximité en amont du Conseil municipal.

La boîte mail du service Démocratie participative et des formulations à l'Hôtel de Ville sont à disposition des habitant-e-s 15 jours avant la tenue du conseil. Les questions sont retenues en amont, 3 questions sont retenues à chaque séance à conditions qu'elles portent sur des sujets de proximité et qu'elles relèvent de l'intérêt général.

Les instances

Visites de quartiers, atelier quartier prioritaire, conseil citoyen des fontainois-e-s comité d'habitant-e-s et d'usager-ère-s.

•

Maison des Habitants

Les olympiades

Porté par les MDH, la Ville de Fontaine a proposé en juillet des Olympiades au sein du parc Jean Moulin. Le service Egalité-Citoyenneté s'est fortement engagé dans ce projet avec la mise en place de 4 ateliers : un stand de performance cycliste, une initiation aux pilâtes, au parcours santé et un rallye cycliste. Cet événement a été l'occasion de créer des passerelles avec les activités proposées par le service, de poursuivre le travail engagé jusqu'alors et de favoriser la participation des femmes aux manifestations proposées au sein de la ville (femmes touchées sur cette journée).

En 2022, en plus de ces différentes initiations et dans une logique d'accompagnement global des personnes, seront couplés à ces activités sportives, des moments conviviaux avec les partenaires territoriaux, où le sport constitue une étape parmi d'autres dans un parcours de remobilisation et d'insertion.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DE LA JEUNESSE FONTAINOISE

SOCIALISER, ÉDUCUER ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

• **Projet Éducatif de Territoire 2018 - 2021**

Le Projet Éducatif Local (PLE) a évolué vers un Projet Éducatif de Territoire (PET) en 2018 avec l'objectif de donner une perspective renouvelée à la lutte contre les inégalités et de maintenir un accueil périscolaire. Il est piloté par la Ville, l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère.

Perspectives 2018 - 2021 :

Petite enfance	• Prévention des troubles du langage • Prévention et hygiène bucco-dentaire • Besoin de l'enfant et accompagnement à la parentalité
Enfance	• Garantir une qualité d'accueil à l'enfant et à sa famille en privilégiant les relations basées dans l'intérêt de l'enfant • Offrir aux familles une cohérence d'accueil en développant une culture commune entre tous les professionnel-le-s
L'équipe	• Permettre l'accès aux loisirs et aux vacances à tous et toutes les enfants dans le respect de leurs rythmes de vie • Promouvoir l'accès aux sports, à la culture, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, social ou virtuel

INFORMER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES

• **Service Jeunesse - Point Information Jeunesse (PIJ)**

Le PIJ est un lieu d'accueil, d'information et d'animation à destination de tous et toutes les jeunes âgé-e-s de 11 à 25 ans, quelle que soit leur origine et situation. **Il propose un accompagnement personnalisé dans la réalisation de leurs projets sportifs, culturels ou solidaires...**

Le service Jeunesse via le PIJ a pour mission de faciliter l'accès aux dispositifs "coups de pouce". Ces dispositifs sont mis en place afin d'aider les jeunes dans la réalisation de leurs projets de vacances d'une part, leur permettre d'être acteur-trice, de développer des initiatives, de s'investir dans des projets les concernant et/ou à destination de la collectivité d'autre part. Ainsi, la ville de Fontaine propose des aides financières aux jeunes, qui peuvent solliciter les différents dispositifs.

• **Service Egalité-Citoyenneté**

Lutte contre le harcèlement scolaire

La ville de Fontaine est engagée dans diverses actions de prévention et de lutte contre les phénomènes de harcèlement. Dans cette perspective, **le réseau fontainois de lutte et d'action contre le harcèlement (Flach), piloté par le Service Egalité-Citoyenneté, a été créé afin de structurer une dynamique territoriale autour de ces problématiques.**

Le dispositif Sentinelles

Au sujet du harcèlement scolaire, les objectifs de ces actions ont les suivants :

- Se doter d'un référentiel commun sur la question du harcèlement et des phénomènes de bouc-émissaire dans les établissements scolaires du secondaire ;
- Animer un réseau d'acteur-trice-s en capacité d'échanger sur les cas de harcèlement ;
- Prévenir ces phénomènes en proposant des actions interstructures (projection de films, théâtre vivant, journée-débat, actions spécifiques).

Les collèges Jules Vallès et Gérard Philippe ainsi que le lycée Jacques Prévert ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif.

Egalité femmes-hommes

Le service Egalité Citoyenneté réalise un travail de sensibilisation à l'égalité auprès des scolaires.

Rencontre entre élu-e-s et élèves

En septembre 2021, des rencontres entre un binôme d'élue-e-s et 80 élèves du lycée Jacques Prévert ont été organisées à l'hôtel de Ville afin de sensibiliser sur les thématiques de l'engagement citoyen et la parité en politique.

Les séances 2021 jouissant d'un vif succès, il a alors été proposé de reconduire la formule dans la salle du conseil municipal ainsi que la composition des binômes d'élue-e-s en 2022.

Sensibilisation sur la thématique du corps auprès des élèves du lycée Jacques Prévert

En 2018-2019, un travail sur le rapport au corps a été amorcé. Suite à cela, 30 exemplaires de la bande dessinée de Léa Bordier, Cher Corps, ont été distribués dans 3 classes du lycée Jacques Prévert. Cette bande dessinée permet d'aborder des thématiques diverses telles que la puberté, le poids, l'identité de genre, les violences sexistes et sexuelles. Elle a ainsi permis de libérer la parole des lycéen-ne-s et de questionner les représentations ainsi que les stéréotypes propres à la relation entretenue avec son corps.

• Service Prevention-Médiation

Une cellule de veille mineure

Structurée dans les années 1980, l'objectif de cette cellule est de coordonner les différent-e-s acteur-trice-s afin de prévenir les comportements de mineur-e-s susceptibles d'évoluer vers des actes délinquants, de mise en danger pour eux/elles-mêmes ou pour autrui, vers un décrochage scolaire ou une déscolarisation.

• **Département – SLS (Service Local de Solidarité) de Fontaine**

Les jeunes, de 18 à 25 ans, peuvent être soutenu-e-s par le Département dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). **Le FAJ vise à favoriser la dynamique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par un secours financier ponctuel.**

• **La Mission Locale**

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. **Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisir, culture.**

Une mission locale s'adresse en priorité aux jeunes qui sont sorti-e-s du système scolaire ou qui n'ont pas d'emploi. Mais elle propose également un accompagnement à ceux et celles qui poursuivent des études ou sont actif-ve-s.

• **Prévention spécialisée, l'APASE**

L'Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative (APASE) est une association de prévention spécialisée intervenant auprès des jeunes de 11 à 18 ans, dont la particularité est le travail de terrain. **Elle œuvre à « prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ».** Le service de prévention spécialisé se concentre sur les axes de travail suivants :

- lutte contre le décrochage scolaire des collégien-ne-s ;
- prévention de la radicalisation et promotion de la citoyenneté ;
- insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes.

La particularité de son action est le travail de terrain, dit le « travail de rue », soit la présence en sortie de collèges et lycées, sur les espaces publics investis par les jeunes... Ce mode d'action permet d'établir une relation humaine avec le jeune et sa famille pour, ensuite, amener une relation éducative.

L'ACCÈS AUX LOISIRS DES JEUNES DE + DE 11 ANS

• **Service Jeunesse**

Le service Jeunesse de la Ville de Fontaine propose aux fontainois-e-s âgé-e-s de 10 à 14 ans des activités encadrées par des animateur-trice-s durant les vacances scolaires : activités découvertes, ludiques, sportives, sorties à thème, plein-air, initiations aux pratiques artistiques...

Aide aux séjours de vacances

La Ville de Fontaine offre la possibilité aux jeunes de 3 à 17 ans de bénéficier d'une aide financière, en fonction du quotient familial ou équivalent, pour des séjours proposés par des organismes partenaires de la Ville (Ligue de l'enseignement de l'Isère et temps jeunes), ainsi que pour des séjours adaptés (UFCV Rhône-Alpes et CLV).

Animation dans les quartiers

Âgé-e-s de 11 à 17 ans, les jeunes peuvent rencontrer une équipe d'animateur-trice-s à leur écoute, les mercredis et durant les vacances scolaires pour partager projets et activités dans les quartiers. Les animateur-trice-s de proximité sont présent-e-s sur les temps forts des quartiers, comme les fêtes de quartiers, les initiatives habitant-e-s et les actions de la Ville.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES FONTAINOISES

L'OFFRE D'ACCEUIL DES ENFANTS DE 0 À 11 ANS

• Structures d'accueil petite enfance

La Ville de Fontaine possède 6 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). **En tout, les EAJE comptabilisent 147 places sur la commune de Fontaine.**

- **EAJE Léa Blain** : 40 places en collectif et 23 places en familial ;
- **EAJE Bleu Cerise** : 16 places en collectif et 1 place d'accueil d'urgence ;
- **EAJE Romain Rolland** : 20 places d'accueil collectif en demi-journée ;
- **EAJE George Sand** : 20 places d'accueil collectif en demi-journée ;
- **EAJE Les Cabris** : 12 places d'accueil collectif en demi-journée ;

Un EAJE parental associatif Mosaïque de 16 places subventionné par la Ville est également disponible sur Fontaine.

Par ailleurs, **Fontaine possède également :**

- 2 relais d'assistant-e-s maternel-le-s ;
- 3 maisons d'assistant-e-s maternel-le-s ;
- Une ludothèque ;
- Un accueil de Loisirs 3-5 ans ;
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents POM D'épices entièrement dédié aux enfants de moins de 6 ans.

• Les assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s

Fontaine compte 136 assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s en 2021 dont sont en activité, représentant alors 364 places.

• **Accueils de Loisirs 3/11 ans**

Le territoire fontainois possède 4 Accueils de Loisirs de 3 à 11 ans ouverts pendant les mercredis et les vacances scolaires :

- Espace 3POM' (3-5 ans)
- Elsa Triolet (3-5 ans et 6-11 ans)
- Romain Rolland (6-11 ans)
- Saint Nizier (6 - 11 ans).

Leur gestion et coordination est assuré par le Service Extrascolaire de la Ville.

En 2021, 1 548 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs.

• **Dépann' Familles**

Dépann'Familles est une association qui intervient depuis 30 ans sur le département de l'Isère pour répondre à des demandes de gardes d'enfants de moins de 6 ans et d'accompagnements d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap, de 0 à 20 ans. Les interventions sont à la demande des parents ; elles se déroulent à domicile et pour une durée minimale de 2 heures.

Cette association agit sur la commune de Fontaine en partenariat avec la Ville de Fontaine.

SOCIALISER, ÉDUCUER ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

• Médiathèque Paul Eluard

Ouverte à toutes et à tous gratuitement, la Médiathèque est un lieu pour lire la presse, se documenter, accéder à Internet, se détendre, se rencontrer. **L'objectif est de réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit (lutte contre les exclusions et prévention de l'illettrisme) ainsi que de valoriser la littérature jeunesse.**

Numothèque Grenoble-Alpes

Depuis le 14 novembre 2019, à condition d'être inscrit-e à la médiathèque, il est possible d'accéder gratuitement à la bibliothèque numérique métropolitaine, qui propose des films, musique, romans, presse, auto formation et qui est accessible 24h/24 et 7j/7 depuis chez soi.

Contes à croquer

Ce sont des actions de médiation à destination de la petite enfance, soit des enfants jusqu'à 3 ans, des parents et des professionnel-le-s de la petite enfance. Une séance de contes à croquer est une présentation d'albums variée et adaptée, agrémentée de chansons, comptines et jeux de doigts.

• Ludothèque

Ouverte à toutes et à tous sans limite d'âge, la ludothèque offre un service de jeux sur place et de prêt. Elle propose des animations et met à la disposition du public près de 2 400 jeux et jouets, dans un espace dédié d'environ 70m², un jardin. Lieu de développement culturel et de loisirs, elle organise également des soirées jeux ainsi que différents événements dans l'année.

- **Le VOG, centre d'art contemporain**

Le VOG est un lieu de ressource pour diffuser l'art contemporain. Il développe des actions de médiation dans le champ des arts plastiques.

Les animations hors les murs sont réalisées en partenariat entre le VOG et les structures telles que les accueils de loisirs, les MDH, la médiathèque, le périscolaire...

- **La Source**

La Source est un équipement municipal à vocation musicale. Destinée à accueillir tous les publics dans leur diversité, et particulièrement les moins de 18 ans, différents projets sont développés en direction des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des écoles, des collèges, des MDH...

Le projet d'établissement de la Source a été écrit au regard de trois grands axes : culturel, pédagogique et artistique.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Il dispense d'un enseignement spécialisé, gère les interventions en milieu scolaire auprès de toutes et tous les élèves de d'élémentaire de Fontaine et participe aux événements municipaux (Carnaval, Fête du jeu, Fête de la musique...).

Il permet également, en partenariat avec le collège Jules Vallès, de s'inscrire en Classe à horaires aménagés musique (Cham). Les plus jeunes ne sont pas en reste puisque les enfants peuvent, dès 3 ans, s'initier au monde de la musique avec des ateliers d'éveil.

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

• **Service Egalité - Citoyenneté**

Le droits des femmes et des familles avec l'association CIDFF Rhône Arc Alpin

Ces permanences ont pour but d'apporter une information juridique sur les droits et les obligations, ainsi qu'une aide aux démarches à des personnes en difficulté et notamment dans le cadre de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Elles se déroulent au CCAS.

L'information recouvre notamment :

- droit de la famille (divorce, séparation, filiation, mariage...) ;
- droit du travail (contrat de travail, licenciement, rupture conventionnelle...) ;
- droit pénal ;
- droit de la consommation ;
- droit du logement ;
- législation sociale (droits sociaux).

Ces permanences ont lieu une fois par mois sur rendez-vous au CCAS.

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- **Département - Service Local de Solidarité (SLS)**

Dans le cadre de la protection de l'enfance, des allocations mensuelles peuvent être attribuées aux familles pour les soutenir ponctuellement sur le plan financier.

De plus, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de la naissance, à 6 ans, assure l'accompagnement des femmes enceintes, mesures de prévention, consultations médicales des nourrissons, dépistage des handicaps et conseils aux familles.

- **Maison des Habitants (MDH) – George Sand & Romain Rolland**

Le soutien aux familles et à la parentalité fait partie des missions principales des MDH. En ce sens, plusieurs actions sont menées :

- des « ateliers en familles » ouverts à toutes et à tous ;
- des « sorties familles » ;
- un « Groupe action parentalité ».

- **Espace Famille**

Depuis septembre 2019, la Ville a créé un lieu unique d'information, d'inscriptions et de paiement pour les activités petite enfance, périscolaires du matin et du soir, la restauration scolaire et les accueils de loisir 3/14 ans. Une équipe dédiée est au service des familles pour les renseigner et les accompagner dans la réalisation de leurs inscriptions.

L'espace citoyens, nouveau portail numérique, permet de gérer les inscriptions, réservations, annulations et paiements en ligne de ces mêmes services.

• Réseau des Acteurs Parentalité

Relancé en 2012, ce réseau, animé par les conseiller-ère-s en économie sociale et familiale des MDH, est un temps d'échange entre professionnel-le-s qui permet de se connaître et de créer une culture commune sur Fontaine.

Les objectifs sont de :

- mettre en lien les acteur-trice-s concerné-e-s par la parentalité afin de mieux adapter les réponses aux familles en ayant une vision plus globale ;
- renforcer la connaissance réciproque des acteur-trice-s et mutualiser les savoirs-faire ;
- analyser les pratiques éducatives sur le terrain.

Ce réseau rassemble de nombreux partenaires :

- Les services municipaux : santé, petite enfance, enfance, et éducation ;
- Le Centre médico-psychologique (CMP) ;
- Le Service Local de Solidarité (Protection Maternelle et Infantile, assistantes sociales) ;
- L'association d'Aide aux Familles de l'Isère ;
- L'Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative (APASE).

En 2022, le thème de travail porte sur l'accueil des enfants de 2/3ans sur Fontaine.

• Lieu d'accueil Enfants/ Parents (LAEP) - "POM d'Epices"

Lieu d'accueil Enfants/Parents, il permet d'accueillir les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un adulte. Ouvert tous les lundis après-midis de 14h15 à 16h45 hors vacances scolaires, il adhère au réseau des lieux d'accueils de l'Isère, le Réseau LAEP 38.

Toutefois, il est fermé en ce moment et son efficacité est en pleine réflexion.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT AUX FONTAINOIS-E-S L'ACCÈS AU LOGEMENT

PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT AUX PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

- **Les domiciliations au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

La circulaire du 25 février 2008 indique que les « CCAS ou CIAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile. Ils ne peuvent refuser l'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui en font la demande que si ces dernières ne présentent aucun lien avec la commune ». Les refus entrent dans le strict respect de la législation en vigueur, à savoir l'absence de lien avec la commune. Une orientation vers un autre organisme doit alors être proposée.

- **Un Toit Pour Tous**

Un Toit Pour Tous est une association qui agit en Isère, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et en relation avec les pouvoirs publics, pour :

- Faire connaître le problème du mal-logement ;
- Mettre en œuvre des solutions d'hébergement et de logement à loyers très modérés.

Cette association gère 31 logements sur Fontaine et permet une prise en charge et un accompagnement notamment dans les procédures d'expulsion.

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

• **Service Logement - CCAS**

Le service Logement du CCAS assure l'accueil, l'enregistrement et le suivi de la demande de logement social. Il participe ainsi à l'attribution des logements sociaux. Il est devenu guichet métropolitain de niveau 3.

Pour l'année 2020, le service logement a traité 800 dossiers (idem en 2019) : 230 personnes ont été reçues et 580 personnes ont été contactées par le service.

Commission de désignation pour l'accès au logement social

Mise en place en 2016, cette commission étudie, pour chaque logement libéré dans le contingent communal, différentes candidatures présentées de façon anonyme. Cette commission attribue une priorité entre les demandeur-euse-s en fonction de l'ancienneté de la demande, de la situation actuelle dans le logement et de l'adéquation entre le logement libéré et les attentes des candidat-e-s. L'objectif de cette commission est de renforcer la transparence et la lisibilité dans l'accès au logement social. Elle se compose des membres du Conseil d'Administration du CCAS (élu-e-s et membres de la société civile).

.

L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

- **Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Service Local de Solidarité (SLS) de Fontaine**

Le Fonds de Solidarité Logement Charges Courantes est une aide financière aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (facture d'eau, d'énergie...). Cette aide est soumise à des conditions d'éligibilités. Les demandes sont instruites par le Service Local Social (SLS) à Fontaine.

- **Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - APL**

Afin d'aider les locataires ou les résident-e-s en foyer à prendre en charge une partie du loyer, il est possible de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement, bien connue sous le nom d'APL. Elle est accordée sous un certain nombre de critères d'éligibilité.

- **CCAS - Aide Sociale Facultative (ASF)**

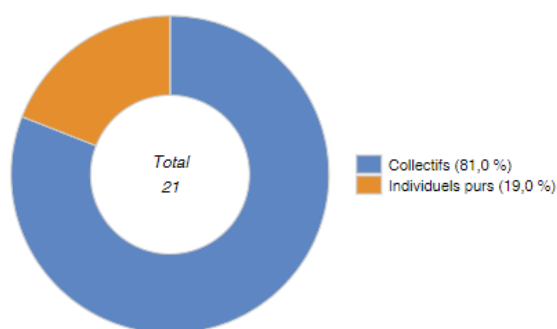
L'Aide Sociale Facultative (ASF) concerne actuellement les personnes isolées et/ou ménages avec enfants majeur-e-s mais, exceptionnellement, il peut également concerner les familles avec enfants mineur-e-s. Elle peut être obtenue dans le cadre d'un impayé de loyers ou de difficultés à payer les charges de loyer.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

• Les constructions neuves

Selon le SoeS-DREAL, en 2020, Fontaine compte 21 logements commencés, dont 81 % de l'habitat collectif/en résidence.

Répartition des logements commencés selon le type



2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 **2020** >>

Source : SOeS-DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Sit@del2 (date réelle) - 2020

Ce chiffre est supérieur à l'année 2019 où seulement 2 logements ont été commencés. Néanmoins, il est très faible comparativement aux années précédentes où 143 logements commencés ont été comptabilisés en 2018 et 155 en 2017.

• Rénover son logement

Sous réserve de conditions préalables, il existe un certain nombre de dispositifs permettant d'aider les propriétaires désireux-euses de rénover leur logement.

OPAH RU – secteur Cœur de ville

Les propriétaires désireux-euses de rénover leur logement peuvent se renseigner auprès de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH RU). Sur impulsion et en partenariat avec la ville de Fontaine, ce dispositif est piloté par la Métropole grenobloise. Il vise à réhabiliter et à adapter les logements anciens dégradés, à améliorer les performances énergétiques du parc d'habitation et à aider les propriétaires à revenus modestes sur le secteur du Cœur de ville de Fontaine.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT AUX FONTAINOIS-E-S L'ACCÈS AUX SOINS

COORDINATION DES ACTEUR-TRICE-S

• **Coordination des actions de santé**

La Ville de Fontaine poursuit et renforce ses actions de santé publique, tout particulièrement en direction des publics les plus vulnérables. Elle a fait le choix de poursuivre les actions de promotion de santé et d'éducation à la santé en mettant en place une coordination des actions de santé permettant ainsi :

- Le développement opérationnel d'actions en cohérence avec le diagnostic local de santé ;
- L'articulation avec d'autres dispositifs de la politique de la ville (dispositif de réussite éducative, projet de territoire) ;
- La déclinaison, ciblée sur les quartiers prioritaires, d'actions menées par ailleurs à l'échelle communale (dépistage bucco-dentaire, sensibilisation aux dépistages organisés du cancer, éducation nutritionnelle, activité physique adaptée) voire intercommunale sur la rive gauche du Drac (accompagnement santé, écoute psychologique, groupe "Prévention des conduites à risques",...) ;
- La réponse à des appels à projets sur les thématiques de santé concernant les publics les plus vulnérables.

• **Contrat Local de Santé 2020-2023**

Le Contrat Local de Santé est conclu entre la Ville de Fontaine, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère, le centre hospitalier Alpes Isère et Grenoble-Alpes-Métropole. Il se décline en six axes stratégiques :

- Axe 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé ;
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits , aux soins et à la prévention notamment auprès des publics vulnérables ;
- Axe 3 : Prendre en compte la souffrance psychique ;
- Axe 4 : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé ;
- Axe 5 : Promouvoir la santé des jeunes et renforcer leurs compétences psychosociales ;
- Axe 6 : Promouvoir la santé des aîné-e-s.

• **Conseil Local de Santé Mentale**

Les professionnel-le-s de proximité sont souvent confronté-e-s à des problématiques de santé mentale dans le suivi des usager-ère-s. L'objectif de ce réseau est d'améliorer la prise en charge des problèmes de santé mentale sur la commune de Fontaine. Il s'agit notamment de développer le partenariat entre les différent-e-s professionnel-le-s de terrain pour agir en faveur de la prise en charge optimale des usager-ère-s. Objectifs spécifiques :

- Culture partagée : tendre vers une culture et un langage communs dans le champ de la santé mentale.
- Interconnaissance : favoriser la connaissance réciproque entre professionnel-le-s de terrain de la Commune.
- Accès à la prévention et aux soins : apporter des réponses adaptées et concertées à des situations complexes dans lesquelles une problématique psychique ou psychiatrique est repérée et prévenir l'aggravation de certaines situations. Favoriser l'orientation vers les dispositifs les mieux appropriés.
- Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers dans la cité.
- Lutter contre la stigmatisation.

Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Chaque année, le CLSM coordonne un groupe de travail de préparation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), qui ont pour objectif de :

- **SENSIBILISER** le public aux questions de santé mentale ;
- **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale ;
- **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteur-trice-s et spectateur-trice-s des manifestations, professionnel-le-s et usager-ère-s de la santé mentale ;
- **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale ;
- **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

- **Espace Santé Simone Veil**

Situé à Simone Veil, l'Espace santé met en place et coordonne la politique de santé publique de la Ville. Composé de 6 personnes et dirigé par un-e médecin de santé publique, il est chargé d'organiser tout au long de l'année des actions de prévention, de promotion de la santé (temps d'informations et d'éducation à la santé), de relayer les campagnes de dépistage et d'accompagner les personnes qui le souhaitent vers l'accès aux soins et aux droits en matière de santé.

Centre de vaccination

Suivant une convention réalisée avec le Département, qui finance le dispositif, les fontainois-e-s âgé-e-s de plus de 6 ans peuvent se faire conseiller et vacciner gratuitement pour les vaccinations obligatoires (DTP) ou celles recommandées (ex : hépatite, coqueluche). De plus, des séances de vaccination contre la grippe saisonnière pour les plus de 60 ans sont organisées chaque automne.

Accompagnement santé

Il est assuré par un-e infirmier-ère accompagnateur-trice santé et un-e médiateur-trice santé pour faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Il s'agit d'un suivi individuel ou familial disponible pour tous les publics repérés par les partenaires sociaux, médicaux, institutionnels ou libéraux.

En 2020, le/la médiateur-trice a réalisé près de 600 accompagnements.

Lieu d'écoute et Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Un-e psychologue est à la disposition des fontainois-e-s pour une écoute, un soutien, une orientation dans le cadre d'entretiens individuels ou accompagnés.

Selon l'Espace Santé, en 2020, la psychologue a réalisé 563 entretiens (contre 574 en 2019).

Promotion de la santé

Convaincu-e-s de la nécessité de promouvoir des comportements favorables à la santé auprès des fontainois-e-s, la Ville et l'Espace Santé mettent en œuvre de nombreuses actions de promotion de la santé et de sensibilisation. Ces actions permettent de diffuser l'information nécessaire à l'amélioration de la santé des habitant-e-s sur des thématiques diverses : santé bucco-dentaire des enfants, santé mentale, santé des seniors, lutte contre les consommations excessives etc.

La coordination de ces actions permet la mise en lien de l'ensemble des professionnel-le-s du service et des professionnel-le-s et associations de la commune de Fontaine impliqué-e-s dans le cadre du contrat local de santé.

- **Centre de santé sexuelle**

Anciennement nommé CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale), le centre de santé sexuelle est un lieu d'accueil, d'information autour de la vie sexuelle et affective et mène des actions de prévention en santé publique. Situé dans les mêmes locaux que l'Espace santé Simone Veil à Fontaine, il dispose également d'une antenne sur le plateau du Vercors à Villard-de-Lans. Lieu ouvert à toutes et à tous, son équipe est composée de médecins, de conseiller-ère-s conjugales et familiales et d'un-e assistant-e.

Échange et accompagnement

Les conseiller-ère-s conjugales et familiales proposent un accompagnement sur les questions de relations amoureuses, de contraception, de grossesse, d'orientation sexuelle, d'Interruption volontaire de grossesse (IVG), d'Infections sexuellement transmissibles (IST), de crise de vie, de difficultés familiales (séparation, divorce, maladie, etc.), de violences conjugales, d'aide à la parentalité. Ces entretiens sont gratuits et peuvent être organisés en individuel, en couple ou en famille.

- **Centre Médico-Psychologique (CMP)**

Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Les personnes sont accompagnées par une équipe pluri-professionnelle qui regroupe des soignant-e-s (psychiatres, psychologues, infirmières et infirmiers, orthophonistes, etc.), des professionnel-le-s du social (assistantes et assistants de service social, éducatrices et éducateurs, etc.). Le CMP dépend du Centre hospitalier Alpes Isère de Saint Egrève.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES FONTAINOIS-E-S EN SITUATION DE HANDICAP

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

• **Au niveau national : le Défenseur des droits**

Le Défenseur des droits est placé, par les missions qui lui sont conférées par la loi, au cœur des problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap. Le handicap constitue encore le premier motif de saisine de l'institution en matière de discrimination.

Désigné en 2011, par le gouvernement, comme mécanisme indépendant chargé du suivi de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), le Défenseur des droits assure au sein d'un dispositif national une mission de protection, de promotion et de suivi de l'application de la Convention, et ce, en lien avec les personnes en situation de handicap ainsi que les associations qui les représentent.

En 2021, le Défenseur des droits a publié un rapport parallèle sur les droits des personnes en situation de handicap. A l'issue de ce rapport, 96 préconisations ont été émises. Le Défenseur des droits a porté, pour la France, ce rapport devant le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies.

Afin de garantir l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes, la délégation française a annoncé au Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies l'accélération de plusieurs chantiers :

- l'accessibilité universelle ;
- la pleine participation des personnes en situation de handicap aux décisions qui les concernent ainsi que les enjeux liés à la "désinstitutionnalisation" ;
- la réforme des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) visant à fluidifier la vie professionnelle ;
- de même, la délégation a présenté le modèle de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée qui s'inscrit dans la recherche de la pleine autonomie.

• **Au niveau européen : la stratégie européenne 2021-2030**

L'acte législatif européen exige que des produits et services essentiels tels que les téléphones, les ordinateurs, les livres électroniques et les services bancaires soient utilisables par les personnes présentant une série de handicaps.

Si ces dernières années ont apporté un certain nombre d'améliorations, la Commission européenne a publié, le 3 mars 2021, sa stratégie 2021-2030 en faveur des personnes en situation de handicap. Cette approche vise notamment à consolider les droits des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent participer pleinement à la société.

Cette politique européenne du handicap s'appuie sur :

- la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes en situation de handicap , qui a induit de nombreuses avancées ;
- le socle européen des droits sociaux qui guide les politiques sociales et de l'emploi en Europe ;
- la convention des Nations-Unies en faveur des droits des personnes en situation de handicap, ratifiée par l'ensemble des pays de l'UE.

• **Au niveau international : la CIDPH**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées est une convention internationale pour "promouvoir, protéger et assurer" la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains, et les libertés fondamentales des personnes avec des handicaps fondamentaux par les personnes en situation de handicap et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Elle a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006.

164 pays l'ont signée, dont les membres de l'Union Européenne sur 185 pays participants.

Lutte contre les discriminations



Classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Le collège Jules Vallès de Fontaine compte, depuis la rentrée scolaire 2015, une classe ULIS dans ses effectifs. **Ce dispositif permet la scolarisation d'élèves porteur-euse-s d'un handicap mental ou de troubles du langage ou autistiques, en adaptant et en aménageant les enseignements pédagogiques tout en les incluant dans des classes.**

- **Service Égalité - Citoyenneté**

Sensibilisation

Par conséquent, le service Égalité du CCAS de Fontaine a été sollicité pour sensibiliser les élèves à cette « différence ». Une journée de sensibilisation, en direction de quatre classes de 5ème et d'une classe de 4ème (soit de 105 élèves) a ainsi été organisée. De plus, une représentation théâtrale pour les écoles primaires ainsi que le grand public, soit 450 personnes, a également été réalisé.

RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS-TRICE-S

• Commission communale d'accessibilité

Prévue par l'article 46 de la loi handicap du 11 février 2015, **cette commission assure le suivi de la mise en œuvre des mesures d'accessibilité dans la ville.** Elle se compose de représentant-e-s de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap. C'est au maire qu'il appartient de présider cette commission communale ainsi que d'en choisir les membres.

Cette commission a plusieurs fonctions :

- Dresser l'état des lieux de l'accessibilité des bâtiments, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire le recensement des logements réellement accessibles ;
- Rédiger une liste de propositions pour améliorer l'accessibilité sur la commune.

Chaque année, elle est chargée de la rédaction d'un rapport, présenté au conseil municipal. Pour cela, elle s'aide du diagnostic d'accessibilité réalisé par des expert-e-s.

• La coordination sociale du handicap

Instance récente qui s'est vue réactivée par la nouvelle équipe municipale, elle couvre quatre champs principaux :

- Une connaissance des partenaires ;
- Des échanges d'expérience ;
- Des échanges d'outils ;
- Des projets communs.

Elle vise à rassembler des associations et des services du champ médico-social, éducatif, culturel dans un souci d'articulation, de coordination, de construction de partenariat et de réflexion autour de la thématique du handicap.

Se réunissant tous les 2 mois, ses objectifs principaux sont :

- Favoriser la connaissance réciproque des institutions ;
- Être un lieu de concertation donc d'échange et de débat entre les différent-e-s acteur-trice-s du handicap ;
- Développer une réflexion et des actions de sensibilisation, de formation,...pour aider à porter un autre regard sur le handicap ;
- Favoriser l'inclusion.

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

• **OHE Prométhée et CAP EMPLOI 38**

Labellisée en mission de service public, il s'agit d'une association départementale qui a pour vocation de favoriser l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap.

Localisée à Fontaine, elle accompagne les travailleur-euse-s en situation de handicap dans leur parcours vers l'emploi et les employeur-euse-s, en optimisant le déroulement de leurs recrutements. Plus précisément, **leur mission consiste en l'accompagnement vers l'emploi, le maintien dans l'emploi ainsi que l'accompagnement à la transition et à l'évolution professionnelle.**

• **Alpes Insertion et Fontaine Insertion**

Les objectifs de ces différentes structures sont de développer l'autonomie des personnes, de faciliter la cohésion sociale malgré le handicap et l'insertion sociale par l'exercice d'un emploi.

Alpes Insertion

Fondée en 1955, **l'association Alpes Insertion a pour objet la promotion sociale et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap par des troubles psychiques.** Ses moyens sont essentiellement la création et la gestion d'établissements sociaux ainsi que le partenariat avec d'autres organismes poursuivant des buts identiques ou complémentaires concernant l'aide aux personnes en situation de handicap psychique. L'association gère en particulier un Établissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT), dénommé EIA (Espace Industriel d'Adaptation), qui se compose d'une section d'évaluation, d'un atelier intermédiaire et de l'ESAT proprement dit.

Siège social

86 boulevard Joliot Curie
38600 Fontaine

L'espace industriel d'adaptation (EIA)

Cet espace accueille des personnes en situation de handicap physique. Il propose aux travailleur-euse-s une grande diversité de travaux tels que des montages mécaniques et électromécaniques, assemblages de sous-ensembles, conditionnements, contrôles dimensionnels et visuels de pièces... La production est organisée afin que chacun-e puisse travailler sur un poste adapté à ses capacités.

Fontaine Insertion

Fondée en 1990, l'association Fontaine Insertion a pour objet, dans le cadre de la réglementation relative au milieu du travail adapté, toutes actions en faveur des personnes en situation de handicap, essentiellement par des troubles psychologiques, troubles psychiques, pour leur permettre une meilleure insertion ou réinsertion dans la vie sociale et/ou professionnelle.

Siège social
30 rue du commandant Lenoir
38600 Fontaine

PERMETTRE L'ACCÈS AUX LOISIRS

- **Loisirs Pluriel Enfants Portes des Alpes**

Inauguré en juin 2016, l'accueil de Loisirs Pluriel Enfants Porte des Alpes est implanté dans les locaux de l'école Marcel Cachin au 2 rue Jules Guesde.

Mis à disposition par la Ville de Fontaine, **il permet aux enfants valides et porteur-euse-s de handicap de partager les mêmes loisirs.** Aménagé en termes d'accessibilité et de matériel, le centre accueille des enfants de 3 à 13 ans valides ou porteur-euse-s de handicap.

PERMETTRE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- **Dépann'Familles**

Dépann'Familles est une association qui intervient depuis 30 ans sur le département de l'Isère **pour répondre à des demandes de gardes d'enfants de moins de 6 ans et d'accompagnements d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap, de 0 à 20 ans.** Les interventions sont à la demande des parents ; elles se déroulent à domicile et pour une durée minimale de 2 heures.

Cette association agit sur la commune de Fontaine en partenariat avec la Ville de Fontaine.

PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Les ménages en situation de handicap ou de perte d'autonomie, dont le logement n'est pas adapté, sont prioritaires au sens de la loi.

Dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande mis en place sur Grenoble Alpes Métropole à compter du 1er janvier 2017, des mesures spécifiques concernent les ménages en situation de handicap :

- La demande de logement des personnes en situation de handicap sera traitée spécifiquement, selon un guide d'entretien établi ;
- Ces demandeur-euse-s sont éligibles à la bourse aux logements sociaux adaptés. Il s'agit d'améliorer la mise en relation entre l'offre de logements adaptés et les demandes de personnes à mobilité réduite (PMR) et d'éviter une occupation des logements adaptés par des ménages qui n'en ont pas besoin.



LES STRUCTURES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION SPÉCIFIQUES AUX QPV – QVA FONTAINOIS

PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE



La médiathèque Paul Eluard

Afin de promouvoir l'accès à la culture dans les quartiers, la médiathèque a mis en place un Médiabus qui se rend directement au sein des quartiers.

Médiabus

Le médiabus amène le livre dans les quartiers par une présence régulière dans l'espace public. De septembre à juin, le médiabus est présent à la sortie des écoles Anatole France, Robespierre, Balmes-Floralies et Cachin. Il propose des contes, des livres-jeux, des BD ou encore des ateliers créatifs pour toute la famille.

L'objectif est de favoriser l'activité de médiation entre le livre, la bibliothèque et les usager-ère-s potentiel-le-s en proposant des espaces de lectures et des animations autour de la littérature jeunesse.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

• Secteur de l'Enfance et de l'Education

Programme de réussite éducative (PRE)

Issu du plan de cohésion sociale présenté en juin 2004, le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux **en éducation prioritaire et/ou en territoire politique de la ville.**

Ce programme se caractérise à travers 4 actions :

- **Les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS)**, qui sont des instances de réflexion sur la solution individuelle et globale à proposer à l'enfant et sa famille. Il y a une EPS pour les enfants de primaire et une autre pour les collégien-ne-s. Durant l'année scolaire 2020/2021, les EPS ont suivi le parcours de 70 enfants, ce qui correspond à 40 familles.
- **Les ateliers langages**, ateliers proposés aux élèves de moyenne section, grande section, CP et CE1 sur les temps périscolaires et qui visent à aider au niveau du langage à travers des activités ludiques. Ils débutent après les vacances de Toussaint.
- **Les ateliers culturels**, ateliers qui s'adressent aux élèves de cycle 3 qui n'ont pas l'occasion de pratiquer des loisirs culturels et pour qui l'enseignant-e a identifié des fragilités éducatives.
- **Les accompagnements individualisés ou semi-collectifs**, qui peuvent être dispensé par des bénévoles de l'AFEV, un-e référent-e de parcours ou le/la coordinateur-trice PRE. Ils et elles sont centré-e-s sur les devoirs ou sur les apprentissages.

Actions en direction des écolier-ère-s allophones

La Ville de Fontaine travaille depuis septembre 2019 en collaboration avec l'association Unis-Cité dans le cadre du projet CoopR. Ce projet correspond à la mise en place d'un accompagnement à la scolarité ciblé pour les enfants allophones. Le projet est animé par une équipe de 4 volontaires ainsi que 2 bénévoles de Roms Action.

Dispositif d'accompagnement à la scolarité

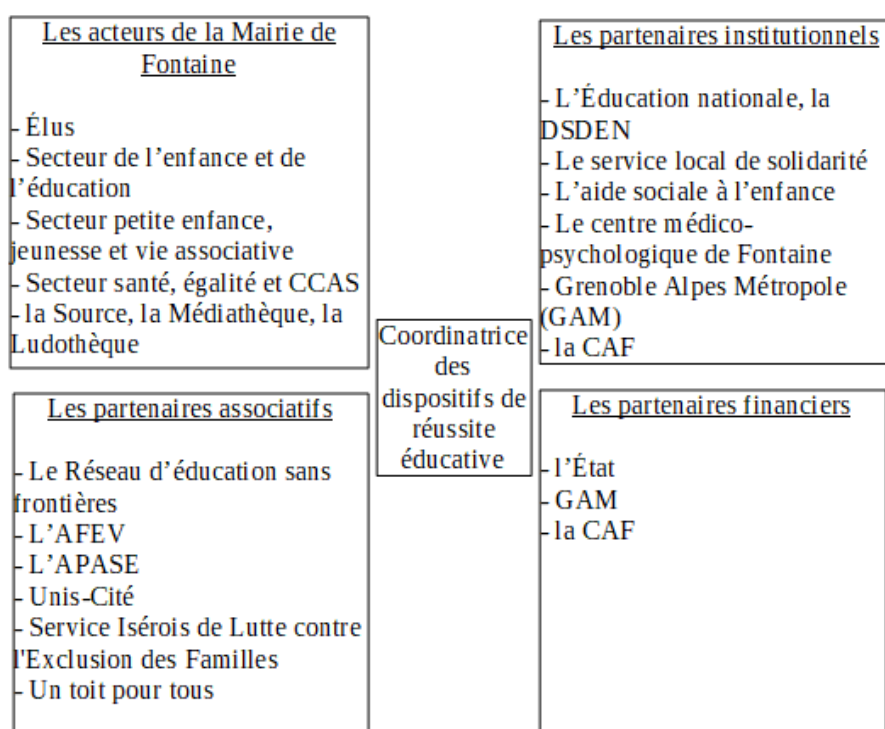
Le secteur de l'Enfance et de l'Education, en partenariat avec les MDH et la CAF, ont mis en place un service d'accompagnement à la scolarité depuis novembre 2020. L'action se déroule dans les MDH, où une soixantaine de jeunes sont inscrit-e-s et 14 bénévoles sont volontaires.

Les classes montagne

L'évolution du projet des classes de neige en classes montagnes a été menée sur des propositions sur deux journées ou à la semaine, pour expérimenter l'école hors les murs, à la montagne, avec une réflexion sur les pratiques de sports de glisse et d'activités sports/nature.

Les différent-e-s acteur-trice-s de la réussite éducative sur Fontaine

Pour mettre en place l'ensemble de ces dispositifs, le PRE s'appuie sur tout un ensemble d'acteur-trice-s :



-

AFEV

L'AFEV, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, a pour objectif de réduire les inégalités en apportant une aide aux enfants et adolescent-e-s confronté-e-s à des difficultés scolaires. Cette aide est apportée par des étudiant-e-s, qui s'engagent bénévolement. **Cette association agit sur Fontaine via la réalisation d'un partenariat avec la commune.**

Sur l'année scolaire 2020/2021, 32 accompagnements individualisés ont eu lieu sur la commune de Fontaine.



SYNTHÈSE DES SERVICES PRÉSENTS À FONTAINE

	Département	Commune	CCAS	Partenaires extérieurs
Accès aux droits	Service Local de Solidarité (SLS)	- Regroupement familial - Service Prévention Médiation - Service Démocratie Participative	- Écrivain-e public - Ateliers SocioLinguistiques (ASL) - Instruction du RSA - Aide Sociale Légale (ASL) - Aide Sociale Facultative (ASF) - Tarification solidaire TAG - Service Egalité - Citoyenneté - Service sociale Personnes Âgées - Maison des Habitants (MDH)	- Secours Populaire Français - Restos du Cœur - Soli-faim - Pôle Emploi - MIPE - Insertion par l'activité économique (IAE) - Viltaïs
Jeunesse	- Service Local de Solidarité (SLS) - Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	- Projet Educatif de Territoire (PET) - Service Jeunesse - Service Prévention Médiation - Secteur de l'Enfance et de l'Education	Maison des Habitants (MDH)	- Projet Educatif de Territoire (PET) - Mission Locale - APASE - MIPE - AFEV

Petite Enfance / Enfance / Famille	• Service Local de Solidarité (SLS) • Aide Sociale à l'Enfance (ASE) • Protection Maternelle et Infantile (PMI)	• Service Petite Enfance • Secteur de l'Enfance et de l'Education • Service Extrascolaire • Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) • Accueils de loisirs 3/11 ans • Restauration scolaire • Médiathèque Paul Eluard • Ludothèque • Le VOG • La Source • Espace Famille • Lieu d'accueil Enfants / Parents	• Maison des Habitants (MDH) • Service Egalité - Citoyenneté	• Dépann'Familles • Réseau des Acteurs Parentalité • Viltäis • Association CIDFF Rhône Arc Alpin • Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Logement	• Service Local de Solidarité (SLS)	• Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) • Accueils de loisirs 3/11 ans • Restauration scolaire • Médiathèque Paul Eluard • Ludothèque • Le VOG • La Source	• CCAS Accès aux droits • Service Logement • Service Salubrité	• Un Toit pour Tous • Caisse d'Allocations Familiales (CAF) • OPAH RU • Service Résorption campements illicites de la Métropole

Santé	• Protection Maternelle et Infantile (PMI)	• Espace Santé Simone Veil • Centre de santé sexuelle	• Service Salubrité • Service sociale Personnes Âgées	• Agence Régionale de Santé (ARS) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Grenoble-Alpes-Métropole
Handicap		• Classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) • Commission communale d'accessibilité	• Coordination sociale du handicap • Service Egalité - Citoyenneté	• OHE Prométhée et CAP EMPLOI 38 • Sainte Agnès • Alpes Insertion et Fontaine Insertion • Loisirs Pluriel Enfants Porte des Alpes • Dépann'Familles



Cette liste n'est pas exhaustive, elle est évolutive !



Les besoins identifiés et les préconisations

12

RÉCAPITULATIF DU CONTEXTE TERRITORIAL

Forces	Faiblesses
• L'existence d'aides et de services diversifiés ; • Des acteur-trice-s impliqué-e-s dans la lutte contre la précarité ; • Un travail partenarial existant ; • Une force de maillage entre les services de la Ville et le CCAS ; • Des acteur-trice-s allant vers les habitant-e-s pour des actions de loisirs, de parentalité, de culture et de santé.	• Une importante pauvreté monétaire ; • Un environnement familial précarisé et des familles dépassées ; • Un manquement en termes d'éducation et de formation ; • Une insertion professionnelle difficile ; • Une offre de soins insuffisante entraînant un fort renoncement aux soins ; • Un bâti ancien et vieillissant attirant des publics précaires ; • Des difficultés de réponse aux demandes de logement locatif social ; • L'absence de structures d'hébergement ; • Un QPV où se concentre une pauvreté économique et sociale ; • Un QVA qui connaît une paupérisation grandissante.
Opportunités	Menaces
• Une commune au positionnement géographique stratégique en raison de sa proximité avec la métropole grenobloise ; • Un prix d'achat immobilier attractif.	• Risque d'isolement renforcé ; • Une pauvreté ancrée ; • Risque d'aggravation de la précarité ; • Impacte le dynamisme et l'image de la commune.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS

6 PRÉCONISATIONS...

**1 - PETITE ENFANCE ET
ENFANCE**



**Renforcer le soutien à la
parentalité**

2 - JEUNESSE



**Donner les conditions
d'amélioration de la
réussite scolaire**

3 - ADULTES



**Favoriser l'insertion
sociale et professionnelle**

4 - SANTÉ



**Lutter contre le
renoncement aux soins**

5 - LOGEMENT



Adapter l'offre d'habitat

6 - HANDICAP



**Favoriser l'inclusion des
personnes en situation de
handicap**

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS POUR LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA FAMILLE



LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

Le processus de précarisation débute dès la petite enfance. En effet, l'environnement familial précarisé dans lequel les enfants évoluent va avoir des incidences sur l'ensemble du reste de leur vie.



Renforcer le soutien à la parentalité

Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale

- Maintenir des modes de garde accessibles en termes tarifaires mais également en termes d'horaires, de handicap...
- Favoriser le développement des modes de garde diversifiés afin de répondre à la multiplicité des attentes des parents.

Créer une relation de confiance et de proximité avec les familles

- Mettre en place des professionnel-le-s de terrain à proximité immédiate des familles afin d'accompagner les familles mais également de pouvoir repérer les familles les plus en difficulté.

Poursuivre l'accompagnement et le soutien des parents dans leur fonction parentale et leur rôle éducatif

- Reconnaître la place des parents, valoriser leur rôle et les mettre en réseaux avec d'autres parents ainsi que les partenaires locaux ;
- Resserrer les liens entre parents et enfants et créer les conditions afin que les parents construisent leurs propres réponses aux difficultés rencontrées ;

- Former continuellement les professionnel-le-s sur les enjeux du territoire afin qu'ils et elles puissent repérer les situations difficiles et adopter la bonne posture face à celles-ci ;
- S'adapter aux problématiques des nouveaux publics (familles monoparentales...).

Accompagner les parents sur le plan psycho-social

- Permettre aux parents de prendre du temps pour eux en organisant des temps dédiés spécifiquement aux parents ;
- Donner les clés de compréhension aux parents sur les enjeux éducatifs afin de leur redonner le pouvoir d'agir et de développer leur confiance en soi ;

Garantir l'accès aux conditions élémentaires de subsistance

- Prévenir la précarité alimentaire pour les familles aux ressources modestes ;
- Faciliter l'accès à la restauration scolaire pour les familles aux revenus les plus modestes ;
- Permettre le maintien de l'activité de l'épicerie solidaire.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS POUR LA JEUNESSE

2

LA JEUNESSE

Le processus de précarisation se poursuit et s'accroît lors de la jeunesse. En effet, les conditions de vie et d'existence précarisées vont avoir des incidences sur l'éducation et la formation et vont ainsi contribuer à amplifier le processus de précarisation.



Donner les conditions d'amélioration de la réussite scolaire

Lutter contre le décrochage scolaire dès la maternelle

- Agir dès les premiers signes de décrochage scolaire en mettant en place un accompagnement personnalisé auprès du/de la jeune et de sa famille afin d'éviter la rupture scolaire ;
- Créer du lien de confiance et de proximité entre les institutions et les jeunes en mettant en place des professionnel-le-s de terrain et des modes de communication adaptés aux codes de la jeunesse.

Encourager la réussite scolaire

- Impliquer les parents sur le volet éducatif en accompagnant les familles dans le lien avec les établissements scolaires et en les soutenant dans leur fonction éducative. ;
- Promouvoir la maîtrise de la lecture et les activités langagières ;
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et à l'orientation à destination des lycéen-ne-s ;
- Favoriser l'accès à la formation et à l'apprentissage ;
- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur notamment pour les jeunes les plus modestes.

Lever les freins à la mobilité

- Former et accompagner à la mobilité physiquement (passage du permis de conduire, utilisation des transports en commun...) et psychologique (sortir de la commune, passer au-delà du phénomène de stigmatisation, travailler sur l'image de la commune...) ;
- Développer des actions en matière d'ouverture au monde.

Favoriser l'emploi des jeunes

- Redynamiser le parcours d'emploi ;
- Développer des actions « d'aller vers » les publics pour mieux les informer / sensibiliser sur l'existant ;
- Mettre en place des temps de rencontres entre jeunes et entreprises pour renforcer la connaissance du monde du travail et des métiers existants ;
- Poursuivre et développer les mesures d'insertion autour de l'emploi pour faciliter les transitions entre emploi, formations et études dans une logique de tremplin.

Favoriser l'accès à l'offre socio-culturelle

- Permettre l'accès aux sports à la culture et aux nouvelles technologies ;
- Adapter l'offre socio-culturelle et son contenu aux caractéristiques du public.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS POUR LES ADULTES

3

LES ADULTES

Les conditions de vie et d'existence précarisées de la petite enfance à la jeunesse vont contribuer à amplifier et à complexifier le processus de précarisation. En effet, elles entraînent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.



Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Agir sur l'accès et le maintien aux droits

- Considérer la diversité des freins à l'accès aux aides et aux droits : fracture numérique, représentation de l'offre, renoncement... ;
- Renforcer l'information sur les droits afin de lutter contre le non-recours en communiquant de manière simplifiée ;
- Développer des actions « d'aller vers » les publics pour mieux les informer / sensibiliser sur l'existant ;

Accompagner les publics les plus fragilisés

- Poursuivre les ateliers d'apprentissage de la langue française pour des personnes en difficulté avec la langue ;
- Poursuivre l'accompagnement à l'outil numérique.

Garantir l'accès aux conditions élémentaires de subsistance

- Prévenir la précarité alimentaire pour les adultes sans ressources et soutenir financièrement les ménages en difficulté afin de leur permettre d'assurer leurs besoins élémentaires.

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation

- Contribuer à dynamiser le parcours d'emploi par un accompagnement global pour agir sur les freins dans l'accès à l'emploi (santé, logement, formation...) ;
- Favoriser des rencontres avec les entreprises pour renforcer le lien avec le monde du travail ;
- Poursuivre les mesures d'insertion autour de l'emploi pour renforcer l'employabilité et faciliter les transitions entre emploi, formation, période de chômage.

Développer l'attractivité de la Ville de Fontaine

- Développer les équipements et les services de proximité ;
- Développer le tissu économique de la ville.

Lever les freins à la mobilité

- Former et accompagner à la mobilité physiquement et psychologique.

Coordination des acteur-trice-s

- Harmoniser les différentes modalités d'accompagnement social des différents publics et clarifier les missions de chacun-e des acteur-trice-s ;
- Assurer la cohérence des actions menées par les différent-e-s acteur-trice-s et renforcer les partenariats.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS POUR LA SANTÉ

4

LA SANTÉ

La santé est au cœur du processus de précarisation. L'important renoncement aux soins entraîne une accentuation et une complexification des problématiques de santé rencontrées par les habitant-e-s, ce qui aura des conséquences sur les conditions de vie et d'existence.



Lutter contre le renoncement aux soins

Coordonner l'offre de soins

- Créer une dynamique interprofessionnelle de santé afin de favoriser l'interconnaissance et de faciliter le travail sur le territoire en créant un réseau ;
- Accompagner la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire, association de professionnel-le-s de santé qui vise à coordonner les différent-e-s acteur-trice-s de santé afin de faciliter le travail et de rendre le territoire attractif ;
- Accompagner l'installation d'une structure pluridisciplinaire de santé facilitant l'installation de médecins ;
- Inciter les médecins et spécialistes installé-e-s sur Fontaine à prendre des stagiaires.

Orienter vers les bonnes structures

- Identifier les modalités d'accompagnement médico-social des différent-e-s publics et clarifier les missions de chacun-e des acteur-trice-s ;
- Rendre les différents dispositifs lisibles et compréhensibles ;
- Développer des actions « d'aller vers » les publics pour mieux les informer / sensibiliser sur l'existant.

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

- Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé ;
- Renforcer les connaissances et les compétences en matière de santé des personnes vulnérables ;
- Améliorer la prise en charge des publics fragiles en matière de santé : accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Prendre en compte la souffrance psychique

- Renforcer la prévention sur les compétences psychosociales (soutien parentalité, prévention des conduites à risque...) ;
- Développer l'offre de premiers recours ;
- Favoriser et maintenir une culture partagée dans le champ de la santé mentale ;
- Permettre l'apport de réponses adaptées, concertées et précoces à des situations complexes avec une problématique psychique ;
- Lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique ;
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales.

Promouvoir la santé des jeunes et renforcer les compétences psychosociales

- Permettre aux enfants de renforcer leurs compétences psychosociales, de reconnaître et mettre en mots leurs émotions ;
- Prévenir les consommations excessives et le mal-être ;
- Favoriser l'information et l'expression des jeunes sur leurs préoccupations en matière de santé.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS POUR LE LOGEMENT



LE LOGEMENT

Les caractéristiques du bâti fontainois contribue à la paupérisation de la commune. En effet, celui-ci est ancien et vieillissant, le rendant alors abordable en termes de prix. Par conséquent, ces caractéristiques favorisent l'emménagement de publics parmi les plus précaires, déjà exposés à des problématiques sociales.



Adapter l'offre d'habitat

Favoriser l'accès au logement

- Développer une offre de logement accessible pour tous et toutes et notamment pour les ménages les plus précaires. Au-delà du parc social, mobiliser le parc locatif privé pour l'accès au logement des plus précaires par une offre de loyers maîtrisés ;
- Au-delà de l'aspect tarifaire, développer une offre de logement accessible et cohérente avec les évolutions sociodémographiques de la population (familles nombreuses, personnes en situation de handicap...) en encourageant la réhabilitation.

Favoriser le maintien au logement

- Inciter les bailleurs sociaux et privés à prévenir les impayés de loyer et les expulsions en mobilisant des solutions préventives et coordonnées afin d'éviter une dégradation de la situation ;
- Prévenir la précarité énergétique en diffusant les informations et en coordonnant l'action entre bailleurs sociaux et service Logement.

Développer l'attractivité de la ville

- Favoriser une répartition équilibrée du parc social dans la ville pour permettre la mixité sociale et lutter contre la stigmatisation des quartiers les plus populaires ;
- Renforcer l'attractivité du parc public pour attirer une hétérogénéité de demandeur-euse-s ;
- Favoriser la réalisation de parcours résidentiels au sein même du parc social, fluidifier les procédures de mutation.

Accompagner les publics les plus précaires

- Diffuser l'information sur l'accès au logement et le traitement de la demande ;
- Mettre en place un accompagnement social renforcé pour les publics les plus précaires, qui se poursuit après l'entrée au sein du logement ;
- Améliorer les conditions d'accès au logement des jeunes par un accompagnement dans la construction d'un projet de vie autonome dans un logement de droit commun.

LES BESOINS IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS AUTOUR DU HANDICAP

6

LE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap connaissent des difficultés supplémentaires. En effet, elles sont davantage exposées aux différentes formes de précarité et en cumulent souvent différentes formes.



Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

Garantir l'accès aux droits sociaux

- Favoriser l'accès aux droits par le développement d'une information sur les droits et les modalités d'accès auprès des personnes en situation de handicap mais également des professionnel-le-s ;
- Favoriser l'accès au matériel liés à la perte d'autonomie.

Favoriser l'accessibilité de tous et toutes à la ville

- Poursuivre les aménagements autour de l'accessibilité des bâtiments publics dans la ville. De plus, dans les aménagements des lieux publics et des différents espaces tels que les voiries, s'assurer de la prise en compte de la problématique du handicap ;
- Suivre la programmation de l'agenda d'accessibilité programmée dans le cadre de la commission accessibilité de la ville ;
- Accompagner les commerces et entreprises dans la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Favoriser l'accès au logement autonome des personnes en situation de handicap

- Dans chaque nouveau programme d'habitat, s'assurer du développement d'une offre de logements adaptés et prenant en compte les différents types de handicap ;
- Au-delà de l'accessibilité à l'intérieur des logements, être vigilant aux accès extérieurs et à la proximité des commerces et services, à la présence d'ascenseurs,... ;
- Mobiliser des leviers d'accompagnement sur le plan social et médical pour les personnes souffrants de maladie mentale.

Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

- Favoriser le développement de modes de garde adaptés aux besoins spécifiques d'enfants en situation de handicap ;
- Permettre l'accès aux loisirs et aux vacances aux enfants en situation de handicap dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- Accompagner les parents d'enfants en situation de handicap dans leur rôle éducatif.

Les sources

12



Données publiques, du CCAS et des différents services municipaux

PAUVRETÉ MONÉTAIRE

- Compas
- INSEE 2014 & 2018
- CAF 2020

PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

- INSEE 2014 & 2018
- Data Pôle Emploi
- Dares
- Service Interventions et Observations sociales CCAS de Fontaine
- Service Egalité Citoyenneté
- Maison des Habitants
- Secours Populaire Français

PRÉCARITÉ DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

- INSEE 2014 & 2018
- CAF 2020
- Data Pôle Emploi
- Service Jeunesse Ville de Fontaine
- Service Egalité Citoyenneté
- Mission Locale de Fontaine
- APASE

PRÉCARITÉ DE LA SITUATION FAMILIALE ET LA PRÉCARITÉ INFANTILE

- INSEE 2014 & 2018
- CAF 2019 & 2020
- Data Pôle Emploi
- Services Petite Enfance / Enfance / Extrascolaire Ville de Fontaine
- Maison des Habitants
- Ram RPE Fontaine
- Espace Famille
- Dépann'Familles 2020

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

- INSEE 2014 & 2018
- CCAS de Fontaine
- SLS
- Service Logement CCAS de Fontaine
- Se loger
- SoeS-DREAL

PRÉCARITÉ LIÉE AUX SOINS

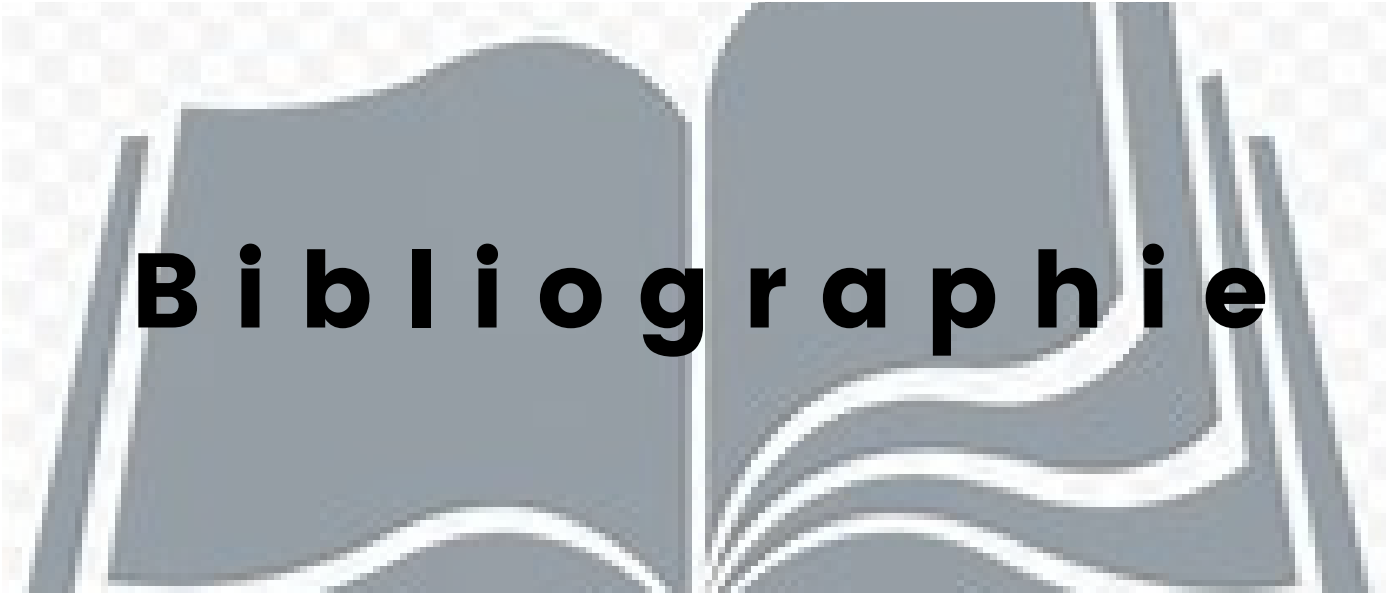
- INSEE 2014 & 2018
- URPS
- FNPS
- AURA
- Cnam
- Service Santé / Espace Santé
- Centre de santé sexuelle et reproductive

PRÉCARITÉ LIÉE AU HANDICAP

- CAF
- Service Observation et Interventions sociales CCAS de Fontaine
- Dépann'Familles 2020

PRÉCARITÉ DU QPV

- INSEE 2014 & 2018 & 2021
- Data Pôle Emploi
- Service Santé / Espace Santé
- Service Logement
- Alpes Isère Habitat
- Service Petite Enfance
- Service Enfance et éducation



Bibliographie

- Avenel Cyprien, "Les émeutiers de la politique de la ville. Des espoirs d'intégration aux désespoirs d'insertion." Mouvements, vol n°4.
- Raphaële Bertho, "Les grands ensembles", Etudes géographiques [En ligne], 31, Printemps 2014, mis en ligne le 08 avril 2014.
- Carcillo, Stéphane, Élise Huillery, et Yannick L'Horty. « Prévenir la pauvreté par l'emploi, l'éducation et la mobilité », Notes du conseil d'analyse économique, vol. 40, no. 4, 2017, pp. 1-12.
- Michel, Carmona. "Les grands ensemble et la France des banlieurs", Outre-Terre, vol. 33-34, no. 3-4, 2012, pp. 77-96.
- Patrick Cingolani, La précarité, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2006, 126 p., EAN : 9782130554912.
- Dequiré, Anne-Françoise. « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », Pensée plurielle, vol. 14, no. 1, 2007, pp. 95-110.
- Frédéric Dufaux & Annie Fourcaut. "Le monde des grands ensembles", Editions Créaphis, pp. 62-73, 2004, 2-913610-34-X. ffhalshs-01114096f.
- Jean-Pierre, Gaudin. "La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique" In: Revue française de science politique, 39ème année, n°3; 1989. pp. 296-313.
- Martin Gilles, "La mobilité sociale : entre objet sociologique et injonction politique". Idées économiques et sociales, 2014/1 (N°175), p.4-5. DOI : 10.3917/idee.175.0004
- Grainger, Martine. « Précarité », Monique Formarier éd., Les concepts en sciences infirmières. 2ème édition. Association de Recherche en Soins Infirmiers, 2012, pp. 242-243.
- Hélaridot, Valentine. « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? », Empan, vol. no 60, no. 4, 2005, pp. 30-37.
- Christian Loisy, "Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts", Les Travaux de l'Observatoire, 2000.
- Christine Menger. "La solution des grands ensembles." Vingtième Siècle. Revue d'histoire, no.64 (1999): 105-11.
- Prêteur, Yves, et Myriam de Léonardis. « Précarités et scalarités », Empan, vol. no 60, no. 4, 2005, pp. 101-107.
- Zaouche Gaudron, Chantal. « Enfants et précarités », Le Journal des psychologues, vol. 240, no. 7, 2006, pp. 63-66.



Webographie

- [Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur - 82](#)
- [Les habitants des quartiers de la politique de la ville - Insee Première - 1593](#)
- [Rapport sur l'état du mal-logement en France 2020 - Fondation Abbé Pierre \(fondation-abbe-pierre.fr\)](#)
- [Le mal logement en France : des problématiques différentes selon les territoires | L'Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](#)
- <https://atlantico.fr/article/decryptage/comment-la-pauvrete-a-evolué-en-france-julien-damon-fondapol->
- [À propos des inégalités en santé - Portail des inégalités en santé \(health-inequalities.eu\)](#)
- [Les inégalités sociales et territoriales de santé \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- [est un • PDF file 2014. 2. 3.––– un enfant pauvre sur trois vit en –le-de-France, Provence-Alpes-C–te d–Azur ou Rh–ne-Alpes Si on se place –grave; l–chelle r–gionale, en 2009, \(pdfslide.fr\)](#)

Lexique

13

115	Numéro d'urgence hébergement - Samu social
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ADATE	Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers
ADAP	Agenda d'Accessibilité Programmée
AEEH	Allocation Education de l'Enfant Handicapé
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
Allocataires à bas revenus	Allocataire dont le revenu mensuel par unité de consommation est sous le seuil de bas revenus.
Allocataires de minimas sociaux	Toute personne bénéficiant d'une prestation relevant de la catégorie des minima sociaux (RSA, AAH...) est qualifiée d'allocataire de minima sociaux.
Allocataires dépendants	Allocataire pour lequel les prestations CAF représentent plus de la moitié des revenus.
Allocataires fragiles	Allocataire au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APASE	Association pour la Promotion de l'Action Socio-éducative
APH	Aide aux Projets Habitants
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASF	Aide Sociale Facultative
ASL	Ateliers SocioLinguistiques
CAF	Caisses d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CRC	Conservatoire à Rayonnement Communal
C2S	Complémentarité Santé Solidaire

TAG	Transport de l'Agglomération Grenobloise
Taux d'activité	Rapport entre le nombre d'actif-ve-s (actif-ve-s occupé-e-s + chômeur-euse-s) et l'ensemble de la population correspondante.
Taux d'emploi	Rapport entre le nombre d'individus de 15 à 64 ans occupant un emploi et le nombre d'individus de cette classe.
Taux de chômage	Pourcentage de chômeur-euse-s dans la population active.
Taux de pauvreté	Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
VER	Volontaire en Résidence